

LE PARFAIT GENERAL
D'ARTILLERIE.

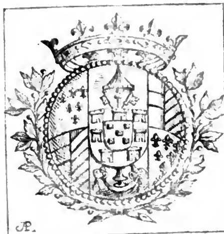
CONCERNANT LA GUERRE DE CAMPAGNE

QUI CONTIENT

LES VERTUS QU'UN JEUNE SEIGNEUR DOIT pratiquer & les Vices qu'il doit fuir, pour parvenir au Caractere de Gènèral de l'Artillerie de son Roi, & au Commandement de ses Armèes.

PAR M. FLORENTIN DE PERCEVAL

ci-devant Commissaire Provincial de l'Artillerie de SA MAJESTE' TRE'S CHRETIENNE, Commissaire Gèneral du Parc de l'Artillerie en ses Armées d'Italie: & presentement Commissaire Gèneral de l'Artillerie de SON ALTESSE SE'RE'NISSIME Monseigneur le Duc de Parme en tous ses Etats.





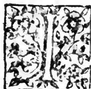
A PLAISANCE.

Chèz, VALFRAI ZAMBELLI, Imprimeur de Monseig. l'Evêque,

M. DCC. XV.

Avec Aprobation, & Privilege de S. A. S.

PREFACE.



E ne fus pas plûtôt admis au nombre des Oficiers d'Artillerie de SA MAJESTE' TRE'S CHRE'TIENNE, que je commençai à faire de serieuses remarques & de continuelles observations; sur tout ce que je voïois pratiquer à mes Generaux dans les Batailles, dans l'ataque des Places, ou dans leur defenses, comme dans toutes les autres actions de la Guerre, sur quoi je tirai les consequences les plus justes & les plus convenables à mon Instruction particuliere, dans la seule pensée qu'un jeune Oficier qui se dévouë au Mètier de la Guerre, doit non seulement faire son possible pour s'i rendre universel, mais encore les derniers eforts pour ariver un jour au Commandement general: ce qui me donna lieu de dresser ces Memoires pour soûtenir vivement mon inclination naturelle, & me rendre plus sensible aux profondes reflexions que requiert une matiere d'une si vaste étenduë: en sorte que sans avoir eu assez de vanitè ni de prèvention de leur bontè pour m'en raporter à moi même, il y a quelques annèes que servant dans l'Armèe d'Allemagne commandèe par Mr. le Marêchal de LORGES, je me dèterminai à les faire passer sous les yeux de Monseigneur LE DUC DU MAINE Premier Pair Gran Maître & Capitaine Gèneral de l'Artillerie de France, comme un des plus vertueux Prince du Roïaume & des plus capables d'en juger. Il se trouvoit alors à la tête des Armèes du Roi en Flandres, d'où il eût la Bontè de me faire rèpondre par le Sieur de TORPANNE Secretaire Gèneral de l'Artillerie le contenu en la Lettre qui suit.

Au Camp du Grand Rosier le premier Septembre 1695.

„ Les Mèmoires de l'Artillerie que vous avez envoiès, Monsieur,
„ ont ètè fort agrèables, á Monseigneur le Duc DU MAINE, c'est
„ une marque d'aplication qui est bien rare aux Oficiers d'Artillerie
„ qui pour l'ordinaire s'apliquent peu aux dètails dont la connoissance
„ est si necessaire dans ce Mêtier : S. A. S. les a fort aprouvèz &
„ vous exhorte à les continuer. Je suis toûjours, Monsieur, avec
„ beaucoup de sinceritè & plus que personne du monde, Vôtre très
„ humble. & très obeïssant Serviteur. DE TORPANNE.

L'aprobation d'un aussi excellent Maitre m'encouragea, & augmenta en moi le desir que j'avois de mettre la derniere main à un travail qui me sembloit lui donner quelques satisfactions, je me flatai même dans le moment, qu'il seroit reçû favorablement, quoique je n'ûs aucun dessein dans ce tems-là de le donner au Public, parceque, j'avois remar-

* que

què que dèpuis plus d'un siecle quantité de Savans Auteurs en avoient traité, sans néanmoins avoir jamais parlè de la matiere sur laquelle je fonde mon Instruction, ni sur le detail qu'elle contient : il est bien vrai qu'ils ont enseignés la formation & l'usage du Canon, Mortiers, Bombes & des autres Attirails dèpendans de l'Artillerie, comme des Armes de Guerre & de celles dont se servoient autre-fois les Assyriens, les Medes, les Perses, les Parthes, les Juifs & les Romains, des feux artificiels, & de toutes les Machines qui servoient à renverser les Murailles des Villes avant l'usage du Canon, Mais ils n'ont pas donnè les moiens de servir une nombreuse Artillerie à la tête d'une Puissante Armée en presence de celle des Ennemis, ni des diferens mouvemens & usages ausquels elle est presentement destinée : c'est ce qui m'a donnê lieu de corespondre agreablement aux vives persuations de feu Monseigneur le Duc de VENDOSME & de plusieurs Géneraux qui m'ont ouvert un champ favorable pour traiter ces matieres dignes de l'aplication de ceux qui desirent se perfectionner dans le Service, & pour m'aquiter du devoir, auquel cette obligation m'a sû si etroitement engager, Je presente à mon Lecteur, le Portrait du Parfait Géneral de l'Artillerie, avec toutes les Perfections qu'il doit posseder pour la commander dignement. Je l'instruirai de l'atachement inviolable qu'il doit avoir pour Dieu, son aplication à la vertu, à la probité, â la justice : sa fidelitè envers son Roi, une aversion continuelle pour le vice, mais particuliérement pour cet art de flater, auquel toutes sortes de personnes sont si susceptibles. Je l'entretiendrai sur le merite qu'il doit aquerir pour parvenir un jour au Caractere d'Oficier Gèneral des Armèes de son Prince. Je lui expliquerai les diferentes marches des grandes, moiennes & petites Armèes, la formation d'un Camp avantageux; ce que M. le Vicomte de TURENNE observoit dans la disposition de ses Troupes, lors qu'il les mettoit en bataille devant les ennemis. Je donnerai une parfaite Instruction sur la maniere de faire combatre une aile de Cavalerie, & comme il faut quelque-fois que l'Artillerie ou la Cavalerie engage l'afaire pour suivant l'heureux èvenement du Combat, se prèparer a une afaire gènerale, en faisant marcher l'Armée en bataille avec l'Artillerie. Je joindrai à cela diverses reflexions sur les diferens mouvemens que l'Armèe & l'Artillerie seront obligès de faire, & sur le raliement des Troupes en cas d'echec. Je l'instruirai sur la conduite que doit tenir un Gèneral pour la subsistance de son Armée, tant à l'ègard des Vivres qu'à l'ègard des chevaux; soit dans les afaires meditées ou dans celles qui se déterminent inopinement, & des soins qu'il se doit donner pour s'assurer des fourages & pour en sortir heureusement dans

quel-

quelque Païs que ce soit. Je m'expliquerai amplement sur les mesures que prennent les Oficiers d'Infanterie & de Cavalerie, lors qu'ils sont obligèz châcun en leur particulier de traverser un Païs ennemi à la tête d'une Troupe, soit dans une Plaine ou dans un Bois, pour n'i être point insultè dans leur marche, par un dètachement superieur; & en cas qu'ils y soient ataquès, ce qu'ils doivent observer pour sortir en gens d'honneur & de courage d'un pareil embarras. Je donnerai en suite une entiere connoissance, des contestations qu'avoient autre fois entr'eux, les Oficiers de Cavalerie & d'Infanterie pour le commandement dans les Garnisons & dans les Armèes, aussi bien que de celles qui ont regnè si long-tems entre les Oficiers de l'Artillerie & ceux du Regiment des Fuseliers du Roi, que SA MAJESTE' a nommè depuis le Regiment Roïal d'Artillerie, & de quelle maniere les uns & les autres ont ètè terminès. Je ferai remarquer l'aplication què se donnent les Gèneraux dans le choix d'un Camp pour bien camper une Armèe; avec les diferentes Gardes qu'ils y ètablissent pour sa sûretè. On y observera de quel genre sont les peines dont on punit les Soldats & même les Oficiers qui contreviennent ou enfraignent les Ordonnances du Roi & des Generaux d'Armèes. J'i traiterai du relachement des Oficiers de Cavalerie, à l'ocasion de leur interêt. Et après avoir fait faire plusieurs autres remarques sur les avantages qui se doivent rencontrer dans un Camp; je raporterai cinq Ordonnances du Roi pour divers Reglemens, que les Oficiers & Soldats observent règulierement dans les Garnisons comme dans les Armèes.

Mais pour rendre mon Parfait Gèneral acompli, je lui presente la disposition d'un Equipage d'Artillerie, qui doit servir à la tête d'une Armèe en Allemagne composèe de quarente cinq mille hommes, & comme il la faut faire agir à la tête de cette Armèe en presence de celle des Ennemis dans toutes les ocasions, pour cet èfet, je lui rendrai un compte exact du nombre des Oficiers d'Artillerie, des Canoniers, Bombardiers, Soldats & Ouvriers qui seront necessaires dans cette Armèe, leur rang, Caractere, le Pain de Munition qu'ils doivent avoir par jour & leur païe par mois, avec la maniere de faire la revûë pour la subsistance des Hommes & pour la solde des Chevaux & Mulets: quelle quantitè de Canon & de Munitions de Guerre doivent être à la suite de cette Armée. Comme il faut diviser cette Artillerie & ces Munitions par Brigades, & combien il faut de Chevaux pour la traîner & de Mulets pour porter la Poudre, les Bâles & les Outils à la suite dè l'Infanterie. Les Ordres que le Gèneral donne à châque Commissaires Provinciaux commandant les Brigades de Canon le jour d'une afaire gènerale: Le devoir de tous les Oficiers tant Gèneraux que Subalternes acompagnè de di-

diverses réflexions & Tables nouvelles pour faire les distributions de Poudre pour le service de l'Infanterie Françoise & de l'Artillerie; suivie de l'exercice du Canon & du Mortier, avec plusieurs Tables pour distribuer la Poudre pour les Troupes de S. A. S. Monseigneur le Duc de Parme que j'ai dressèes par ses Ordres, aussi bien que pour le Service du Canon, tant pour les afaires militaires que pour les rejoüissances; & à la fin de ce Volume je raporterai des Tables que j'ai nouvellement suputées avec la derniere exactitude qui serviront à un Munitionaire à compter toute sorte de Piles de Boulets, Bombes ou Grenades sans aucune regle Arithmetique.

Comme je crois jusqu'à present de n'avoir rien omis de toutes les connoissances ni du devoir que doit remplir un habile Général d'Artillerie pour la Guerre de Campagne; j'espere que mon Travail paroissant de quelque utilité dissipera la crainte que j'ai eû d'abord de sucomber dans une entreprise aussi délicate que l'est celle dont je vais traiter, car ce ne sont point ici des mémoires que j'ai recüillis de divers Oficiers que je presente à mon Lecteur, mais bien, le pur fruit de mes travaux & de mes peines, & pour peu que le succès réponde à mon atente; je me ferai un plaisir extrême de donner au plublic par reconnoissance, un second Volume sur cette matiere; qui traitera des Travaux de l'Artillerie en gèneral & en particulier. de l'aliage des Métaux pour la construction du Canon, Mortiers, Bombes, Boulets, Grenades à main, affûts pour les Pieces de Canon & pour les Mortiers; des Poudres, Salpêtre, & de toutes les Machines & Ustensiles militaires qu'on se peut imaginer, qui sont inseparables de l'Artillerie qui est à la suite d'une puissante Armée: tant pour former l'ataque & la conduite du Siege d'une Place de la consequence de Namur, que pour en défendre une de la force de Philisbourg, afin de faire remarquer avec plus de facilité châque chose dans son tems; atendu que celles qui ont du raport aux actions de la guerre de Campagne, en ont peu à l'ataque des Places & à leur dèfense. Et comme tout ce qui est compris dans l'Artillerie merite une particuliere atention, la netteté avec laquelle j'en parlerai, soit à l'égard de la necessité de les avoir, de leur proprieté, la maniere de s'en servir ou de les construire, donnera aux curieux une entiere & parfaite satisfaction. Ainsi en suivant le plan que je me suis prèposé, j'ai remarqué depuis long tems avec toute l'atention possible, qu'aucuns Auteurs modernes n'ont point encore donné jusqu'à present, aucune regle assez claire ni certaine sur laquelle on puisse compter pour la construction du Canon, ni sur le Canon même trouver des mesures justes, pour tracer gèneralement toute sorte d'affûts, ou s'il y en a eu quelqu'uns qui en aient voulu parler, il s'est trouvè tant d'obs-

curit

d'obscuritè & de contradiction dans leurs raisonnemens, qu'il n'a pas ètè possible à aucun de les bien entendre : ce qui arive ordinairement, lors que nous voulons traiter des Arts & des Siences dont nous n'avons la connoissance que par de fausses traditions, & non par la Théorie & la pratique; mais pour ne pas tomber dans un pareil dereglement; j'en instruirai d'une façon si aisèe & si naturelle que je ne laisserai aucun doute du sujet que je proposerai dans l'esprit de ceux qui y prendront quelque part. En èfet, nous n'admirons rien dans le monde de toutes les choses que les arts nous ont dècouverts qui n'aient leurs fondemens & leurs regles & il ne dèpend que de nous lors que nous voulons nous soûmettre à les ètudier d'en prendre de parfaite connoissances pour les observer bien prècisement dans la pratique que nous en devons faire. C'est pourquoi, m'ètant fait une loi d'avoir le cœur droit & sincere, j'aurois infiniment à me reprocher si j'avois assèz de temeritè pour pecher volontairement contre des regles qui prouvent si manifestement la probitè des hommes selon le cœur de Dieu; si par une afectation injuste j'avois le dèsir de cacher à des Oficiers de bonne volontè, les choses les plus essentielles de leur devoir; sachant par moi-même les embarras où l'on se trouve lors qu'on est chargè par les Ordres de son Roi, ou de son Gèneral, de fondre du Canon des Mortiers, de remonter une grosse Artillerie, ou de quelqu'autre chose semblable, quand les instructions sur lesquelles on se fonde ne sont point èclaircies. Toutes ces raisons m'obligeront pour une plus parfaite intelligence, de ne tirer aucune lignes aparentes ni oculte sur les plans & profils que je raporterai; qu'elles ne soient expliquèes par des renvois alphabetiques, & tous les desseins que je donnerai ne dèfereront en rien à tous les Canons, Mortiers, Affûts &c. que j'ai faits & tracès moi-même aux Ouvriers en France, & dans diverses Places d'Italie, pour non seulement enseigner mes maximes aux Oficiers qui y servoient, mais encore pour la conduite de plus de cent cinquante Ouvriers de toutes sorte de Mêtiers, qui travailloient sous mes Ordres à Pavie, Modene, Mantoüe, Cremone & autres Places (dont les Peuples sont encore aujourd'hui les fideles tèmoins) & cela tant pour l'entreprise des Sieges qui y ont ètè fais, que pour ceux que l'on a fait en Piémont; m'aïant ètè ordonnè par la Cour dès le commencement de la guerre (*a*) de passer d'Espagne en Italie pour y exercer la charge de Commissaire Gèneral du Parc de l'Artillerie des Armèes de SA MAJESTE', à laquelle Mgr. le Gran Maître m'avoit destinè : Comme cet emploi me donnoit l'inspection sur tous les travaux qui se faisoient pour les construire suivant les Ordres que m'en donnoient les Gèneraux d'Armèes; j'ètois obligè de prèscrire des regles & des proportions justes afin de les mettre dans leurs perfections

(*a*) *le* 4. *Fevrier* 1701.

fections, c'eft ce qui m'a donné lieu de les rendre les plus uniformes qu'il m'a été poffible ; c'eft à dire de ne faire qu'une forte d'Affût pour monter tous les Mortiers, & qu'une forte de Bombe pour les charger; ainfi des autres chofes qui m'auroient causèes de grans embarras fi cette regle n'avoit pas ète regulierement obfervée, tant pour le foulagement des Ouvriers, la facilité de les voiturer, que pour l'aizance & la commodité de les executer, dans les diferentes & frequentes ocafions qui fe font prefentèes. Ainfi je declare, que bien loin de me fervir des maximes d'autrui pour augmenter ou embelir cet Ouvrage, je me fuis contentè pour le rendre parfait & acompli, de ne fuivre purement que les miennes; par un difcours auffi fimple que fuccint, afin de donner le moïen a toute forte de perfonnes d'en pouvoir profiter ; & pour leur donner plus d'émulation & les encourager d'avantage, j'ai quelque fois ajoûtès mes fentimens fur quelques petits traits d'Hiftoires qui ont affèz de raport à mon fujet, que je mets dans la bouche de la plû part des Heros ou autres perfonnages qui me les ont fournis; à deffein de perfuader vivement que dans l'art de la Guerre, comme dans tous les autres ètats où il plaît â la Divine Providence de nous fixer, nous ne devons jamais pour quelque raifons que fe foit, nous ècarter du chemin de la vertu. Au refte, fi dans mes inftructions on remarque en moi, une vive ardeur à combatre les vices & autres dèfauts qui font prêque infeparable de la Nature humaine. Ce n'eft point dans la vûë de bleffer ni de donner aucune ateinte à la reputation d'autrui ; Je fçais que châcun plus ou moins eft dominè par fes Paffions, que l'amour propre en eft le lien, que pour le rompre & s'en degager, il faut que le feul amour de nôtre devoir envers Dieu, foit le principe de nos actions, afin de nous rendre tout entier à nous même & dans l'independance des chofes mortelles: je m'imagine que fe doivent être la les prudentes interpretations que mon judicieux Lecteur poura donner à mes intentions, qui ne ferviront pas peu à me confoler, & à me juftifier un jour envers la pofteritè.



AVERTIS-

AVERTISSEMENT.



COMME la plus part des choses qui sont ordonées dans l'Artillerie pour le service du Canon, ne se distribuent, ni ne s'executent que par poids & par mesures, je me suis imaginè qu'il ètoit assez important pour donner une plus distincte connoissance des matieres dont je traiterai, qui ne se peuvent concevoir pour la plus grande partie, que le compas & la mesure à la main; de raporter ci après le détail des uns & des autres : ainsi je commencerai par la subdivision de la livre de France qui est composèe de 16 onces ou deux marcs, le Marc a 8 onces, l'once a 8. trèsots, le Trèsot a 3. deniers, & le Denier a 24. grains.

L'Aune de France contient la longueur de trois pieds 8. pouces, autrement 44. pouces.

La Toise a 6. pieds, le pied a 12. pouces, le pouce a 12. lignes, la ligne ocupe la largeur d'un grain d'orge que l'on divise encore en 12. points.

Le pas simple ou commun est une mesure de 3 pieds.

Le pas geometrique est une mesure de 5. pieds.

La lieue de France contient 3000. de ces pas.

La Verge est une mesure de Terre qui est de 18. 20. 22. pieds &c suivant la diversité des Lieux.

La Perche est une autre mesure de terre qui contient 22. pieds : Et l'arpent contient 100. perches au 10 en quarrè.

La livre de France vaut 20. sols. le sol vaut 12 deniers.

Le denier a deux oboles. l'Obole a 2. pites, & la Pite a 2. semipites.

Subdivision de la livre de Plaisance.

La Livre a 12. onces, a l'once il y a 24. deniers : Et au poids il y a 25 livres.

Lors que je parlerai de pas geometrique pour exprimer quelque distance d'un endroit à un autre, il se faudra souvenir que chacun de ces pas vaut 5. pieds de Roi, & que le pas commun n'en vaut que 3. ainsi que je m'en suis expliquè ci devant.

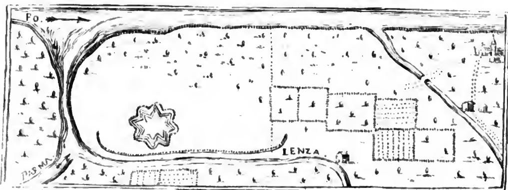
Je ne prètens point me flater, que l'Ouvrage que je donne au public, soit sans fautes ni dans la derniere perfection pour l'Orthografe, quelques soins que je me sois donnè pour y reussir : ces fautes sont fort communes dans toutes sortes d'Impressions & on ne voit guere sortir de Livres de France ou d'Hollande Lieux Fameux pour la corection qui en soient exemts. Ainsi je prie mon pacifique Lecteur de compatir, & de n'ètre point surpris s'il en trouve quelqu'unes dans un Livre imprimè en Italie où les ca-

rac-

ractères du Païs n'ont pas les accens ni acompagnemens propres à donner le son à la prononciation de cette Langue, on remarquera même que les Imprimeries n'i sont pas abondantes en Chifres uniformes, puisque les Tables qui sont à la fin de cet Ouvrage sont composées de diferens caractères, & que pour supléer aux 2. *j'ai été obligé de me servir de* z.; *Cependant pour instruire des fautes qui pourroient survenir dans l'Impression, on trouvera à la fin de ce Volume une Table, ou celles qui y auront été faites seront exactement corrigées. Il ne me reste plus qu'à faire remarquer que quand je parlerai d'un Roi ou autre personne du premier rang ou Charges militaires, son nom sera écrit pour la premiere fois en lettres capitales, & celui des Personnes de moindre consequence en Italique. Et qui voudra être instruit du Poste des Bateries de Canon & Mortiers dont je parle dans la page* 19. *ou autres Voiëz l'Ordre de Bataille page* 69. *qui les indiquera.*



PORTRAIT



PORTRAIT
DV PARFAIT GENERAL D'ARTILLERIE.



PERSONNE ne peut douter que dans tous les ſiecles, rien n'a èté plus capable d'èlever le cœur des Hommes au deſſus d'eux mêmes, que la poſſeſſion de la vertu ; c'eſt cette pratique continuelle, dit S. AUGUSTIN, ,, qui les atirent ,, par ſes atraits, qui leur en fait aimer l'auſteri- ,, tè, qui les diſtinguent, & qui les ſepare du ,, pechè. En efet, un ancien Filoſofe dit admirablement, que ce fû pour la maintenir dans ſa puretè que les hommes de ſon tems avoient ètablis des Loix rigoureuſes; apuièes ſur les recompenſes que Dieu acorde à ceux qui la pratiquent, comme il fit à l'ocaſion de ces premiers Peres de l'ancien Teſtament, tant à cauſe de celles qu'ils s'ètoient aquiſes, que pour leur donner le moïen de perfectionner les Siences de la Geometrie, & de l'Aſtronomie (*a*) qu'ils avoient dècouvertes, ce qui leur auroit ètè impoſſible, ſi à ce que remarque l'Ecriture, ils avoient vècus moins de ſix

A cens

(*a*) *Geneſe.*

cens ans. l'Histoire Sainte fournit à mon sujet un nombre infini d'exemples, par lesquels ce pretieux don de Dieu l'emporte sur tous les avantages de la Nature, puisque ce fut ce glorieux flambeau qui conduisit sur le Trône SAUL & DAVID ces Illustres Bergers, dont le dernier regna avec tant de gloire sur le Peuple de Dieu. Persuadé de ces verités incontestables. n'est ce pas avec justice que je dois exhorter des personnes qui auroient l'ambition dès leur plus tendre jeunesse à se destiner au Mêtier de la Guerre de se bien consulter sur une si grande résolution; parce qu'elle est la premiere, la plus noble de toutes les Professions; & la plus utile à un Etat: Elle requiert tant de perfections qu'on ne sauroit assez serieusement s'examiner avant que de penser à s'y déterminer. Le courage au sentiment D'ALEXANDRE le Gran, en est une des plus excellente qualité & un pur efet de la Sagesse, lors qu'un Oficier se presente dans les actions perilleuses sans témerité; C'est ce qui nous doit prouver que la Valeur ne peut être considerée comme une Vertu, que quant-elle est conduite & soûtenuë par la prudence; sans quoi on ne la doit envisager que comme une ardeur bestiale, qui manifeste le mépris extravagant que l'on fait de la vie. Il ne faut pas aussi continuë ce Prince, que cette valeur le conduise dans l'execution de ses Projets militaires avec trop d'empressement ni de précipitation, car quand on ne sçait pas se posseder dans les actions chaudes & vives que la Guerre nous presente, nous devons juger qu'il se rencontre en nous plus de ferocité que de bravoure; en sorte qu'un tel personage doit toûjours être hors de lui, pour pouvoir dans ce moment surmonter la crainte, ne lui étant pas possible par aucun autre endroit, de demêler la vraie situation où se trouve son cœur. Souvent dans ce malheureux état, rempli de trouble & de confusion, il fuira devant les ennemis (en perdant le sain jugement dont Dieu favorise les hommes,) duquel il auroit pû se servir avec avantage pour les brusquer & les tailler en pieces. Si dans les Batailles vous admirez en lui, la fermeté d'un Valeureux Guerrier; vous n'y trouverez pas avec l'obeïssance si naturelle aux Gens de Guerre, cette moderation, ce discernement, ni cette prudence militaire, qui servent à former les plus Grans Heros. Ainsi destitué de tous ces avantages, il n'exitera que la confusion dans toutes les actions où il se presentera, il troublera même l'ordre de la discipline que les Troupes observeroient, si par un exemple de temerité il ne les exposoit à une perte totale. Voilá, pourquoi on ne sauroit avec trop de fermeté rejetter ces fausses idée, lors qu'elles se presentent à l'esprit & qu'elles vous invitent à courir à la gloire, & à la rechercher avec trop d'ardeur & d'ambition, si le vrai secret de la trouver ne consiste qu'en l'attente du moment heureux qui la presente. Enfin, il faut s'attacher avec un fervent desir à suivre la vertu, dans la simplicité & la modestie qui vous la rendent

rendent aimable; interessez-la dans toutes vos actions, ce sera le veritable endroit, par lequel la valeur s'introduira en vous; & ce sera aussi, le plus court & le plus sûr chemin, par lequel vous pourez trionfer de vos ennemis, & dètruire la maglinitè de ceux qui pouroient douter de vôtre merite, & de la veritable intrepidité de vôtre courage. C'est en suivant ces justes sentimens, qu'il ne vous sera pas dificile d'imiter ces grans Hommes dans le mêtier de la guerre comme dans leur plus heroïques actions. Mais il faut commencer par aimer & craindre Dieu sur toutes choses: ,, Or sans la Foi, dit l'Apôtre S. PAVL (a) il est impossible d'être ,, agreable à Dieu. Car quiconque s'aproche de lui, doit croire qu'il y ,, a un Dieu, & qu'il recompense ceux qui le cherchent; Ainsi l'homme de bien dans tout ce qu'il entreprent, le doit regarder comme son principe, & sa derniere fin: de maniere qu'il ne peut point être brave dans les occasions que lui fournira la guerre, lors qu'il n'aura pas cette suprême Majestè pour objet, n'i aïant point d'hommes pour Sèlerats qu'ils soient, qui n'aprehendent ses jugemens & qui ne croient qu'il est superieur à toutes choses: En efet, ce que nous admirons attentivement, sur la Terre, ce que nous observons avec tant de regularitè dans le cours du Soleil, nous manifeste vraïement cette puissance adorable, & quand nous aurions assèz de foiblesse pour n'en pas demeurer d'acord, les biensfaits donc elle nous favorise tous les jours, nous prouvent sufisamment cette veritè. Toutes ces raisons obligerent ABRAHAM (b) ,, ce gran Patriarche d'a- ,, vouër le premier à tous les hommes de son tems qu'il n'i avoit qu'un ,, seul Dieu: que ce vaste Vnivers ètoit l'ouvrage de ses mains, & que ,, c'est à sa seule bontè, & non pas à nos propres forces, que nous de- ,, vons attribuer nôtre felicitè. J'aurois un beau champ pour introduire la Morale, si mon sujet me donnoit lieu de vous prouver ces importantes veritez; mais cõme mon dessein n'est point de traiter de ses matieres sublimes; je conclurai en vous asseurant que puisque c'est le premier avantage que doit aquerir un homme de guerre que d'aimer & de craindre Dieu, qui est la sagesse increè, il faut aussi par de continuels Actes de Foi, d'amour, & d'humilitè; engager cette Divine Sagesse à ne se jamais separer de nous, & de nous accompagner dans tous les momens de nôtre vie ,, parce que ,, c'est elle (comme dit le Sage) qui nous fait marcher avec fermetè ,, en sa presence, dans la voie de la justice, & dans les actions de la gue- ,, re les plus perilleuses; en aplanissant toutes les dificultès qui s'i peuvent rencontrer. Suposant donc, que toutes ces vertus soient inseparables d'un homme de guerre; je ne pretens pas pour cela, qu'elles le dispense de l'ètude serieuse, ni de l'aplication qu'exige de lui une si glorieuse pro-

(a) *Epistre aux Hebreux chap. 11. vers. 6.*
(b) *Genese.*

fession) parce que, l'experience nous enseigne que les Oficiers qui y ont aquis la plus haute reputation, par de continuels services, n'ont pas laissé de manquer, & les fautes qui se font à l'armée pour petites qu'elles paroissent, ne sont quelques fois que trop prèjudiciables au service, ainsi il n'i a pas lieu de s'ètonner si ceux qui n'en ont aucune, ont besoin d'instructions, sans vouloir nèanmoins persuader à personne, qu'on peut aprendre le Mètier de la Guerre dans un livre, sans aler aux frequentes occasions qu'elle nous presente; Mais on s'y peut rendre savant & se perfectionner sur ce qui concerne de certains devoirs que la bienseance ne nous permet pas d'ignorer, & que nous devons nous acoûtumer d'observer dans la vie civile, pour peu que nous aïons d'honneur & de naissance. Au reste un homme de guerre, qui auroit l'avantage de posseder de si nobles qualitez, & qui desireroit parvenir à la dignitè de General d'Artillerie, doit être polis, ècrire bien, & de bon sens, être secret, avoir assez de sagesse & de prudence, pour vivre & s'accomoder aux manieres de toutes sortes de gens : Il faut qu'il soit desinteressè pour qu'il puisse s'atirer la confiance non seulement des Oficiers Gèneraux de l'Armée, mais encore celles de la Cour, s'il en veut esperer quelques recompenses honorables. Et quoiqu'on ait remarquè par l'experience de plusieurs siecles, que les Oficiers qui ont portè dans la guerre, le merite & la valeur au plus haut degrè de perfection, aïent prêque toûjours ètè malheureux peu estimez, & ordinairement mal recompensez, c'est que nous remarquons encore aujourd'hui, que cette valeur & ce même merite, ont ètè ruineux, à un nombre infini d'hommes illustres, qui se sont consumez dans les Armèes ou ailleurs au Service, sans aucun fruit; ce qui leur a donnè lieu de croire qu'il ètoit inutile de faire des èforts pour s'y distinguer & surpasser les autres en droiture : Cependant malgrè une opinion si universelement recûë, veillez continuellement sur vous même, & gardez-vous bien de vous ècarter de vôtre devoir, de crainte de vous ègarer; Car les Passions quelques moderées qu'elles paroissent, sont aussi dangereuses dans leur naissance qu'elles sont redoutables dans leur progrès : dans l'une elles corrompent le cœur & l'assujetti, & dans l'autre par les diferens sentimens d'un esprit toûjours oposè à la raison, laissent la facultè de troubler le repos & la tranquilitè de l'ame : Ainsi, soit que nous envisagions nos Rois comme les Dieux de la Terre, ainsi que l'Ecriture nous l'enseigne, ou que nous les considerions comme les Images de Dieu, nous devons nous abandonner avec sincerité par afection à les aimer & les servir fidelement, parce qu'au raport de l'Apôtre S. PAVL (*a*) „ nous leur devons l'obeïssance quelques dereglès qu'ils „ soient dans leur dèportemens. Nous devons pareillement par une veritable

(*a*) *Epistre aux Romains chap. 13. vers. 1.*

table reconnoissance emploier tous nos soins & nos falcultez pour l'interêt de la Patrie, à laquelle nous sommes redevables de la naissance, en sorte que nous ne puissions jamais rien entreprendre contre l'un ni l'autre d'injuste, de cruel, ni de perfide. On suivra en cela le devoir que la Loi prescrit à ces hommes prudens & capables de donner des regles à la conduite d'autrui, qui savent si bien accorder (en faisant le service des Souverains) la discipline militaire avec la clemence & la justice. Mais d'un autre cô é, il faut bien prendre garde en servant les Rois & les Princes, de ne point aquerir leur amitiè par une sinceritè feinte, ni par une adresse composée, quant-il s'agit de soutenir leur honneur & leur interêt : Vn cœur travesti auprès de quelque personne que ce soit, fait souvent jouër un mauvais personnage à celui qui le possede : ainsi on ne doit jamais s'aprocher de ces Têtes Sacrées qu'avec beaucoup de respect & de circonspection, & autant que leur interêt particulier vous engage d'en rechercher l'occasion, afin d'eviter autant qu'il est possible ces momens malheureux qui prècipitent la plus part des hommes dans des disgraces infinies.

Lors qu'un Gèrèral d'Artillerie aura ordre de son Roi de faire quelques proje s pour la Campagne, il les dressera avec beaucoup d'ordre & de bon sens, & prendra toutes les mesures possibles pour favoriser les desseins, afin de contribuer par sa prèvoiance à tous les avantages qui en pouroient resulter; & s'il avoit le bonheur de les lui présenter lui-même, il doit en homme droit & naturel lui ouvrir son cœur pour exprimer ses pensées avec prudence & discretion sur tout ce qu'il peut exiger de lui, dans une afaire qui peut être sera de la derniere consequence, où la gloire, le bien de ses Etats, & le repos de ses Sujets seront interessez : Mais si le Gènèral après avoir remontrè à Sa Majestè par des raisons judicieuses que son entreprise pouroit produire dans la suite de fâcheux èfets, & qu'il ni trouva rien qui ne repugne à la raison; alors il n'est point permis à un sujet de cette considération de se taire, ni hors de propos de lui donner de sages conseils, sans craindre d'encourir son indignation.

Il y a des defauts imprèvûs dans lesquels pouroit tomber un Gènèral d'Artillerie s'il n'en ètoit point prèvenu, les Rois, les Princes, & même les Gèneraux d'Armèes, & Gouverneurs de Places ne sont instruits de ce qui se passe dans leurs Etats, dans leurs Armèes, & dans leurs Gouvernemens, que par des Oficiers qui leur sont afidez, & qui avec l'art de feindre qui leur est ordinaire, se font un merite châque jours, de leur dèveloper tous les defauts d'autrui, s'ètudians même, pour donner plus de carriere à leur pensèes (dans le divertissement qu'ils se sont promis de procurer à ces Souverains) de se faire un point d'honneur de ne leur jamais raporter les choses au naturel : Ils insinuent ces Fables dèvorantes avec tant d'artifices, de subtilitè, & de dèlicatesse dans l'esprit de ces Gran-

Grans-Hommes, qu'il ni en a guere par cet endroit qui ne leur deviennent agreable pour quelque tems : cependant, quoique ces fades adulateurs sachent beaucoup mieux se mènager & se contrefaire que personne, je conseillerai toûjours à un Gèneral d'Artillerie de ne point suivre leur maximes, & de violer absolument les regles de cette fausse Politique ; ètant plus glorieux à un homme d'honneur de füir ces Monstres dènaturès, qui se chassent à l'envie l'un de l'autre des Postes où ils sont attachez, soit à la Cour, ou à l'Armèe, n'i aïant que celui qui a le plus d'adresse, & dont la flaterie est plus artificieuse qui resiste, parce qu'il saura mieux conduire son Roi, & ses amis dans le prècipice : Et pour prouver cette veritè. L'Histoire Romaine m'aprens, qu'un des plus grans personnages d'entre les Romains, & le Heros le plus accompli ètoit SCIPION l'Africain (je veux dire celui qui a le premier portè ce nom, & qui vainquit ANNIBAL.) Cette Histoire, dis-je m'assure, qu'il ne cedoit à aucun Capitaine de cette Nation, tant pour le nombre de ses Victoires, que pour la valeur du Chef qu'il defit, en la guerre qu'il acheva à l'âge de dix-sept ans. Il sauva la vie à son Pere dans la premiere Battaille qui fut donnée contre Annibal : Il fût èlû Gèneral contre les Cartaginois à vingt-quatre ans, & abatit pour jamais la puissance de Cartage. Sa vertu fût aussi entiere, mais plus douce, plus sociable, & plus reverèe, que celle d'aucun des Romains : Il avoit la mine haute, & assez de connoissance des belles Lettres, pour avoir ètè crû l'Auteur d'une partie des Comedies de *Terence*, & pour être dètachè de tous les vices de son siecle ; puisqu'il fut surnommè le Sage, aussi bien que son ami particulier LÆLIVS si celebre dans l'Antiquitè : Enfin cet admirable & prudent Capitaine instruisant Annibal sur les dèfauts qu'il remarquoit dans la conduite des Gèneraux de son tems, & sur les revolutions qui ètoient survenuës en Afrique dont il fit la conquête où il gagna la fameuse Battaille de *Zama*, assuroit, que la stabilité des Couronnes & la tranquilitè des Royaumes dèpendoit entierement de l'èlection que les Rois & les Princes faisoient des Gèneraux qu'ils destinoient au commandement de leurs Armèes, & au Gouvernement de leurs Provinces : La conduite dereglèe de ces hommes effeminez, disoit ce fameux Heros, qu'on ne trouve jamais soumis qu'a leurs passions qu'à cet insatiable dèsir de suborner le Sexe, qu'au rafinement ingenieux d'une flaterie subtile & pernicieuse dont l'histoire est si fertile en exemples, qui instruisent avec tant d'horreur de ces vices dominans, qui ont le plus contribuez à la dèsolation des Etats, au soulevement des Peuples, à la persecution des Rois, à leur fuite & à leur perte : Tous ces dèfauts inseparables de ces personnages mols èlevez à des dignitez si superieures que l'interêt & l'ambition cultivent & tiennent continuellement dans leurs fers, dècident ordinairement de l'un & de l'autre.

Ie

Je suis persuadè qu'en suivant mes Instructions vous ne manquerèz pas de vous attrer une foule incroïable d'ennemis ; puisque j'ai ètè moi-même assez souvent exposè à ces sortes d'èpreuves , mais aulieu de vous alarmer rassurez-vous dans vôtre inclination incoruptible & sur tout ne vous introduisez jamais auprès de vôtre Roi , que par ces prètieux caracteres qui lui peuvent dècouvrir en vous , ceux d'une ame vèritablement juste , parlèz-lui avec respect , mais sans deguisement , risquèz même la perte de tout vôtre bien s'il est necessaire plûtôt que de lui laisser prendre de fausses mesures par une aveugle complaisance , & par dessus toutes choses que vos sentimens soient toûjours apüiès sur un fondement de probitè inèbranlable , à la veritè par cette carriere ouverte à tous les gens de bien , vous èviterèz la rapiditè ordinaire avec laquelle ces Cabaleurs impitoïables courent à la fortune par une flaterie rempante acompagnèe de ruses delicates, qui ne manquent pas de toucher beaucoup plus un Favoris acreditè que la Vertu la plus austere. Mais aussi, un Prince sage & èclairè (C'est de l'incomparable FRANCOIS FARNESE, Premier du Nom dont je veux parler) que la Divine Providence a bien voulu placer sur le Trône , comme le modele des plus rares vertus de son Siecle , tant pour signaler sa pietè envers la Religion , que pour manifester le zele & l'amour qu'il porte à ses Sujets , n'emploïant tous les momens de sa vie qu'à leur soulagement & à les rendre heureux , par l'ordre d'un Gouvernement doux, agreable & tranquile: ne s'ètudiant qu'à l'affermissement des Loix (que tant d'Illustres Presidens, Gouverneurs, Conseillers & Ministres d'Etat , en qui toutes les vertus sont èminentes ; qui forment son Souverain & Serenissime Conseil) font subsister, avec une prudence consommèe & une integritè inalterable. Mais helàs ! Ce Gran Prince qu'à bon titre je peux surnomer le J U S T E , qui se sçait aussi bien distinguer dans l'execution de ses projets militaires , que dans l'abolition des crimes & la reforme de la Justice ; puis qu'il prend plaisir lui-même de l'administrer en tout tems , en tout lieux aux pauvres comme aux riches: qu'au reglement d'une Police, qui procure par un Commerce florissant , une abondance continuelle dans tous ses Etats qu'une ancienne Noblesse soûtient avec èclat ; concourant par ses Biens, son Zele, & sa tendre afection aux avantages de la patrie , & à l'immortalitè de ce Gènereux Prince : qui entre ses plus serieuses ocupations , n'est sans cesse apliquè , qu'à l'acroissement & à l'entretien de cette celebre Universite & fameuse Academie fondèes à Parme par RANUCCIO premier du Nom (*a*) dans lesquelles , on remarque des Princes & Gens de qualitè se distinguer , par l'aplication qu'ils se donnent ; à cultiver les vertus & les arts qui y sont enseignèz , par les Ordres de cet Auguste Maître : si dis je , vous n'ètes pas inconu à ce Prince si magnanime , & si amateur de la Justice , il distinguera aisèment que les maximes d'honneur que vous avez suivies pour procurer la paix dans ses Provinces , ou pour apüier ses glorieux desseins , doivent être

prè

(*a*) en 1599.

preferables à cette ridicule Politique; vos sentimens même prévaudront à tous autres, & alors vous aurêz lieu de vous recrier avec le Savant Senec; que vous avéz sû vaincre l'envie & la jalousie par vôtre vertu.

La dèpense d'un Gènèral d'Artillerie doit être honnête & reglèe, avec une inclination gènereuse & tout à fait portèe à faire plaisir à toutes sortes de personnes, sans nèanmoins que cela puisse prèjudicier au Service de son Roi. Il doit être d'un accès doux, aisé, caressant, sincere, insinuant & fort afable, mais d'ailleurs, assêz dèlicat pour ne se pas rèpandre au dèhors avec cette facilitè qui rend quelques fois les hommes de ce rang mèprisable, au contraire; il doit prèvenir les Oficiers dans leurs besoins, avec une fiertè modeste & gratieuse, en leur donnant des marques de sa gènerositè, de son afection, & de sa confiance, se dèvoüant à les servir & à leur être favorable dans les ocasions: je ne doute point que par un chemin si agreablement fraïé il ne s'en atire bientôt les cœurs, & qu'il ne les engage autant par inclination que par devoir, à lui dècerner tous les honeurs qui sont dûs à une personne de son mèrite & de son caractere: les mesures qu'il prendra pour toutes les choses qui regardent son devoir, soit envers les ennemis de son Maître ou autres choses qui se raportent à son Service, doivent être de la derniere justesse, s'il veut qu'on puisse faire fond sur sa parole, prenant toûjours garde de promettre aux Puissances, lors qu'il se trouve engagè à faire quelques mouvemens de son Artillerie, par un tems fâcheux, ce qui n'est pas à son pouvoir d'executer, parce qu'un Gèneral d'Armèe peut souvent s'embarquer à faire des choses sur sa parole laquelle venant à manquer par des impossibilitèz insurmontables, ne laisseroit pas d'etre blâmè & sujet aux reproches du Gèneral, si l'Armèe recevoit quelque èchec; Ainsi il ne doit jamais rien prometre de positif, il assurera le Gèneral d'Armèe, ou les Aides de Camp, qu'il lui envetra en de pareilles rencontres, qu'il fera son possible pour satisfaire à ce qu'il desire de lui, & pour l'en mieux persuader, il se doit tenir fort assidu à son Equipage, pour faire travailler lui même, soit à faire des chemins dans une marche, ou à faire desembourber son Canon, pour que toutes les personnes qui le voient agir dans ces ocasions, soient persuadèes de son aplication, & puissent rendre tèmoignage des soins qu'il prend pour se bien aquiter de son devoir: d'ailleurs, il sert d'exemple à tous les Oficiers d'Artillerie, Mais particulierement à ceux qui se disent de naissance, & qui croient être deshonnorès, lors que leur devoir, & le Service du Roi les obligent de mettre piè à terre dans la boüe, & souvent par un tems fâcheux pour aprendre à des Canoniers, Chartiers ou Païsans, la maneuvre qu'il faut faire pour relever une Piece de Canon qui sera culbutè dans un Fossè ou dans un Ruisseau, ou pour relever un Chariot de Poudre, de Boulets, ou d'Outils qui sera renversè:

Ce

Ces actions basses & viles, disent-ils, ne font point d'honneur à ceux qui s'en mêlent, & le Mêtier d'un Charetier, n'est du tout point celui d'un homme de qualité.

En parlant ici de ces esprits revoltéz contre leur devoir & le bien du service, il me souvient à leur confusion, d'avoir aidé à Monseigneur le Prince de CONDE', à charger sur son cheval & d'y avoir ataché à l'arçon de la selle, deux Boulets de vingt quatre, que ce Prince m'avoit fait mettre dans des sacs à terre, pour les porter aux Bateries devant le Château de Namur, lors que le Roi en persone fit le siege de cette Place (*a*) tous les Princes du Sang suivirent son exemple pour se signaler dans cette ocasion, & persuader ce Gran Roi du désir qu'ils avoient de contribuer à sa gloire. Tous les Oficiers de sa maison, Gens d'armes, Chevaux legers, Mousquetaires & Gardes du Corps suivirent à l'envie ces valeureux Princes; ce qui fût d'un grand secours pour hâter la reduction de la Place devant laquelle tous les Chevaux de l'Artillerie étoient morts de maladie, par les pluies continuelles & mauvais tems qu'il fit pendant deux mois : les fourages étans devenus si rares, que tous les Chevaux de l'Armèe ne mangeoient que des feüilles d'arbres, en sorte qu'à cinq ou six lieuës la ronde au mois de Iuillet, les arbres en étoient dèpouillez comme au mois de Ianvier.

Lors qu'un Géneral d'Artillerie se trouve engagé dans un chemin, que le mauvais tems a rendu impraticable, il faut qu'il emploie toute son industrie pour sortir d'un pareil embarras, étant très-important pour le service du Roi, de faire conduire l'Artillerie avec diligence, parce qu'elle cause de grands desordres aux marches d'Armées, quant elle traine & qu'elle va lentement: ainsi que je le ferai voir en son lieu.

Dés le moment qu'un Oficier se destine au service de l'Artillerie, il doit s'apliquer à l'étude de la Geometrie, qui convient extrèmement à un homme de son Mêtier, le nom de cette Sience ne voulant nous signifier autre chose que mesure de Terre, parce qu'autre fois avant qu'elle fût arivée, à ce haut degré de perfection; les Peuples ne s'en servoient que pour mesurer mèchaniquement les leurs, afin de donner à un châcun les parts & portions qui leurs apartenoient.

Les Egiptiens nous aprennent que pour rèparer les desordres que leur causoit le dèbordement du Nil, qui èfacoit tous les ans les bornes & limites des Terres qui l'avoisinent : furent les premiers qui mirent en usage la Geometrie, pour mesurer de nouveau celles qui leur apartenoient; avec la perche, ou quelqu'autre mesure, dont ils se servoient dans le Païs pour en pouvoir faire la distribution à châque Particulier, suivant

(*a*) *en* 1692.

ſuivant la quantité dont il étoit en poſſeſſion auparavant : Mais aujourd'hui cette ſience pénetre & s'étend bien plus loin, puiſqu'elle donne à connoître, tout ce qui ſe trouve ſous la quantité, tant au Ciel qu'en la Terre : ſa proprieté merveilleuſe eſt de meſurer les diſtances des Termes, les hauteurs des Montagnes, des Tours & Edifices ; les profondeurs des Vallées, les ſuperficies des Corps & même leur ſoliditez ; & comme ſi toutes ces choſes admirables étoient trop peu conſiderables pour la ſatisfaction des hommes, elle leur fait connoître non ſeulement le circuit du Globe de la Terre, mais encore par un artifice que nous ne ſaurions ceſſer d'admirer ; elle nous fait toucher du bout du doigt ſa ſolidité ; pour de-là découvrir au Ciel les hauteurs du Soleil & de la Lune, leur diſtances, leur grandeur, celle des Aſtres, des Metéores, & la hauteur & étenduë des Nuës.

Je remarque en cette Sience deux principales parties ; la premiere, enſeigne à décrire les lignes, les ſuperficies & les Corps, tant ſur le papier que ſur le Terrain : la ſeconde nous aprend, à trouver actuellement comme je le viens de dire, leurs meſures & leur dimentions, fuſſent-elles acceſſibles ou inacceſſibles : j'aurois un plaiſir extreme de prouver l'une & l'autre verité par le raiſonnement de ſa Théorie, & de ſes démonſtrations infaillibles, ſi cette diſgreſſion ne me mettoit pas inſenſiblement hors de mon ſujet ; Mais je me contenterai de dire, qu'aujourd'hui la Geometrie eſt une des principales diſcipline des Mathématiques, ſans la connoiſſance de laquelle il eſt impoſſible d'en poſſeder aucune autre.

Lors que je parle des diſciplines Mathématiques qui ſont preſentement en ſi grande vénération parmis les hommes, leſquelles, quoi qu'en grands nombres, je les réduis pour l'homme de guerre à deux principales ; l'Arithemetique & Geometrie, (*a*) que l'on peut dire être veritablement diſciplines Mathémathiques pures & ſimples, en ce qu'elles ſont indépendentes d'aucunes autres & que toutes les autres en dépendent. Enfin lors qu'on eſt aſſez heureux pour les poſſeder elles donnent les moïens de fortifier toute ſorte de lignes, de Rivieres & de Places, d'en connoître le fort & le foible, & d'en conſtruire de nouvelles ſur toute ſorte de terrain tant regulieres qu'irregulieres, en un mot, tout ce qu'elles renferment eſt d'une grande utilité pour les Oficiers qui déſirent s'avancer & ſe diſtinguer dans le ſervice.

Mais pour rendre un Géneral d'Artillerie acompli en toutes les choſes qui regardent le devoir de ſa charge, il faut qu'il aime la juſtice, & à la rendre non ſeulement à tous les Oficiers ; mais encore à toutes les perſonnes qui la requierent de lui ; car c'eſt la juſtice & la loi, qui main-

(*a*) *Le Sr. Goujon Profeſſeur Roïal des Mathematiques enſeigne cette pratique.*

maintiennent les Rois sur le Trône, & tous les hommes dans leur devoir, dans la paix, dans le respect, & dans l'obeïssance; il faut aussi qu'il soit juste envers ceux avec lesquels il aura à traiter, tant pour les afaires civiles que politiques; Et comme il aura de frequentes relations avec le Ministre duquel il recevra journellement les ordres & avec le Gêneral d'Armèe sous lequel il servira, il faut qu'il s'atache par de belles manieres à leur plaire & à forcer ces deux Puissances par son atachement à lui acorder leur amitiè & leur estime.

J'ai vû, une infinitè de personnes de Province qui n'avoient jamais servi, venir prendre de l'emploi dans le Corps de l'Artillerie pour servir dans les Armèes: ils ètoient si fort entêtez de leurs qualitez, qu'ils croioient comme beaucoup d'autres Nations, qu'il ne se pouvoit rencontrer entre un Roi & un Gentil-homme que le Roi même; Ces sentimens avoient tellement alienè l'esprit de quelques-uns, qu'ils regardoient comme des actions viles, & indignes de leur naissance; les respectueuses obeïssances qu'ils devoient à leurs Superieurs & Gèneraux d'Armèes: Comme cette opinion est tout-à fait oposèe à la raison par raport à l'extrême distance qu'il y a du Sujet au Souverain, & de l'homme mercenaire au vertueux; j'ai crû qu'il n'ètoit pas possible de me dispenser de raporter dans le discours suivant ce que j'ai vû pratiquer à l'Armée par des Princes du Sang; afin de dètruire entierement la fureur d'une prévention si mal fondèe.

Si on ne peut douter, que ce ne soit par la distinction des actions; comme par la pratique de la vertu, qu'un Gèneral est placè à la tête d'une Armèe, ce n'est pas sans raison si le Roi dont il est l'image lui confie quelques-fois des Princes de son Sang, & s'il se dèpoüille aussi d'une partie du souverain pouvoir, pour le soutenir sur le Trône de ses armes avec plus d'autorité & de splendeur; ce fût la ce me semble la raison pour laquelle, SA MAIESTE' TRE'S CHRE'TIENNE honora son Armèe de Flandres commandèe par M. le Marêchal Duc de LUXEMBOURG, de deux Princes incomparables en vertu & valeur, dont l'un ètoit Monseigneur le Duc de CHARTRES, & l'autre Monseigneur le Prince de CONTI, Princes, dont la haute Naissance ètoit sans comparaison infiniment audessus de ce Géneral. Cependant ces Ames toutes Magnanimes qu'elles ètoient, ne laisserent pas par des manieres les plus civilisèes de se soûmettre à l'autoritè & au commandement de ce Gèneral, & de s'atacher avec une ardente ferveur à observer les regles de la plus ètroite subordination qui se soit jamais pratiquèe dans les Armèes, agissant dans le Combat de *Stinkerque* qui survint alors avec une intrepiditè & un courage sans pareil; en sorte que cette discipline militaire si regulierement observèe

ne contribua pas peu au succès d'un èvenement qui devint alors si heureux & qui presente en même tems un remede tout des plus èficaces à la guerison de ces personnes qui présument par trop de leur prétenduë naissance, qui peut-être n'emprunteront leur èlevation dans le monde, que de quelques charges que l'ambition de leurs Peres aura renduë vènale; & qui s'y seront acredité par les diverses exactions dont les Peuples auront ètè oprimez. Après cela, de pareils Oficiers croïent-ils oser pecher impunement contre l'Ordre de la Subordination, & du respect qu'ils doivent à leurs Superieurs, ni même à leurs ègaux, encore bien que les uns & les autres fussent de ces Oficiers qui n'ont pour toute èlevation qu'un merite superieur qui les a distinguè dans les Armèes par quantitè d'actions glorieuses : Car comme remarque, CLAUDIUS CESAR, „ C'est la vertu seule qui donne la vraïe No-„ blesse, sans la possession, de laquelle il n'y en a point : Ainsi outre que toutes les dèferences que ces orgueilleux doivent avoir pour ces hommes rares & vertueux retournent à leur gloire, c'est que s'ils y manquoient les Gèneraux même les forceroient à les leur rendre si la raison manquoit de force & de vigeur pour les y contraindre. Enfin l'honnêteté, la civilitè & l'obeïssance savent agreablement captiver le cœur des hommes, mais l'orgeüil les rend meprisable, n'etant envisagè que comme le plus grand de leur defaut, puisque c'est veritablement celui que Dieu a puni avec une si grande severitè. En un mot, lors que je parle du respect que doit avoir un Oficier pour son Superieur, ce n'est pas seulement d'un simple Subalterne à son Capitaine dont je veux parler; mais je comprens de l'un à l'autre du depuis l'Enseigne & le Cornette jusqu'aux Gèneraux, afin qu'on ne puisse point ignorer que plus les Oficiers sont elevez audessus de nous en dignitez, plus nous devons observer envers eux une respectueuse obeïssance.

Lors qu'un Géneral d'Artillerie aura sû s'atirer par son merite l'estime de la Cour par de secretes relations, il prendra garde de n'en faire part à personne, mais aussi ne doit-il point faire de mistere des choses qui ne le meritent pas & ou le service de son Roi n'est point interessé, car il est necessaire pour son avancement & sa fortune qu'il ait l'aprobation & l'estime du Géneral d'Armée; C'est par lui qu'il ètablira sa reputation, parce que c'est lui qui expose à la Cour le merite & la capaci è des Oficiers qui servent sous ses ordres, c'est de lui de qui il peut aprendre le mêtier de la guerre, c'est lui qui le peut faire Oficier Géneral, c'est de lui de qui il peut esperer des Dètachemens de Troupes avec de l'Artillerie pour des expeditions qui conviennent à ceux qui la commandent, & qu'il ne lui acordera pourtant pas que lors qu'il lui plaira, & qu'autant qu'il le considerera. Voilà quels sont les avantages qui

qui peuvent distinguer un Géneral d'Artillerie, je lui laisse à penser quels sont les soins qu'il doit prendre pour les bien meriter, & de l'aplication à laquelle il se doit dévoüer pour que dans l'exercice d'une profession, où il y a tant de gloire à aquerir, il ne se fixe pas seulement à être un bon Géneral d'Artillerie, mais encore, un excellent Géneral d'Armée & pour lui en donner les moïens; il faut qu'il sache que les grandes armèes, je veux dire celles, de cent, à cent vingts, cent trente, ou cent quarante mille hommes & audessus, avec lesquelles on fait la guerre dans les Païs couverts & coupez de défilez; desquelles l'Infanterie doit exceder de beaucoup en nombre à celui de la Cavalerie de ces mêmes Armées, marchent (*a*) sur six Colonnes.

La Cavalerie & les Dragons, qui composent l'aîle droite de la premiere ligne, forment la premiere Colonne, & marche à la droite.

La Cavalerie & les Dragons qui composent l'aîle droite de la seconde ligne, forment la seconde Colonne; & marche à la gauche de la premiere.

La Cavalerie & les Dragons qui composent l'aîle gauche de la premiere ligne, forment la troisième Colonne, & marche à la gauche.

La Cavalerie & les Dragons qui composent l'aîle gauche de la seconde ligne, forment la quatrieme Colonne, & marche à la droite de la troisième.

L'Infanterie de la premiere ligne de l'Armèe, forme la cinquième Colonne, & marche à la gauche de la seconde Colonne de Cavalerie de la droite.

Et l'Infanterie de la seconde ligne de l'Armèe, forme la sixième Colonne, & marche à la droite de la seconde Colonne de Cavalerie de la gauche.

Il marche à la tête de châque Colonne d'Infanterie une Brigade de Canon qui sont precedèes châcune d'un détachement de Grenadiers & de Dragons; qui les escortent jusqu'au Camp. Le reste de l'Artillerie suit ces deux mêmes Colonnes d'Infanterie qui marchent au centre, qui est suivie des gros Bagages & des Vivres.

Lors que ces six Colonnes de Cavalerie & d'Infanterie ont dèbouchè dans la Plaine où l'Armée doit camper & se mettre en bataille, soit que les emmemis s'y rencontrent ou non, les Troupes qui composent les deux lignes y arivant doivent seulement observer la distance qu'il doit y avoir entr'elles, après quoi la Cavalerie & l'Infanterie n'ont autre mouvement à faire qu'à droit & à gauche pour s'etendre & pouvoir ariver aux endroits qui sont destinez pour apuïer la droite la gauche & le centre de l'Armée.

l'Art-

(*a*) *M le Marechal Duc de Luxembourg faisoit observer à son Armèe cette maniere de marcher pour s'emparer d'un Camp que les Ennemis projettoient d'ocuper avant lui.*

L'Artillerie marchera par les intervales des Brigades d'Infanterie des deux lignes, & s'ira placer à la tête de châque Brigade d'Infanterie aussitôt que l'Armée sera en Bataille.

Une pareille Armée dans un Païs ouvert peut aussi marcher sur quatre Colonnes.

La Cavalerie & les Dragons qui composent les deux Aîles droite de la premiere & seconde Ligne, formeront la premiere Colonne, qui marchera à droit.

La Cavalerie & les Dragons qui composent les deux Aîles gauche de la premiere & seconde Ligne, formeront la seconde Colonne, qui marchera à gauche.

L'Infanterie de la premiere Ligne, formera la troisiéme Colonne, & marchera à la gauche de la premiere Colonne de Cavalerie de la droite.

Et l'Infanterie de la seconde Ligne, formera la quatrième Colonne, & marchera à la droite de la seconde Colonne de Cavalerie de la gauche.

Il marchera à la tête de châque Colonne d'Infanterie, une Brigade de Canon escortée, comme il a été expliqué ci dessus, le reste de l'Artillerie suivra l'infanterie, les gros Bagages, & les Vivres suivront de même.

Les moindres Armées, comme celles de 60. 50. 40. ou de 30. mille hommes marchent (*a*) ordinairement sur trois Colonnes.

Toute la Cavalerie & les Dragons des deux lignes de l'aîle droite, composent la premiere & marche par la droite.

Toute la Cavalerie & les Dragons des deux lignes de l'aile gauche composent la seconde Colonne, & marche à la gauche.

L'Infanterie des deux lignes qui composent la troisiéme Colonne, marche dans le centre entre les deux premieres.

L'Artillerie, les gros Bagages, & les Vivres suivent la Colonne d'Infanterie, parce que son chemin est toûjours le plus fraiè, le plus aisè, & le plus ferme & cela à cause de leur pesanteur, & de leur seuretè.

On fait des Dètachemens de la garde du Piquet, comme j'en parlerai ci aprés, pour marcher à la tête de châcune, afin de commander les Travailleurs qui sont destinez à faire les chemins ou a les reparer, le reste de cette Garde se distribuë le long de ces Colonnes pendant la Marche pour les faire suivre sans relâche, & pour que la marche de l'Armée se continuë jusqu'au Camp pour y ariver en bon ordre

(*a*) *Monsieur le Marquis de la Frezeliere a tèmoignè fort estimer ces diverses marches d'Armées.*

dre & sans confusion. Et lors que les ennemis sont aportée de pouvoir entreprendre quelques actions sur vous dans la marche de vôtre Armée il faudra faire marcher à l'arriere garde le corps de reserve pour favoriser l'Artillerie, les Bagages & les vivres.

Il y a cependant des Généraux d'Armée, qui prennent quelques fois plus de précautions pour la sureté de leur Arriere-garde, que je n'en marque par la disposition de l'ordre de la marche dont je viens de parler, quant-ils croïent que les ennemis leur peuvent tomber sur les bras avec une puissante Armée; alors ils font marcher tous leurs Bagages, toute leur grosse Artillerie quant-ils ne les renvoient pas dans les Places voisines, & tous les vivres devant, sous la conduite de quelques Brigades de Cavalerie pour les escorter, & détachent de l'Armée tout ce qu'il y a de meilleur troupes pour en faire l'arriere-garde: ces Généraux y marchent eux même & y font aussi marcher une Brigade de Canon, de laquelle on se sert quand l'Ennemi se presente pour harceler les Troupes de cette arriere garde. Ce Canon est aussi fort utile lors qu'on est obligé de passer un défilé devant l'ennemi, en ce cas on le met en Baterie du côté du défilé sur une hauteur, s'il y en a une ou dans quelque endroit qui découvre, & domine le chemin que les Troupes ennemies peuvent tenir, pour charger celle qui compose cette arriere-garde.

Quand les Ennemis sont en état de marcher à vous en Bataille, la disposition de la marche sur trois Colonnes est la plus assurée (*a*) avec le corps de reserve pour couvrir les Bagages, parce qu'il est aisé aux deux Colonnes de la droite & de la gauche de se mettre en Bataille sans se deranger: ces deux premieres Colonnes forment dans un instant les deux aîles de l'Armée en arivant au Camp; & l'Infanterie qui marche dans le millieu le centre, en s'étendant les uns & les autres à droit & à gauche pour ocuper tout le terrain qui leur aura eté marqué pour le campement de l'Armée, ou pour se mettre en Bataille dans une plaine ou elle peut rencontrer en même tems & dans la même situation celle des ennemis: Ainsi ce campement se doit toûjours raporter à l'ordonnance de la marche que le Général d'Armee aura projetté dès l'ouverture de la Campagne, qui sera explique par l'ordre de Bataille qu'il en aura donné. Et en suivant cet ordre de marche l'Artillerie n'aura jamais de dificulté à s'aller placer diligemment à la tête des Brigades d'Infanterie ausquelles elle sera afectée & d'y combatre aussitôt que l'Armée, pourvû qu'on la fasse marcher par Brigade & que l'Armée soit campée dans un Païs ouvert.

Quand

(*a*) *Monsieur le Maréchal de Catinat faisoit marcher ainsi ses Armées, & les faisoit camper de meme.*

Quand on est dans un Païs coupé & de défilez, on doit faire marcher quelques Dragons à la tête des Colonnes avec un corps d'Infanterie assez considerable; & une Brigade de Canon qui suivra ces détachemens. L'Artillerie dans ces ocasions-là sert à favoriser une Armée qui se veut mettre en Bataille en presence des ennemis que l'on trouve en pareil mouvement dans un Païs ouvert à la sortie de ces defilez.

Les petites Armées marchent sur une même Colonne, leur Artillerie & leur Bagages au centre, les Dragons & la Cavalerie marchent à la tête de la Colonne avec une Brigade de Canon qui font l'avant-garde, & si cette Armée étoit obligée de se mettre en Bataille en marchant, l'avant-garde en fera l'aile droite, l'Infanterie qui la suit le centre, la Cavalerie & les Dragons en fermeront l'aile gauche, & le Canon qui aura marché au milieu ira prendre ses postes à la tête de châque Brigade d'Infanterie. Quand cette maniere de marcher sera ainsi observée, les Troupes & l'Artillerie seront en état d'agir dans le même tems.

Dans les Païs coupez on suivra le même ordre pour la marche d'une petite Armée, que celui que j'ai fait remarquer pour la marche des moiennes, soit que l'ennemi la suive de près, ou qu'il soit à portée de lui donner Bataille. Mais si on marche dans un Païs où il n'y ait rien à craindre & que l'ennemi en soit assez éloigné, alors il n'est pas necessaire qu'un Géneral prenne de si grandes precautions pour la marche de ses Armées. Et pour en être mieux informé, il doit avoir beaucoup de petits Partis du côté de l'Armée ennemie pour en aprendre des nouvelles certaines; & faire en sorte qu'il soit fidelement servi par ses Espions, afin d'éviter toutes surprises, qui outre qu'elles sont dangereuses, c'est qu'elles peuvent contribuër à diminuër son credit, & sa reputation; un homme de cette importance n'étant point excusable, en disant je n'y pensois pas CESAR AUGUSTE tenoit pour une maxime assurée, que la Témérité & la precipitation en toute sorte d'afaires étoient les plus grands defauts d'un Capitaine, ce qui lui faisoit dire fort souvent, „ qu'il faloit se hâter lentement & „ qu'une chose qui étoit bien faite & avec reflexion l'étoit toûjours „ assez tôt. Il doit être aussi très curieux de savoir le dessein de son ennemi & fort ambitieux de bien connoître le Païs qui est entre les deux Armées, ne se contentant pas de le bien étudier, non seulement par la carte fidele & particuliere dont il doit être pourvû, mais encore par ses Guides & par les gens du Païs. en sorte qu'il ne puisse pas ignorer le moindre defilé, Ruisseau, Bois, Broussailles, Marais, Ravins, Hauteurs, Etangs, Lac, qui se peuvent rencontrer entre l'un & l'autre. Et comme un Géneral doit toûjours vivre dans

la

la défiance, il doit aussi s'apliquer à reconnoître la marche que l'Armée ennemie peut faire pour venir à lui, afin de prendre des mesures certaines pour le prèvenir ou pour l'en empêcher: Tous les grans Hommes en usent ainsi, & cela n'est point impossible pourvû qu'il se trouve en eux de l'activité, n'i aïant point d'exemple qu'aucun se soit jamais reposé de ce soin là sur personne, qui ne s'en soit repenti.

Aprés m'être expliqué assez nettement sur les diverses marches d'armées, il ne me paroît pas moins raisonnable d'enseigner ici par raport à ces mêmes marches, la maniere de mener les Colonnes qui composent ces Armèes, par qui & coment elles sont conduites. Ainsi pour y reussir avec ordre, il faut supofer qu'un Gèneral ait resolu de faire marcher la sienne sur trois Colonnes, pour cet efet, il faudra pour en conduire une, deux Oficiers Géneraux: le premier se mettra à la tête de toute la Cavalerie de l'aîle droite de la premiere ligne, & se disposera à la mener sans confusion au nouveau Camp, aprés toutes-fois que le second Oficier Géneral se sera mis à la tête de toute la Cavalerie de l'aîle droite de la seconde ligne pour le suivre: en sorte que ces deux Troupes unies ensemble forment la premiere Colonne de l'Armèe qui marchera à la droite.

Il faut pareillement deux Oficiers Gèneraux qui soient divisez & postez en la maniere que je le viens d'expliquer; pour la conduite de toute la Cavalerie de l'aîle gauche de l'Armée de la premiere & seconde Ligne, qui formeront ensemble la seconde Colonne qui marchera à la gauche.

L'Infanterie de la premiere & seconde Ligne sera conduite dans le même ordre par deux Oficiers Géneraux; Ces deux Troupes formeront ensemble la troisiéme Colonne de l'Armèe, qui marchera au centre. Mais si dans le tems que l'Armée continuë sa marche dans la disposition que je prescris; le Gèneral aprend que les ennemis s'aprochent du Camp qu'il s'est proposé d'ocuper avant eux; alors pour que cette Armèe y arive avec plus de diligence & dans un ordre à lui pouvoir disputer le Terrain, il sera fort aisé de la faire marcher sur six ou sur quatre Colonne, en observant l'Instruction que j'ai donnee *dans les Pages* 13. *&* 14. parce qu'il se trouvera toûjours un Oficier Gèneral pour faire faire les mouvemens qui seront ordonnez.

Je ne vois rien qui soit plus important, à un Oficier qui cõmande l'Artillerie dans une Armèe, & même à tous ceux qui ont de l'emulation & qui sont sous les ordres, de remarquer avec atention la conduite que tient un Gèneral d'armée, quant il dèpend de lui de choisir un champ de Bataille qui soit avantageux pour apuier la droite & la gauche de son Armée & pour mettre le centre à couvert de quelque chose. S'il se trouvoit quelque Villages, Bois ou

 Brossailles

Broſſailles, il les doit faire ocuper par de l'Infanterie, ou par des Dragons qui ferment toûjours la droite & la gauche des lignes d'une Armèe, en ſorte que par cette diſpoſition elle puiſſe ſoutenir l'ataque d'un ennemi vigoureux, & pour cet èfet, il ſera bon de fortifier ces Poſtes en les retranchans par le moïens des èlevations de Terre avec des Paliſſades, & par des abaties d'Arbres, afin que s'il vouloit les y ataquer, il y penſa deux fois. Ce ſont là les meſures que j'ai vû prendre à Monſieur le Marèchal de JOYEUSE en Allemagne (*a*) quant il voulu s'aſſurer du Poſte de Sainte Helaine auquel l'aîle droite de la premiere Ligne de ſon Armèe ètoit apuièe, qui fut vainement ataquèe par deux mille Grenadiers de l'Armèe de Mr. le Prince LOUIS DE BADE. Une Riviere non guayable feroit à prèferer à toute choſe; un Marais, ou un Ravin, en un mot, il doit prendre de juſtes meſures pour qu'on ne puiſſe point l'ataquer par les flancs de ſon Armèe.

Monſieur le Vicomte DE TURENNE, obſervoit aſſez ſouvent de mettre des pelottons d'Infanterie entre les Eſcadrons qui compoſoient ſon Armèe par deux raiſons. La premiere pour faire paroître aux ennemis une fois plus de Bataillons qu'il n'en avoit, & par conſequent un front à ſon Armèe plus vaſte & plus ètendu. La ſeconde que cette Infanterie tenoit les ennemis en reſpect favoriſant l'Artillerie qu'il poſtoit pareillement dans ces intervales, qui conjointement avec cette Infanterie, faiſoient des ſalves continuelles qui dèrangeoient leur Eſcadrons & Bataillons, & qui auroient donnè la facilitè à ſa Cavalerie de ſe ralier en cas qu'elle eut ètè rompuë: Il faut nèanmoins que ces dètachez qui forment ces demis Batalions ſoient gens de bon ſens & fort à l'erte pour qu'en cas de beſoin ils ſe puiſſent retirer promptement, & retourner aux Batailions d'où ils ont ètè dètachèz, Voilà ce qui ſe peut apeller couvrir avec jugement la foibleſſe de ſon Armèe, ſe rendre redoutable à ſon ennemi, pour dans une ocurrence plus favorable en ſavoir trionfer.

Comme perſonne n'ignore qu'il n'i a prêque rien dans le monde ſur quoi l'on puiſſe ètablir une regle gènerale, les èvenemens les plus ſemblables dans la guerre, ont des circonſtances ſi opoſèes & diferentes, qu'on ne ſe peut auſſi diſpenſer d'agir difèremment; Ainſi ce doit être en cette ocaſion la ſituation du lieu où l'on ſe trouve, qui doit obliger celui qui commande une Armèe ou une troupe à la guerre, à prendre ſon parti ſur le champ; ne m'ètant pas poſſible d'en pouvoir dèterminer un de mon Chef, ni de pouvoir donner une idèe juſte des diferents mouvemens que des Armèes peuvent faire dans un combat; je me contenterai ſeulement de dire, que dans les afaires gènerales, c'eſt aſſez

(*a*) *en 1694.*

assez souvent l'Artillerie qui fait l'ouverture de la Scene, & comme le gain des Batailles ne dèpend que des avantages que remporte la Cavalerie dans le commencement d'un combat sur celle des ennemis, il est très important au Gèneral d'Artillerie d'y contribuer par sa prudence & son habilitè. Pour y rèussir avec succès, il faut que le feu de ses Bateries soit partagè & croisè, c'est a dire que quand les deux Armèes seront en presence à la demi portèe du Fusil, la Baterie de six pieces de la droite qui se trouvera dans l'intervale qui est entre les Dragons qui ferment l'aîle droite de la premiere ligne, que je supose être apuièe d'un Vilage, Bois, ou Marais impraticable, & la Gendarmerie; cette Baterie dis-je sera un feu continuel, battra en flanc ou autrement en Echiquier, la Cavalerie qui fermera l'aîle gauche des ennemis. Cette Brigade de Canon sera soutenuë par celle qui sera placèe dans l'intervale des Brigades de CHARMASEL Infanterie & MONGOMERI Cavalerie; qui tirera son Canon de la même manière que la premiere: Le feu du Mortier de l'une & de l'autre Brigade, s'unira à celui du Canon, en sorte que tous ces feux ètant bien reglez & continuez, il ne sera pas dificile à forcer cette Cavalerie à faire quelque maneuvre desavantageuse : ce sera alors aux Oficiers Gèneraux qui seront chargez de faire combatre l'aîle de Cavalerie pour laquelle ils sont destinez à bien prendre leur tems, & à observer avec atention tous les mouvemens que fera celle des ennemis; car ce sera là le seul moment pour en profiter. Il faudra bien prendre garde en s'èbranlant de ne point trop dècouvrir la droite de l'Infanterie, & d'y laisser un corps de Cavalerie capable d'empêcher celle des Ennemis de l'ataquér par le flanc. Je crois que si ces Gèneraux se servent de la connoissance qu'ils ont dûs s'être aquise par une experience aussi longue que l'est celle que l'on aquiert quand on est parvenu à des Caractères si considerables, il est prêque indubitable qu'ils batront la Cavalerie qui leur sera oposèe. Mais comme l'ennemi nous peut aussi donner le change, il faut que ces mêmes Gèneraux soient actifs & assez vigilans pour empêcher les Troupes qui sont sous leur commandement de les faire, de crainte que les ennemis n'en profitassent au prèjudice de leur Armèe. Un èquipage d'Artillerie qui agiroit contre une Armee ennemie qui seroit divisèe par Brigade de la maniere dont je m'en expliquerai dans la suite de ce discours, contribueroit certainement à faire faire aux ennemis les mouvemens fâcheux dont je viens de parler.

Les Bateries de l'aîle gauche agiront de même, envers la Cavalerie de l'aîle droite des ennemis, & si l'une & l'autre en viennent aux mains & se mêlent, il faudra alors cesser de tirer de ce côtè là, & que l'Artillerie restant ferme dans ses Postes tourne partie des pieces de ces

deux Brigades sur la Cavalerie qui ne se sera point encore ébranlée ; pour exciter de plus en plus le trouble & la confusion dans cette Armée ; & tenir le reste de ces pieces toûjours chargées les unes à cartouches & les autres à boulets, pour favoriser la retraite & le raliement de nôtre Cavalerie.

Il est de la prudence des Oficiers Géneraux, qui commandent dans des afaires de cette importance, de convenir entr'eux avant d'entrer en action d'un rendez vous sûr, pour ralier en cas de necessité leur Cavalerie qui auroit été rompuë & mise en desordre, & de faire succeder dans l'instant à cette Troupe l'alle droite de Cavalerie de la seconde ligne, pour charger de nouveau les ennemis, tandis qu'entre les deux lignes de l'Armée cette Cavalerie batuë se pût ralier me paroissant le seul endroit & le plus convenable pour faire ces raliemens

Si cette Cavalerie avoit reduit les choses à un tel état, qu'on osât se promettre le gain d'une Bataille, alors l'Armée se disposera à marcher dans le meilleur ordre qui lui sera possible, l'Artillerie la suivra aussi en Bataille, & pour ne point donner d'empêchement ni d'embaras à la marche de l'Armée ; châque Brigade de Canon marchera par les intervales des Bataillons ausquels elle est afectée, & à mesure que l'Armée fera alte, elle tirera vivement sur les ennemis soit à boulets ou à cartouches si elle en est assez près. Les Oficiers d'Artillerie pendant la marche feront charger leurs pieces pour n'être point au dépourvû, lors qu'ils auront joint les ennemis.

L'Infanterie en marchant se tiendra ensemble & fort serrée, parce que le moindre mouvement qu'elle feroit à contre-tems en pouroit causer la perte, elle ne s'ébranlera point sans être soûtenuë par quelque corps considerable de Cavalerie.

L'Artillerie dans une pareille conjoncture, ocupera les hauteurs qui se trouveront sur le champ de Bataille ; pour bâtre à revers les flancs de l'Armée, afin de l'engager à plier & donner la facilité à nôtre Cavalerie de l'enfoncer. Si enfin le Païs est couvert, l'Infanterie ne risquera guere pour faire de grands progrés, quand particulierement dans le commencement d'un Combat la Cavalerie ennemie a été bien batuë ; autrement l'Infanterie suivra les mouvemens de la Cavalerie sans oser s'en separer. Mais s'il arivoit malheureusement, que toute la premiere ligne de l'Armée fût batuë & renversée, tout le Canon se retireroit sans balancer dans les intervales de la seconde Ligne, faisant un feu continuel sur les Ennemis pour en arrêter l'impetuosité ; tandis que la premiere Ligne se ralliroit entre la seconde & la reserve.

Il faut que ces raliemens se fassent diligemment & sans perdre un moment, pour que les Troupes de cette premiere Ligne se presentent

de

de rechef aux ennemis pour les charger s'il est possible ; Car il s'est vû des afaires plus desesperées qui dans un instant sont devenuës si heureuses à ceux de son parti, qu'ils ont remportés sur la fin d'un combat de grandes victoires (*a*)

L'Infanterie ne doit jamais tirer que par rang la Baïonnette au bout du Fusil, quand particulierement elle a à combatre de la Cavalerie qui doit faire les derniers eforts pour l'enfoncer, afin d'en avoir meilleur marche, étant le seul moïen qu'elle ait pour la tailler en pieces. A' l'égard de l'Artillerie, elle ne tirera jamais que sur les ennemis, la ceinture des hommes ou le poitral des Chevaux, seront les points visuels des Canoniers & Soldats.

Pour prouver la verité de tout ce que je viens d'avancer, concernant la marche de l'Infanterie alant aux ennemis, il ne sera pas inutile de raporter ici ce qui arriva à l'Infanterie d'Espagne après la Bataille *de Rocroy* qui a trop de raport à mon sujet, pour ne le point placer en cet endroit. L'Armée d'Espagne qui étoit composée de vingt-six mille Hommes, savoir, dix-sept mille Fantassins, & neuf mille Chevaux fut entierement defaite par l'Armée de France commandèè par Monseigneur le Duc D'ENGUIEN, que depuis nous avons conu aprés la mort D'HENRI DE BOURBON son Pere (*b*) sous le Nom du Gran CONDE'. Elle étoit composée de 20000. hommes entre lesquels il y en avoit 14000 d'Infanterie & 6000. Chevaux M. le Comte DE FONTAINES Gouverneur de Flandres étoit le Maréchal de Camp Général qui commandoit celle d'Espagne (*c*) en l'absence de Dom FRANCISCO DE MELLO, qui étoit Généralissime des Armées Espagnoles, ramassa avec soins après sa defaite quelque débris de son Infanterie, de laquelle il forma un gros Bataillon carrè qu'il fit frèser de piques, & à châque face duquel il posta les Oficiers qu'il jugea apropos pour engager les Soldats à faire leur devoir; & ausquels il fit distribuer de nouvelles munitions : Après quoi, ce Général se posta dans le centre de son Bataillon avec tous les Oficiers qui lui restoient où Mr le Prince DE CONDE', l'auroit envain fait ataquer à plusieurs reprises par l'elite de ses Troupes, si après d'inutiles eforts pour le pouvoir pénetrer, il ne se fût avisè d'oposer du Canon à châcune des faces de ce Bataillon pour le rompre, tant il étoit serrè, ce qui ne se pût faire que dans une longue espace de tems: En sorte que dans cette situation ce Général se defendit avec tant de valeur & d'intrepidité que lui & les siens y perdirent à la verité la vie, mais aussi ils y acquirent une gloire immortelle.

On

(*a*) *Artikerque & Cassano*
(*b*) *Mort en* 1640. (*c*) *en* 1643.

On peut encore recevoir un autre avantage de l'Infanterie (si dans une semblable disposition on se pouvoit procurer par l'entretien d'une escarmouche violente d'Artillerie & de Mousqueterie jusqu'à la nuit) une retraite honorable ; Car quant un Gèneral d'Armée peut sortir de cette maniere d'une aussi malheureuse afaire que l'est celle de la perte d'une Bataille , il diminuë beaucoup le tort qu'une telle disgrace peut faire à sa reputation , tant-il est vrai que l'on ne juge des choses que par l'èvenement & s'il y perissoit sa perte seroit glorieuse aussi bien que celle de tous ceux qui suivroient sa destinèe. J'ai donc eu quelque raisons en vous assurant que l'Infanterie & la Cavalerie se doivent tenir fort serrèe & fort ensemble en marchant en Bataille , lors qu'elles se presentent à l'Ennemi , particulierement dans un Païs ouvert : Voilà ce que j'ai vû pratiquer à cet ègard en diverses ocasions, tant en Catalogne , en Flandres, qu'en Allemagne & en Italie dans la guerre passèe , & dans celle qui se vient de terminer, si tant est qu'on puisse croire qu'elle soit veritablement finie.

Encore bien que des trois Corps qui composent l'ètat de la guerre, l'Artillerie ne prenne son rang qu'après les deux premiers ; j'estimè qu'elle contribuë autant qu'eux à la gloire de son Roi, puisque c'est souvent elle qui les fait trionfer de ses ennemis lors qu'elle est bien & vivement servie ; n'i aïant point d'action dans la guerre où elle ne partage avec eux le gain de la Victoire. Elle se fait reconnoître dans les Batailles quand on lui sçait faire prendre des Postes avantageux , servant pour ainsi dire de Rempart dans ces ocasions, à l'Armèe qui la soutient elle se fait redouter devant les Places les plus fortes dans le bouleversement des Murailles au pié desquelles elle est postèe. Elle en sçai dèfendre pendant trois ou quatre mois de Tranchèe ouverte (a) contre des Ennemis opiniâtrèz ; On s'en sert avec succès pour favoriser la retraite d'une Arriere garde qui veut passer un dèfilè à la vûë des ennemis, on en commande pour les fourages en certaines ocasions, afin de se les assurer lors qu'on est obligè d'en faire quelqu'un dans un Païs ouvert, pour soûtenir la Cavalerie & l'Infanterie. Elle soûtient agreablement la retraite d'une Armèe, quant elle est obligèe de passer une Riviere ainsi qu'il ariva en Hollande (b) lors que le Roi fit passer le Rhin à la sienne à la nage en presence des Ennemis, de même qu'à *Vrago* (c) dans la retraite de l'Armèe de SA MAIESTE' au passage de *l'Oglio*, ou M. le Marèchal de CATINAT fût blessé. On s'en sert aussi très-utilement, pour favoriser des Travailleurs qui ont ordre de faire un Pont dans un Païs ennemi en leur presence ; On en mène au

(a) *Philisbourg*, *Graves*, *Mastric*, *Charleroi*, *Landau*.
(b) en 1672. (c) en 1701.

au Bivac, & à la reserve des petits Partis, il n'i a point d'ocasion dans la guerre où elle ne se fasse distinguer.

Rien ne me paroît plus raisonnable, pour encourager & pour donner de l'èmulation à des Troupes, qui composent une Armée, que de faire paroître à leur Tête une belle & nombreuse Artillerie, lors que l'on peut s'atendre d'entrer dans quelques actions avec les Ennemis : Car rien n'inquiette, ni n'impose plus à une Armèe qui prètend vous surprendre dans le dessein de faire quelque entreprise avantageuse sur vous, que lors que vous la recevès avec du Canon bien postè & servi avec vivacitè, dans des endroits ausquels elle ne s'atendoit pas. Ce qui ariva en Allemagne, est trop considerable pour ne le pas raporter ; afin de faire remarquer la diligence avec laquelle nôtre Artillerie est conduite, lors qu'il se presente quelques ocasions. Nous avions un corps d'Infanterie campè à *Spire*, (*a*) sous les ordres de Messieurs DE FEQUIERES & MELAC, au nombre de 7000. hommes. L'Infanterie ennemie sous les ordres du Gèneral BARETH, trouva le moïen de passer le Rhin à *Monbein*, après quoi elle vint passer le petit Ruisseau de *Spirbac* dans le dessein de venir ataquer nôtre Infanterie qui ne manqua pas d'ocuper tous les Postes favorables qui se purent rencontrer dans son Camp, pour en pouvoir plus aisèment dèfendre l'acces; mais quelques mesures qu'ils eussent pû prendre, les Ennemis qui ètoient de beaucoup superieurs aux nôtres, n'auroit pas manquè de les bâtre sans resource & de les partager entierement, si Mr. le Marèchal DE L'ORGES, n'eût pas sû prèvoir leur dessein par un dètachement de Cavalerie de Dragons & d'Artillerie qu'il fit partir de . . . Vilage distant de Spire de deux lieües, où alors toute l'Artillerie faisoit alte, dans l'esperance de se rendre le soir au Camp de *Neustat* ; Ce fût dis je de ce Vilage d'où partit Mr. le Marquis DE LA FRE'ZELIERE (Ce Gran Gèneral des Armèes du Roi & de l'Artillerie de France, dont je parlerai dans la suite) pour suivre au galop avec son Canon la Cavalerie, & les Dragons qui avoient ordre de se rendre à Spire, pour s'oposer à l'entreprise que les Ennemis avoient conceuë sur nous, ce qu'il executa avec beaucoup de prèvoiance, sans peine, sans embarras, & sans abandonner d'un moment cette Cavalerie qu'il avoit ordre de suivre pour assurer sa marche. Ce Gèneral ariva à Spire si à propos, & y ocupa avec son Canon des Postes si favorables; que les Ennemis qui ne s'atendoient pas à un pareil secours, furent reçus par un grand feu d'Artillerie qui les mit en des-ordre avec une perte des leurs très considerable ; ce qui les obligeât à se retirer de devant nous avec une extrème confusion. Voilà si je ne me trompe des exemples assez

(*a*) en 1692.

assez sensibles, pour engager à de serieuses reflexions de jeunes Officiers qui commencent à servir, sur le merite qu'ils doivent aquerir, lors qu'ils ont un vrai dessein de bien servir leur Roi, & de parvenir au commandement géneral de l'Artillerie.

Les Troupes dans les Batailles, non plus que dans les autres ocasions, ne doivent point manquer de munitions, mais pourtant on ne leur en doit distribuer qu'avec ordre & sans profusion, autrement il y auroit de l'inconvenient & du danger. Les combats ne sont pas toûjours décisifs, la nuit qui separe deux ennemis qui sont peu contans de leur sort, recommencent bien souvent le lendemain au retour du Soleil, à éprouver leurs forces, & quelque fois une seconde afaire les conduits bien plus loin qu'il ne pensent. Telle fut celle que Monseigneur le Duc d'Enguien entreprit sur les Ennemis du Roi en Allemagne à la Bataille de *Fribourg* (*a*) où pendant trois jours consécutifs, malgré des pluies continuelles & des Retranchemens impenetrables chargea les Allemans, & les forçât dans leur Camp: Un tel carnage donna un si grand credit aux Troupes de SA MAIESTE', qu'elles abâtirent pour jamais l'orgueïl de cette Nation, qui ne pensoit à rien moins qu'a donner des Loix a l'Univers. Il ariva à *Seneff* (*b*) une afaire à peu près semblable, qui s'etoit ebauchée la veille & qui se termina le lendemain à l'avantage du même Prince, à la gloire duquel on peut dire que ses actions heroïques l'ont élevé au dessus des Heros de son siecle. Ie me contente de raporter ces deux exemples pour prouver que les Munitions d'une Armée de même que celles d'une Place de Guerre doivent être regardees comme des dépôts pretieux dont un Géneral d'Artillerie avec l'agrément du Géneral d'Armée ne doit disposer qu'avec beaucoup d'économie & de circonspection, afin de pouvoir par une sage prévoiance soûtenir jusqu'au bout les prudentes entreprises du Géneral d'Armée. Enfin apres que le Géneral de l'Artillerie se sera employé de toute l'étenduë de son esprit, pour bien regler la distribution de ses Munitions, & qu'il ne lui en restera plus après une Bataille, il sera à couvert de toutes les censures, & il n'importera guere à un Géneral dont l'Armée sera victorieuse qu'il lui en reste, ou qu'il ne lui en reste plus, parce que la Victoire, qu'il aura remportée sur ses enemis le mettra audessus de la crainte: de même qu'un Géneral d'Artillerie qui aura suivi le même ordre dans les distributions qu'il aura fait faire, si l'Armée où il sert étoit entierement defaite qu'en peut-il d'avantage, n'aïant rien a se reprocher; il aura au moins la consolation d'avoir administré ses Munitions avec prudence, par les ordres

(*a*) *le 3. Aoust 1644.*
(*b*) *en Octobre 1674. cette action dura 17. heures.*

dres du Gèneral; & dans un pareil cas une Armèe divisée & batuë, n'a d'autre besoins que d'aler chercher son salut à la faveur de la nuit s'il est possible; pour se trouver le lendemain matin sous le Canon de quelqu'unes de ses Places voisines, pour y recuperer en même tems ses forces & sa perte.

Il me paroît assez raisonnable, de donner ici quelques èclaircissemens sur la conduite que tient un Gèneral pour la subsistance de son Armèe; soit à l'ègard des Vivres, soit à l'ègard des Fourages, que je regarde comme le Pivot sur lequel tourne cette merveilleuse Machine. Il se faut representer qu'une Armèe composée d'un certain nombre d'Infanterie, de Cavalerie & d'Artillerie quant il n'i a point de Siege à faire au commencement de la Campagne, sort de ses Quartiers pour y entrer le 15. ou le 20. de Mai ou environ, qui est à peu près le tems que les Fourages sont en ètat d'être coupez, pour que la Cavalerie & les Chevaux d'Artillerie & Mulets puissent aisèment subsister, aux dèpens des Ennemis. Mais lors qu'un Gèneral d'Armèe est informè qu'il doit entrer en Campagne six Semaines ou un mois avant la Saison, comme il ariva au Siege de MONS (*a*) le Roi ètant en personne à la tête d'une Armèe de 120. mille hommes; il faut bien prendre d'autres mesures pour l'entretien d'une si puissante Armèe: en èfet, il y avoit plus d'un an, que par les soins de feu Monsieur le Marquis de LOUVOIS, & ceux de Monsieur le Marechal Duc de Luxembourg (qui en avoit le secret) tous les Magazins des Places frontieres de Mons, comme Tournai, S. Guilain, Maubeuge, Condè, Valencienne & quantitè d'autres furent remplis de Farine, de Vin, d'Eau-devie, de Foin d'Avoine, de Paille, de Canons, de Mortiers, d'Affûts, de Bombes, de Grenades, de Poudre, de Plomb, de Mêche & de toutes sorte de Munitions de Guerre Attirails & Mèdicamens necessaires, pour faire reussir les desseins de cet INVINCIBLE Monarque, qui surpasse infiniment, tout ce que la Nature a jamais produit de plus gran, de plus magnifique, & de plus acompli sur la Terre, dont l'excellence des Vertus & les Faits inoüis, feront l'ètonnement & l'admiration des Siecles a venir; rèduisit cette Place à son obeïssance en trois Semaines de Tranchèe ouverte; en presence du Prince D'ORANGE, qui ètoit alors campè à Nôtre Dame *des Halles*, avec une Armèe toute des plus leste & des plus considerables; Mais comme ces grands Projets-là, ne se font jamais en public, & qu'il est dificile de les pouvoir pènetrer, il se faudra contenter dans de semblables ocasions pour s'en èclairsir, d'avoir recours à l'ordre de Bataille qui vous instruira de quelle quantitè d'hommes & de Chevaux, l'Armèe & l'Artillerie sera composée, afin

D que

(*a*) *commencè le* 14. *Mars* 1691.

que vous vous puissiez regler en gros & en détail sur ce que chaque Oficier, Cavalier & Soldat, ont de pain & de païe par jour, & combien de Viande, de lard, & de ris quand on leur en donne, car sur ces dernieres distributions, il n'i a point de regle fixe, cela va toûjours du plus au moins, & pour vous donner le moïen d'en être plus précisément informé, vous pourez prier le Géneral des Vivres, de vous donner une copie de l'état qu'il en aura fait; pour se conduire lui-même, & diriger ses Commis dans leur distributions journalieres. A l'égard des Fourages, il se faut donner le soin d'aler quelques fois à ceux qui se font pour les Armées oú l'on est obligé de servir, là on aprendra de quelle maniere on s'i dispose, & des mesures que l'on doit prendre pour qu'ils soient faits en sûreté, & dés que l'on aura aquis un peu d'experience, on remarquera aisément combien un Païs selon qu'il est fertile ou infertile peut faire subsister de tems une Armée, & avec cette connoissance il sera aisé de juger du sejour qu'elle y poura faire; outre qu'avec cette remarque, il sera facile à un Géneral de remporter sur ses Ennemis de grands avantages, aïant pris sur lui des Postes favorables, il poura les reserrer étroitement dans leur Camp; & leur faire ressentir en peu de tems les cruels efets d'une famine inopinée: C'est là une des plus excellente qualité que puisse avoir un Géneral, que de savoir faire subsister son Armée plus long-tems qu'un autre dans un même Païs

Puisque j'ai parlé ci-devant de la conduite que tient un Géneral pour la subsistance de son Armée, il me semble qu'il est raisonable d'expliquer la maniere d'asurer les Fourages quand un Oficier Géneral en est chargé; & pour s'en rendre capable, il faut observer ce que l'on verra pratiquer à ceux qui commanderont les escortes qu'on leur donne, par éxemple. on fait un fourage dans un Païs ouvert où les Ennemis peuvent venir en pleine marche ataquer l'escorte des Fourageurs, & il y a un défilé pour retourner au Camp, ce que peut faire un homme entendu pour ne point craindre l'insulte des Ennemis; ce seroit de poster partie de son Infanterie en Bataille dans ce défilé & le reste l'étendre des deux côtéz si avantageusement qu'elle en pût assurer la retraite, cette Infanterie ne manqueroit pas par un feu continuel qu'elle feroit de toute part, d'éloigner leur Cavalerie qui pouroit s'en aprocher pour l'ataquer si elle en trouvoit l'ocasion, ou quoi qu'il en soit pour soûtenir la sienne qui seroit peut-être en des-ordre en lui donnant près de ce poste le moïen de se ralier: Et cette même Infanterie ne feroit point mal de se retrancher si elle en avoit le tems. Voilà aussi si je ne me trompe, la maneuvre qu'auroit à faire un Oficier d'Infanterie qui au sorti d'un défilé trouveroit dans une plaine un Corps d'Infanterie superieur à

la

la sienne pour s'en tirer heureusement. Mais quant il se presente quelqu'ocasions d'aler aux Ennemis ou de les charger lors qu'ils veulent surprendre des Fourageurs, les Troupes doivent marcher en Bataille, & fort serrèe; Il n'i a que les passages resserèz & ètroits qu'elles passent en dèfilant; & encore bien que ce soit une ancienne coûtume qui n'a jamais eu de fondement solide ni d'aprobation, que de former les Escadrons & Bataillons d'une Troupe par file à la sortie de ces Passages, quand particulierement les Ennemis sont en presence; si j'en ètois crû je serois d'un sentiment bien oposè, car je voudrois qu'à la sortie d'un dèfilè, la Cavalerie & l'Infanterie formassent les Escadrons & Bataillons par rang, parce qu'un rang forme un front bien plus capable de soûtenir devant l'Ennemi qu'une file: le premier rang que je supose être ataquè, resistera assez long-tems, pour donner lieu au second, au troisième, & à tous les autres de se former entierement par derriere les Escadrons ou Bataillons sans qu'on leur puisse faire aucun empèchement. Enfin dans les Batailles, dans les Fourages, comme dans toutes les autres actions que le hazard fait naître à la guerre, il se faut bien garder d'en user autrement; & si dans les endroits de ces fourages ou des Postes que l'on fait garder par la Cavalerie, il y avoit des Ravines environnèes de Haïes vives & autres, comme ces sortes de Postes là, ne conviennent point à la Cavalerie elle se gardera bien d'i rester, ni d'en garder aucun à moins qu'elle ni soit soûtenuë par de l'Infanterie & même du Canon, ainsi que nous l'avons pratiquè en Allemagne (a) lors que nous alions fourager quelque fois sur les Glacis de Mayance avec une pareille escorte.

Il ni auroit pas moins de tèmeritè, à un Oficier de Cavalerie, de faire traverser un Bois à sa Troupe alant à la guerre, qu'il y auroit d'imprudence à un Oficier d'Infanterie, de passer une Plaine avec la sienne sans aucune prècaution; l'entreprise de l'un & le dessein de l'autre me paroissent d'une ègale extravagance, mais pour peu de pratique qu'un homme intelligent ait aquis dans la conduite des Troupes, il ne s'exposera jamais à des fautes si lourdes ni si grossieres: Châcun sçait que ces deux corps sont inseparable dans la guerre de Campagne, comme dans l'ataque des Places, parce qu'il se passe beaucoup d'actions d'union entr'eux qui les soûtient dans les ocasions contre les puissans èforts des Ennemis: cependant dans les Armèes aussi bien que dans les Places de Guerre les plus avancèes, il se fait tous les jours des dètachemens sèparèz de Cavalerie & d'Infanterie, que l'on envoie en diferens endroits pour l'èxecution des Ordres du Roi; soit pour aler en parti afin d'aprendre des nouvelles des Ennemis, pour les reconnoître, ou pour es-

 cor-

(a) en 1694.

corter les Vivres, ou enfin pour le campement ; c'est alors aux Généraux d'Armée ou Gouverneurs de Places qui connoissent le Païs où ces Troupes doivent aler, de les faire détacher suivant les judicieuses remarques qu'une longue experience leur a fait faire, afin de ne les point exposer legerement, ce qui ariveroit cependant s'ils agissoient avec moins d'ordre & de circonspection. Neanmoins en reflechissant, sur un grand nombre d'actions qui se sont passées dans des endroits où je me suis trouvé ; j'ai vû des Gouverneurs pleins de valeur & fort experimentés en bien de choses, qui étoient très peu instruits de leur devoir sur celle-ci, faire de si grandes bévûës qu'ils étoient obligés pour les reparer, d'envoier fort souvent toute leur Cavalerie jusqu'à cinq ou six Lieües loin des Places de leur commandement, au secours d'une Troupe d'Infanterie qu'ils avoient envoiée imprudemment à la Guerre ; dans un Païs où les Plaines étoient si longues & si découvertes, qu'on ne pouvoit à peine y trouver l'ombre d'un Arbrisseau, Païs enfin, que cette Troupe n'osoit hazarder de repasser sans être soûtenuë par un aussi puissant secours, à moins de l'exposer à être mise en piece. L'experience me fit remarquer un jour, qu'un Oficier Géneral homme de Cavalerie d'un grand merite, & duquel la reputation est connuë parmi les Troupes, ariva à *Philisbourg* (*a*) dans le dessein d'aler joindre l'Armée du Roi commandée par Monsieur le Maréchal de l'Orges, où il servoit ordinairement en cette qualité : cette Armée depuis huit jours avoit passé le Rhin sur le Pont de cette Place, & étoit aler camper à *Bruxales* : Ce Géneral dis je, aïant resolu de se rendre à l'Armée démanda au Gouverneur deux cens Chevaux d'escorte, tant pour lui que pour favoriser plusieurs Oficiers qui s'i devoient rendre, que pour remettre en sureté a l'Armée la plus part des gros Equipages : Monsieur BORDES, qui étoit le Gouverneur de Philisbourg ; homme fin & de plus Gascon, ne répliqua point à cette demande, quoique d'abord elle lui parût ridicule ; Mais parcequ'il étoit malheureux, & que de tous les Partis qu'il envoioit à la Guerre il n'en revenoit jamais personne, plusieurs ont crû qu'il fût ravi de trouver cette ocasion pour prouver à la Cour, qu'il y avoit des Generaux plus malheureux que lui : cependant l'Armée de France couvroit Philisbourg, qui n'en étoit éloignée que de deux lieües, le Païs qui se rencontroit entre l'une & l'autre étoit un Bois épais d'une vaste étenduë, qui n'étoit pas inconnu a ce Géneral, puisqu'il avoit servi comme je le viens de dire plusieurs Campagnes en cette Armée ; Mais soit que ses reflexions ne s'étendissent pas si loin ou qu'il ne pût croire que les Partisans Alemans eussent assez de temerite pour s'embusquer entre lui & l'Armée (choses néanmoins qui arivent tous les jours, pour peu qu'un Par-

(*a*) le 15 *Iuin* 1690.

Partisan ait de valeur & d'inclination à servir fidelement son Prince: les ennemis informez dés le jour précedent de sa marche, firent couler pendant la nuit une Troupe de Grenadiers qui s'embusqua si à propos sur la droite & la gauche de son chemin, qu'elle passa non seulement la plûpart de sa Cavalerie par les Armes, Mais enleva encore tous les équipages en sorte qu'il ne trouva de resource dans ce moment fatal, qu'en la vigeur de son Cheval, qui l'afranchi du peril avec une ardeur extrême, criant à pleine tête pour signe de raliement, sauve qui peut.

De ces exemples, nous pouvons aisément inferer, qu'il ne convient guere à un Oficier de Cavalerie qui va à la guerre dans un Païs ennemi; de traverser un Bois, ni même de s'en trop aprocher sans avoir à la tête de sa Troupe un Dètachement d'Infanterie, pour lui découvrir les pieges que dressent les Ennemis dans ces sortes d'endroits, n'i aïant que la Plaine qui lui soit avantageuse, dè même qu'il n'est pas possible à un Oficier d'Infanterie, de parcourir des Plaines sans être soûtenu par un corps de Cavalerie, & s'il n'en avoit point, je ne lui conseillerois pas pour cela, s'il faisoit une marche dans un païs ennemi de se jetter dans un Bois sans y faire auparavant de grandes reflexions, dans la crainte qu'il n'i eût quelque Parti qui pût debusquer sur sa Troupe; en ce cas, il faudroit se contenter de suivre la lisiere du Bois d'assez loin, pour ne point tomber dans les embuscades; & d'en être pourtant assez pres, pour que s'il se presentoit quelque Troupe de Cavalerie ennemie pour l'ataquer, il ne lui fut pas impossible de s'i jetter à la faveur d'une escarmouche continuelle.

Il y a souvent des ocasions, où il se rencontre des Troupes ennemies assèz nombreuses, & qui obligent quelque fois des Oficiers de Cavalerie ou d'Infanterie à balancer sur la resolution qu'ils doivent prendre quant ils sont en rase campagne, soit pour les ataquer dans le moment qu'ils les dècouvrent, ou pour dans le méme tems les éviter; cependant quoi que j'aie deja dit ci devant que c'est la situation des lieux qui regle ces desseins, il arive quelque-fois des ocurences où l'on est obligè de les ataquer fort ou foible sans avoir egard à ces considerations, c'est ce que je remets au sain jugement & a la bonne conduite de ceux qui prennent sur le champ un parti si hardi, pour ne rien entreprendre ni rien éviter contre son honneur qu'avec une sage & mure deliberation & beaucoup de prudence, étant moins honteux apres s'être bien defendu de se rendre Prisonnier, que de fuir lâchement devant l'Ennemi. Quand a la Cavalerie destinée pour l'escorte des Fourageurs, elle doit être placée de maniere qu'elle les couvre. & celui qui la commande doit être à la tête, pour detacher plusieurs Oficiers pour faire faire le

fou-

fourage avec le plus de diligence qu'il est possible, les longs sejours en pareilles ocasions étans extrêmement dangereux. Il doit aussi prendre des mesures, pour tenir de petits Partis du côté qne les ennemis peuvent venir à lui, ôcupant les défilez, pour l'avertir & lui donner le tems de se prèparer à les combatre, ou à se retirer sans rien risquer: Il faut même qu'il observe de faire tenir les Fourageurs ensemble pour les pouvoir ralier quant il le jugera à propos suivant la necessité, & pour n'en point laisser derriere, tenir de petites Troupes de Cavalerie tout-au-tour en forme d'enceinte au lieu où le fourage se fait, pour contenir plus aisèment tous les Valets, & les autres fourageurs qui s'échapent volontiers pour aler piller.

Il n'i a point en France, de plus ancien Regiment de Cavalerie que le Colonel Géneral autrement la Cornette Blanche, de même que le plus ancien Regiment d'Infanterie est Picardie, qui a etè autrefois interdit pendant vingt-quatre heures pour donner lieu à la création du Regiment des Gardes Françoises ; Ce dernier n'est jamais commandé par aucun autre, parce qu'il est un de ceux qui composent la maison du Roi. Mais Picardie dans les Armèes comme par-tout ailleurs, a la droite & le commandement sur tous les Regimens de France, & un Capitaine de ce Regiment le moins ancien commandera dans un détachement ou autre rencontre, tous les Capitaines de quelqu'autres Regimens que ce soit, encore bien qu'ils fussent plus anciens que lui. Dans la Cavalerie, il n'en est pas de même, l'antienneté du Regiment ne sert de rien ; c'est celle de la commission d'un Capitaine qui lui donne le Commandement sur un autre, de quelque Regiment que ce soit : Le Poste de Major dans un Regiment de Cavalerie est bien plus èminont que celui de Major d'un Regiment d'Infanterie : Le premier par ce seul titre, est toûjours la troisiéme personne du Regiment & le commande absolument en l'absence du Mestre-de Camp & du Lieutenant Colonel Mais dans l'Infanterie cela est diferent, car le Major ne commandera jamais le Regiment en l'absence des deux premiers Chefs s'il n'en est pas le premier Capitaine.

Il y a eu autre-fois en France diverses contestations entre les Oficiers de Cavalerie & ceux d'Infanterie; les premiers vouloient commander dans les Armées toute l'Infanterie sans aùcune reserve aussi bien que dans les Places, Mais l'autorité Roïale ètant intervenuë a donnè des bornes à une si vaste ambition, par une Ordonnance qui donne le Commandement à la Cavalerie sur l'Infanterie en Campagne seulement ; & dans les Places de Guerre l'Infanterie commande toute la Cavalerie. Voilà de petites particularitez que des Oficiers qui servent dans les Armèes ne doivent point ignorer, parce qu'elles leurs sont com-

communes, cependant je les renvoie aux Ordonnances du Roi qui les en instruiront plus amplement que moi.

Ce n'est pas seulement entre les Oficiers de Cavalerie, & les Oficiers d'Infanterie qu'il y a eu autre-fois des contestations pour le rang. Quelque tems après que le Regiment des Fuseliers du Roi a été creé pour le service de l'Artillerie, il en est survenuës de bien plus considerables, parceque les Oficiers qui le composoit avoient ète tirez de diferens Regimens, qui ont eu beaucoup de peine à quiter non seulement l'esprit de l'Infanterie, comme de camper en ligne, de se trouver dans les Batailles, de monter la Tranchée & les Assauts, d'aler en détachement, & de faire toutes les autres fonctions honnorables qu'un Regiment d'Infanterie de distinction est obligé de faire à la guerre, pour n'être ataché à l'avenir qu'au service du Canon dans les Armées & dans les Places de Guerre; en sorte que pour aplanir les dificultez qui naissoient journellement, entre les Oficiers de ce Regiment, & ceux de l'Artillerie qui ont souvent retardé le service dans des afaires de la derniere consequence, où il n'a falu rien moins qu'un ordre du Roi pour en arrêter le cours : Pour cèt èfet, SA MAJESTE' se trouva obligée de rèunir ces deux Corps en un seul; nomma le Regiment des Fuseliers, le Regiment Roïal d'Artillerie, & pour l'atacher d'avantage au Corps de l'Artillerie & l'engager plus ètroitement au devoir auquel sa Création l'avoit destiné, le Roi en fit tous les Oficiers des Commissaires d'Artillerie suivant le rang que châcun avoit dans ledit Regiment, ce qui sera plus particulierement expliqué par les trois Ordonnances du Roi, qui seront raportées ci-après.

Quoi que j'explique en divers endroits, quels sont le soins que j'ai vû prendre plusieurs fois à des Gènèraux, pour bien camper leurs Armées & pour la suretè de leur Camp, il me semble que j'omettrois dans ce Portrait un de ses plus beaux Traits, si je manquois à vous entretenir des particularitès qu'il est à propos qu'un Marêchal de Camp observe lors qu'il est chargè d'en aler marquer un, dans une marche; Vous verrèz qu'il doit prendre un très grand soin qu'il y ait de l'eau pour abrever les Chevaux, & pour l'usage des hommes; quoi qu'à cette derniere necessitè on y remadie facilement, en faisant faire des Puits par les Soldats à la tête de leurs Camp; comme nous avons fait en Catalogne, en Italie, en Flandres, & en Allemagne, il est aussi à dèsirer qu'il y ait du Bois, pour la commoditè des Cavaliers & Soldats pour cuire le Pain de Munition; du Fourage pour les Chevaux, & qu'il se rencontre dans la proximité du Camp quelque gros Village pour l'établissement du Quartier du Roi, dans lequel

quel

quel le Gèneral d'Armèe doit avoir le premier logis, les Lieutenans Gèneraux en suite les Marèchaux de Camp, & quelques-fois Messieurs les Brigadiers ont la permission de se loger dans des Villages qui se rencontrent souvent à la droite ou à la gauche de l'Armèe, Mais leur veritable poste est de camper avec leurs Brigades ; & un Brigadier Gèneral qui sçai son mêtier ne se le fait pas dire. l'Intendant de l'Armée & ceux de sa suite, logent aussi au quartier du Roi ; le Géneral de l'Artillerie, celui qui commande les Vivres en chef, le Major & Aides-Major Gèneraux, le Maréchal General des Logis de l'Armèe, le Capitaine General des Guides ou Vage-Mestre, les Commissaires dés Guerres qui sont à la suite de l'Armee pour passer les Troupes en reüuë ; le Trèsorier Gèneral des Troupes, les Aumônïers, le Prevôt, la Poste & l'Hôpital.

Lors qu'un Camp est formè ; il y a diferentes Gardes à y poser, dont il n'est pas moins raisonnable de faire la diference, puisque de tous tems ça ètè la grand garde & la Garde ordinaire qui ont composé la Garde du Camp, comme cela se pratique encore aujourd'hui dans toutes les Armèes : Ainsi il ne s'agit plus que de savoir ètablir ces Gardes dans les lieux les plus convenables pour sa suretè ; de même qu'on en ètablit dans les Places de Guerre pour le repos, & la tranquilité publique. Ainsi il ne sera pas inutile d'expliquer que dè tous les Postes qu'ocupe la Cavalerie dans les Armèes, celui de la grand Garde est sans contredit le plus distinguè & le plus honorable ; n'i aïant personne qui puisse ignorer, que l'Armèe arivant dans un nouveau Camp, ce ne soit au premier Regiment de Cavalerie quï la compose comme au plus ancien, à monter le premier la grand Garde, car il n'i a que cette garde-là, qui soit distinguè des autres, parce qu'elle ne monte que par Regiment, & avec l'Etendart, & la Garde ordinaire monte comme toutes les autres, c'est à dire par Detachement : Enfin la Garde dont je parle, se releve comme les autres toutes les vingt quatre heures, par le plus ancien Regiment de Cavalerie qui suit le premier, & ainsi de autres jusqu'au dernier Regiment.

Les Postes où cette Garde se pose le jour, sont éloignès du Camp suivant la disposition du Païs où est campee l'Armee, qui sera plus ou moins couvert. Si par exemple ce Terrain étoit fort ouvert, & que rien ne limita la vûë qu'à deux ou trois lieues de distancè, on pouroit sans hesiter de ce côtè là ètablir le Poste de la grand Garde à mille pas geometrique de distance de l'Armée, sur un grand Chemin, à la droite & à la gauche duquel il se treuve quelque-fois de petites hauteurs ou butes de Terre sur lesquelles on met une ou deux Vedettes, suivant le besoins, qui sont face aux Ennemis comme toutes les Gardes ; & à

qua-

quarante pas commun (*a*) derriere la grand Garde, on pose une Vedette qui fait face à l'Armèe : Il lui est confinè d'avertir le Commandant de la Garde lors qu'elle dècouvre que les Gèneraux s'acheminent de son côtè pour la visiter, soins qu'ils prennent tous les jours quelque tems qu'il fasse; àlors la garde monte à cheval & non contente de les y recevoir l'èpèe à la main , les Oficiers qui la commande les en saluënt , & dans quelque tems que ce soit qu'un Oficier Gènèral y passe directement indirectement, ou même le Géneral de la Cavalerie, la garde est obligée de leur rendre le même honneur que j'ai raportè ci dessus, à moins qu'il n'i ait quelque ordre secret contraire pour qu'on ne leur rendent pas à cet ègard ce qui leur est dû. Cette Vedette a aussi ordre d'arrêter sans aucune distinction, toutes les personnes & Troupes qui la veulent passer sans montrer leur Ordre ou Passeport.

Dès le moment que cette Garde arive à son Poste, le Commandant établit à cinquante pas commun (*b*) en avant du côtè de l'Ennemi, un petit Corps de garde pour couvrir la sienne, & celui qui la commande pose à l'endroit qui convient le mieux toûjours en avant vers l'ennemi à la distance d'environ quarente pas commun (*c*) comme il a ètè dit, une Vedette pour l'avertir de tout ce qu'elle peut voir & entendre de ce côtè là ; Cet Oficier en pose ensuite une autre à la même distance entre son Poste & la grand garde, cette Vedette fait face à l'Armèe, c'est elle qui averti la grand garde de ce que l'on a vû, ou entendu du côtè des Ennemis, pour que le Commandant de cette garde en donne incessamment avis au Géneral d'Armèe, afin que s'il croit qu'il y ait du danger, il prenne ses mesures pour mettre son Armèe en Bataille pour n'être point surpris.

Toutes les Gardes ainsi ètablies le jour, abandonnent ces Postes à l'entrée de la nuit, pour se raprocher un peu plus prés de l'Armèe; dans la crainte qu'il y auroit qu'à la faveur d'une nuit obscure, elles ne fussent coupèes, & même enlevèes par les Ennemis. Cette garde arivant en bon ordre au Poste qui lui est destinè pour passer la nuit, s'i ètablit avec ses Vedettes & son petit Corps de garde avancè comme je m'en suis expliquè.

La Garde & le Poste avancè, passeront toute la nuit entiere à cheval, sans s'en pouvoir dispenser : Les Oficiers en useront de même & imposeront un parfait silence aux Cavaliers qui composent l'une & l'autre garde, afin d'être fort à l'erte & l'oreille atentive à ècouter s'il est possible les moindres mouvemens que les Ennemis pouroient faire dans leur Camp, suposant que cette Armèe fut à une distance assez voisine de

(*a*) *qui font* 20. *Toisec.*
(*b*) *qui font* 25. *Toises.* (*c*) *qui font* 20. *Toises.*

la vôtre afin d'en avertir. Les Vedettes alors, feront muettes & doublées; le Commandant de la Garde comme je l'ai déja dit, passera toute la nuit à cheval, les visitera de moment à autre & aprendra par lui même si tout ce qui leur aura èté consigné est executé ponctuellement. J'ai vû au Camp d'*Opean* (*a*) près Veronne Mr. le Marquis D'HOISONVILLE, homme d'une Illustre Naissance & d'un merite distingué qui étoit Capitaine dans le Regiment Colonel Gèneral, il ne montoit jamais de grand garde, qu'il ne se donnât le soin de visiter de jour & de nuit ses Corps de garde & Vedettes par une ronde continuelle, & les faisoit relever toutes les heures de la nuit; Maxime si digne des Personnes qui aiment leur honneur, & qui servent leur Prince par atachement & par afection. Les Vedettes ètant relevèes retournent à leur Troupe batant l'estrade les unes à droite & les autres à gauche; elles ont entr'elles un signal dont elles se servent, afin qu'elles se puissent reconnoître aisément dans les diferentes marches & contre-marches qu'elles sont obligèes de faire, sans qu'il leurs arive aucun accident. Les Cavaliers & Soldats desertent aussi bien par caprice, que par le mècontentement qu'ils peuvent avoir reçû de leur Capitaine, & pour favoriser d'avantage leur rèsolution, ils choisissent le plus souvent le jour qu'ils doivent être de garde; & pour l'acomplissement de leur dessein, le moment qu'ils sont en Vedette ou en faction, & lors qu'ils ont tant fait que de se rendre dans l'Armèe des Ennemis, celui qui la commande ne manque pas de s'informer d'eux, des desseins de leur Gèneral, sur les mesures qu'il prend pour la furetè de son Armèe, contre la vigilance de ses Ennemis. Il s'enquiert des lieux ou sont posèes les grands gardes, & de quelles Troupes elles sont soûtenuës, si leurs Postes sont fort éloignèz de l'Armèe, ou s'ils en sont prêts: s'il y a quelques dèfilè pour y ariver, ou si c'est un Païs ouvert, & de combien d'Escadrons & de Bataillons l'Armèe est composèe. Il veut aussi être informè, en quel ordre cette Armèe est campee, & de quoi sont apuièes la droite de la premiere & seconde Ligne, si se sont des Vilages, par quelles Troupes ils sont ocupès, Dragons ou Grenadiers. Si ces Vilages ou Ravins sont retranchès, comment, & si ces Postes sont soûtenus par du Canon, & combien: Autrement si c'est un Bois; il voudra savoir si on y aura fait quelque Retranchement ou Abâtie d'Arbres assez considerable pour en empêcher l'acces. Il ne manquera pas aussi, de s'informer du nom des Regimens qui ferment les aîles des deux Lignes de la gauche, & quels sont leurs apuis; si c'est un Etang Marais, ou Lac, si l'Eau en est profonde courante ou non: si le Marais est impraticable, & de quelle maniére l'un & l'autre sont for-

(*a*) *L'annèe* 1701.

tifiè. Et en suivant le cours de son interrogation, il se fera instruire de ce qui peut favoriser le centre de l'Armée, s'il y a un Marais, Ruisseau, ou Ravin, de quelle profondeur & largeur les uns & les autres peuvent être : A quelle quantité de Chevaux & de Fantassins se peut monter châque jour la garde du Piquet ; Les précautions que le Géneral prend quant-il ordonne un Fourage. Combien il y a de Canon à la suite de son Armée, & de quelles places il tire les Vivres pour la faire subsister. Enfin ces Perfides font dans ce moment à ce Géneral, une déposition aussi préjudiciable au service de leur Roi, que la rage & le désespoir est capable de leur sugerer, & cela quelque fois par le mauvais choix & discernement de ceux avec lesquels SA MAJESTE' aura partagé le Souverain pouvoir, qui peut être auront été trompez dans l'élection qu'ils auront faite de ces Capitaines, dont les Ames viles & inhumaines restent inconuës à l'honneur & à la probité qui n'ont pour toute ambition que celle d'oprimer le pauvre Soldat, de s'engraisser de sa sueur, & de ses travaux, aussi bien que du plus pur de son Sang: motifs qui ne sont que trop puissans, pour exciter ces des-ordres, & pour porter ces mal'heureux à une infidelité si detestable, qui suit d'assez près le funeste écüeil contre lequel se précipitera un jour, Protecteurs, Capitaines & Soldats, dans les plus épaisses tenebres de la nuit éternelle. Au reste, si cette désertion ce fait de nuit, le Commandant de la garde en donnera avis sur le champ au Géneral d'Armée, & si le Déserteur est un Cavalier, il en informera le Géneral de la Cavalerie. Ce sera au premier à changer dans le moment l'ordre & le mot, & à le faire donner de nouveau à toute l'Armée, afin de se tenir sur ses gardes, parce qu'un Géneral ennemi entreprenant étant près de vôtre armée & connoissant sa disposition, pouroit à l'heure de la Diane s'en prévaloir avec avantage, ainsi que fit le Prince d'Orange à Stinkerque. Si ces Cavaliers & Soldats étoient arrêtez en désertant de nuit soit en Vedette ou en faction, ils seroient plus rigoureusement punis, que s'ils désertoient dans un autre tems. Je me souviens qu'en Sicile sous les ordres de Mr. le Maréchal Duc de VIVONNE (a) on se contentoit de les passer par les Armes, mais on a trouvé qu'avec cette justice, ce genre de mort ne les des-honoroient pas assez ; c'est pourquoi on a du depuis jugé à propos de condanner à la Potence jusqu'a ce que mort s'en suive tous ceux qui seroient ateints & convaincus d'un pareil crime.

J'ai vû dans plusieurs Armées, des Oficiers de Cavalerie fort relâchés sur leur devoir encore bien qu'ils fussent à la tête de la grand garde dont je viens de parler & voisin de l'Armée ennemie, où il semble

(a) *en* 1674. 1675. *en* 1676.

ble qu'il soit plus convenable de se tenir sur ses gardes qu'en aucun autre lieu, cependant ils courent souvent risque de se perdre par le trop d'indulgence qu'ils ont pour la Troupe qui compose leur garde, c'est-à dire que pour conserver les hommes & mènager les chevaux quelques-fois de leur Compagnie, ils prennent la libertè de ne tenir pendant la nuit qu'un seul rang de leur garde à cheval, qu'ils se contentent de faire relever d'une heure à l'autre, tandis que le reste de la troupe dort profondement, & qu'il seroit impossible de faire monter à cheval si dans ce moment il survenoit la moindre à larme. Ces Oficiers sans prèvoïance ne pensent pas à la temeritè qu'il y a de suivre une discipline si relâchée, & qu'outre qu'ils donnent de mauvais exemples, c'est qu'ils exposent l'Armèe à une defaite entiere. S'ils n'ètoient pas si avides de leurs interêts, je suis persuadè qu'ils auroient plus de facilitè à le sacrifier à leur honneur, n'ignorant pas qu'il ne leur est pas permis, non plus qu'à aucun de la Troupe de mettre piè à terre un moment pendant la nuit, à moins que ce ne soit pour changer de Cheval. Mais si le Commandant de cette garde se trouvoit acablè de fatigues comme il arive souvent, il en pouroit sans scrupule remettre le commandement à l'Oficier qui est dètachè avec lui, pour s'aler reposer un peu de tems derriere sa Troupe.

Il est fort à propos de faire remarquer en cet endroit (*a*) que tous les Postes qui couvrent ou environnent une Armèe ne sont pas ètablis pour ataquer les Ennemis, mais bien pour leur en defendre l'accès & les soûtenir, ainsi il y auroit une grande imprudence à un Oficier qui quiteroit volontairement celui dont il est chargè, pour aler ataquer une Troupe ennemie qui ne feroit que passer dans sa proximitè, tout comme il n'i auroit pas de bon sens dans la conduite du Commandant d'un de ces Postes d'abandonner le sien, pour en aler secourir un autre qui seroit ataquè: car un Gèneral ennemi, vigilant & rusè, fait quelque-fois tâter plusieurs gardes dans le dessein d'en èbranler une, qui alant au secours de l'autre, ouvre le chemin à ce Gèneral qui avec une Colonne entiere de son Armée, entrera par ce Poste abandonnè, & pènetrera jusqu'au centre de la vôtre: Ainsi quelqu'alarmes qui puissent survenir, soit le jour, soit la nuit, les Commandans de ces gardes, se contentèront de les faire monter à cheval & resteront à leurs Postes avec beaucoup de fermetè, mettant toute leur atention aux mouvemens des Ennemis & à l'atente des ordres du Gèneral d'Armèe.

Il n'i a point de Troupes dans les Armèes du Roi, qui se puissent soustraire de la garde du Camp; Autre fois celles qui composoient sa maison, faisoient dificulté de la monter; mais au contraire SA MAIESTE' veut

(*a*) *Sentiment de Mr. le Marquis de la Frezeliere.*

veut qu'elles aient part aux actions de fatiques comme aux actions d'honneur, & qu'elles fassent les mêmes Fonctions que font les autres Troupes.

Il y a une autre sorte de garde, que l'on apelle la garde de l'Etendart, celle-là se fait à la tête du Camp: les Regimens de Cavalerie & d'Infanterie la font ègalement à la reserve que quoi que les Cavaliers la montent à piè, ils sont botès: Et celui qui est en faction à l'Etendart a l'èpèe à la main & est relevè d'une heure à l'autre. C'est à la garde de l'Etendart que l'on met les Cavaliers que l'on veut punir, quant-ils ont manquèz à leur devoir, de même que les Fantassins que l'on met à la garde du Drapeau. Celui qui commande cette garde, a ordre d'empêcher de jour comme de nuit qu'aucuns Cavaliers ni Soldats, n'entreprennent rien dans leurs Regimens contre l'honneur ni le devoir, & s'il arive qu'il s'i fasse quelque larcin ou friponerie, c'est la garde de l'Etendart & du Drapeau qui en est responsable.

Entre toutes les Gardes qui se montent à l'Armèe, celle qui est ètablie chez le Gèneral, n'est que pour lui faire honneur, & donner plus de relief à son caractère, c'est ordinairement un Capitaine d'Infanterie qui la monte à la tête de cinquante hommes: ce Capitaine pendant les vingt-quatre heures qu'il est de garde, a son couvert soir & matin à la table de ce Gèneral; & il n'i monte jamais de Cavalerie.

On donne aussi des gardes aux Lieutenans Gèneraux & aux Marèchaux de Camps des Armèes du Roi, mais se sont des Oficiers Subalternes d'Infanterie qui les commandent.

On doit pareillement une garde au Lieutenant Gèneral de l'Artillerie avec cette diference, que s'il n'est ni Lieutenant Gèneral des Armèes du Roi, ni Marèchal de Camp il n'a point d'Oficier à sa garde, mais seulement quinze hommes & un Sergent. Quant à la maison du Roi, elle ne monte jamais de garde qu'auprès de sa personne, & cette garde est composèe de Cavalerie & d'Infanterie d'un Colonel & de son Drapeau.

Il y a une autre garde que l'on apelle l'Ordonnance, qui n'est autre qu'un Cavalier dètaché de châque Regiment de Cavalerie qui compose l'Armèe, & qui reste pendant vingt-quatre heures, au Logis, ou à la Tente du Gèneral de la Cavalerie: Ce Gèneral dètache une douzaine de ces Cavaliers qu'il envoie tous les jours avec leurs Chevaux au Logis du Gèneral d'Armèe desquels il se sert pour porter ses Ordres au Gèneral de la Cavalerie ou autres, lors qu'il s'en presente l'ocasion. En sorte que si le Gèneral d'Armèe veut faire marcher inopinèment un, deux trois, quatre ou cinq Règimens, il en fait avertir le Gèneral de la Cavalerie, qui envoie au Camp les Cavaliers de ces cinq Règimens pour

les

les commander, & qui sont aussitôt près à marcher. La Maison du Roi monte l'Ordonnance comme les autres Troupes, à la reserve qu'ils sont regardès comme Oficiers & les Géneraux les admettent à leurs Tables.

Les Oficiers d'Artillerie, montent aussi tour à tour, & toutes les vingt-quatre heures l'Ordonnance chez le Gèneral, & l'acompagnent dans toutes les visites qu'il fait des Postes de l'Armée, ils ont leur couvert à sa table, & il n'i a que les Commissaires Provinciaux qui soient exemts de cette garde. Ces mêmes Oficiers d'Artillerie, montent pareillement l'Ordonnance châcun à son tour chez le Géneral de l'Artillerie, à la Table duquel cette fonction les invite

Le Piquet, est un certain nombre d'Oficiers & de Cavaliers, que l'on commande le soir à l'Ordre qui restent vingt-quatre heures botès; leurs Chevaux sellès & prêts à marcher à la premiere àlarme, & ausquels il n'est pas permis pour un moment de quiter leur ètendart, sans encourir une punition rigoureuse. Il en est de même dans l'Infanterie & l'Artillerie, comme je le dirai en son lieu, c'est ce qui fait qu'il est bien dificile qu'un General soit surpris. Ces gens-là, sont toûjours prêts à se transporter par-tout oú il plaît au Gèneral de les envoier. Les jours que l'Armèe marche, c'est le Piquet qui fait travailler à la tête des Colonnes au rètablissement des chemins, ils se distribuent pareillement le long de ces mêmes Colonnes pour les faire marcher rondement, afin d'èviter la confusion & les ambarras qui peuvent survenir dans la marche d'une Armèe sans cette prèvoïance. La Maison du Roi n'est pas toûjours exemte de cette garde de fatigue, je l'ai vû commander en Allemagne à cèt efet, lors que Feu Monseigneur le DAUPHIN y commandoit l'Armèe. *(a)*

Le Birac est une garde qui se monte diferemment des autres : elle se fait dans les Places nouvellement conquises, où l'on n'a point encore eu le tems de rèparer les Brêches, quand on a un ennemi vigilant à craindre. Ie l'ai faite à Philisbourg avec du Canon *(b)* jusqu'à ce que les Brêches que nous avions faites en prenant la Place fussent rèparèes. Elle se monte à l'entrée de la nuit & se termine le matin suivant à la naissance du jôur après que l'on a fait la dècouverte. Cette Garde se fait aussi, dans les Sieges, lors que les Lignes de Circonvalation & de Contrevalation ne sont point achevées, elle se fait dans les Armèes; quand les Ennemis en sont à portèe. Il n'i a point de Troupe qui soit exemte de cette garde, toutes la montent également.

Il faut que la justice & la Police regne dans les Armées, aussi bien

(a) en 1688. & 1693.
(b) en 1688.

bien que dans les Places de Guerre les mieux gouvernèes, & quoique se soit un grand avantage à un Gèneral d'être favorisé d'une valeur incomparable, il faut que la prudence, la gènerosité, la clemence, la moderation, & la pietè regne dans son ame, s'il veut que la Iustice trionfe dans son Armèe, en sorte que ses Ordonnances & Reglemens doivent être inviolables. Les Cavaliers & Soldats qui y contreviennent sont punis de mort, & c'est ce que nous apellons vulgairement enfraindre les Bans. Ce Ban se publie le soir à l'Ordre de la part du Roi, (qui est toûjours le titre que l'on donne aux Ordonnances que l'on rend publiques sur ce qui regarde son service) & cela toutes les fois que l'Armèe arive dans un nouveau Camp, ou dans le même tems le Major de châque Regiment l'anonce exactement aux Cavaliers & Soldats, afin qu'ils n'en puissent point ignorer: Ce Ban dis-je contient une expresse defense à tous Soldats de quelque qualité & condition qu'ils puissent être de ne point sortir du Camp, ni de passer la grand Garde de l'Armèe sur peine de la vie. Cette défence se fait pour plusieurs raisons entre lesquelles il y en a trois qui me paroissent fort judicieuses. La premiere, est pour empêcher la desertion des Soldats & pour procurer les moïens aux Païsans & Marchands des Villes & Vilages qui sont dans la proximitè de l'Armèe, d'i aporter des Marchandises & Danrèes de toutes les sortes, Comme du Vin, du Pain, Lard, Viande, Beure, Fromage, Oeufs, Legumes & autres choses de cette nature, qui mettent l'abondance dans une Armèe, & font vivre avec plus de commodité & d'aisance tous ceux qui la composent: La seconde procure un avantage qui n'est pas moins important puisqu'elle ôte le moïen aux Soldats d'aler piller, & bruler bien souvent un Païs qui païe règuliérement au Roi de grosses Contributions, sans comter les Viols, les Meûrtres, & les autres des-ordres si capable d'atirer les fleaux de Dieu sur des Soldats & Cavaliers inexorables & inhumains. La troisième & derniere raison, n'est autre que par cette defense, tous les Soldats & Cavaliers restent au Camp à leur devoir, en sorte que s'il survient une alarme châcun est en ètat de prendre les Armes & de marcher où il lui sera commandè. Au reste il n'i a pas moins de crime à contrevenir à cet Ordre, qu'à enfraindre les Ordonnances du Roi, & je puis assurer, qu'ils sont executéz avec bien plus de severitè & de rigeurs, parce que quand le Prèvôt de l'Armèe a mis la main sur un malheureux qu'il trouve hors des limites prescrites par le Ban, je veux dire, *In flagranti delicto* sans les presenter au Conseil de Guerre ni a autre examen, il a l'autoritè du Gèneral d'Armèe de lui donner sur le champ un Confesseur, & de le faire atacher au premier Arbre.

Les Oficiers qui contreviennent à ces Bans, ou qui ont le malheur

de

de les enfraindre, ne sont pas moins sujets au châtiment que les Soldats, & quoique ces exemples soient rares (j'ai vû au Camp *d'Mailbron* en Allemagne (*a*) aprés la publication d'un Ban ordonné par Mr. le Marêchal de l'Orges qui commandoit l'Armée, sous Monseigneur le DAUPHIN) un Capitaine de consideration, qui dans le tems que nous canonions l'Armée de Mr. le Prince Loüis de Bade qui êtoit campée de l'autre côté du *Neker*, s'êtoit avancé sans y penser, à deux cent pas ou environ au de-là de la Grand Garde pour examiner les progrès de nôtre Canon sur cette Armée, il fut arrêté par le Preuôt à cet endroit & conduit au Quartier Gêneral, où l'on fit assembler le Conseil de Guerre qui le condanna à être cassé & degradé des Armes. Ie passe sous silence, pour retourner à mon discours, une infinité d'autres punitions exemplaires, que j'ai vû exercer indiferemment dans les Armées sur toutes sortes de sujets, qui bien souvent ne meritoient pas d'être châtiés avec tant de severité ni de rigeurs, mais aussi d'un autre côté, il seroit bien dificile à un Gèneral sans de pareils exemples, de pouvoir contenir dans la crainte & le devoir un si grand nombre d'hommes, de Nation, & d'espris diferens.

Il y a une sorte de gens dont je n'ai point parlé, qui cependant sont fort utiles à la suite d'une Armée pour aider à la faire subsister, se sont les Vivandiers & Gargatiers qui doivent dans une marche suivre les Bagages, & un Oficier Gèneral qui fait l'arriere garde ne les dois point abandonner, à moins que l'on ne soit extrèmement pressé; Car quand ces gens-là afectent de suivre un Regiment ils ne manquent pas de camper auprès de lui, autrement ils campent aux environs du Quartier gèneral, afin d'être protegez.

Il me reste encore quelques choses de très important à faire remarquer dans l'ètablissement d'un Camp, c'est que lors que les Ennemis n'en sont pas èloignez & qu'ils sont à portée de pouvoir venir á vous, il faut l'ètablir dans un lieu où l'on puisse mettre une Armée en Bataille si favorablement que l'Ennemi ne puisse faire aucune tentative pour vous insulter. On admirera en cela l'habilité & le bon discernement du Marêchal de Camp qui l'aura choisi, parce qu'il est obligé d'en rendre comte au Gèneral d'Armée lors qu'il y arive avec elle en presence bien souvent de tous les principaux Oficiers qui l'acompagnent prêque toûjours, s'il a bien reussi au choix qu'il a fait, il en est loüé & estimé; au contraire il est blâmé quand son Camp ne se trouve pas bien disposé. Pour terminer le Portrait du Parfait Gèneral d'Artillerie, & pour ne le laisser ignorer d'aucune chose pour le rendre un jour un gran Capitaine, je lui dirai que tous les soirs, le Lieutenant General de jour prend

(*a*) *en* 1693.

prend l'Ordre du Géneral d'Armèe & le donne au Maréchal de Camp de jour qui le distribuë à toute l'Armèe ; c'est-à-dire au Marêchal Gèneral des Logis de la Cavalerie pour ce qui regarde son fait, au Major Gèneral, au Major de l'Artillerie, & au Commis des Vivres.

ORDONNANCE DV ROI.

POUR regler le rang entre les Oficiers des Règimens des Fuseliers & Bombardiers, & ceux des Compagnies de Canoniers, avec les Oficiers d'Artillerie.

Du Treizième Decembre 1686.

DE PAR LE ROI.



SA MAJESTE' voulant regler les Rangs que les Oficiers de ses Règimens de Fuseliers & de Bombardiers, & ceux des Compagnies de Canoniers auront à garder avec les Oficiers de son Artillerie, lors qu'ils se trouveront ensemble ; de maniére qu'il n'arrive point à cet ègard de contestations entr'eux.

SA MAJESTE' a ordonnè & ordonne veut & entend, que toutes les fois que par ses Ordres, lesdits Règimens de Fuseliers & de Bombardiers, & lesdites Compagnies de Canoniers se trouveront jointes aux Corps d'Artillerie qui serviront dans ses Armèes, les Commandans desdits Règimens & Compagnies obeïssent sans dificultè à ceux que le Gran Maître d'Artillerie aura commis pour la commander en Chef dans lesdites Armèes ; que les Lieutenans Colonels desdits Regimens, & les Commissaires Provinciaux d'Artillerie prennent rang entr'eux, & commandent les uns aux autres, suivant l'ancienneté de leurs Commissions ; & que pareillement les Capitaines des Compagnies ; tant desdits Régimens que de Canoniers, tiennent rang avec les Commissaires ordinaires d'Artillerie, & les Lieutenans desdites Compagnies avec les Commissaires extraordinaires, en sorte que les dattes des Commissions des Oficiers desdits Regimens, & celles des Commissaires Provinciaux ordinaires & extraordinaires d'Artillerie, les reglent pour leurs rangs, de même que si lesdits Commissaires d'Artillerie ètoient du corps desdits Règimens, & les Oficiers desdits Règimens & Compagnies du corps de l'Artillerie, que si toutes fois lesdits Lieutenans Colonels avoient obtenu du Gran Maître de l'Artillerie, des Commissions

de Lieutenans d'Artillerie, les Capitaines des commiſſions de Commiſſaires Provinciaux, & les Lieutenans des Commiſſions de Commiſſaires ordinaires. SA MAIESTE' veut audit cas qu'ils tiennent rang avec leſdits Oficiers d'Artillerie qui auroient de mêmes Commiſſions du jour deſdites Commiſſions ; que ſi les Commiſſions de ceux de même Poſte ſe trouvent de même jour, SA MAIESTE' veut qu'en ce cas ils tirent au ſort. Veut auſſi SA MAIESTE', qu'à l'ègard des profits, & Emolumens qui reviendront des Bateries & autres Ouvrages auſquels ils auront ètè commis & ordonnéz, par ceux qui commanderont en Chef l'Artillerie ès Armées, les Oficiers deſdits Regimens de Fuſeliers & Bombardiers, & ceux deſdites Compagnies de Canoniers, les partagent ſur le pié ci deſſus marquè, avec les Oficiers d'Artillerie. Mande & ordonne SA MAIESTE' au Sieur Marquis d'Humieres, Marêchal de France, Gran Maître de l'Artillerie de ce Roïaume, de tenir la main à l'exacte obſervation de la preſente. Fait à Verſailles le 13. jour de Decembre 1686. *Signè*, LOUIS. *Et plus bas ;* Le Tellier.

ORDONNANCE DU ROI.

POVR règler le Service du Règiment des Fuſeliers qui ſera d'orènavant apellè Règiment Roial de l'Artillerie.

Du 15. *Avril* 1793.

DE PAR LE ROI.

SA MAIESTE' aïant ètè informèe, qu'encore que ſon Règiment de Fuſeliers ait ètè mis ſur piè pour ſervir l'Artillerie dans ſes Armèes, les Oficiers qui l'ont commandè ont prètendu s'en diſpenſer pour marcher & camper avec les autres Troupes deſdites Armèes ; & voulant qu'il ſoit uniquement emploiè pour le Service auquel elle l'a deſtinè, & le règler de manière qu'il ne s'i rencontre point de dificultez. SA MAIESTE' a ordonnè & ordonne, que ledit Règiment de Fuſeliers ſera d'orènavant apellè le Regiment Roïal de l'Artillerie, que les Batailons dudit Regiment marcheront & camperont toûjours avec l'Artillerie de l'Armée où ils ſerviront ; qu'ils n'i ſeront jamais mis en ligne, & que le Commandant & tous les Oficiers du Regiment obeïront à celui qui ſera prèposè pour commander l'Artillerie, quelque charge qu'il puiſſe avoir dans l'Artillerie. Voulant SA MAIESTE', pour les atacher d'avantage à ce Service, que le Lieutenant Colonel dudit Regiment ſoit Lieutenant de l'Artillerie, les ſix premiers Capitaines Cõmiſſaires Provinciaux, le Major & les autres Capitaines Commiſſaires ordinaires, & les Aides Major, Lieutenans & ſous Lieutenans Enſeignes Commiſſaires extra-

extraordinaires, desquelles Charges le Gran Maître de l'Artillerie leur fera dèlivrer ses Provisions, pour esdites Qualitèz prendre rang avec les autres Oficiers de l'Artillerie, du jour que châcun d'eux a ètè pourvû par SA MAIESTE', de la Charge qu'il a dans le Regiment dont il sera fait mention dans lesdites Provisions, & qu'à l'avenir ils auront part au profit des Bateries dans les Sieges où ils se trouveront. Veut aussi SA MAIESTE', que ceux qui monteront dans ledit Regiment à d'autres Charges que celles qu'ils ont presentement, montent de même aux Charges de l'Artillerie, & que lesdits Oficiers & ceux qui entreront dans ledit Regiment soient tenus de prendre des Provisions du Gran Maître, pour être reçûs dans les Charges qu'ils devront avoir dans l'Artillerie. Mande & ordonne SA MAIESTE' au Sieur Duc d'Humieres Marêchal de France, Gran Maître de son Artillerie, à ses Lieutenans Géneraux en ses Armèes; aux Marêchaux de Camp, & à tous autres ses Oficiers, de tenir la main châcun comme il lui apartiendra à l'observation de la Presente. Fait à Versailles le quinzième jour d'Avril 1693. *Signè*, LOUIS. *Et plus bas*; Le Tellier.

ORDONNANCE DU ROI.

PORTANT ampliation de celles qui ont dèja ètè faites sur le Service du Regiment Roial Artillerie, & pour prevenir les dificultez qui pouroient survenir entre les Oficiers de l'Artillerie, & ceux des Troupes qui l'escorteront.

Du 25. Novembre 1695.

DE PAR LE ROI.

SA MAIESTE' étant informée que les Ordonnances qu'elle a ci-devant fait expedier pour regler de quelle manière le Regiment Roïal Artillerie doit servir avec son Artillerie, n'ont point entierement ète executèes, que les inconveniens qu'elle a voulu prevenir par celles des 13. Decembre 1686. & 15. Avril 1693 sont encore souvent arrivez, & qu'il est aussi survenu des dificultès de la part des Oficiers des Troupes qui ètoient commandès pour escorter l'Artillerie, qui en ont pû retarder le Service; SA MAIESTE' voulant y pourvoir pour l'avenir, a ordonné & ordonne, que lesdites Ordonnances des treize Decembre 1686. & 15. Avril 1693. pour tout ce qui ne se trouve point contraire à la presente qui y servira de Suplement; seront suivies & observèes, sans qu'il y puisse être en aucune maniere contrevenu. Voulant & entendant SA MAIESTE', que ledit Regiment

continuë d'être apellé Roïal Artillerie. Que les Bataillons dont il est composé, marchent & campent toûjours avec l'Artillerie dans les Armées où ils serviront, qu'ils n'i soient jamais mis en lignes, ni n'i montent aucune garde de Tranchée; sous quelque pretexte que se puisse être, & ne fassent aucun service avec le reste de l'Infanterie, si ce n'est dans les Places où ils se trouveront en Garnison. Que le Lieutenant Colonel, les Commandans des Bataillons & les autres Oficiers dudit Regiment obeïssent à celui qui commandera l'Artillerie, telle Charge qu'il puisse avoir dans ladite Artillerie, & qu'il lui soit permis de se mettre à la tête dudit Regiment, & de châcun desdits Bataillons toutes les fois qu'il le jugera à propos; soit dans les marches, & dans les détachemens, soit aux revûës ou ailleurs, ou ledit Regiment & lesdits Bataillons, se trouveront. Et comme SA MAJESTE' désire que le Service de toutes les Compagnies dudit Regiment se raporte à celui de l'Artillerie, & prèvenir les dificultez qui pouroient naître ladessus de la part des Capitaines des Compagnies de Grenadiers; elle a suprime & suprime ledit Titre de Capitaines des Compagnies de Grenadiers, & leur a dcnnè & donne celui de Capitaines de Compagnies de Canoniers poür être à l'avenir sur le même pie que les douze anciennes Compagnies de Canoniers dudit Regiment, faire les mêmes fonctions, & recevoir la même païe, tant pour les Oficiers que pour les Soldats. Ordonne SA MAIESTE', que lesdites douze anciennes Compagnies de Canoniers, qui ont jusqu'à present fait un Service séparè dudit Regiment, seront incorporèes dans les six Bataillons qui le composent, dans châcun desquels deux desdites Compagnies serviront à l'avenir, moïennant quoi, il s'i trouvera trois Compagnies de Canoniers, y compris celle qui étoit de Grenadiers, à la reserve du Bataillon de Frades dans lequel il n'i a point de Compagnie de Grenadiers, & ou par consequent il n'i aura que deux Compagnies de Canoniers; A l'égard des quatre Compagnies d'Ouvriers dudit Regiment Roïal Artillerie, elles demeureront sur le même piè qu'elles sont à present. Mais parce que, SA MAJESTE' est informée que les Capitaines y recoivent indiferemment des Soldats qui ne savent aucun Mêtier, & dont les Equipages d'Artillerie ne tirent aucun secours, qui ait raport à leur institutions; elle defend ausdits Capitaines sur peine d'être casśés, d'y engager à l'avenir aucun Soldats qui ne sache un des Mêtiers de Forgeur, Serrurier, Charon, Menuisier, Charpentier, Marêchal, Taillandier, Chaudronier, Maçon, Tourneur, ou Sellier, & Elle enjoint aux Commandans, Major, & Aides-Majors desdits Bataillons d'i tenir la main, sur peine d'interdiction de leurs Charges, dèfendant aux Commissaires des Guerres qui feront les Revûës desdites Compagnies, d'i passer de Soldats

qui

qui ne soient Ouvriers, quand bien même ils seroient de la taille & de la qualité requise par les Ordonnances. Ordonne aussi SA MAJESTE' aux Commandans, Capitaines & autres Oficiers desdits Bataillons, de se conformer dans les Garnisons oû ils se trouveront, à ce qui leur sera ordonnè par la Gran Maître de l'Artillerie, ou par le Lieutenant Colonel dudit Regiment Roïal Artillerie, sur tout ce qui concernera les Exercices & dètails de l'Artillerie, de manière qu'ils y puissent être parfaitement instruits quant au Rang que les Oficiers d'Artillerie doivent avoir avec ceux dudit Regiment Roïal Artillerie; SA MAJESTE' l'aïant reglèe par lesdites Ordonnances, elle veut & entend qu'ils s'i conforment; & comme il est necessaire que les Troupes qui serviront aux escortes de l'Artillerie sachent des oficiers qui la commandent ce qu'elles auront à faire. SA MAJESTE' veut & entend qu'à l'avenir, les Colonels, Mestres de camps, Lieutenans Colonels, Capitaines & autres Oficiers de ses Troupes d'Infanterie, de Cavalerie & Dragons qui seront commandez & dètachez pour escorter l'Artillerie, reconnoissent & fassent tout ce qui leur sera ordonnè par l'Oficier de ladite Artillerie qui la commandera, telle Charge qu'il y puisse avoir, sans y aporter aucune dificultè, sur peine de desobeïssance. Mande & ordonne SA MAJESTE', à ses Lieutenans Generaux en ses Armèes, aux Gouverneurs & ses Lieutenans Gènèraux en ses Provinces, & au Gran Maître de son Artillerie, de tenir la main à l'observation de la presente. Fait à Versailles le 25. jour de Novembre 1695. *Signè*, LOUIS. *Et plus bas*; Le Tellier.

Comme l'Ordonnançe qui suit n'est pas d'une moindre consequence que les trois premieres, j'ai crû la devoir placer en cet endroit, pour n'en pas laisser ignorer les Prèrogatives à un Gènèral de l'Artillerie ni aux Oficiers qui la commandent dans les Places sous ses Ordres lors qu'ils n'en sont point prèvenus; afin de se faire porter l'Ordre tous les soirs lors qu'ils y sont en Garnison, sans lequel un Oficier d'Artillerie ne peut point agir dans une Place de Guerre.

ORDONNANCE DU ROI.

POUR obliger les Sergens des dernieres Compagnies qui seront de garde dans les Places, à porter l'Ordre aux Lieutenans Gènèraux, Commissaires Provinciaux ou autres Commissaires d'Artillerie ètans dans les dites Places, ainsi que faisoient ci-devant les Canoniers avant leur reforme.

Du dernier Fevrier 1679.

DE PAR LE ROI.

SA MAJESTE', aïant rèformè les Canoniers qui ètoïent dans ses Places pour le peu de service qu'elle en tiroit, & voulant pour,

voir à ce que l'Ordre qui ètoit porté par lesdits Canoniers aux Lieutenans, ou Commissaires d'Artillerie qui servent dans lesdites Places, ne manque pas de leur être donné comme par le passè & que le Service le requiert. SA MAIESTE', a ordonné & ordonne veut & entend, que le Sergent de la derniere Compagnie de celle qui seront de garde dans une Place, où il y aura un Lieutenant ou Commissaire d'Artillerie qui servira dans icelle, l'Ordre qui aura étè donnè par le Gouverneur ou Commandant en ladite Place, aussi-tôt qu'il l'aura reçû, sans y aporter aucune dificultè pour quelque cause & sous quelque pretexte que se puisse être. Mande & ordonne SA MAIESTE' aux Gouverneurs ou Commandans pour son Service dans ses Places de tenir la main à l'observation de la presente, laquelle SA MAIESTE', veut être publièe & afichèe dans lesdites Places & Corps de gardes d'icelles, afin qu'un châcun n'en prètende cause d'ignorance. Fait à Saint Germain en l'Aye le dernier jour de Fevrier 1679. *Signè*, LOUIS. *Et plus bas*, Le Tellier.

ORDONNANCE DU ROI.

POUR faire distribuer deux fois le mois de la Poudre aux Troupes d'Infanterie qui sont dans les Places frontieres & avancèes, pour pouvoir tirer châcun trois coups aux jours d'exercices & autres.

Du douzième Mai 1682.

DE PAR LE ROI.

SA MAIESTE', sachant que rien ne peut plus contibuer à rendre les Soldats de ses Troupes adroits au maniment des Armes, que l'usage de les faire tirer lors de l'exercice qu'on leur fait faire dans les Places où elles sont en garnison, & voulant pour cette fin, faire distribuer de la Poudre ausdits Soldats. SA MAIESTE', mande & ordonne aux Gouverneurs ou Commandans dans ses Villes & Places Frontieres de Picardie, dans Celles d'Artois, Flandres, Hainaut, Frontieres de Champagne, Comtè de Chini, Evêchèz de Mets, Touls, & Verdun, de Lorraine, d'Alsasse, & des Comtez de Bourgogne, & de Roussillion : comme aussi dans celle de Pignerol, & de Casal, de donner les Ordres necessaires aux Gardes Magazins des Munitions de Guerre desdites Places pour delivrer deux fois par mois aux Troupes d'Infanterie qui y seront en garnison, de la Poudre en la quantitè sufisante, pour qu'à châque-fois les Mousquetaires desdites Troupes puissent

puissent tirer châcun trois coups, la faisant distribuer sur le pié qu'une livre de Poudre sufit pour tirer vingt-quatre coups: & afin que SA MAIESTE', puisse être informée de la consommation de Poudre qui se fera dans lesdites Places, Elle veut & entend, que lesdits Gouverneurs ou Commandans en icelles, envoient tous les trois Mois au Secretaire d'Etat, aïant le Département de la Guerre, un Etat signé d'eux de la Poudre qui aura èté tirée des Magazins desdites Places tant pour l'Exercice desdites Troupes que pour les autres consommations que l'on aura èté obligè de faire pour le service en icelles, & moïennant l'Ordre desdits Gouverneurs ou Commandans esdites Places, & les Récèpissez que lesdits Capitaines ou Oficiers commandant leurs Compagnies donneront aux susdits Gardes-Magazins de la quantitè de Poudre qu'ils leurs auront delivrez, lesdits Gardes-Magazins en seront bien & valablement dèchargès par tout où il apartiendra. Veut SA MAIESTE' qu'aux Copies de la Presente düement collationnèes foi soit ajoûtèe comme à l'Original. Fait à Versailles le douzième Mai 1682. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*; Le Tellier.



CHAPITRE

CHAPITRE PREMIER

ARGUMENT.

RAISON pour laquelle un Lieutenant Gèneral de l'Artillerie ne peut dèterminement disposer un Equipage d'Artillerie pour servir à la Suite de quelque Armèe que ce soit. Fixation des Chevaux de l'Artillerie pour tirer le Canon & des Mulets pour porter les Munitions de Guerre pendant la Campagne & des conditions ausquelles les Entrepreneurs les levent : du Quartier d'assemblèe pour les Oficiers, Ouvriers Chevaux, Capitaines du Charoy & Conducteurs. Places d'où se tirent les Pieces d'Artillerie & Munitions de Guerre : Premiere Revue gènerale & la marque des chevaux faite par le Gèneral de l'Artillerie. Observation sur les Oficiers, Ouvriers, & Chevaux èfectifs : Quel est le devoir du Controlleur gèneral de l'Artillerie, celui de son Commis, & du Trèsorier gèneral : Dans quel tems se font les Revues suivantes Du comte que le Gèneral de l'Artillerie rend à M. le Grand Maître Des moiens qu'il faut donner aux Oficiers, Ouvriers & Capitaines du Charoy pour entrer plus aisèment en Campagne. Du caractère des Oficiers d'Artillerie & du Règlement pour leurs apointemens par mois, & leur Pain par jour, où sont compris les Capitaines du Charoy, Conducteurs, Aumônier, Chirurgien Major, le Commis au Controlle gèneral de l'Artillerie & les Ouvriers.



N Lieutenant Gèneral de l'Artillerie qui la doit commander dans la Guerre de Campagne, ne peut pas dèterminèment faire un projet de son chef de l'Equipage d'Artillerie qui doit ètre sous ses Ordres à la suite de l'Armèe du Roi pendant une Campagne, sans auparavant que la Cour n'en ait reglè les fonds : C'est sur cela qu'il dispose de la quantitè de pieces d'Artillerie, de Munitions de Guerre, des Chevaux qu'il faut pour les traîner, & des Mulets necessaires pour les porter à la suite de l'Infanterie, des Capitaines du Charoi & Conducteurs pour les gouverner & de Charetiers pour les conduire : c'est aussi sur ces fonds, qu'on destine un nombre d'habiles Ouvriers de diferens mètiers, pour faire les radoubs des affûts, voitures & autres attirails dèpendans de l'Artillerie, c'est enfin sur ces mêmes fonds que l'on pourvoit cet Equipage, de tous les Oficiers capables de la bien faire servir dans les ocasions, comme aussi d'un Commis au Controlle Gèneral de l'Artillerie pour controller tous les Etats de Revûë : d'un Tresorier qui est

eſt chargè par la Cour des fonds neceſſaires pour païer les apointemens des Oficiers & Ouvriers, auſſi bien que la ſolde des Chevaux & Mulets, d'un Chirurgien Major avec ſon Aide, pour panſer & remedier aux Malades & bleſſès, & d'un Aumônier pour adminiſtrer aux uns & aux autres les Sacremens.

Il y a de certaines ocurences où la Cour ne veut nullement faire connoître ſes deſſeins, ſe contentant de demander à un Lieutenant Géneral qui commande l'Artillerie dans une Province frontiere, un projet du Canon des Munitions de guerre, & Géneralement de toutes les choſes néceſſaires pour ſervir & conduire ſimplement un Equipage d'Artillerie pendant une Campagne à la ſuite d'une Armèe. Il y a d'autres conjonctures, où Elle fait entendre à ce Lieutenant Géneral, qu'Elle ne deſire emploïer que cinquante pieces de Canon qu'Elle deſtine au même uſage, ſans lui vouloir autrement découvrir ſon ſecret : c'eſt alors a cet Oficier a ſatisfaire à ces deux Propoſitions, & à ſuivre ce projet ſans avoir égard si les fons, dont nous venons de parler ſont faits ou non, & a dreſſer ſon Plan avec une ſi parfaite connoiſſance de cauſe, que par raport à ces cinquante Pieces, il puiſſe juger certainement que l'Armée ne peut exceder en nombre, à celui de cinquante cinq, ou de ſoixante mille hommes; ſi tant eſt qu'on puiſſe tenir pour infaillible la regle qui nous enſeigne, que pour châque piece, il en faut douze cens pour la garder : Mais comme en faiſant cette ſupoſition les ſoixante mille hommes que donneroient cette ſuputation pouroient ne ſe pas trouver efectifs, à cauſe des maladies continuelles & frequentes déſertions qui ſurviennent dans une Armèe ; ſon compte me paroîtroit bien plus juſte & plus précis pour l'une & pour l'autre demande de la Cour s'il vouloit tabler ſur cinquante à cinquante-cinq mille hommes, ſur quoi il lui ſera aisè de regler ſans heſiter la poudre, les Boulets, & les autres Munitions, tant pour le ſervice de l'Artillerie, que pour munir les Troupes, & à déterminer la quantitè des autres attirails, machines & Uſtenſiles, auſſi bien que le nombre des Oficiers, Ouvriers, Canoniers, Bombardiers, Chevaux, & Mulets qui doivent ſervir & conduire cette Artillerie à la ſuite d'une Armèe, qui ne peut être qu'ainſi composè lors qu'il n'i a point de Siege à entreprendre ſur les Ennemis; autrement la Cour ſeroit obligèe, de s'expliquer ſur cela un peu plus clairement, ſi ce Géneral ètoit dans ſa confiance.

Je ſupoſe que les Entrepreneurs de Chevaux & Mulets, ſoient convenus avec la Cour de la quantitè que châcun ſera obligè d'en fournir en ſon particulier ; pour acomplir le nombre qui doit être emploiè à l'Armèe que je fixe à celui de 700. Chevaux & de 300. Mulets, & l'Armèe à 45000 mille hommes.

Le Quartier d'assemblèe se fait souvent pour les Oficiers, Ouvriers, Chevaux & Mulets, le 15. ou le 20. du mois de Mai dans une Place frontiere du Païs où se doit porter la guerre, comme en Allemagne pouroit être la Ville de Strasbourg, & l'on tire des Magasins de cette Place les pieces & munitions de guerre que le Gèneral de l'Artillerie destine pour former son Equipage qui ordinairement y sont mises en dèpôts dont je raporterai le nombre ci-après avec exactitude, lors que je diviserai cet èquipage par Brigade.

Les Oficiers, Ouvriers & Chevaux ètans assemblès au rendez-vous marquè par M. le Gran Maître. Le Gèneral de l'Artillerie qui la doit commander y passera tous les Oficiers en revûë aussi bien que les Ouvriers, afin de voir si tout y est conforme à l'ètat qu'il lui aura adressè. Il fera aussi la revûë des Chevaux & Mulets & observera de n'en pas recevoir un seul à la marque, qui ne soit en ètat de servir toute la Campagne. Il prendra la peine d'en faire fournir à châcun des Entrepreneurs la quantitè dont ils seront convenus en leur particulier, pour faire ensemble le nombre de 700. Chevaux & 300. Mulets qui seront bien proprement harnachès de Coliers, Traits, Sellettes, Avaloires, Mancelles & tous prêts à atteler. Les Mulets seront pareillement harnachez de leur Bâts, Sangles, Billardoires, Carcadoire, d'une Soufre de cuir pour soûtenir la Fouquiere, pour retenir le Bâts dans les descentes pour qu'il ne tombe pas sur le Garot; d'une sous-ventriere pour chasser les Mouches, d'un poitral qui empêche que le Bât n'aille trop sur le derriere. D'un Bridon, d'une couverte, & d'un morceau de corde pour mettre à la tête du Mulet & pour lui donner à manger par le chemin. Ce Gèneral se doit atacher uniquement à ne faire païer que les Oficiers presens, & les Chevaux qui se trouveront alors en ètat de servir : Et si dans cette premiere revûë qu'il fait ; il y passoit present quelques Oficiers ou Ouvriers absens, il faut qu'il soit bien sûr que l'un & l'autre joignent incessamment l'Equipage.

Dans la Guerre qui a commencèe (a) en Catalogne, Piemont, & en Italie, il y avoit dans les Armèes du Roi outre les Chevaux qui ètoient destinès pour tirer le Canon & les Munitions de Guerre 600. Mulets hongres dans châcune plus ou moins, suivant la quantitè de Bataillons qui formoient ces Armèes : Ces Mulets servoient avec beaucoup d'utilitè, car des le commencement de la campagne on en donnoit trois à châque Bataillons, dont l'un ètoit chargè de cent livres de poudre, un autre de cent livres de plomb en bâle, & le troisième de cinquante outils à Pionniers tous emmanchez, moitiè Pelles ou Louchets & pics-à-hoiaux. Ces Munitions ètoient à couvert des injures du tems, par

(a En 1701.

par le secours de bonnes couvertes de toile cirée doublée d'une grosse toile, & en quelque lieu où pouvoient être détachez ces Bataillons, les Mulets les suivoient partout & ne revenoient jamais au parc de l'Artillerie, que quand les Troupes avoient dans quelque actions consommés leur Munitions; pour lors le Gèneral d'Armée donnoit de nouveaux Ordres au Major Gèneral pour en donner d'autres, ce que le Garde gèneral du Parc de l'Artillerie (*a*) executoit sur le champ en retirant pour sa dècharge l'ordre du Major Gèneral de l'Armèe, & le reçû du Major du Regiment auquel les Munitions de guerre avoient ètè distribuées, & c'ètoit aussi le Major du Regiment auquel on donnoit les trois Mulets qui en donnoit son récèpissè au Capitaine auquel lesdits Mulets apartenoient. Les choses ètant ainsi reglée, les Troupes avoient toûjours pour ainsi parler avec elles, des Magasins portatifs dont elles pouvoient se prevaloir dans les ocasions, sans faire d'autre mouvement que celui de marcher à droiture aux Ennemis. Mais dans les Armèes d'Allemagne, de la Moselle & de Flandres, on se contente de donner à châque Bataillons le jour d'une afaire génerale une Charette chargée de 200. livres de Poudre, & 200. livres de plomb & de 50. outils. Comme je connois dèpuis long tems la dificultè & l'abus qu'il y a de se servir de ces Voitures si dificiles à conduire dans de certains Païs par leur lenteur & l'embarras qu'elles causent à la suite des Troupes qui composent une Armèe, qui doit toûjours être en mouvement, j'ai crû qu'il ètoit plus convenable d'emploier dans cet Equipage 300. Mulets de Bâts pour en suprimer ces Voitures embarassantes & inutiles.

Il n'i a point d'Animaux plus forts pour le service du Canon, ni pour le tirer que les Chevaux entiers, mais aussi ils sont bien plus dificiles à domter, à entretenir & à conduire que tous les autres, car on ne les peut point mener à la pâture, & quant ils y sont ils paroissent des enragès; ils ne mangent pas, ils sont dans un hennissement & une inquietude continuelle, en sorte qu'ils diminuent & perissent à vûë d'œil sans sortir du Camp. C'est ce qui me fait croire que rien n'est plus convenable pour servir l'Artillerie en campagne ou ailleurs, que des Jumans ou des Mules, qui vivent agreablement de la pâture, & qui sont infatigables, lors qu'on les sçai mènager.

Le Controlleur Gèneral de l'Artillerie, & le Trèsorier Gèneral acompagnent toûjours le Gran Maître de l'Artillerie dans toutes les revûës qu'il fait, & cela seulement lors que le Roi est à la tête de son Armèe car quand SA MAJESTE' n'i est pas, M. le Gran Maître ne s'i trouve point, ainsi il n'i a dans châque Armèe qu'un Commis au Controlle gèneral, qu'un Commis du Trèsorier, & qu'un simple Commissaire

(*a*) *Il sera ci après simplement apellè la garde du Parc*

entendu pour faire la charge de garde du Parc. Ce Commis au Controle gèneral a le même pouvoir & autoritè que pouroit avoir le Controleur gèneral, pour controler non feulement le Etats de Revûës, mais encore les Ordonnances pour les païemens, les Etats du Pain de munitions. & gèneralement toutes les dèpenses de l'Artillerie qui ne passeroient point à la Chambre des Comptes s'ils n'ètoient controlès.

Tous les mois la Revûë se fait dans le même ordre, afin d'obliger par cette exactitude les Entrepreneurs des Chevaux à qui il en pouroit manquer d'une reuûë à l'autre à les remplacer, en les marquant à la fesse gauche avec les Armes de M. le Gran Maître comme il se pratique dans toutes les Revûës, & par ce moïen le Gèneral de l'Artillerie èvite les reproches que lui pouroit faire le Gèneral d'Armèe en cas qu'il en manqua; ou qu'il y en eût de defectueux dans ledit Equipage. Il rendra aussi un pareil compte á M. le Gran Maître avec les mêmes soins.

Comme toutes les personnes qui entreprenent de lever des chevaux pour le service de l'Artillerie ne sont pas toûjours assez bien en argent comptant, pour pouvoir faire au Roi l'avance entiere de ceux qu'ils sont oblígèz de lui fournir; SA MAJESTE' en ce cas pour leur en faciliter le moïen leur fait païer par avance & a bon compte par le Trèsorier gèneral de l'Artillerie pour la levée de châque Cheval, la somme de 150. livres, en sorte que si ces Entrepreneurs veulen lever 100. Chevaux SA MAJESTE' leur fait païer sur ce pie là, la somme de 15000. livres, laquelle est preferablement à toute autre prèlevée sur la solde que le Roi convient de donner a ces Entrepreneurs par jour, pour l'entretien & la subsistance de châque Cheval. La Solde que SA MAJESTE' païoit en Flandres & en Allemagne (*a*) pour un Cheval ètoit de 34. sols par jour tout au plus, mais dans la guerre d'Italie (*b*) on paioit à Mrs. *Bèrtbelot Dèpleneuf* quarante sols pour la solde de châque Cheval par jour, aussi bien que pour celle de châque Mulet, de maniere que pour donner le moïen à l'Entrepreneur de païer la somme de 15000 livres que le Roi lui a avancè, SA MAJESTE' ordonne qu'on lui retienne par jour la moitiè de la solde de châque cheval jusqu'au parfait païement, comme ici supofant que cet Entrepreneur ait 40 sols par jour pour un cheval, on lui en retiendra 20. qui est la moitiè de la solde, qui rendra au Roi par jour cent livres & par mois trois mille. Et aprés le parfait païement les chevaux apartiennent à l'Entrepreneur desquels il ne peut pourtant pas dispofer à sa volontè. Et si la Campagne dure plus long-tems que les six mois pour lesquels il s'est engagè

(*a*) *en* 1688.
(*b*) *en* 1701.

gê, SA MAJESTE', outre la solde entiere qu'elle lui fait païer ; elle lui donne encore quelque petite gratification. Ces Entrepreneurs de Chevaux à ces conditions sont obligez d'harnacher leur chevaux & de les pourvoir & entretenir de tous leur besoin, autrement le Gènéral de l'Artillerie y fait pourvoir à leur dèpens. Ils doivent aussi entretenir à leur frais par châque vingt-quatre chevaux qui sont six atelages (*a*) un Conducteur entendu qui se connoisse en chevaux, & qui n'a autre soin que celui de les faire panser tous les jours, de les faire ferrer par les Marêchaux, qui doivent être à la suite des cent Chevaux de cet Entrepreneur ; mais pour leur donner l'Avoine, ce sont les Oficiers d'Artillerie qui ordinairement doivent être commandez pour leur voir manger. C'est aussi aux dèpens de ces Entrépreneurs qu'ils doivent être pourvûs pour conduire cent chevaux de vingt-huit bons Charetiers, a raison d'un, pour quatre chevaux, les trois surnumeraires servent pour remplacer ceux qui tombent malades pendant la Campagne. La taille ordinaire des Limonieres doit être de quatre pieds, sept pouces d'hauteur & audessus, bien ramassez, bien jointes & fort èpaisses, & les Jumans de Traits seront de quatre pieds cinq pouces d'hauteur & au-dessus conditionnèes de même.

Si dans les ocasions où les Chevaux d'Artillerie sont commandèz pour le Service du Roi, ils ètoient pris ou tuéz dans les Armées par les Ennemis, dans celles de Catalogne, de Flandres, d'Allemagne & de la Moselle, SA MAJESTE' les faisoit rembourser aux Entrepreneurs (*b*) en païant pour châque Cheval Mulet ou Mule de Limons 150. livres ; & pour châque Cheval Mulet ou Mule de devant 120. livres. Voila ce que j'ai vû pratiquer dans ces endroits là : Mais pour ce qui regarde ceux qui servent en Italie, SA MAJESTE' les a fait païer à raison de 180 livres châcun ; à ces conditions les Entrepreneurs de chevaux des unes ou des autres Armées sont obligez d'emploier l'argent qui provient du remboursement de ces chevaux pris ou tuèz, pour en lever de nouveaux pour remplacer ceux qui leur manquent.

On donne à ces Entrepreneurs de Chevaux le Titre de Capitaine de Charoi, sans nèanmoins être pourvû d'aucune Patentes, mais il y en a dans un Equipage d'Artillerie deux ou quatre, qui en ont de M. le Gran Maître, & qui y sont entretenus par le Roi, & lors que l'on fait le Siege de quelque Places, il y en a d'avantage : ce sont des personnes experimentèes dèpuis long-tems, braves & capables de mener hardiment avec des chevaux du Canon dans les Bateries. Il y a outre ces gens'là, à la tête d'un Equipage d'Artillerie un Capitaine Gèneral du

(*a*) *Un Atelage est composè de* 4. *Chevaux ; Mules, ou Jumans.*
(*b*) *Dans la Guerre de* 1688.

du Charoi pourvû pareillement de la Patente de M le Gran Maître, auquel tous les autres Capitaines répondent & obeïssent; c'est lui qui tous les soirs va prendre l'ordre du Gèneral de l'Artillerie & qui lui rend compte de l'ètat auquel se trouvent les Chevaux, s'ils ont besoin de Fourage ou d'autre choses. Il y a aussi un certain nombre de Conducteurs du Charoi qui sont entretenu par le Roi, & qui ont leurs Ordres de M. le Gran Maître, ils servent conjointement avec les Capitaines du Charoi à mener le Canon en Baterie. A l'égard des Mulets qui servent dans l'Artillerie qui est à la suite de l'Armèe en Italie, ils se levent aux mêmes conditions que les Chevaux. Un Muletier, conduit trois Mulets de manière que pour trente, il faut dix Muletiers, deux Conducteurs un Capitaine pour en prendre soin avec un Maître Marêchal: châque Mulet doit avoir une bonne couverte de corde, mais, comme il n'en ont jamais aporté en Italie, le Gèneral en a fait faire de toile cirèe pour couvrir les Munitions,

Pour faciliter les moïens aux Oficiers, Entrepreneurs de Chevaux, & aux Ouvriers d'entrer plus aisément en Campagne, le Gèneral de l'Artillerie ordonnera au Trésorier de païer à châcun par avance, un mois de leurs Apointemens & aux Entrepreneurs châcun un mois de la demi solde pour leur Chevaux.

Les Apointemens des Oficiers d'Artillerie, sont ordinairement reglés par le caractere qu'ils ont aquis par l'ancienneté de leur Services; ce qui se justifie par l'ètat de campagne que M. le Gran Maître envoie à celui qu'il a destinè pour commander l'Artillerie dans châque Armèe, Mais afin de concourir avec plaisir à la satisfaction de ceux qui en desirent être informé, je raporterai ci aprês le Caractère, le Rang, les Apointemens & le nombre des Oficiers & autres personnes destinees par Mondit Seigneur le Gran Maître, pour servir dans l'Equipage d'Artillerie, dont j'ai ci devant parlé.



CARACTERE

CARACTERE Et nombre des Oficiers.	*APOINTEMENS par mois.*	*RATIONS DE Pain par jour.*
Un Lieutenant Géneral commandant l'Artillerie a	Livres 1050.	50.
Deux Lieutenans d'Artillerie ont châcun	300.	15.
7. Commissaires provinciaux ont châcun	200.	10.
15. Commissaires ordinaires ont châcun	150.	7. & dem.
11. Cõmissaires extraordinaires ont châcũ	100.	5.
4. Oficiers pointeurs ont châcun	75.	3.
8. Oficiers dèchargeurs ont châcun	60.	2.
46. *OFICIERS, entre lesquels sont compris le Major de l'Artillerie, le Commissaires & Garde Géneral du Parc avec ses Aides, qui sont les Oficiers Dèchargeurs.*		
Un Capitaine Géneral du Charoi a	150.	7 & dem.
4. Capitaines du Châroi ont châcun	100.	5.
4. Conducteurs ont châcun	60.	2.
1. Aumônier a	100.	5.
1. Chirurgien Major a	100.	5.
1. Aide Chirurgien Major a	60.	2.
1. Commis au Contrôle gèneral de l'Artillerie a	150.	7 & dem.
1. Artificier a	100.	5.
OUVRIERS CHARPENTIERS.		
Un Commandant a	80.	3.
3. Compagnons ont châcun	50.	2.
CHARONS.		
Un Commandant a	80.	3.
4. Compagnons ont châcun	50.	2.
FORGEURS.		
Un Commandant a	80.	3.
3. Compagnons ont châcun	50.	2.
TOURNEURS.		
Un Maître a	80.	3.
1. Compagnon a	50.	2.
TONELIERS.		
2. Maîtres ont châcun	80.	3.
CHAUDRONIERS.		
Un Maître a	80.	3.
1. Compagnon a	50.	3.

CHAPITRE

CHAPITRE SECOND

ARGUMENT.

DE l'ordre que le Gèneral de l'Artillerie donne au Commissaire Gèneral du Parc, pour disposer conjointement avec le garde du Parc de l'Artillerie & ses Aides, les Pieces de Canons & Munitions de guerre qui doivent être a la suite de l'Armèe du Roi en Allemagne. Etat de l'Equipage d'Artillerie & des Munitions de Guerre & de quelles Places on les doit tirer. l'Equipage arrive au Quartier d'Assemblèe, ou à l'Armèe, dont le General de l'Artillerie rend compte au Gèneral d'Armèe, pour qu'il pourvoie à la subsistance des Chevaux & Mulets. en consequence de l'ordre de Bataille le Gèneral de l'Artillerie divise son Canon, ses Munitions de Guerre, ses Oficiers, Canoniers & Soldats par Brigades Ordre de Bataille.



IL est sans doute à prèsumer que pendant que le Gèneral de l'Artillerie est ocupè à la revûë de ses Chevaux & a les faire marquer, il n'aura pas manquè à donner les ordres au Commissaire Provincial que M. le Gran Maître aura destiné pour faire la Charge de Commissaire Géneral du Parc *(a)* pendant la Campagne, qui continuë quelque fois pendant toute la Guerre, aussi bien qu'au Commissaire extraordinaire, qui doit faire celle de garde du Parc de l'Armee, pour tirer les Pieces d'Artillerie & Munitions de Guerre des Magasins de la Ville de Strasbourg, ainsi qu'il est expliquè par l'Etat ci joint, que le Gèneral de l'Artillerie leur aura donnè, pour composer son Equipage de Campagne, & lors qu'il sera ainsi disposè ils le doivent faire parquer hors de la Ville dans un endroit commode, tant pour les chevaux & Mulets que pour l'en tirer aisèment lors que le Gèneral de l'Artillerie aura reçû des Ordres pour le faire marcher au rendez vous.

ETAT DES PIECES D'ARTILLERIE ET MUNITIONS de Guerre qui doivent être tirèes de la Ville de Strasbourg, pour servir à la suite de l'Armèe du Roi commandèe par M. le Marèchal de Lorges.

CALIBRES.	*Pieces longues de 8. pieds.*	
De 24.	4.	
De 8.	12.	41.
De 4.	25.	

(a) Qui sera apellè dans la suite Commissaire Gèneral.

Aff-

AFFUTS pour les Pieces montès sur leur Roues.

De 24.	5.	
De 8.	14.	49.
De 4.	30.	

PAIRES de Roues de Reserve pour les Affûts.

De 24.	1.	
De 8.	2.	9.
De 4.	6.	

AVANTRAINS montès sur leur Roues.

De 24.	5.	
De 8.	14.	49.
De 4.	30.	

PAIRES de Roues de Reserve pour les Avantrains.

De 24.	1.	
De 8.	2.	9.
De 4.	6.	

PAIRES d'Armes pour charger le Canon.

De 24.	6.	
De 8.	16.	57.
De 4.	35.	
Tireboures	24.	
Hampes ou Manches de reserve de Bois de Frêne pour les Armes des Pieces de Canon	100.	

TETES d'Armes de reserve de Bois d'Orme pour Refouloirs, Ecouvillons, & Lanternes.

De 24. Assortimens garnis de Lanternes.	6.	
De 8. Assortimens garnis de Lanternes.	16.	57.
De 4. Assortimens garnis de Lanternes.	35.	
Leviers longs de 6. pieds pour remuer les Pieces à raison de six pour châque Affût l'un portant l'autre, tous de jeune Chêne ou de Bois de Frêne	294.	
Coins de Mire à raison de deux pour châque Affût	98.	
Chapiteaux à raison d'un pour châque Affût	49.	
Dègorgeoirs à raison de deux pour châque Affût.	98.	

BOULETS.

De 24. à raison de 100. pour châque Piece.	400.	
De 8. à raison de 100. pour châque Piece	1200.	
De 4. à raison de 100. pour châque Piece	2500.	12100.
Petits Boulets d'un demi quartron pour faire des Cartouches	8000.	

CARTOUCHES à raiſon de 30. pour châque Piece.

De 24. 120.
De 8. 360. 1230.
De 4. 750.

GARGOUGES de Parchemin à 30. par Piece.

De 24. 120.
De 8. 360. 1230.
De 4. 750.

MOULES de Bois pour les Gargouges.

De 24. 2.
De 8. 4. 18.
De 4. 12.

Mortiers de Fonte à Bombes de huit pouces de Diametre 4.
Affûts pour les Mortiers ceintrès comme ceux des Pieces de Canon, mais faits d'une ſeule piece de Bois d'Orme. 8.
Paires de Roües de Reſerve pour leſdits Affûts. 4.
Avantrains pour les Affûts à Mortiers. 8.
Paires de Roües de reſerve pour leſdits avantrains. 4.
Refouloirs ou Demoiſelles pour leſdits Mortiers 8.
Ecouvillons pour les Mortiers 8.
Curettes de fer ou gratoirs 8.
Gargouges de Parchemin à raiſon de 30. pour châque Mortier 120.
Moules de Bois pour faire leſdites Gargouges. 8.
Leviers de ſix pieds de long pour les Mortiers à raiſon de ſix pour châque affût. 48.
Coins de Mire à raiſon de 3. pour châque affût. 18.
Chapiteaux à raiſon d'un pour châque affût. 8.

BOMBES.

De 7. Pouces 9. lignes pour les Mortiers à raiſon de 100. pour châcun. 400.
Antonoirs de fer blanc pour charger les Bombes. 4.
Fusèes pour les Bombes. 500.
Baguettes pour charger les Fusées à Bombes ſix aſſortimens de deux Bagettes châcun. 6.
Grenades chargèes. 1200.
Fusèes a grenades de reſerve. 300.
Baguettes de fer pour charger les fusèes à grenades dix aſſortimens de deux baguettes châcun. 10.

POUDRES. En Barils de 200. livres 22000. En Barils de 100. l. pour l'Infanterie 18000. 40000. livres.

PLOMB. En Bâles. 18000. livres.

ME-

MECHE **dans six Tonnes de Sapin livres**		2000.

OUTILS à Pionniers emmanchez.

Bêches, Louchets ou pelles de fer.	1900.	
Ecoupes.	960.	
Pics à hoiaux.	1740.	5000.
Pics à Roc.	400.	
Manches d'outils de reserve.		2000.
Haches emmanchées.		600.
Serpes.		1200.
Manches d'Aches de reserve.		400.

OVTILS à Mineurs.

Six Eguilles pour travailler dans le Roc. Par de petites Mines que je fus obligè de faire, pour aplanir les Rochers qui rendoient le chemin inaccessible aux Carosses, pour ariver aux pas de *Beobie*, où j'us ordre de M. d'Arcourt de faire deux Ponts, l'un pour traverser la Riviere de *Bidasoa*, qui separe la France d'avec l'Espagne, & l'autre pour entrer dans l'Isle d'*Andaye*, où le Roi FILIPE V. & Messeigneurs les Ducs de Bourgogne & de Berri se separerent. (*a*)

Sondes pour les Terres.	4.
Pinces a piès de Biche de 4. pieds de long.	3.
Pinces à main longues d'un pied & demi.	16.
Béches	12.
Dragues ou Béches renversées pour tirer la Terre du trou.	6.
Louchets propres à faire des Rigoles pour les Augets.	8.
Ciseaux plats.	12.
Poinçons à grains d'orges.	12.
Masses pesant deux livres châcune.	12.
Masseletres pesant une livre & un quart châcune,	12.
Marteaux à deux pointes.	6.
Grelets de travers.	6.
Marteaux de Maçon.	8.
Pics à hoiaux.	12.
Pics à Roc.	12.
Hoiaux.	10.
Pics à feuilles de Sauge.	10.
Scies à main.	2.
Scie de traver.	1.
Ciseaux pour travailler en Bois.	4.
Mailleis de Bois.	4.
Ils doivent être tous bien acerez	172.

(*a*) *le* 22. *Janvier* 1701.

OUTILS à Charpentiers.

Sçie à refendre		1.
Sçie à dèbiter.		1.
Besaïguës		4.
Ciseaux à manches de Bois	6.	12.
Ciseaux sans manche	6.	
Grandes Coignées à équarir		4.
Coignées propres a abâtre du bois.		10.
Marteaux à main fendus.		4.
Mailets de bois pous faire les mortoises.		8.
Hachettes à marteaux.		4.
Raynettes.		4.
Rabots ronds.		2.
Herminettes.		4.
Pinces à piès de Biche.		2.
Laceret ou petit Terrieres.		4.
Gros Terrieres.		8.
Amorçoirs.		4.
Traceret.		3.
Ebauchoirs.		4.
Sauterelles.		2.
Compas Grans.	2.	6.
Compas Ordinaires.	4.	
Equaires à èpaulement.	3.	7.
Equaires ordinaires.	4.	
Fausses èquaires.		3.
Niveaux Simples.	3.	8.
Niveaux plein.	3.	
Niveaux percè.	2.	
Regles de diverses longeur.		4.

Ils doivent être tous bien acerèz 112.

OUTILS à Charr...

Grendes Sçies.	2
Sçies à main.	4.
Planes.	6.
Grandes Coignèes.	4.
Ciseaux à ècolter.	2.
Masses à enrayer.	2.
Tarôts.	2.
Gouges carrées.	4.

Ciseaux

Ciseaux.			6
Terriers gros & moïens.			8
Lacerets ou petits Terrieres.			4.
Amorçoirs.			4.
Vrilles, grosses, moïennes & petites.			12.
Marteaux fendus, petits & gros.			4.
AUTRES Outils de Bois			
Chevalets			6.
Sellettes pour ètablir les Roües.			4.
Maillets de Bois.			8.
			82.

Les Outils de fer seront bien accerèz

OUTILS à Menuisiers.

Sçies.	à refendre.	1.	9.
	à dèbiter.	1.	
	Tournantes.	3.	
	à main.	4.	
Entailles pour limer les Sçies.			3.
Etablies.			3
Valets.			4
Crochets ou Sergens.			6
Varlopes de diverses grandeur			4
Feuillerets.			4
Rabots.			4
Mouchettes.			4
Autres Mouchettes à grain d'Orge.			3
Equaires.			4
Fausses Equaires.			2
Compas	grans.	2.	6.
	ordinaires.	4.	
Marteaux fendus	gros.	2.	6.
	ordinaires.	4.	
Limes.			4.
Rapes.			6.
Bec d'Asne.			6.
Fermoirs	ronds.	3.	7.
	ordinaires.	4.	
Ciseaux.			6
Ciseaux ou Lumieres.			4
Trusquin d'assemblage.			3
Tenailles.			2

Vil-

Vilbrèquin.	6.
Mèche de Vilèbrequin.	12.
Triangle quarrè	3.
Fust ou Riflards.	2.
Vrilles, grosses, moyennes & petites.	12.
Les Outils de fer seront bien acerès.	141.

OUTILS à Tourneurs.

Ciseaux.	2.
Biseaux.	2.
Gouges à grain d'orge.	2.
Bec d'Asne.	3.
Diferens fer Croches.	6.
Tarrôts.	5.
Masses de fer.	2.
Masses de Bois.	2.
Tour.	1.
Les Outils de Fer seront bien acerèz.	25.

OUTILS à Tonelliers.

Tirefonds	2.
Planes.	4.
Trètoires.	3.
Essettes.	4.
Gabeloire.	2.
Chevalets.	2.
Sçies à tourner & autres.	4.
Les Outils de Fer seront bien acerèz.	21.

MATIERES pour les Artifices.

Salpêtre.	100.	
Soulfre.	60.	
Poix noire.	100.	
Poix rasine.	35.	
Suif de Mouton.	30.	livres.
Cire neuve.	25.	
Viel . oin.	400.	
Colle forte.	20.	
Gamelles de Bois pour mettre les compositions.	8.	
Egrugeoirs.	6.	
Tamis de Soye avec leur Tambours.	4.	

Sacs

Sacs à Terre.		2000.
Aunes de Toile pour faire des Sauciſſons.		30.
Pierres à Fuſils & à Piſtolets,		40000.
Flambaux de cire jaune.		30.
Torches à vent.		100.
Livre de Bougie de Cire blanche.		100.
Livres de Chandelles de Suif.		200.
Lanternes claires.	40.	60.
Lanternes ſourdes pour les Mineurs.	20.	
Peaux de Mouton avec la laine.		100.
Livres de fil de letton,		6.
Feüilles de fer blanc.		60.
Une balance avec ſes poids pour peſer en dètail les compoſitions.		1.
Meſures de fer blanc de toute ſorte.		12
Livres de clouds pour radouber les lanternes des Pieces.		12
Un Mortier de fonte avec ſon pilon pour piler les compoſitions.		1.
Une Chaudiere de cuivre avec ſon Trepiè de fer pour rafiner le Salpêtre.		1.
Eguilles à coudre.	100.	150.
Eguilles à embaler.	50.	
Livres de Fil à coudre		3.
Meule pour afuter les Outils.		1.
Livres de Ficelle à embaler.		20.
Chevre complette.		1.
Crick à Canon & autres.		3.
Chevrettes ferrées garnies de leur leviers d'abatage, pour aider à graiſſer les Roües d'Affûts, de Chariots & d'Avantrains.		20.

CORDAGES pour la conſtruction d'un Pont.

Cinquenelles d'un pouce & demi de diametre & de 100. toiſes de longeur ou environ, elles ſervent à traverſer les Rivieres	3.
Alognes pour atacher les Ancres : elles ont de diametre 14. lignes, & 36. toiſes de longeur ou environ.	12.
Echarpes ou cordages qui ont 10. lignes de diametre & cinq toiſes de longeur qui ſe croiſent d'un Bâteau à l'autre, pour les tenir fermes & immobiles, il en faut deux pour châque Bâteau.	36.
Commandes ce ſont des Cordages longs de huit pieds & demi qui ont huit lignes de diametre : ils ſervent à atacher les Bâteaux de cuivre ou autres aux cinquenelles, il en faut deux pour châque Bâteau, & comme il s'en conſomme beaucoup il en faut	100.

CORDAGES pour l'Artillerie

Cable, c'est un cordage qui sert à équiper une Chevre françoise, il a ordinairement un pouce 7. lignes de diametre, sa longeur est de 14. Toises il en faut un pour châque chevre & un de rechange. 2.

La Double prolonge est un cordage qui a 12. lignes de diametre & 11. toises de longeur : on s'en sert pour remuer le Canon à bras en presence des ennemis, c'est pour cette raison que des l'ouverture de la campagne on en met une à châque Piece que l'on tourne au tour de la volée & arrêtée à un des crochets de retraite. Sur ce piè lá toutes les Pieces sont en état de servir dans les ocasions. Il se consomme beaucoup de ces cordages, c'est pourquoi il en faut 80.

Prolonges simples, sont des cordages qui ont le même diametre que le précedent, mais leur longeur n'est que de 7. toises, elles servent à remuer le Canon dans les embarquemens, ou débarquemens & à tirer à demi tour de roüe du Canon qui est embourbé, comme il s'en fait une grande consommation il en faut 80.

Le traver est un Cordage de 10. lignes de diametre & long de 4. Toises, qui sert à garoter les poudres qui sont sur les chariots il en faut deux par chariot, ainsi vous en demanderès 100.

Les menus cordages ont 4. à 5. Lignes de diametre, ils servent à atacher les Armes des pieces sur les affûts, ils servent aussi à lier par paquets les outils à Pionniers que l'on fait porter à dos de Mulet quant-il y en a à l'Armée, châque paquet contient 25. outils emmanchez, ils sont liez en deux endroits en sorte qu'il s'en consomme infiniment, c'est pourquoi il en faut lir. 400.

Traits à Canon, ce sont des cordages dont les bouts sont tournèz & arrêtèz exprès en boucles qui ont 15. lignes de diametre , ils auront de longeur châcun 12. pieds au plus de l'extremité d'une boucle à l'autre. Ils servent ordinairement pour les Chevaux qui tirent le gros canon il en faut de paires 80.

Traits communs ce sont de pareils cordages qui n'ont cependant que 9 lignes de diametre & 9. pieds de longeur, ils servent pour les Chevaux qui tirent le petit Canon & les chariots chargés de munitions, il s'en faut pourvoir de paires 100.

Comme l'Entrepreneur de Chevaux est obligé de les fournir tous harnachez, & munis de tous leurs attirails, cette provision de traits que le Roi fait faire n'est que pour s'en servir dans une extrême necessité, en faisant payer à ces Entrepreneurs ceux qui leur auront été distribuéz.

Bateaux

BATEAUX ou Pontons de Cuivre.

Pour faire un Pont.	12.
Poutrelles ferrées de Bois de Sapin pour établir la construction du Pont.	84.
Planches de Sapin de deux pouces & demi d'épaisseur pour couvrir le Pont.	150.
Ancres.	18.
Alognes.	18.
Echarpes.	22.
Commandes.	24.
Capestans.	6.
Rames.	14.
Crocs.	14.
Masses de bois.	10.
Piquets de quartiers de Chêne.	20.
Haquets ou Chariots pour porter les Bâteaux de Cuivre.	14.
Caisson pour mettre & transporter les agrets du Pont.	1.

OUTILS pour faire les Rampes du Pont.

Bêches.	20.	32.
Pics à hoiaux.	12.	
Haches.		4.
Serpes.		8.

OUTILS ou Ustensiles pour les Chaudroniers.

Bigorne.	1.
Paquets de limes de toute sorte.	3.
Rapes.	3.
Poinçons.	8.
Tâts.	3.
Cisailles.	2.
Cuilleres à souder.	2.
Petits Marteaux de fer.	4.
Marteaux de Bois.	4.
Souflet.	1.
Gratoirs.	4.
Clouds de Cuivre de toute sorte livres	30.
Soudure. livres.	50.
Cuivre en plusieurs pieces livres.	60.
Poix rasine livres	15.
Charbon livres	200.

Une Forge complette pour travailler trois hommes à la suite de l'Equipage d'Artillerie, consiste.

En un Souflet long de 3. pieds & demi. 1

I Une

Une Enclume pesant environ 140. livres.			1.
Une Bigorne pesant 60. livres.			1.
Etaux.			2.
Paires de Tenailles.	Droites.	3.	6.
	à crochets.	3.	
Marteaux	à fraper devant.	3.	8.
	à main.	3.	
	fendus.	2.	
Tranches.			2.
Poinçons.			2.
Limes ordinaires.			8.
Paquets de limes d'Allemagne a raison de 4. au Paquet.			6.
Limes rondes & demi rondes.			6.
Tisonniers	pointus.	2.	4.
	croches.	2.	
Chasses,			2.
Cloutieres diferentes.			4.
Thuieres de fer forgé.			2.
Ciseaux à froid.			6.
Coins de fer.			6.
Perçoirs.			2.
Sacs de Charbon de 25. livres châcun.			8.

FER Neuf.

En barres plates & quarrées propres à toute sorte d'ouvrage.	1000. li.
Quatre paquets de fer propres à faire des esses pesant châcun 100. livres.	400. li.
Trois paquets de fer propres à faire des chevilles de liens de roües.	300. li.
Gros fil de fer.	15. li.
Feüilles de Taule de fer.	20.
Acier pour racerer les outils d'Ouvriers à Mineurs & autres.	200. li.
Esses de reserve pour les Roües d'Affûts, de Chariots & d'Avantrains.	250.
Bandes de roües d'affût de 24. de 8. de 4. & pour roües d'avantrains percées & toutes prêtes à mettre en œuvre.	60.
Etriers ou liens de roües d'affûts de 24. de 8. de 4. & pour roües d'avantrain percées & prêtes à mettre en œuvre.	60.
Chevilles pour arrêter lesdits liens.	300.
Ragots pour les Limoniers d'avantrains d'affûts, de Chariots & autres.	50.

CLOUDS pour les Ouvrages d'Artillerie.

Pour Bandes de roües d'affûts de 24.	200. li.

Pour

Pour Bandes de roües d'affûts de 8. & de 4.	800. li.
Pour Bandes de roües d'Avantrains.	400. li.
Clouds à happes.	500. li.
Clouds à limonieres.	500. li.
Clouds pour les manches d'Outils.	400. li.
Broquettes pour les ècouvillons.	100. li.

CLOUDS pour les Ponts.

De 4. pouces de longeur.	300. li.
De 5. pouces de longeur.	400. li.
De 6. à 7. pouces de longeur.	500. li

BOIS de Remontage.

Branches ou côtés de Limonieres èbauchèz pour avantrains.	12.
Effieux èbauchèz pour toute sorte de Voitures.	20.
Jantes èbauchèez pour toute sorte de roües.	100.
Rais èbauchez.	100.
Fleches de Chariots à Canon & autres.	12.
Botes de Cercles ou bois propres pour en faire.	10.

IL faut remarquer qu'à mesure que cette provision de bois se consume, on en coupe en campagne où l'on en peut trouver pour n'en pas manquer, & pour n'en être jamais dèpourvû. Ce soin est reservè à la vigilance du Commissaire general

Caisson pour charger les agrèts du Pont.	1.
Haquets pour porter les Pontons.	14.
Caisson pour charger les menus achapts.	1.
Forge sur quatre roües.	1.
Chariots pour charger les munitions.	80.
Voitures sans comprendre le Canon.	97.

LOrs que cet Equipage sera arivè au quartier d'assemblèe ou à l'Armée, le Gèneral de l'Artillerie ne manquera pas d'en rendre compte au Général d'Armèe, pour prendre des mesures avec lui pour la subsistance des Chevaux & Mulets : soit pour les Fourages ou pour la pâture, parce qu'on ne sauroit prendre trop de soin ni de mesures particulierement dans le commencement d'une campagne longue & penible, pour faire subsister gracement des Chevaux, desquels on veut tirer un service considerable : Il ne manquera pas aussi de lui demander un ordre de bataille, afin de pouvoir plus aisèment diviser son Artillerie & ses Munitions de guerre par autant de Brigades qu'il sera necessaire pour pouvoir distribuer à la tête des Brigades d'Infanterie & de Cavalerie qui ferment l'aile droite & l'aile gauche de la premiere ligne, les

 Brigades

Brigades de Canon qui conviendront pour soûtenir glorieusement les éforts des ennemis, comme je l'ai fait remarquer : Cette sage prèvoiance fait sufisamment connoître que châque Brigade de Canon le jour d'une afaire gènerale doit avoir son poste fixe à la tête de sa Brigade d'Infanterie ou de Cavalerie, & qu'elle doit marcher avec elle lors qu'elle se presente aux ennemis; & pour donner plus de jour à cette pensée, j'ai jugé à propos de vous raporter l'ordre de Bataille de l'Armée du Roi qui servoit en Allemagne (a) par lequel la disposition des Troupes est reglèe; duquel je me servirai comme d'un fondement solide pour assoir la division des quarente une piece de Canon, des quatre petits Mortiers, & des quarente six Oficiers en huit Brigades diferentes : Je ferai remarquer quelle quantitè de Pieces d'Artillerie il y aura dans châcune, leurs noms, leurs calibres, le nombre des Oficiers nécessaires pour les commander & leur caractere : J'i ferai observer les Canoniers & Soldats qui seront destinéz pour servir châque Piece : la poudre, les boulets & la mêche qu'il conviendra pour l'execution du Canon de châque Brigade : la poudre & les bâles de plomb qu'il faudra faire distribuer aux Brigades de Dragons près desquelles seront postées les deux Brigades de Canon qui fermeront l'aîle droite & l'aîle gauche de la premiere ligne, & je raporterai à la fin de la premiere & seconde Brigade, une instruction toute des plus utile, qui doit servir de regle pour tous les autres Brigadiers ou Commissaires Provinciaux commandant des Brigades de Canon ; sur toutes les maneuvres & mouvemens qu'ils auront à faire le jour d'une action gènerale.

(a) en 1695.

ORDRE DE L'ARMEE EN BATAILLE.

ME

sent Cha-
iposée, le
ommissaire
sous lui:
vaux qui
st afectée.
cette Bri-
ombat de
urs pieces
dans ce
de l'Ar-
me sur la

N.

aine du charoi.	*Chevaux pour chaque Piece.*
	6.
	6.
	6.
	6.
	6.
	6.
	4.
ievaux	40.

UNE simple Compagnie de Fuseliers du Régiment Roïal Artillerie, sera destinée pendant une afaire Génerale a servir le Canon de la Brigade ci-dessus. Mais comme elle ne sufira pas pour en garder

les

Brigades d
éforts des
ce fait sufi
une afaire
Infanterie
se present
j'ai jugé à
Roi qui f
pes est re;
assoir la
Mortiers,
ferai rem:
cune, leı
les comm
Soldats qu
lets & la
Brigade :
aux Brigac
Canon qı
& je rapo
tion toute
Brigadiers
Canon ;
jour d'une

(a) ‹

O R

CHAPITRE TROISIEME

ARGUMENT.

COMME la premiere Brigade de Canon est contenue dans le present Chapitre, nous verrons de combien de Pieces & Mortier elle est composèe, le Caractere de celui qui la commande, qui doit être le premier Commissaire Provincial. le nombre & le titre des Oficiers qui doivent servir sous lui: la quantitè de Canoniers qu'il faut pour la servir: les Chevaux qui conviennent pour la traîner, & à quelle Troupe cette Brigade est afectèe. l'Instruction pour le Commissaire Provincial ou Commandant de cette Brigade le jour d'une action gènerale. Serieuse remarque sur le Combat de Stinkerque: le Canon de France y est pris & repris avec plusieurs pieces d'Artillerie des Ennemis; Victoire remportèe par les Francois dans ce Combat Observation sur la garde des Charetiers & chevaux de l'Artillerie pendant un Combat. Instructiun que ce Commandant donne sur le champ de Bataille à ses Oficiers Canoniers & Soldats.

A. PREMIERE BRIGADE DE CANON.

Nombre & Titre des Oficiers. COMISre. PROal. COMMANDANT.	*Calibre & nom des Pieces.*		*Nombre des Canoniers*	*Capitaine du charoi. Chevaux pour chaque Piece.*
Un Comissaire ordinaire.	de 8.	1. le Cesar.	2.	6.
	de 8.	1. le Nèron.	2.	6.
Un Comissaire ordinaire.	de 8.	1. le Renar.	2.	6.
	de 8.	1. le Percèe.	2.	6.
Un Comissaire extraordre.	de 8.	1. le Rêveur.	2.	6.
	de 8.	1. le Fidele.	2.	6.
Un Cōmis. extraord. pour servir		un Mortier	2.	4.
Un Oficier dèchargeur pour distribuer les Munitions.				

Un Commandant. 5. Oficiers.	Pieces 6. Mortier 1.	Canoniers 14.	Chevaux 40.

UNE simple Compagnie de Fuseliers du Règiment Roïal Artillerie, sera destinèe pendant une afaire Gènerale a servir le Canon de la Brigade ci-dessus. Mais comme elle ne sufira pas pour en garder les

les Munitions pendant l'action à l'endroit où le Commandant l'aura marquè, ni à fournir 12. hommes dont 8. pour manier diligeamment châque Piece & le Mortier avec un Cordage sur le champ de Bataille en presence de l'Ennemi, & les autres 4. pour suivre en avant, ou en arriere les Pieces avec leur Munitions, il se fera un dètachement de Soldats du Corps du Règiment pour y suplèer.

ETAT des Munitions de Guerre & Attirails qui doivent marcher insèparablement de la Brigade de Canon.

POudre pour le service du Canon, du Mortier & des Bombes	2400. li.
Gargouges de Parchemin *(a)* à raison de 30. pour châque piece, partie enfoncèe dans des Barils qui se repanderont sur les deux Chariots de poudre couverts de Toile cirèe, les autres se mettront dans les Barils à bource.	180.
Boulets à raison de 50. pour châque piece pour les 6. Pieces de 8.	300.
Cartouches de petits Boulets d'un demi quartron à raison de 30. pour châque Piece qui seront rèpanduës sur les deux Chariots à Boulets Pour les 6. Pieces de 8.	180.
Gargouges de parchemin pour le petit Mortier de huit pouces de diametre.	30.
Bombes chargèes de 7. pouces 9. lignes de diametre.	30.
Mèche pour les Boutefeux qui sera rèpanduë sur les chariots couverts.	200. li.
Dègorgeoirs.	7.
Affût de reserve pour les pieces de Canon.	1.
Affût de reserve pour le Mortier	1.
Barils à bources à raison d'un pour châque piece & mortier.	7.

Les Armes de reserve pour servir les Pieces & Mortier sont toûjours atachèes sur les Affûts de reserve aussi bien que les Roües, Avantrains, Leviers, Coins de mire, Chapiteaux & Hampes.

LE Chariot chargè d'Outils à Pionniers qui doit marcher en tous lieux à la tête du Canon de sa Brigade, sera composè en la maniere qui suit.

BEches.	50.	200. Outils emmanchès.
Escoupes.	50	
Pics Hoyaux.	80.	
Pics à-Roc.	20.	

II

(*a*) *La Poudre dont sont remplie les* 180. *Gargouges de* 8. *qui se montent à* 427. *liv. n'est point comprise dans les* 2400. *liv. de Poudre ci-dessus.*

Il y aura dans le même chariot 2. petites Chevrettes avec leurs Leviers d'abatage ferrés (*a*) pour servir à démonter & à remonter les Roües d'affûts & autres Voitures, pour les graisser sans dècharger les Pieces ni les Chariots.

Outre ces Outils, il y aura dans un cofre qui sera ataché sur le devant du chariot toutes les Munitions suivantes, duquel cofre l'Oficier Pointeur ou dèchargeur de la Brigade gardera la clef. Le dessus de ce cofre sera couvert de Toile cirèe.

Haches emmanchèes à raison d'une par piece.	7.
Serpes à raison de deux pour châque piece.	14.
Dègorgeoirs.	14.
Esses de fer pour les affûts & chariots.	30.
Clavettes.	40.
Clouds pour bandes de Roües.	50.
Livres de clouds à happes.	2.
Livres de clouds à Limonieres.	2.
Broquettes pour ècouvillons. demi quartron.	
Clouds de cuivre pour les lanternes des pieces. demi quartron.	
Clouds d'acier hachèz pour encloüer le Canon des Ennemis.	30.
Paquets de mêche.	4.
Sacs à terre.	30.
Paires de Traits.	6.
Paquet de menus cordages.	1.
Paquet de ficelle.	1.
Pierres à Fusil.	10000.
Lanternes à èclairer.	1.
Livres de Bougie.	6.
Peaux de Mouton pour garnir les ècouvillons.	5.
Cire composèe avec la Thérèbentine pour boucher la lumiere des pieces demi livre.	

Lors qu'on aura ordre de marcher aux Ennemis & que l'on poura craindre que le chariot d'Outils ne puisse point suivre le canon (ce qui est dificile à croire) il faudra prendre ce cofre & le lier bien sûrement sur l'affût haut le piè de la Brigade & y joindre 6. Bèches & 6. pics à hoiaux pour s'en servir dans les pressans besoins.

On ajoûtera à cela sept prolonges qui seront mises autour de la volée de châque piece sans les en tirer pendant toute la campagne, afin de s'en servir sur le champ de Bataille comme il a èté dit ci devant. La setième Prolonge qui est destinè pour le Mortier s'atachera à la tête de l'affût, & sera emploièe au même usage.

MVNI.

(*a*) *On en verra le dessein dans la 7. Planche figure F. du second Volume.*

MUNITIONS de Guerre qui seront chargèes sur onze Mulets avant l'action pour les 9. Escadrons de Dragons qui ferment l'aile droite de la premiere Ligne.

Poudre.	900. li.
Plomb en bâles.	900. li.
Pierres à Fusil.	1500.
Grenades chargèes.	200.

Je ne parle point ici d'Outils à Pionniers, parce que la Brigade de Canon qui est à la tête de la Gendarmerie qui en a deux cent en fournira aux Dragons de la Brigade de SAILLI qui ferment l'aile droite de la premiere ligne en cas qu'ils aïent ordre de se retrancher.

Encore bien qu'avec les Gendarmes ni les Dragons, il n'i ait point d'Infanterie, je ne laisse pas d'emploïer dans la Brigade du Canon 200. Grenades à main chargèes, parce que cette Cavalerie & ces Dragons peuvent être envoïèz ou se trouver inopinement engagès avec des Grenadiers ausquels elles ne seront pas inutiles.

NE m'aiant pas ètè possible dans le projet que je viens de donner de la premiere Brigade de Canon, de raporter dans l'ordre de marche que requiert les Munitions à la suite de l'Artillerie, ni d'expliquer dans le même tems le nombre des Chariots sur lesquels elles sont chargèes, & la quantitè de Chevaux pour tout traîner, atendu les diferens raisonnemens qu'il faut faire sur l'explication de châque chose, j'ai cru que pour èviter la confusion, je devois parler du dètail de cette marche en particulier, comme je ferai a la fin de châque Brigade, ainsi qu'il suit.

Ordre de la Marche du Canon & des Munitions de Guerre á la suite de l'Armèe.	*Chariots.*	*Chevaux.*
Chariot d'Outils.	1.	4.
6. Pieces de 8.		36.
1. Affût haut le piè.		4.
Chariots de Poudre.	2.	8.
Chariots de Boulets.	2.	8.
Un Petit Mortier.		4.
Un Affût haut le piè.		4.
Chariot chargè de Bombes.	1.	4.
Chariot pour l'Equipage des Oficiers.	1.	4.
Chariots.	7.	Chevaux. 76.

Toutes

TOUTES les Munitions de Guerre contenues dans cette Brigade seront chargèes sur les Chariots ci-dessus, à raison de 12. *à* 14 *cens livres pesant poids de France tout au plus sur châcun.*

Il y a des ocasions imprevûes où il manque des Voitûres qui doivent rejoindre, & l'on est obligè de dècamper; On peut alors pour ne point laisser de Munitions au Camp (ce qui peut quelque-fois passer pour une marque de la crainte que l'on a de l'Ennemi) surcharger toutesles Voitures, ainsi qu'il ariva à *Hostilia (a)* où l'inordation du Païs nous surprit & nous fit abandonner le Siege, tandis que Mr. de SALIERE Gèneral de l'Artillerie avoit envoiè à Mantoüe 60. Chariots & 300. Mulets chercher des Munitions pour la continuation du Siege; il falut cependant en moins d'une heure & demie dècamper en surchageant tous les Chariots qui portoient plus de 2000. livres pesant châcun, le reste des Munitions furent mises dans des Bâteaux de Bois qui composoient un Pont sur le Canal blanc que je fis lever après que les Postes que nous avions de l'autre côtè furent rèlevéz. Ce fut là le seul expedient que je pûs trouver pour cacher aux Ennemis nôtre surprise.

INSTRUCTION gènerale pour tous les Commissaires Provinciaux commandant des Brigades le jour d'une Action gènerale.

LE Commissaire Provincial qui commandera cette premiere Brigade de Canon ne manquera pas le jour d'une action gènerale de se rendre à l'alle droite de l'Armèe à la tête des Gendarmes de la premiere ligne à la lettre marquèe A. sur l'Ordre de Bataille avec ses 6. Pieces de 8. & son Mortier. Il fera conduire avec lui les 900 livres de poudre, les 900. livres de Bâles, les 1500. Pierres à Fusil & les 200. Grenades à main pour faire distribüer lesdites Munitions en cas de besoin aux neuf Escadrons de Dragons qui ferment l'alle droite de la premiere ligne marquée B. à raison de cent livres de Poudre & cent livres de Bâles par Escadron, avec laquelle quantitè de Poudre & de Plomb châque Escadron doit tirer deux mille quatre cens coups.

Il observera de se rendre á ce Poste aussitôt que l'Armèe aura ordre de se mettre en Bataille, & de ne garder avec lui que les Munitions qui lui seront necessaires pour l'execution de son Canon & Mortier avec les Afflûts, Roües, Armes de rechange & autres, afin de s'en pouvoir prèvaloir dans le besoin.

Le Commandant de cette Brigade ètant arivè à son Poste, fera dèteler son Canon pour renvoïer les Chevaux derriere les Escadrons devant lesquels il aura placé ses Pieces, il les fera garder par un Sergent

(a) en 1702.

& quelques Soldats dètachès de la Compagnie du Regiment Roïal Artillerie qui sera commandèe pour servir à la suite de sa Brigade pour empêcher que les Charetiers ne s'enfuïent & n'enmenent leurs Chevaux, ainsi qu'ils firent à *Fleurus* , & *Stinkerque*, où on ne les pût arrêter n'aïant pas pris envers eux cette prècaution. Il emploira le reste des Soldats de ladite Compagnie conjointement avec ses Canoniers pour que ses pieces soient executèez avec plus d'activité.

Mais si les Ennemis avoient dessein de nous venir ataquer, & que cette Brigade fut obligèe d'entrer en action, le Commissaire Provincial ordonnera alors à tous les Oficiers qui seront sous ses ordres, que tous les commandemens qu'ils feront aux Canoniers soient expliqués en gens prudens & sages, c'est-à-dire sans fracas & sans bruit, afin de faire paroître par leurs belles manieres beaucoup de fermetè & de valeur. Il faut aussi que ces Oficiers prennent bien garde de ne jamais tourner le dos devant l'Ennemi quelque inèvitable que soit le danger où ils se trouvent, car il vaut beaucoup mieux perir en honêtes gens, ou se faire prendre prisonniers que d'être acusè de la moindre lachetè, par des Soldats qui sont fort atentifs à tous les mouvemens que font leurs Oficiers dans de pareilles rencontres, outre qu'ils donneroient de mauvais exemples s'ils en usoient autrement, c'est qu'ils s'en atireroient le mèpris & manqueroient dans d'autres ocasions de confiance. Il ordonnera aux Canoniers de ne point tirer leur Pieces dans l'action que sur les Ennemis & non pas sur leur Artillerie, parce que dans les Batailles ce ne sont pas des Canons qu'il faut dèmonter mais bien des hommes qu'il faut dètruire, ce qui dèrange les Bataillons & Escadrons qui pouroient se prèsenter à vous, mais qui au contraire auroient beaucoup de peine à s'en retirer s'ils ètoient une fois divisèz & rompus par l'èfort du canon.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer en cet endroit, que les Outils à Pionniers & coupans, seront d'une grande utilité au Commandant d'une Brigade de Canon, non seulement s'il avoit quelque petit trajet à faire avec son Artillerie de son Camp à la tête de l'Armèe, (car elle n'i est pas toûjours campèe) mais encore pour s'i retrancher s'il ètoit necessaire, pour faire des Ponts de communication d'une Troupe à l'autre, pour combler des Fossèz, pour couper des Haïes vives, Buissons & Brossailles qui se peuvent trouver devant la Cavalerie, mais non pas devant les Dragons de sa droite, sans quoi cette Cavalerie seulement pouroit devenir inutile. Si Mr. DE VIGNI qui commandoit l'Artillerie au Combat de Stinkerque, avoit reçû comme il le devoit les prudens conseils que lui donnerent sur cela plusieurs Oficiers de merite & fort experimentèz à la Guerre, il auroit

roit sans doute aplani les dificultéz extraordinaires que nous ne pûmes surmonter que par des travaux infini, & la perte d'un tems si considerable, qu'il nous ôta le moïen d'ariver assez à tems avec nôtre Canon sur le champ de Bataille, pour empêcher les Ennemis de pénetrer nôtre Armée comme ils firent dans le commencement du Combat (*a*) Ils renverserent la Brigade de Bourbonois qu'ils taillerent en piece en presence de la Maison du Roi, qui ne pût faire aucun mouvement pour la secourir, parce que le Terrain qu'il y avoit entr'elle & cette Briagade ètoit inaccessible à la Cavalerie, enfin à peine 12. pieces de nos Canons furent-elles arivèez que les Ennemis s'en emparerent, mais cette prise dans la suite leur coutât cher, car Messeigneurs les Duc de Chartres & Prince de Conti suivis de Mr. le Prince de TURENNE mirent pié à Terre l'èpèe à la main & marcherent à la tête des Gardes Françoises & Suisses; soûtenuës d'une partie de l'Infanterie enfoncerent avec leur valeur ordinaire les ennemis, se firent jour à traver leur Armée, reprirent non seulement le Canon que nous avions perdu, mais encore 10. de leur Pieces. (*b*) Et après 12. heures de combat, laisserent sur la place 10. mille morts des Aliez, que la possession du champ de Bataille nous donna ocasion de faire enterrer. Mr. le Prince de Turenne fut tuè dans cette action, & Monseigneur le Duc de Chartres y fût blessè; c'est lui que nous connoissons aujourd'hui sous le nom de Monsieur le Duc D'ORLEANS.

(*a*) *Le 3. Août 1692.*

(*b*) *Il y en avoit aux Armes d'Hollande.*	6.
Aux Armes du Roi Iacques second.	2
Aux Armes du Prince d'Orange.	2.
Pieces.	10.

CHAPITRE QUATRIEME

C. SECONDE BRIGADE DE CANON

Commandée par le second Commissaire Provincial. Instruction pour le Commandant de cette Brigade le jour d'une afaire génerale.

Nombre & Titre des Oficiers. COMISre. PROal. COMMANDANT.	*Calibre & nom des Pieces.*		*Nombre des Canoniers.*	*Capitaine du charoi. Chevaux pour châque Piece.*
Un Comissaire ordinaire.	de 8.	1. le Cerf.	2.	6.
	de 8.	1. le Deserteur.	2.	6.
Un Comissaire ordinaire.	de 8.	1. le Souid.	2.	6.
	de 8.	1. le Mercure.	2.	6.
Un Comissaire extraordre.	de 8.	1. le Sinas.	2.	6.
	de 8.	1. le Mouton	2.	6.
Un Cõmisſ. extraord. pour servir		1. Mortier	2.	4.
Un Oficier déchargeur pour distribuer les Munitions.				

Un Commandant. Pieces 6. Canoniers 14. Chevaux 4.
5. Oficiers. Mortier 1.

UNE simple Compagnie de Fuseliers du Régiment Roïal Artillerie, sera destinée pendant une afaire Générale à servir le Canon de la Brigade ci-dessus. Mais comme elle ne sufira pas pour en garder les Munitions pendant l'action à l'endroit où le Commandant l'aura marqué, ni à fournir 12. hommes dont 8. pour manier diligeamment châque Piece & le Mortier avec un Cordage sur le champ de Bataille en presence de l'Ennemi, & les autres 4. pour suivre en avant, ou en arriere les Pieces avec leurs Munitions, il se fera un detachement de Soldats du Corps du Régiment pour y supléer.

***ETAT** des Munitions de Guerre & Attirails qui doivent marcher inséparablement de la Brigade de Canon.*

POudre pour le service du Canon, du Mortier & des Bombes 2400. li.
Gargouges de Parchemin *(a)* à raison de 30. pour châque

(a) La Poudre dont sont remplie les 180. Gargouges de 8 qui se montent à 427. liv. n'est point comprise dans les 2400. liv. de Poudre ci dessus.

chàque piece, partie enfoncée dans des Barils qui se répanderont sur les deux Chariots de poudre couverts de Toile cirèe, les autres se mettront dans les Barils à bources. 180.
Boulets à raison de 50. pour chàque piece pour les 6. Pieces de 8. 300.
Cartouches de petits Boulets d'un demi quartron à raison de 30. pour chàque Piece qui seront rèpanduës sur les deux Chariots à Boulets
Pour les 6. Pieces de 8. 180.
Gargouges de parchemin chargèes pour le petit Mortier de huit pouces de diametre. 30.
Bombes chargèes de 7. pouces 9. lignes de diametre. 30.
Mèche pour les Boutefeux qui sera rèpanduë sur les chariots couverts. 200. li.
Dègorgeoirs. 7.
Affût de reserve pour les pieces de Canon. 1.
Affût de reserve pour le Mortier 1.
Barils à bources à raison d'un pour chàque piece & mortier. 7.

Les Armes de reserve pour servir les Pieces & Mortiers seront toûjours atachèes sur les Affûts de reserve aussi bien que les Roües, Avantrains, Leviers, Coins de mire, Chapiteaux & Hampes.

LE Chariot chargè d'Outils à Pionniers qui doit marcher en tous lieux à la tête du Canon de sa Brigade, sera composè en la maniere qui suit.

BEches.	50.	200. Outils emmanchès.
Escoupes.	50	
Pics Hoiaux.	80.	
Pics à Roc.	20.	

Il y aura dans le même chariot 2. petites Chevrettes avec leurs Leviers d'abatage ferrés pour servir à démonter & à remonter les Roües d'affûts & autres Voitures, pour les graisser sans dècharger les Pieces ni les Chariots.

Outre ces Outils, il y aura dans un cofre qui sera ataché sur le devant du chariot toutes les Munitions suivantes, duquel cofre l'Oficier Pointeur ou dèchargeur de la Brigade gardera la clef. Le dessus de ce cofre sera couvert de Toile cirèe.

Haches emmanchèes à raison d'une par piece. 7.
Serpes à raison de deux pour chàque piece. 14.
Dègorgeoirs. 14.
Essles de fer pour les affûts & chariots. 30.
Clavettes. 40.

Cleuds

Grenades à main chargées, parce que cette Cavalerie & ces Dragons peuvent être envoiéz ou se trouver inopinement engagès avec des Grenadiers ausquels elles ne seront pas inutiles.

ORDRE pour instruire de la Marche des Pieces & Munitions de Guerre de la seconde Brigade à la suite de l'Armée.

	Chariots.	*Chevaux.*
Chariot d'Outils.	1.	4.
6. Pieces de 8.		36.
1. Affût haut le pié.		4.
Chariots de Poudre.	2.	8.
Chariots de Boulets.	2.	8.
Un Petit Mortier.		4.
Un Affût haut le pié.		4.
Chariot chargè de Bombes.	1.	4.
Chariot pour l'Equipage des Oficiers.	1.	4.
Chariots.	7.	Chevaux. 76.

TOUTES les Munitions de Guerre contenues dans cette Brigade seront chargèes sur les Chariots ci-dessus à raison de 12. à 14. cens livres pesant poids de France tout au plus sur châcun.

INSTRUCTION pour le second Commissaire Provincial commandant une Brigade de Canon le jour d'une action gênerale.

LE Commissaire Provincial qui commandera la seconde Brigade ne manquera pas le jour d'une afaire generale de se rendre à l'aîle gauche de l'Armée à la tête du Règiment Colonel Géneral à la lettre marquèe C. sur l'Ordre de Bataille avec ses 6. Pieces de 8. & son petit Mortier : il fera conduire avec lui les 900. livres de Poudre, les 900. livres de Bâles, les 1500. Pierres à Fusil & les 200. Grenades à main, pour faire distribuer lesdites Munitions en cas de besoin aux neuf Escadrons de Dragons qui ferment l'aîle gauche de la premiere ligne, marquée D. à raison de 100. livres de Poudre, & de 100 livres de Bâles par Escadrons. avec laquelle quantitè de Poudre & de Bâles châque Escadrons doit tirer 2400. coups de Mousquetons

Il observera de se rendre à ce Poste aussi-tôt que l'Armèe aura ordre de se mettre en bataille & de garder avec lui les Munitions qui lui seront necessaires pour l'exècution de son Canon & Mortier, avec les Affûts, Roües & Armes de rèchanges, en cas qu'il en pût avoir besoin &

& le Chariot d'Outils; En un mot tout ce qui est compris dans l'ètat de sa Brigade. A l'ègard du reste de l'Instruction que j'ai raportée plus amplement à la fin de la premiere Brigade, doit être suivie à la lettre sans y rien changer par châcun des Brigadiers pour le faire observer à tous les Oficiers d'Artillerie & Canoniers qui sont soûs leurs Ordres : Cela ètant sufisamment expliqué, je me dispenserai de le raporter d'avantage pour ne point rèpèter la même chose.

CHAPITRE CINQVIEME

E. *TROISIEME BRIGADE DE CANON.*

Commandèe par le troisieme Commissaire Provincial. Instruction pour le Commandant de cette Brigade le jour d'une action gènerale.

Nombre & Titre des Oficiers. COMISre. PROal. COMMANDANT.	*Calibre & nom. des Pieces.*		*Nombre des Canoniers.*	*Capitaine du charoi. Chevaux pour châque Piece.*
Un Comissaire ordinaire.	de 4.	1. l'Alexandre.	2.	4
	de 4.	1. le Vangeur.	2.	4
Un Comissaire ordinaire.	de 4.	1. l'Etourdi.	2.	4
	de 4.	1. le Volage.	2.	4
Un Comissaire extraordre.	de 4.	1. le Juste.	2.	4
pour servir		1. Mortier.	2.	4
Un Oficier dèchargeur pour distribuer les Munitions.				

Un Commandant.	Pieces. 5.	Canoniers. 12.	Chevaux. 24
4. Oficiers.	Mortier. 1.		

UNE simple Compagnie de Fuseliers du Règiment Roïal Artillerie, sera destinèe pendant une afaire gènerale à servir le Canon de la Brigade ci dessus. Mais comme elle ne sufira pas pour en garder les Munitions pendant l'action à l'endroit où le Commandant l'aura marquè, ni à fournir 12. hommes dont 8. pour manier diligeamment châque Piece & le Mortier avec un Cordage sur le champ de Bataille en presence de l'Ennemi, & les autres 4. pour suivre en avant, ou en arriere les Pieces avec leurs Munitions, il se fera un dètachement de Soldats du Corps du Règiment pour y supléer.

MUNITI-

ETAT des Munitions de Guerre & Attirails qui doivent marcher inséparablement de la Brigade de Canon.

POudre pour le service du Canon, & du Mortier.	2400. li.
Gargouges de Parchemin chargées à raison de 30. pour châque piece, partie enfoncée dans des Barils qui se répandront sur les deux Chariots de poudre couverts de Toile cirée, les autres se mettront dans les Barils à bources.	
Pour les 5. Pieces de 4.	150.
Boulets à raison de 50. pour châque piece pour les 5. Pieces de 4.	250.
Cartouches de petits Boulets d'un demi quartron à raison de 30. pour châque Piece qui seront répanduës sur le Chariot à Boulets	
Pour les 5. Pieces de 4.	150.
Gargouges de parchemin chargées pour le petit Mortier de huit pouces de diametre, elles seront pareillement enfoncées dans un Baril & portées sur un chariot à poudre.	30.
Bombes chargees de 7. pouces 9. lignes de diametre.	30.
Mèche pour les Boutefeux qui sera répanduë sur les chariots couverts.	200. li.
Degorgeoirs	6.
Affû de reserve pour les pieces de Canon.	1.
Affû de reserve pour le Mortier	1.
Barils à bources à raison d'un pour châque piece & mortier.	6.

Les Armes de reserve pour servir les Pieces & Mortier seront toûjours atachées sur les Affûts de reserve aussi bien que les Roües, Avantrains, Leviers, Coins de mire, Chapiteaux & Hampes.

LE Chariot chargé d'Outils à Pionniers qui doit marcher en tous lieux à la tête du Canon de sa Brigade, sera composé en la maniere qui suit.

BEches.	50.	200. Outils emmanchés.
Escoupes.	50	
Pics-Hoiaux.	80.	
Pics-à-Roc.	20.	

Il y aura dans le même chariot 2. petites Chevrettes avec leurs Leviers d'abatage ferrés pour servir à démonter & à remonter les Roües d'affûts & autres Voitures, pour les graisser sans décharger les Pieces ni les Chariots.

L Outre

Outre ces Outils, il y aura dans un cofre qui sera ataché sur le devant du chariot toutes les Munitions suivantes, duquel cofre l'Oficier Pointeur ou dèchargeur de la Brigade gardera la clef. Le dessus de ce cofre sera couvert de Toile cirèe.

Haches emmanchèes à raison d'une par piece.	6.
Serpes à raison de deux pour châque piece.	12.
Dègorgeoirs.	12.
Esses de fer pour les affûts & chariots.	30.
Clavettes.	36.
Clouds pour bandes de Roües.	45.
Livres de clouds à happes.	2.
Livres de clouds à Limonieres.	2.
Broquettes pour ècouvillons. demi quartron.	
Clouds de cuivre pour les lanternes des pieces. demi quartrom.	
Clouds d'acier hachèz pour encloüer le Canon des Ennemis.	30.
Paquets de mêche.	4.
Sacs à terre.	30.
Paires de Traits.	6.
Paquet de menus cordages.	1.
Paquet de ficelle.	1.
Pierres à Fusil.	10000.
Lanternes à èclairer.	1.
Livres de Bougie.	2.
Peaux de Mouton pour garnir les ècouvillons.	6.
Cire composèe avec la Thérèbentine pour boucher la lumiere des pieces demi livre.	

Lors qu'on aura ordre de marcher aux Ennemis & que l'on poura craindre que le chariot d'Outils ne puisse point suivre le canon (ce qui est dificile à croire) il faudra prendre ce cofre & le lier bien sûrement sur l'affût haut le piè de la Brigade & y joindre 6. Bêches & 6. pics à hoiaux pour s'en servir dans les pressans besoins.

On ajoûtera à cela six prolonges qui seront mises autour de la volée de châque piece sans les en tirer pendant toute la campagne, afin de s'en servir sur le champ de Bataille comme il a été dit ci devant. La sixième Prolonge qui est destinèe pour le Mortier s'atachera à la tête de l'affût, & sera emploièe au même usage.

On ne parle point ici de charger le Commandant de cette Brigade de Munitions pour les Troupes à la tête desquelles sa Brigade de Canon doit être postèe, car dès le commencement de la Campagne le Gèneral d'Armee doit avoir fait faire une distribution gènerale de poudre & de Munitions de Guerre à toute l'Infanterie qui compose son Armèe

mèe ; n'i aïant que la Cavalerie & les Dragons qui en sont exclus, (mais pourtant à qui l'on en donne quelque fois) & cette distribution se fait en la forme qui suit. Ainsi cet ordre sera sufisamment entendu pour n'en pas parler d'avantage. Entrant en Campagne le Gèneral d'Armèe donne ordre au Gèneral de l'Artillerie pour faire distribuer à châque Bataillon qui la compose trois Mulets; un est chargè de 200. livres de Poudre avec laquelle quantitè ce Bataillon peut tirer 4800. coups de Fusils; L'autre Mulet est chargè de 200 livres de Bâles de plomb, & le troisième de 50. Outils à Pionniers, partie Pelles, Pics à hoiaux, ou Pics-à-Roc, & s'il se passe une action où ces Munitions aïent ètè consommées le Major du Règiment demande un nouvel ordre au Gèneral d'Armèe pour que celui de l'Artillerie lui en fasse distribuer d'autres.

ORDRE pour instruire de la Marche des Pieces & Munitions de Guerre de la troisième Brigade à la suite de l'Armèe.

	Chariots.	*Chevaux.*
Chariot d'Outils.	1.	4.
5. Pieces de 4.		20.
1. Affût haut le piè.		4.
Chariots de Poudre.	2.	8.
Chariot de Boulets.	1.	4.
Un Petit Mortier.		4.
Un Affût haut le piè.		4.
Chariot chargè de Bombes.	1.	4.
Chariot pour l'Equipage des Oficiers.	1.	4.
Chariots.	6.	Chevaux. 56.

TOUTES les Munitions de Guerre contenues dans cette Brigade seront chargèes sur les Chariots ci-dessus à raison de 12. à 14. cens livres pesant poids de France tout au plus sur chàcun.

INSTRUCTION pour le troisième Commissaire Provincial commandant une Brigade de Canon le jour d'une action gènerale.

LE Commissaire Provincial qui commandera la troisième Brigade ne manquera pas le jour d'une afaire gènerale de se rendre à la tête de la Brigade d'Infanterie de CHARMASEL qui ferme l'alle droite de l'Infanterie de la premiere ligne marquèe sur l'Ordre de Bataille à la lettre E. avec ses 5. Pieces de 4. & son petit Mortier.

ETAT des Munitions de Guerre & Attirails qui doivent marcher inseparablement de la Brigade de Canon.

Poudre pour le service du Canon & du Mortier.	2400. li.
Gargouges de parchemin chargées à raison de 30. pour châque piece, partie enfoncée dans des Barils qui se répandront sur les deux chariots de Poudre couverts de toile cirée, les autres se mettront dans les barils à bources.	
Pour les 5. pieces de 4.	150.
Boulets à raison de 50. pour châque piece pour les 5 pieces de 4.	250.
Carrouches de petits Boulets d'un demi quarron à raison de 30. pour châque piece qui seront répanduës sur le chariot à Boulets.	
pour les 5 pieces de 4.	150.
Gargouges de parchemin chargées pour le petit Mortier de 8. pouces de diametre, elles seront pareillement enfoncées dans un Baril & portées sur un chariot à poudre.	30.
Bombes chargées de 7. pouces 9. lignes de diametre.	30.
Mêche pour les boutefeux qui sera répanduë sur les chariots couverts.	200. li.
Dégorgeoirs.	6.
Affût de reserve pour les pieces de Canon.	1.
Affût de reserve pour le Mortier.	1.
Barils à bources à raison d'un pour châque piece & Mortier.	6.

Les Armes de reserve pour servir les Pieces & Mortier seront attachées sur les Affûts de reserve; aussi bien que les Roües, Avantrains. Leviers, Tireboures, Coins de mire, Chapiteaux & Hampes.

LE Chariot chargé d'Outils à Pionniers qui doit marcher en tous lieux à la tête du Canon de sa Brigade sera composé en la manière qui suit.

Beches.	50.	200. Outils emmanchés.
Escoupes.	50.	
Pics hoyaux.	80.	
Pics à Roc.	20.	

Il y aura dans le même Chariot deux petites Chevrettes avec leurs Leviers d'abatage ferrés, pour servir à demonter & a remonter les roües des Affûts & autres Voitures pour les graisser sans décharger les Pieces ni les Chariots.

Outre ces outils il y aura dans un cofre qui sera attaché sur le devant du

du Chariot toutes les Munitions suivantes, duquel coffre l'Oficier pointeur ou dèchargeur de la Brigade gardera la clef; le dessus de ce Cofre sera couvert de toile cirèe.

Haches emmanchées à raison d'une par piece.	6.
Serpes à raison de 2. pour châque piece.	12.
Dègorgeoirs.	12.
Esses de fer pour les affûts & Chariots.	30.
Clavettes.	36.
Clouds pour bandes de Roües.	45.
Livres de clouds à happes.	2.
Livres de clouds à limonieres.	2.
Broquettes pour écouvillons demi quartron.	
Clouds de cuivre pour les lanternes des pieces demi quartron.	
Clouds d'acier hachès pour enclouer le canon des ennemis.	30.
Paquets de Meches.	4.
Sacs à terre.	30.
Paires de traits.	6.
Paquet de menus cordages.	1.
Paquet de ficelle.	1.
Pierres à Fusil.	10000.
Lanterne à èclairer.	1.
Livres de bougie.	2.
Peaux de Mouton pour garnir les Ecouvillons.	6.
Cire composèe avec la Thèrebentine pour boucher la lumiere des pieces demi livre.	

Lors qu'on aura ordre de marcher aux ennemis & que l'on poura craindre que le Chariot d'Outils ne puisse point suivre le Canon, (ce qui est dificile à croire) il faudra prendre ce Cofre & le lier bien sûrement sur l'affût haut le piè de la Brigade & y joindre 6. Beches & 6. Pics à-hoiaux pour s'en servir dans les pressans besoins.

On ajoûtera à cela six Prolonges qui seront mises au tour de la volèe de châque piece sans les en tirer pendant toute la Campagne, afin de s'en servir sur le champ de Bataille, comme il a ètè dit ci-devant. La sixième Prolonge qui est destinèe pour le Mortier s'atachera à la tête de l'Affût & sera emploièe au même usage.

ORDRE de la Marche des Pieces & Munitions de Guerre de la quatrième Brigade à la suite de l'Armèe.

	Chariots.	*Chevaux.*
Chariot d'Outils.	1.	4.
5. Pieces de 4.		20.

Un Affût

Un Affût haut le piè		4.
Chariots de poudre.	2.	8.
Chariot de Boulets.	1.	4.
Un petit Mortier.		4.
Un Affût haut le piè.		4.
Chariot chargè de Bombes.	1.	4.
Chariot pour l'Equipage des Oficiers.	1.	4.
Chariots.	6.	Chevaux 56.

TOUTES les Munitions de Guerre contenues dans cette Brigade seront chargèes sur les Chariots ci-dessus, à raison de 12. à 14. cens livres pesant poids de France tout au plus sur châcun.

INSTRUCTION pour le quatrième Commissaire Provincial commandant une Brigade de Canon le jour d'une action generale.

LE Commissaire Provincial qui commandera la quatriéme Brigade de Canon, ne manquera pas le jour d'une afaire génerale de se rendre à la tête de la Brigade d'Infanterie de BLAINVILLE qui ferme l'aîle gauche de l'Infanterie de la premiere ligne à la lettre F. marquèe sur l'Ordre de Bataille avec ses cinq Pieces de 4. & son Mortier.

Il observera de se rendre á ce Poste aussitôt que l'Armèe aura ordre de se mettre en Bataille, & de ne garder avec lui que les Munitions qui lui seront necessaires pour l'execution de son Canon Mortier & tous les autres Attirails.



CHAPITRE

CHAPITRE SEPTIEME

G. CINQUIE'ME BRIGADE DE CANON

Commandèe par le cinquième Commiſſaire Provincial. Inſtruction pour le Commandant de cette Brigade le jour d'une afaire gènerale.

Nombre & Titre des Oficiers. COMISre. PROal. COMMANDANT	Calibre & nom des Pieces.		Nombre des Canoniers.	Capitaine du charoi. Chevaux pour châque Piece.
Un Comiſſaire ordinaire.	de 4.	1. le Pompèe.	2.	4.
	de 4.	1. le Liberal.	2.	4.
Un Oficier Pointeur.	de 4.	1. le Samſon.	2.	4.
Un Comiſſaire extraordre.	de 4.	1. l'Eſpion.	2.	4.
	de 4.	1. le Favoris.	2.	4.
Un Oficier dèchargeur pour diſtribuer les Munitions.				

Un Commandant. Pieces 5. Canoniers 10. Chevaux 20.
4. Oficiers.

UNE ſimple Compagnie de Fuſeliers du Règiment Roïal Artillerie, ſera deſtinèe pendant une afaire Generale a ſervir le Canon de la Brigade ci deſſus. Mais comme elle ne ſufita pas pour en garder les Munitions pendant l'action à l'endroit où le Commandant l'aura marquè, ni à fournir 12. hommes dont 8. pour manier diligeamment châque Piece & le Mortier avec un Cordage ſur le champ de Bataille en preſence de l'Ennemi, & les autres 4. pour ſuivre en avant, ou en arriere les Pieces avec leurs Munitions, il ſe ſera un dètachement de Soldats du Corps du Règiment pour y ſuplèer.

ETAT des Munitions de Guerre & Attirails qui doivent marcher inseparablement de la Brigade de Canon.

Poudre pour le ſervice du Canon. 2400. li.
Gargouges de parchemin chargèes à raiſon de 30. pour châque piece, partie enfoncèe dans des barils qui ſe rèpandront ſur les 2. Chariots à poudre couverts de toile cirèe,

ſes

les autres se mettront dans les Barils à bources.

Pour les 5. Pieces de 4.	150.
Boulets à raison de 50. pour châque piece pour les 5. Pieces de 4.	250.
Cartouches de petits Boulets d'un demi quartron à raison de 30. pour châque Piece qui seront répanduës sur le Chariot à Boulets	
Pour les 5. Pieces de 4.	150.
Mèche pour les Bouteseux qui sera rèpanduë sur les chariots couverts.	200. li.
Dègorgeoirs.	5.
Affût de reserve pour les pieces de Canon.	1.
Barils à bources à raison d'un pour châque piece.	5.

Les Armes de reserve pour servir les Pieces seront toûjours atachèes sur l'Affût de reserve aussi bien que les Roües, Avantrain, Leviers, Coins de mire, Chapiteaux & Hampes.

LE Chariot chargè d'Outils à Pionniers qui doit marcher en tous lieux à la tête du Canon de sa Brigade, sera composè en la maniere qui suit.

Beches.	50.	200. Outils emmanchès.
Escoupes.	50	
Pics-Hoiaux.	80.	
Pics-à-Roc.	20.	

Il y aura dans le même chariot deux petites Chevrettes avec leurs Leviers d'abatage ferrés pour servir à démonter & à remontér les Roües d'affûts & autres Voitures, pour les graisser sans dècharger les Pieces ni les Chariots.

Outre ces Outils, il y aura dans un cofre qui sera ataché sur le devant du chariot toutes les Munitions suivantes, duquel cofre l'Oficier Pointeur ou dechargeur de la Brigade gardera la clef. Le dessus de ce cofre sera couvert de Toile cirèe.

Haches emmanchèes à raison d'une pour châque piece.	5.
Serpes à raison de deux pour châque piece.	10.
Dègorgeoirs.	10.
Esses de fer pour les affûts Avantrains & chariots.	24.
Clavettes.	30.
Clouds pour bandes de Roües.	40.
Livres de clouds à happes.	2.
Livres de clouds à Limonieres.	2.
Broquettes pour ècouvillons. demi quartron.	

Clouds de cuivre pour les lanternes des pieces. demi quarteron.	
Clouds d'acier hachez pour encloüer le Canon des Ennemis.	30.
Paquets de mêche.	4.
Sacs à terre.	30.
Paires de Traits.	5.
Paquet de menus cordages.	1.
Paquet de ficelle.	1.
Pierres à Fusil.	10000.
Lanterne à éclairer.	1.
Livres de Bougie.	2.
Peaux de Mouton pour garnir les écouvillons.	6.

Cire composée avec la Thérebentine pour boucher la lumiere des pieces demi livre.

Lors qu'on aura ordre de marcher aux Ennemis & que l'on poura craindre que le chariot d'Outils ne puisse point suivre le canon (ce qui est dificile à croire) il faudra prendre ce cofre & le lier bien sûrement sur l'affut haut le piè de la Brigade & y joindre 5. Bêches & 5 pics à hoiaux pour s'en servir dans les pressans besoins.

On ajoûtera à cela cinq prolonges qui seront mises autour de la volée de chaque piece sans les en tirer pendant toute la campagne, afin de s'en servir sur le champ de Bataille comme il a été dit ci devant.

ORDRE pour instruire de la Marche des Pieces & Munitions de Guerre de la cinquième Brigade à la suite de l'Armée.

	Chariots.	*Chevaux.*
Chariot d'Outils.	1.	4.
5. Pieces de 4.		20.
1. Affût haut le piè.		4.
Chariots de Poudre.	2.	8.
Chariot de Boulets.	1.	4.
Chariot pour l'Equipage des Oficiers.	1.	4.
Chariots.	5. Chevaux.	44.

TOUTES les Munitions de Guerre contenues dans cette Brigade seront chargées sur les Chariots ci-dessus à raison de 12. à 14. cens livres pesant poids de France tout au plus sur chacun.

INSTRUCTION pour le cinquième Commissaire Provincial commandant une Brigade de Canon le jour d'une action génerale.

LE Commissaire Provincial qui commandera la cinquième Brigade de Canon, ne manquera pas le jour d'une afaire generale de se

tenir

rendre à la tête de la Brigade d'Infanterie de BLANSAC de la premiere ligne marquée sur l'Ordre de Bataille à la lettre G. avec ses 5. Pieces de 4.

Il observera de se rendre à ce Poste aussi-tôt que l'Armée aura ordre de se mettre en bataille, & de garder avec lui les Munitions qui lui seront necessaires pour l'execution de son Canon, & tous les autres Attirails, ainsi qu'il est plus au long expliqué par l'Instruction de la premiere Brigade.

CHAPITRE HUITIEME

H. SIXIE'ME BRIGADE DE CANON.

Commandée par le sixième Commissaire Provincial. Instruction pour le Commandant de cette Brigade le jour d'une action génerale.

Nombre & Titre des Officiers. COMISSE PROAL COMMANDANT	*Calibre & nom. des Pieces.*		*Nombre des Canoniers.*	*Capitaine du charoi. Chevaux pour châque Piece.*
Un Commissaire ordinaire.	de 4	1. le Turc.	2.	4.
	de 4.	1. le Visir.	2.	4.
Un Oficier Pointeur.	de 4.	1. le Caron.	2.	4.
Un Commissaire extraordre.	de 4.	1. l'Hermite.	2.	4.
	de 4.	1. le Mathois.	2.	4.
Un Oficier déchargeur pour distribuer les Munitions.				

Un Commandant. Pieces. 5. Canoniers. 10. Chevaux. 20.
4 Oficiers.

UNE simple Compagnie de Fuseliers du Régiment Roïal Artillerie, sera destinée pendant une afaire génerale à servir le Canon de la Brigade ci dessus Mais comme elle ne sufira pas pour en garder les Munitions pendant l'action à l'endroit où le Commandant l'aura marqué, ni à fournir 12 hommes dont 8. pour manier diligeamment châque Piece & le Mortier avec le Cordage sur le champ de Bataille en presence de l'Ennemi, & les autres 4. pour suivre en avant, ou en arriere les Pieces avec leurs Munitions, il se fera un détachement de Soldats du Corps du Régiment pour y supléer.

ETAT des Munitions de Guerre & Attirails qui doivent marcher inseparablement de la Brigade de Canon.

Poudre pour le service du Canon. 1400. li.
Gargouges de parchemin chargées à raison de 30. pour châque piece, partie enfoncée dans des Barils qui se répandront sur les deux chariots de Poudre couverts de toile cirée, les autres se mettront dans les barils à bources.
Pour les 5. pieces de 4. 150.
Boulets à raison de 50. pour châque piece pour les 5 pieces de 4. 250.
Cartouches de petits Boulets d'un demi quarteron à raison de 30. pour châque piece qui seront répanduës sur le chariot à Boulets.
pour les 5. pieces de 4. 150.
Meche pour les boutefeux qui sera rèpanduë sur les chariots couverts. 200. li.
Dégorgeoirs. 5.
Affût de reserve pour les pieces de Canon. 1.
Barils à bources à raison d'un pour châque piece 5.

Les Armes de reserve pour servir les Pieces & Mortier seront atachées sur l'Affûts de reserve; aussi bien que les Roües, Avantrains. Leviers, Tire boures, Coins de mire, Chapiteaux & Hampes.

LE Chariot chargè d'Outils à Pionniers qui doit marcher en tous lieux à la tête du Canon de sa Brigade sera composè en la manière qui suit.

Beches. 50.
Escoupes. 50.
Pics hoiaux. 80.
Pics à Roc. 20.
200. Outils emmanchés.

Il y aura dans le même Chariot deux petites Chevrettes avec leurs Leviers d'abatage ferrès, pour servir à demonter & à remonter les roües des Affûts & autres Voitures pour les graisser sans dècharger les Pieces ni les Chariots.

Outre ces outils, il y aura dans un cofre qui sera atachè sur le devant du Chariot toutes les Munitions suivantes, duquel cofre l'Oficier pointeur ou dèchargeur de la Brigade gardera la clef; le dessus de ce Cofre sera couvert de toile cirée.

Haches emmanchées à raison d'une par piece. 5.
Serpes à raison de deux pour châque piece. 10.

Dégor-

Dègorgeoirs.	10.
Esses de fer pour les affûts & Chariots.	24.
Clavettes.	30.
Clouds pour bandes de Roües.	40.
Livres de clouds à happes.	2.
Livres de clouds à limonieres.	3.
Broquettes pour écouvillons. demi quartron.	
Clouds de cuivre pour les lanternes des pieces demi quartron.	
Clouds d'acier hachès pour enclouer le canon des ennemis.	30.
Paquets de Meches.	4.
Sacs à terre.	30.
Paires de traits.	9.
Paquet de menus cordages.	1.
Paquet de ficelle.	1.
Pierres à Fusil.	10000.
Lanterne à èclairer.	1.
Livres de bougie.	2.
Peaux de Mouton pour garnir les Ecouvillons.	6.

Cire composèe avec la Therebentine pour boucher la lumiere des pieces demi livre.

Lors qu'on aura ordre de marcher aux ennemis & que l'on poura craindre que le Chariot d'Outils ne puisse point suivre le Canon, (ce qui est dificile à croire) il faudra prendre ce Cofre & le lier bien sûrement sur l'affût haut le piè de la Brigade & y joindre 5. Beches & 5. Pics à hoiaux pour s'en servir dans les pressans besoins.

On ajoûtera à cela cinq Prolonges qui seront mises au tour de la volèe de châque piece sans les en tirer pendant toute la Campagne, afin de s'en servir sur lè champ de Bataille, comme il a ètè dit ci-devant.

ORDRE pour instruire de la Marche des Pieces & Munitions de Guerre de la sixième Brigade à la suite de l'Armèe.

	Chariots.	*Chevaux.*
Chariot d'Outils.	1.	4.
5. Pieces de 4.		20.
Un Affût haut le piè		4.
Chariots de poudre.	2.	8.
Chariot de Boulets.	1.	4.
Chariot pour l'Equipage des Oficiers.	1.	4.
Chariots.	5.	Chevaux 44.

Toutes

TOUTES les Munitions de Guerre contenues dans cette Brigade seront chargées sur les Chariots ci-dessus, à raison de 12. à 14 cens livres pesant poids de France tout au plus sur chacun.

INSTRUCTION pour le sixième Commissaire Provincial commandant une Brigade de Canon le jour d'une action generale.

LE Commissaire Provincial qui commandera la sixiéme Brigade de Canon, ne manquera pas le jour d'une afaire généralede se rendre à la tête de la Brigade d'Infanterie de CHAMARINTE de la premiere ligne marquée sur l'Ordre de Bataille a la lettre H. avec les cinq Pieces de 4.

Il observera de se rendre á ce Poste aussitôt que l'Armée aura ordre de se mettre en Bataille, & de ne garder avec lui que les Munitions qui lui seront necessaires pour l'execution de son Canon & tous les autres Attirails ainsi qu'il est expliqué par l'Instruction de la premiere Brigade.



CHAPITRE

CHAPITRE NEVIEME

I. SEPTIE'ME BRIGADE DE CANON

Commandèe par le septième Commissaire Provincial Instruction pour le Commandant de cette Brigade le jour d'une afaire gènerale.

Nombre & Titre des Oficiers. COMMISSAIRE PROVINCIAL COMMANDANT	Calibre & nom des Pieces.		Nombre des Canoniers.	Capitaine du Charoi. Chevaux pour chaque Piece.
Un Commissaire ordinaire.	de 24.	1 l'Hercule.	2.	12.
Un Oficier Pointeur.	de 24.	1 le Heros.	2.	12.
Un Commissaire extraordre.	de 24.	1. le Sage.	2.	12.
Un Commissaire extraordre.	de 24.	1. le Rebelle.	2.	12.
Un Oficier dèchargeur pour distribuer les Munitions.				

Un Commandant.	Pieces 4.	Canoniers	8.	Chevaux	48.
5. Oficiers.					

UNE simple Compagnie de Fuseliers du Règiment Roïal Artillerie, sera destinee pendant l'action a servir le Canon de la Brigade ci dessus, a raison de six hommes pour châcune. Ces Pieces ne se manient pas comme les autres, elles restent ordinairement immobiles dans des Retranchemens qui apuïent l'aîle droite ou l'aîle gauche de l'Armee, & si l'on vouloit les emploier au centre à la tête de l'Infanterie de la premiere ligne, il faudroit qu'elle fût bien retranchèe, ou favorisèe de quelque chose qui la rendit inaccessible. Le reste de la Compagnie demeurera a l'endroit qui aura etè marquè au Capitaine par le Commandant de la Brigade pour la garde des Munitions.

ETAT des Munitions de Guerre & Attirails qui doivent marcher inseparablement de la Brigade de Canon.

Poudre pour le service des 4. Pieces de 24 — 3200. B.
Gargouges de parchemin chargès à raison de 30. pour châque piece, partie enfoncee dans des barils qui se èeront sur les 3 Chariots à poudre couverts de toile cirèe, les autres se mettront dans les Barils à Bource

Pour

Pour les 4. Pieces de 24.	120.
Boulets à raison de 50. pour châque Piece.	
Pour les 4. Pieces de 24.	200.
Cartouches de petits Boulets d'un demi quartron à raison de 30. pour châque Piece qui seront rèpanduës sur les quatre Chariots à Boulets.	
Pour les 4. pieces de 24.	120.
Mêche pour les Boute-feux qui sera répanduë sur les chariots couverts. livres	150.
Dègorgeoirs.	4.
Affût de rèserve pour les Pieces.	1.
Barils à Bources à raison d'un pour châque Piece.	4.

Les Armes de reserve pour servir les Pieces seront atachèes avec la Chevre complette, les Cricks, Roües, Avantrains, Leviers, Tire-boures, Coins de mire, Chapiteaux & Hampes sur l'Affût de reserve.

LE Chariot chargè d'Outils à Pionniers qui doit marcher en tous lieux à la tête du Canon de sa Brigade, sera composè en la manière qui suit.

Beches.	50.	200. Outils emmanchès.
Escoupes.	50.	
Pics à hoiaux.	80.	
Pics à Roc.	20.	

Il y aura dans le même Chariot dèux petites Chevrettes avec leurs Leviers d'abatage ferrès ; pour servir à dèmonter & à remonter les Roües des Affûts & autres Voitures, pour les graisser sans décharger les pieces ni les Chariots.

Outre ces Outils, il y aura dans un Cofre qui sera attachè sur le devant du chariot toutes les Munitions suivantes, duquel Cofre l'Oficier Pointeur ou dèchargeur de la Brigade gardera la clef. Le dessus de ce cofre sera couvert de toile cirèe.

Haches emmanchèes à raison d'une pour châque Piece.	4.
Serpes à raison de 2. pour châque Piece.	8.
Dègorgeoirs.	8.
Esses de fer pour les Affûts, Avantrains & Chariots.	20.
Clavettes.	25.
Clouds pour bandes de Roües.	40.
Livres de Clouds à happes.	2.
Livres de Clouds à Limonieres.	2.
Broquettes pour les Ecouvillons demi quartron.	
Clouds de cuivre pour les lanternes des Pieces demi quartron.	

Clouds

Clouds d'acier hachéz pour encloüer le Canon des Ennemis.	30.
Paquets de mêche.	4.
Sacs à terre.	30.
Paires de Traits.	12.
Paquet de menus cordages.	1.
Paquet de ficelle.	1.
Pierres à Fusil.	10000.
Lanterne à éclairer.	1.
Livres de Bougie.	2.
Peaux de Mouton pour garnir les écouvillons.	8.
Cire composée avec la Thérebentine pour boucher la lumiere des pieces demi livre.	

Lors qu'on aura ordre de marcher aux Ennemis & que l'on poura craindre que le chariot d'Outils ne puisse point suivre le canon (ce qui est dificile à croire) il faudra prendre ce cofre & le lier bien sûrement sur l'affût haut le piè de la Brigade & y joindre 4. Bêches & 4. pics à hoiaux pour s'en servir dans les pressans besoins.

On ajoûtera à cela quatre prolonges qui seront mises autour de la volée de châque piece sans les en tirer pendant toute la campagne, pour s'en servir en cas de besoin.

ORDRE pour instruire de la Marche des Pieces & Munitions de Guerre de la sepsième Brigade à la suite de l'Armée.

	Chariots.	*Chevaux.*
Chariot d'Outils.	1.	4.
4. Pieces de 24. à 12. Chevaux châcune.		48.
1. Affût haut le piè.		6.
Chariots de Poudre.	3.	12.
Chariots de Boulets.	4.	16.
Chariot pour l'Equipage des Oficiers.	1.	4.
Chariots.	9.	Chevaux. 90.

TOUTES les Munitions de Guerre contenues dans cette Brigade seront chargées sur les Chariots ci-dessus, à raison de 12. à 14. cens livres pesant poids de France tout au plus sur châcun.

INSTRUCTION pour le septième Commissaire Provincial commandant une Brigade de Canon le jour d'une action gênerale.

LE Commissaire Provincial qui commandera la septième Brigade de Canon, ne manquera pas le jour d'une afaire gènerale de se ren-

rendre à la tête de la Brigade d'Infanterie de la CHASTRE de la premiere ligne marquèe sur l'Ordre de Bataille à la lettre I. avec ses 4. Pieces de 24.

Il observera de se rendre à ce Poste aussi-tôt que l'Armèe aura ordre de se mettre en bataille, & de garder avec lui les Munitions destinèes pour l'execution de son Canon, & tous les autres Attirails, ainsi qu'il est plus au long expliquè par l'Instruction de la premiere Brigade.

CHAPITRE DIXIEME

L. *HUITIE'ME BRIGADE DE CANON.*

Commandèe par le premier Commissaire Ordinaire. Instruction pour le Commandant de cette Brigade le jour d'une action gènerale.

Nombre & Titre des Oficiers. *COMISre Ordinaire. COMMANDANT.*	*Calibre & nom. des Pieces.*		*Nombre des Canoniers.*	*Capitaine du charoi. Chevaux pour châque Piece.*
Un Comissaireordinaire.	de 4.	1. le Romulus.	2.	4.
	de 4.	1. le Pitagore.	2.	4.
Un Oficier Pointeur.	de 4.	1. l'Orphee.	2.	4.
Un Comissaire extraordre.	de 4.	1. le Thesèe.	2.	4.
	de 4.	1. le Phaëton.	2.	4.
Un Oficier dèchargeur pour distribuer les Munitions.				

Un Commandant. Pieces. 5. Canoniers. 10. Chevaux. 20.
4 Oficiers.

UNE simple Compagnie de Fuseliers du Règiment Roïal Artillerie, sera destinèe pendant une afaire gènerale à servir le Canon de la Brigade ci dessus. Mais comme elle ne sufira pas pour en garder les Munitions pendant l'action à l'endroit où le Commandant l'aura marquè, ni à fournir 12. hommes dont 8. pour manier diligeamment châque Piece avec le Cordage sur le champ de Bataille en presence de l'Ennemi, & les autres 4. pour suivre en avant, ou en arriere les Pieces avec leurs Munitions, il se fera un dètachement de Soldats du Corps du Règiment pour y suplèer.

ETAT

ETAT des Munitions de Guerre & Attirails qui doivent marcher inseparablement de la Brigade de Canon.

Poudre pour le service du Canon. 2400. li.
Gargouges de parchemin chargées à raison de 30. pour châque piece, partie enfoncée dans des Barils qui se répandront sur les deux chariots de Poudre couverts de toile cirée, les autres se mettront dans les barils à bources.
Pour les 5. pieces de 4. 150.
Boulets à raison de 50. pour châque piece pour les 5. pieces de 4. 250.
Cartouches de petits Boulets d'un demi quartron à raison de 30 pour châque piece qui seront répanduës sur le chariot à Boulets.
pour les 5. pieces de 4. 150.
Meche pour les boutefeux. livres. 200.
Dégorgeoirs. 5.
Affût de reserve pour les pieces. 1.
Barils à bources à raison d'un pour châque piece 5.

Les Armes de reserve pour servir les Pieces seront atachées sur l'Affût de reserve ; aussi bien que les Roües, Avanttrains. Leviers, Tire boures, Coins de mire, Chapiteaux & Hampes.

LE Chariot chargé d'Outils à Pionniers qui doit marcher en tous lieux à la tête du Canon de la Brigade sera composé en la maniere qui suit.

Beches.	50.	200. Outils emmanchés.
Escoupes.	50.	
Pics hoiaux.	80.	
Pics à Roc.	20.	

Il y aura dans le même Chariot deux petites Chevrettes avec leurs Leviers d'abatage ferrés, pour servir à demonter & à remonter les roües des Affûts & autres Voitures pour les graisser sans décharger les Pieces ni les Chariots.

Outre ces outils, il y aura dans un cofre qui sera ataché sur le devant du Chariot toutes les Munitions suivantes, duquel cofre l'Oficier pointeur ou déchargeur de la Brigade gardera la clef; le dessus de ce Cofre sera couvert de toile cirée.

Haches emmanchées à raison d'une pour châque piece. 5.
Serpes à raison de deux pour châque piece. 10.

N 2 Dégor-

Dègorgeoirs.	10.
Esses de fer pour les affûts Avantrains & Chariots.	24.
Clavettes.	30.
Clouds pour bandes de Roües.	40.
Livres de clouds à happes.	2.
Livres de clouds à limonieres.	2.
Broquettes pour écouvillons demi quartron.	
Clouds de cuivre pour les lanternes des pieces demi quartron.	
Clouds d'acier hachès pour enclouer le canon des ennemis.	30.
Paquets de Meches.	4.
Sacs à terre.	30.
Paires de traits.	5.
Paquet de menus cordages.	1.
Paquet de ficelle.	1.
Pierres à Fusil.	10000.
Lanterne à èclairer.	1.
Livres de bougie.	2.
Peaux de Mouton pour garnir les Ecouvillons.	5.
Cire composèe avec la Therebentine pour boucher la lumiere des pieces demi livre.	

Lors qu'on aura ordre de marcher aux ennemis & que l'on poura craindre que le Chariot d'Outils ne puisse point suivre le Canon, (ce qui est dificile à croire) il faudra prendre ce Cofre & le lier bien sûrement sur l'affût haut le piè de la Brigade & y joindre 5. Beches. & 5 Pics à hoyaux pour s'en servir dans les pressans besoins.

On ajoûtera à cela cinq Prolonges qui seront mises au tour de la volèe de chaque piece sans les en tirer pendant toute la Campagne, afin de s'en servir sur le champ de Bataille, comme il a ètè dit ci-devant.

ORDRE pour instruire de la Marche des Pieces & Munitions de Guerre de la huitième Brigade à la suite de l'Armèe.

	Chariots.	*Chevaux.*
Chariot d'Outils.	1.	4.
5. Pieces de 4.		20.
Un Affût haut le piè		4.
Chariots de poudre.	2.	8.
Chariot de Boulets.	1.	4.
Chariot pour l'Equipage des Oficiers.	1.	4.
Chariots.	5.	Chevaux 44.

Toutes

TOUTES les Munitions de Guerre contenues dans cette Brigade seront chargèes sur les Chariots ci-dessus, à raison de 12. à 14. cens livres pesant poids de France tout au plus sur châcun.

INSTRUCTION pour le prèmier Commissaire Ordinaire commandant une Brigade de Canon le jour d'une action generale.

LE Commissaire Ordinaire qui commandera la huitéme Brigade de Canon, ne manquera pas le jour d'une afaire génerale de se rendre à la tête de la Brigade d'Infanterie de LE' E Irlandois de la premiere Ligne marquèe sur l'Ordre de Bataille à la lettre L. avec ses cinq Pieces de 4.

Il observera de se rendre á ce Poste aussi-tôt que l'Armèe aûra Ordre de se mettre en Bataille, & de ne garder avec lui que les Munitions destinèes pour l'execution de son Canon & tous les autres Attirails ainsi qu'il est expliquè par l'Instruction de la premiere Brigade.

RECAPITULATION des Chevaux, Chariots & autres Voitures emploièes, non seulement dans les huit Brigades de Canon ci devant raportèes, mais encore pour servir à traîner toute l'Artillerie; & les Munitions de Guerre pendant la Campagne.

	Chariots.		*Chevaux.*
Pour les huit Brigades	50.		486.
Chariots pour charger partie des Munitions du Parc.	25.		50.
Chariots.	75.	Chevaux.	536.

AUTRES VOITURES.

Caisson de menus achapts.	1.		4.
Caisson pour les Agrets du Pont.	1.		4.
12. Pontons de cuivre sur leurs Haquets, & Equipages attelez de 8. Chevaux châcun,	12.		96.
Haquets haut le piè.	2.		10.
Voitures.	91.	Chevaux.	700.

REMARQUE

REMARQVE

ON distribuera des le commencement de la Campagne aux 41. *Batail-lons qui composent l'Armèe* 123. *Mulets, qui est à raison de trois pour châcun, qui resteront à leur suite pendant toute la Campagne. Lesquels seront chargès.*

SAVOIR,	41.	porteront châcun	200. livres de Poudre.
	41.	porteront châcun	200. livres de Plomb.
	41.	porteront châcun	50. Outils emmanchès.
Mulets.	123.	pour les Troupes.	
Les	177.	autres Mulets seront emploiez à la suite de l'Artillerie à porter partie des Munitions du Parc.	

Total des Mulets 300.

CHAPITRE ONZIEME.

ARGUMENT.

DE QUEL Droit le premier Commissaire ordinaire de l'Artillerie commande la derniere Brigade de canon. Reglement entre les deux Lieutenans de l'Artillerie en second, pour le Poste que châcun d'eux doit ocuper le jour d'une Bataille. Poste du Gèneral d'Artillerie dans une pareille ocasion. Reglemens sur les diferentes charges que l'on donne aux Pieces de canon, tant de l'ancienne maniere que de la nouvelle invention dans une Action Gènerale. Diferentes manieres de dètacher des Brigades de canon l'Armèe marchant, ou lors qu'elle est campèe ; Soit pour des afaires d'honneur, ou pour des commandemens de fatigues. Que la Brigade du Parc ne roule point pour le commandement avec les autres Brigades legeres : que l'Ordre de sa marche n'est point fixe : Utilitè de cette Brigade ; & ce qu'elle devient dans l'arriere Saison, aussi bien que les Bateaux de cuivre Explication sur ce qu'on apelle vulgairement le Parc. Observations sur les diferentes Marches des Pontons.

Poste

Poste fixe du Garde du Parc, de ses Aides & leurs Fonctions. Accident du Feu arivè à l'Artillerie dans sa march: à la suite de l'Armèe.



PRE'S avoir divisè les quarente une Pieces de Canon, & les quatre petits Mortiers en huit Brigades difereates, & en avoir donnè le commandement à des Oficiers dont l'anciennetè dans le corps de l'Artillerie en prouve la capacitè & le merite: J'ai ensuite distribuè tous les Canoniers & Soldats dans toutes ces Brigades le plus ègalement qu'il m'a ètè possible pour les moins fatiguer & leur donner le moïen d'executer les Pieces dans l'ocasion avec plus de courage & d'activitè: Et comme le nombre des Commissaires Provinciaux n'ètoit pas sufisant pour en mettre un à la tête de châque Brigade de Canon; j'ai ètè obligè pour suplèer à ce dèfaut, de me servir du plus ancien des Commissaires ordinaires pour lui donner le commandement de la derniere: Cet Oficier par son anciennetè ne dèfere en rien à un Commissaire provincial qu'au Titre seulement: car si pendant la campagne il venoit a manquer quelques Commissaires provinciaux, soit à la tête de leurs Brigades ou autrement, ils seroient indubitablement remplacèz sur le champ par les plus anciens Commissaires ordinaires: Les Oficiers d'autres postes & caractere montent de même aux charges vacantes qui sont au dessus d'eux, mais toute-fois avec l'agrèment & sous le bon plaisir de M. le Gran Maître, ou jusqu'à ce qui lui ait plû d'en ordonner autrement.

L'Artillerie comme je l'ai fait voir, n'est qu'un confus assemblage de divers Attirails, Machines, Ustensiles & Matieres dont un Gèneral d'Artillerie ne doit pas ignorer la moindre partie, tant pour ce qui regarde leurs proprietèz & usage; que pour les savoir construire afin de les rèunir ensemble pour les mettre de concert en operation; ou d'en faire la distribution suivant que le besoin du bon Service du ROI le peut rèquèrir. Et ce n'est point être Gèneral que de ne point entrer dans ces sortes de dètails, ou du moins sa capacitè paroîtroit bien bornèe s'il suivoit les Maximes de certains Gèneraux qui ordonnent à leurs Subalternes, dans les Armèes comme dans les Places de Guerre, de faire ou de distribuer indiferemment la telle chose à l'ordinaire (*a*) sans en connoître la necessitè, l'utilitè, la valeur, ni même sans avoir auparavant rèflèchi si ce dont-ils parlent n'est point une chose prèjudiciable au Service de leurs Princes. Or pour èlever le cœur & l'esprit de

(*a*) *C'est la maxime des Gènèraux qui pour tout merite, n'en portent que le Nom.*

de mon parfait Géneral au dessus d'une ignorance si afectée ; & le faire parler en des termes que l'honneur de son caractere & la raison exige de lui ; Je me suis déterminé dans ce Chapitre à lui découvrir tout ce qu'il doit pratiquer ou faire executer dans la marche de l'Artillerie que j'ai diferé jusqu'au Chapitre suivant, afin de l'instruire d'une maniere à donner ces ordres avec beaucoup de discernement & une parfaite connoissance de causes : Ainsi suposant que toute l'Armée trouva l'ocasion favorable de se presenter aux Ennemis, & que châque Brigade de Canon eût pris à la tête de l'Armée le poste qui lui est destiné, les Chefs de Brigades ne doivent jamais ocuper de Pieces, & si dans une Brigade il y a deux Commissaires ordinaires, le plus ancien prend son Poste aux deux Pieces de la droite (s'il ne peut y avoir un Commissaire pour châque Piece) & l'autre prend le sien à celles de la gauche ; les autres Oficiers se postent à leur rang dans le centre, & le Chef de la Brigade sur tout. De même que si à la tête de cet Equipage il se rencontroit deux Lieutenans d'Artillerie avec celui à qui la Cour en a confié le commandement ainsi qu'il s'en rencontrent deux dans celui-ci ; alors le plus ancien commanderoit tout le Canon de l'aîle droite de l'Armée, & l'autre celui de l'aîle gauche : le Géneral resteroit au centre sans aucune dificulté afin d'être plus à portée de se trouver par tout, c'est à dire pour se porter du centre à la droite si elle étoit ataquée ou du centre à la gauche, mettant dans une pareille ocurence son attention à tous les mouvemens que pouroient faire les Ennemis, pour pouvoir dans un instant par sa prévoïance être plus aportée de recevoir les Ordres du Géneral d'Armée & de donner les siens : soit pour ocuper avec son Canon des hauteurs ou Terrains assez éminents d'où l'on pût canoner les Ennemis avec avantage ou pour faire faire quelqu'autre mouvement.

Les Pieces dans ces ocasions se chargent, savoir, celles de la nouvelle invention (lors qu'il y en a, à la suite des Armées) au tier de Poudre de la pesanteur du Boulet, & les Pieces ordinaires pour tirer un Boulet de but en blanc ; c'est à dire sur une Troupe qui seroit eloignée de ces Pieces de quatre cens pas commun tout au plus, aux deux tiers de Poudre de la pesanteur de la Bâle, & à mesure qu'on s'apperçoit que ces pieces s'échauffent à force de tirer dans une action on les rafraichit si on en a la commodité, & nonobstant le rafraichissement qu'on leur donne, on en diminuë la charge pour éviter les accidents qui en pouroient ariver.

Il est aussi très necessaire d'être informé que quant il s'agit de faire un détachement de quelques uns de ces Brigades pour des afaires d'honneur (c'est-à-dire pour aler dans des Postes où elles sont sûres de trou-

ver

ver l'Ennemi) on ne le fait qu'avec une grande circonspection, c'est ordinairement par la tête que l'on commence, au lieu que quand on en détache quelqu'une pour des afaires de fatigues, c'est par la queuë que ces sortes de détachemens là se font : & cela s'observe tous les jours en sorte que si l'Armée marche aujourd'hui comme c'est un commandement de fatigue, ce sera la derniere Brigade qui aura l'avant garde & demain en rétrogradant celle qui la suit jusqu'à la tête.

Quelque fois l'Armée marche & l'Artillerie la suit par le chemin le plus droit, le plus aisé & le plus court pour ariver au Câmp, mais en chemin il se trouvera un défilé fort serré & le Païs fort couvert; si dans ce moment le Géneral d'Armée découvre les Ennemis, il demandera deux ou trois Brigades de Canon, alors sans consequence du rang ni de l'ancienneté des Commissaires Provinciaux on les détachent comme elles se rencontrent, parce qu'il est impossible dans une semblable ocasion de prendre un autre parti ni d'en user autrement. Mais si l'Armée marchoit dans un Païs ouvert ou qu'elle se trouva campée, en ce cas on commande directement les Commissaires Provinciaux à qui il apartient de droit de marcher à moins qu'on ne voulu leur faire injustice; ce que des Oficiers ne soufrent point dans l'Artillerie non plus que dans les autres Corps de France.

La Brigade du Parc ne roule jamais avec les Brigades legeres dans les marches, parce qu'ordinairement, elle est composée du gros Canon, & chargée de tout ce qu'il y a de plus pesans Attirails qui soient à la suite de l'Artillerie, l'ordre de sa marche n'est point fixe, cependant quand on marche dans un Païs ouvert où l'Ennemi est à craindre, on la fait marcher au centre de l'Equipage, & si c'est un Païs de défilé on met trois ou quatre Brigades legeres devant elle pour s'en servir dans le besoin sans rien déranger dans la marche, & lors qu'il n'i a point d'Ennemis à aprehender & qu'il fait mauvais tems, on la fait marcher à la tête de tout : car si elle marchoit dans le centre ou à la queuë de toutes les Brigades qui auroient rompus le chemin, par la grande quantité de Voitures & de Chevaux qui y auroient passez, cela lui ôteroit le moïen de pouvoir ariver le soir au Camp avec elles.

Il y a de certaines ocasions dans la marche des Armées, ou le Géneral croit avoir besoin de la Brigade du gros Canon, soit pour ataquer une Maison qui sera retranchée ou un Château fortifié qui se peuvent rencontrer quelque fois dans la marche de son Armée, qui pouroit l'arêter & lui faire perdre du tems : on détache aussi-tôt les quatre Pieces de vingt quatre, les douze Pieces de huit, les quatre petits Mortiers, & de tout cela on en fait une Baterie ou plusieurs contre la Maison, ou contre le Château que l'on bat jusqu'à ce qu'il soit rendu à discretion.

Enfin lors que le mauvais tems que l'arriere Saison ramene rend les chemins impraticables, le Gèneral de l'Artillerie demande un Ordre au Gèneral d'Armée pour remettre dans les Places qui en sont les plus voisines; les quatre Pieces de vingt-quatre aussi bien que tous les attirails pesans & dificiles à voiturer qui sont compris dans cette Brigade; pour ne point ralentir les marches de l'Armèe, lors que particulierement on a dessein de surprendre les Ennemis en quelques Postes : On se sert aussi de cette conjonêture pour y renvoier les Bâteaux de cuivre qui dans ce tems-lá sont assez inutiles : Et tous les Chevaux qui proviennent de ces Voitures qui ont ètè remises dans les Places sont distribuès sur celles qui charient le Canon & les Munitions de Guerre à la suite de l'Armèe.

Rien ne convient mieux à mon sujet aprés avoir expliquè ce que c'est que la Brigade du Parc, de quoi elle est composèe, la marche & son utilitè; que de donner ici l'explication entiere de ce que nous apellons le Parc, qui est à proprement parler le Magasin Gèneral & portatif de l'Armèe, fourni & pourvû de toutes les Munitions de guerre necessaires pour remplacer celles qui se consomment dans les Brigades de Canon legers & dans celles d'Infanterie ; soit dans des afaires gènerales particulieres ou autres : Et à mesure que ces Munitions de Guerre diminuënt au Parc & se consomment, le Gèneral d'Artillerie demande un ordre au Gèneral d'Armèe pour en tirer de nouvelles des Places les plus voisines pour que ce Magasin ne soit jamais au dèpourvû. C'est aussi du Parc d'oû l'on tire toutes les Munitions dont on a besoin pour que toutes les Brigades legeres soient toûjours complettes & prêtes à marcher aussi bien que la Brigade du Parc

Lors qu'il se trouve des Pontons ou Bâteaux de Cuivre dans un Equipage d'Artillerie, comme on ne peut guere faire la Guerre sans en avoir. Ils marcheront suivant le besoin que l'on en aura, & comme ces Attirails sont pesans & dificiles à charoier, on en fera une Brigade particuliere, & pour la conduire plus aisèment, on dètachera tous les jours de marche un Oficier de châque Brigade, pour en avoir soin & la pouvoir conduire en sûretè jusqu'au Camp. Mais si le Gèneral de l'Artillerie est averti ou peut prèvoir que dans la marche d'aujourd'hui on en peut avoir besoin & que l'on marche dans un Pais ouvert ou l'Ennemi soit à craindre , Ces Pontons marchent directement aprés la premiere Brigade legere de Canon. Et lors que l'on croit n'en pouvoir pas avoir besoin ils marcheront aprés le Parc, c'est à dire qu'il n'i aura aprés eux que la Brigade de Canon legere qui les couvrent & qui fait avec l'escorte d'Infanterie qui lui est donnée l'Arriere garde de tout.

Le Garde du Parc avec les Oficiers déchargeurs qui sont destinèz

pour

pour lui aider à faire les distributions de Munitions aux Troupes ne doivent point pour quelque raison que se soit quitter le Parc, parce que c'est le Poste oú ils doivent camper & ou l'on doit les trouver, Car assez souvent il survient des ordres le jour & la nuit à ces Oficiers, soit au Camp, soit dans les Marches pour distribuer des Munitions aux Troupes, & s'ils ne s'i trouvoient pas pour les executer ils seroient extremement blamez, sans compter que par leur manque d'assiduité ils pouroient faire manquer un dessein concerté, les Géneraux n'etant pas obligéz de flatter la delicatesse de nos plaisirs, ni de consulter nos volontèz lors qu'ils ont quelques projets a executer, dans la crainte de leur devenir des agreables il faut qu'ils y soient atachez, afin d'èviter les severes corrections qu'on fait ordinairement à ceux qui manquent à leur devoir. Ces Oficiers retireront des rècèpissèz justes des Munitions qu'ils dèlivreront aux Major des Regimens pour la dècharge du garde du Parc : Et lors que l'Equipage sera en mouvement ils le suivront de même; & observeront à vûë d'œil que rien ne tombe des Chariots afin que les Munitions ne se perdent point dans les longues marches, & qu'elles ne puissent encourir aucun danger : Car on ne sauroit prendre trop de soin pour leur conservation, particulierement pour la Poudre qu'il ne faut point nègliger, puisqu'à l'heure qu'on y pense le moins il en arive de si fâcheux accidens. Tèmoins celui qui survint après le Combat de *Calcinato*, qui fut tout des plus funestes, & qui merite bien d'être raportè (*a*) l'Armée de France marchoit droit à *Salo* aprés la défaite des Ennemis & l'Artillerie suivoit sa marche par le chemin qui lui avoit ètè destinè; qui ètoit assez rude parce qu'il aprochoit des Montagnes & qu'il ètoit terrè de Roc & remplis de gros Cailloux mouvans qui tourmentoient extremement les Barils à Poudre qui ètoient dans les Chariots, mais qui n'ètoient point enchapèz (*b*) ni la Poudre n'ètoit pas dans des Sacs; en sorte que par l'etonnement continuel que causa à ses barils, un chemin si dificile plusieurs s'entre-ouvrirent, & la Poudre en marchant se rèpandit par terre; les Chevaux cheminant avec assez d'ardeur firent feu avec leurs fers qui prit à la Poudre & embrasa trois Chariots qui en ètoient remplis, ils sauterent en l'air & atacherent le feu à quatre autres Chariots qui portoient des Boulets & d'autres Munitions, de tous lesquels les Chevaux & Charetiers furent tuèz; le Commandant de cette Brigade nommé M de CAMFORT avec son Fils qui ètoient raisonnablement loin du Feu; ne laisserent pas d'être brûlèz depuis la tête jusqu'aux piés, leurs Chevaux furent tuez sous-eux

O 2 &

(*a*) *le* 12. *Avril* 1706.

(*b*) *Une Chape est un grand Baril qui en renferme un plus petit qui contient* 200. *livres de Poudre ou quelque fois* 100.

& ces deux Infortunez furent conduis à *Castillon de l'Estiviers*, où ils furent secourus & pansêz; mais les maux qu'ils soufrirent pendant fort long-tems furent incroïables. Le Pere resta paralitique & le Fils aveugle. Monsieur le Duc de VENDOSME, avec sa bontè ordinaire en écrivit au Roi, ils furent renvoïez en France comme des personnes hors de service & SA MAJESTE' leur donna à châcun une pension avec laquelle ils se retirent chêz eux. De cet Acte de la gènerositè de LOUIS LE GRAN, nous devons inferer, que la liberalitè & la reconnoissance sont deux des plus beaux ornemens de la Majestè des Rois & la maxime fondamentale de la guerre; Car comme dit un historien moderne, à quoi sert la Justice dont ces Têtes sacrées sont les fideles Dèpositaires, si elle ne les engage à récompenser ceux qui leur rendent des services continuels & importans: Ne seroit-ce pas dit-il, une erreur de croire, que des Oficiers non plus que des Soldats, voulussent tous les jours donner leur Travaux, leur Sang, & leur Vie, par un simple motif de zele pour la conservation de l'Etat, sans avoir une esperance certaine d'en être un jour recompensés, ou du moins de grace, qu'auroit à leur rèpandre *Themis* (a.) s'ils avoient l'ame moins gènereuse.

CHAPITRE DOUZIE'ME.

ARGUMENT.

LE Gèneral de l'Artillerie donne ordre à tous les Commandans des Brigades la veille d'une marche sur ce qu'ils ont afaire au sujet de leurs Brigades. Exemple de Lucullus Romain, qui doit servir de Modele au Gèneral de l'Artillerie, & à tous les Oficiers pour se bien conduire dans leurs Charges. Que la vigilance du General doit engager tous les Oficiers à l'imiter. De l'Ordre que châque Brigadier donne à leurs Oficiers les jours de marche pour la conduite de leurs Brigades. Distribution des Travailleurs à la tête de l'Artillerie & le long des Brigades. Des dètachemens de Fusiliers qui escortent l'Artillerie, où ils sont postès & leur devoir. Des escortes extraordinaires que l'on donne à l'Artillerie. Poste de la garde ordinaire du Parc dans la marche de l'Artillerie. L'Artillerie marchant le Major va au Campement, de qui il est acompagnè & pour quoi. Les diferentes manières de camper l'Artillerie pour une nuit ou pour plûsieurs jours. Prècautions du Commissaire Gèneral en cas d'afaires serieuse ou regard des Munitions. Poste où l'on ètablit

(a.) *Je veux dire la Justice.*

établi le Parc pendant une afaire gènerale : Où dans cette ocasion se retirent les Chevaux d'Artillerie, & par qui ils sont gardès pendant l'aĉtion. Explication du merite du Commissaire Gèneral. Camp des Commissaires d'Artillerie, du Commissaire Gèneral, du garde du Parc & des Ouvriers. Camp du Regiment Roial Artillerie & des Canoniers. Parc des Chevaux & Mulets Poste de la garde du Parc au Camp ; & par qui elle est montèe. Le Commissaire Gèneral marque au Capitaine de garde son Poste pour la garde, & à quelle distance du Canon elle est posée : des Sentinelles que le Commissaire gèneral fait poser pour la sûretè des Munitions. Un Commissaire d'Artillerie monte tous les jours la garde du Parc, quel est son Poste, & ce qui lui est consignè. Le Commissaire Gèneral fait visiter en arivant en sa presence tout l'Equipage par les Ouvriers & pourquoi. Le garde du Parc fait visiter en arivant en sa presence toutes les Munitions & pour quelle raison. Le Commissaire Gèneral demande des Travailleurs au Regiment pour l'arangement du Parc. Le Major de l'Artillerie commande tous les soirs une Brigade d'Oficier & de Canon de Piquet, avec les Chevaux d'Artillerie & Mulets tous près à marcher, & pourquoi.



UAND le Gèneral de l'Artillèrie sçait ou peut prèvoir que l'Armèe poura marcher dans un jour ou deux, il ordonnera la veille du dèpart à tous les chefs de Brigade de Canon de se trouver au Parc avec leurs Oficiers, pour faire graisser tous les Affûts & les Voitures qui sont à la suite de leur Brigades, ils les feront visiter par les Ouvriers, afin que s'il y avoit quelque chose a faire ils y pussent remedier avant le dèpart. Les Oficiers s'emploiront à compter leurs Munitions & si par hazard il leur en manquoit, ils se les feront donner pour que leurs Brigades soient toûjours complettes.

Lors que LUCULLUS, fût destinè par les Romains pour avoir la conduite de la seconde guerre que ces peuples entreprirent contre MITHRIDATES qu'il defit en deux Batailles, à la derniere desquelles ce Gran Roi perdit cent mille hommes, & du côtè des Romains il ne se trouva que cinq hommes de tuèz ce qui me donne lieu de dire, que de toutes les batailles qui se sont donnèes jusqu'à present, il n'i en a guere eu, ou le massacre a ètè si grand d'un côtè & la perte si petite de l'autre, cependant quoique cet avantage soit tout des plus extraordinaires, l'Histoire remarque que Lucullus n'avoit dans ce tems-là nulle experience dans l'art de la guerre, & qu'il ne commenca à devenir Capitaine qu'au moment qu'il partit pour se rendre à la tête de l'Armèe Romaine, qui devoit combatre ce Roi infortunè : mais aussi la

la même histoire raporte, que la forte meditation qu'il fit sur la lecture pendant le cours de son voiage (sur l'incertitude des diferents évenemens par lesquels se terminent les grandes actions) fût si serieuse & lui devint si profitable que la victoire qu'il remporta fut le prétieux fuit qu'il en recüeillit: ce qui dôna lieu au peuple Romain de le considerer comme un des plus prudent & des plus excellent Capitaine de son tems. je ne prétens pas par ce detail obliger mon parfait Géneral à se prèvaloir d'une circonstance si favorable pour l'engager à traîner ala suite d'une Armèe où il pouroit servir une vie oysive, mole & languissante, sans s'apliquer serieusement à tout ce qui concerne son devoir, afin de le remplir dans les ocasions, ni à se contenter comme un autre Lucullus, d'atendre jusqu'au jour de sa destination aux grandes actions à se déterminer aux connoissances nècessaires, desquelles on a tant de besoin pour les soûtenir glorieusement lors qu'on y est engagé : car outre qu'il y auroit de la témerité à donner un conseil si imprudent, c'est que personne n'ignore que la plus part des Gèneraux les plus experimentéz dans l'art militaire, n'ont èprouvèz que trop & même quelque fois par des experiences qui leur ont èté funeste, & ruineuses aux afaires de leur Prince, que tous les momens dans lesquels ces sortes d'actions se passent ne sont pas toûjours favorable, parce que Dieu nous abandonne souvent, lors que nous voulons porter nos idées au dessus de nos forces. Enfin rien ne peut dispenser des soins d une forte aplication, des Oficiers qui servent à la suite des Armées dans les Places ou ailleurs, ni d'admirer du plus près qui leur est possible, tous les mouvemens d'un Gèneral vigilant, actif & soigneux quand particulierement il est obligè les jours de marche de se trouver à cheval à la tête de tous ces Oficiers; afin de donner ses ordres pour que l'Artillerie soit en marche pour passer les dèfilez s'il y en a à la sortie du camp avant que l'Infanterie s'èbranle pour marcher, pour èviter l'ambarras que lui pouroit causer une Colonne de Cavalerie d'Infanterie ou les Bagages, s'ils venoient à dèboucher dans sa marche. Il se tiendra sur le passage de l'Equipage avec les Oficiers qui lui doivent servir d'Aides de Camp, pour voir en dèfilant si rien ni manque, & si les Oficiers qui sont destinèz pour servir dans châque Brigade prennent les mesures convenables pour les faire marcher rondement, & empêcher qu'elles ne soient coupèes, pour qu'elles soient remises en bon Ordre au Camp : Et afin que le Commandant de châque Brigade en soit veritablement persuadè, il faudra qu'il commande tous les jours de marche un Oficier qui aura ordre de ne rentrer au Camp qu'après le dernier Chariot de sa Brigade, pour qu'en prenant ces mesures châque Brigadier puisse rendre compte tous les soirs après la marche au Géneral d'Artillerie qu'il n'est point restè de Canon ni de Chariots de leur Brigade en chemin, ni

ni même aucun Mulet, qu'au contraire tout est arivè au Parc heureusement : Et après avoir ètabli cet ordre une fois pour toutes, les Canoniers qui sont destinèz par ses ordres à servir le Canon pendant toute la Campagne reconnoîtront leurs Pieces par leurs noms, châcun chargera la sienne & y restera pour la suivre pendant toute la marche par quelque tems que ce soit : Et si cette marche se fait dans le Païs ennemis, & que l'on s'en aproche, ils ne manqueront pas d'alumer leurs boutefeux pour se trouver en ètat d'executer les Ordres qui leurs seront donnèz

Après que toute l'Artillerie & les Chariots qui la suivent auront dèfilè, les Mulets chargès de Poudre, de Bâles, de Plomb & de diferens autres Attirails marcheront, & suivront le dernier Chariot de Munitions au pas des Chevaux & Mulets sans courir ni trotter jusqu'au Parc, & comme c'est ordinairement le Règiment Roïal Artillerie qui escorte dans les marches le Canon & les Munitions de Guerre, il marchera à la tête de tout; duquel le Lieutenant Colonel ou le Commandant fera détacher trente Travailleurs, dont vingt avec des Outils a Pionniers marcheront à la tête de l'Artillerie; pour rètablir tous les chemins ou Ponts qui se trouveront sur sa marche : les dix autres Travailleurs se ràpandront le long de l'Equipage & s'uniront avec les Ouvriers du Parc & à plusieurs Capitaines du Charoi ou Conducteur, pour favoriser les voitures pesantes à passer les mauvais pas, & y rester jusqu'à ce qu'elles les ait passéz, en se relevant les uns & les autres d'une Brigade à l'autre pendant toute la Route. Outre ce dètachemant de trente Travailleurs, on en fera un autre du Corps du Régiment d'environ quarente hommes, qui seront distribuèz auec leurs Armes par de petits Pelottons le long de la file de l'Artillerie; pour empêcher les gros Bagages de l'Armèe de la couper, ni d'interrompre le cours de sa marche. Quant à la Garde ordinaire du Parc qui est composè d'un Capitaine & de cinquante hommes, elle fera tous les jours de marche l'arriere garde de tout.

On donne ordinairement d'autres escortes à l'Artillerie que celles ci dessus expliquée que l'on distribuë suivant le besoin pour en assurèr la marche; quant-elle passe à travers un Pais ennemi ou aportèe de le voir en ce cas on en met à la tête & à la queuë de l'Equipage aussi bien qu'au centre, mais il est dificile d'en regler dèterminement l'ordre, cela dèpendant de la situation dans laquelle on se trouve à l'ègard des ennemis, & c'est à quoi le Gèneral d'Armèe pourvoit quant-il croit qu'il y a du danger.

L'Equipage d'Artillerie marchant & suivant la Route qui lui a ètè marquèe pour ariver le soir au Camp, le Major de l'Artillerie acompagnè

nè de deux Commiſſaires, du Capitaine Gèneral du Charol & de deux Conducteurs prendront les devant afin de joindre le Marêchal de Camp de jour pour recevoir ſes Ordres ſur l'ètabliſſement du Parc au nouveau Camp qu'il doit avoir marqué, après quoi le Major l'aïant bien reconu, il renverra un de ſes Commiſſaires avec un Conducteur au devant du Gèneral d'Artillerie, pour enſemble conduire l'Equipage par le plus beau & le plus court chemin juſques ſur le Terrain où doit être formè le Parc, auquel lieu le Major n'aura pas manquè de l'atendre. Je ne parlerai pas d'avantage des ſoins, que le Major ſe donne pour faire marquer le Logis du Gèneral d'Artillerie au quartier Gèneral, ni de la garde qui lui eſt dûë, puiſque je m'en ſuis expliqué aſſèz amplement dans le Portrait que j'ai fait du parfait Gèneral.

Lors que l'Equipage d'Artillerie arive au Parc, il y a deux ſortes de manières de le camper. quand ce n'eſt que pour paſſer une nuit, il eſt arangè avec ſoins ſur autant de Lignes qu'il y a de Brigade de Canon; châcune à ſon rang ſuivant l'ancienneté des Commiſſaires Provinciaux qui les commandent: Cette maniere de camper l'Artillerie pour cinq ou ſix heures de tems en atendant le jour, eſt toute des plus aisèe, parce qu'elle ôte la confuſion & l'embarras qu'elle pouroit cauſer ſi on la vouloit parquer dans l'ordre qu'elle le devroit être ſi l'Armèe reſtoit en ce lieu: Outre que le lendemain matin le Commiſſaire Gèneral à une extrême facilitè à la mettre en mouvement & de lui faire ſuivre la marche qui lui eſt ordonnèe. Mais quand l'Armèe doit faire quelque ſejour dans un Camp, & que l'Ennemi en eſt voiſin; alors le Canon y eſt arangè ſur une même Ligne, la bouche faiſant toûjours face aux Ennemis diſtante de la premiere de l'Armèe de 125. pas commun & ſuivant le Terrain que les Oficiers Gèneraux de jour auront deſtinè pour l'Etabliſſement du Parc. Le Chariot d'Outils composè qui marche à la tête de la premiere Piece qui le ſuit ſera posè enſuite à la diſtance de 6. pieds & l'on poſera les autres Pieces à la même diſtance. Et pour ſeparer cette premiere Brigade de la ſeconde, on laiſſera un intervale de 9. pieds ou trois pas entre la derniere Piece de cette premiere Brigade, & le Chariot d'Outils composè de la ſeconde.

Les ſix autres Brigades s'ètabliront ſur le même alignement & obſerveront les mêmes diſtances. Les Chariots de Poudre, Boulets & autres Munitions qui ſont à la ſuite de châcune de ſes Brigades ſeront posés directement derriere ſon Canon ſur une autre Ligne, à la diſtance de 10. Toiſes de la ligne du Canon ou vingt pas, obſervant le même intervale: Et tous les Chariots de Munitions qui compoſent le Parc ſeront posèz ſur une troiſieme Ligne derriere la ſeconde à la diſ-

tance

tance qui est entre la premiere & la seconde dans la même observation de l'intervalle d'un Chariot à l'autre.

Les Mulets composèz qui sont à la suite de l'Artillerie, porteront les Munitions dont il sont chargés à droit ou à gauche du Parc, pourqu'elles y soient gardèes avec plus de sûretè : Et voilà ce qu'on apelle camper en front de Baniere; en sorte que quand châque Brigadier de Canon sera obligè d'aller prendre son Poste à la tête de sa Brigade d'Infanterie, ainsi que je l'ai ci-devant expliqué, les uns n'auront qu'à prendre le chemin de la droite & les autres celui de la gauche, & châcun par ce moïen se trouvera aisèment à son Poste sans aucune dificultè

Mais si dans une pareille conjoncture il survenoit quelques afaires serieuses, je suis persuadè que le Commissaire Gèneral agiroit très-prudemment s'il faisoit conduire toutes les Munitions du Parc entre la seconde Ligne de l'Armèe & la reserve pour qu'elles fussent en plus grande sûretè, & là il en formera un petit Parc; qu'il fera garder par un dètachement du Règiment Roial Artillerie commandè par un Lieutenant & s'il y a des Pontons de Cuivre ou Bâteaux qui ne soient point emploiéz, ils se mettront au même endroit & sous la même Garde : ce sera alors là, le Poste du Garde du Parc & des Oficiers qui lui seront subordinèz : on fera de ce Poste la distribution des Munitions quand châque Brigade d'Infanterie aura consommè celles que les Mulets composèz portoient à sa suite dèpuis le commencement de la Campagne. Ce sera aussi là le Poste oú le reste du Règiment Roïal Artillerie qui ne sera pas emploiè demeurera pendant toute l'Action, d'où l'on tirera les Soldats pour remplacer ceux qui aurontètè tuéz ou blessèz en servant le Canon, des Chevaux de l'Artillerie y seront aussi gardèz jusqu'à la fin du Combat. Voilà ce que j'ai observè dans les diferentes marches, Campemens, dètachemens, & Batailles où nous avons conduits nôtre Artillerie, aussi bien que dans les distributions de Munitions aux Troupes, lors que j'exerçois dans les Armèes du Roi en Italie la Charge de Commissaire Provincial, jointe à celle de Commissaire Gèneral du Parc de l'Artillerie de SA MAJESTE'. Comme tous les mouvemens du Canon & tout ce qui se fait & construit dans l'Artillerie roule beaucoup plus sur la conduite d'un Oficier de ce caractere que sur les soins du Gèneral, attendu qu'il ne peut jamais arriver à cette charge qu'il n'ait aquis des connoissances assèz superieures pour le rendre universel dans son Exercice, ainsi quelque habile que soit un Gèneral il ne s'en sauroit passer : Examinous prèsentement en suivant nôtre Plan, quels sont les soins qu'ils se doit donner jusqu'à la fin de la Campagne, en quoi consiste son devoir, aussi bien que celui du Gèneral, du Major & du Garde de l'Artillerie.

P Que

Que l'Equipage d'Artillerie soit campé de l'une ou de l'autre maniere dont j'ai parlé, le Gèneral ordonnera au Commandant du Règiment Roïal Artillerie de le faire camper à la droite du Canon à la distance de 50. pas commun. Et aux Capitaines des Canoniers à la gauche à la même distance : Et entre le Bataillon & le Parc camperont les Oficiers d'Artillerie autant qu'il leur sera possible, châcun près de son Chef de Brigade, pour être plus à porté de recevoir ses ordres, & s'il n'i avoit pas assez de Terrain dans cet intervalle, ils se camperont d'un autre côté dans l'endroit qui sera le plus propre pourvû qu'ils soient couvert de quelques Troupes.

Le Commissaire Gèneral avec les Oficiers de sa Brigade, & tous les Ouvriers, camperont dans la proximité de l'aille droite ou de l'aile gauche du Parc; à la distance de 14. Toises ou environ, pour que le feu des Forges & celui des Marmites des Oficiers & Ouvriers n'i puissent point causer d'accidens. On choisit autant qu'il est possible un Terrain sec & un peu élevé pour que les Ouvriers puissent travailler plus commodement & sechement aux radoûbs des Affûts, Chariots, Pontons ou Bâteaux de Cuivre & Manitions. Le Garde du Parc doit toûjours camper près du Commissaire Gèneral avec tous les Oficiers qui composent la Brigade du Parc, pour les pouvoir commander toutes les fois que le Service du Roi le requerra.

On campera les Chevaux de l'Artillerie & Mulets dans un endroit que le Regiment Roïal Artillerie couvrira, pour qu'ils ne soient point pris par les Ennemis, comme cela est arivé quelque fois ; ils seront campez sur plusieurs Lignes. Le Capitaine General, & les autres Capitaines & Conducteurs seront campez auprès d'eux, avec les Marêchaux, Bourliers, Seilliers & Charetiers.

Les Mulets qui sont à la suite de l'Artillerie sont pareillement campez dans la proximité du Camp des Chevaux de l'Artillerie un peu èloignez, mais couvert par le Regiment : les Capitaines, Conducteurs Muletiers, & Marêchaux qui sont à leur suite campent à la queuë, dans l'endroit qui leur convient le mieux.

L'Artillerie etant ainsi ètablie dans son Camp, le Géneral ordonnera au Commandant du Règiment Roïal Artillerie de donner ses ordres pour sa sûreté, & d'i faire monter une Garde de cinquante hommes commandee par un Capitaine; auquel le Commissaire Géneral marque toûjours le Poste qu'il doit ocuper ; qui est a 10. toises de distance devant la Ligne du Canon directement vis.a vis le centre du côté de l'ennemi, laquelle garde fournira trois Sentinelles pour la premiere Ligne du Canon, l'une sera posée au bout de la droite, l'autre au bout de la gauche & la troisième dans le centre de ladite Ligne : Elle en fournira

nira encore six, que l'on posera en diferens endroits; savoir trois dans le même ordre que ci-devant pour garder la premiere Ligne des Chariots de Munitions qui sont derriere la ligne du Canon; & les trois autres se poseront de la même maniere à la troisiéme ligne que nous apellons le Parc, ces Sentinelles n'auront pour toute Arme que leurs Epées à la main.

Outre cette garde d'Infanterie qui montera au Parc tous les jours, il y aura aussi un Commissaire d'Artillerie qui la montera pareillement pendant vingt-quatre heures; (Et quoi que j'en aïe déja parlé on trouvera bon que j'explique ici ce qui lui est consigne) comme cette Garde me paroît le Poste d'honneur, parce que le repos de l'Armée est assûré sur la vigilance de l'Oficier qui la monte, j'estime par cette raison qu'elle soit commencée par un Commissaire ordinaire, continuée par les Commissaires extraordinaires & terminée par les Oficiers Pointeurs: quoique ces derniers n'aïent été admis à cet honneur que depuis la guerre passée. (*a*) Cette garde se montera aussi-tôt que celle du Camp, & elle se descendra de même, n'i aïant que les Commissaires Provinciaux qui en soient exemts. Cet Oficier consignera aux Sentinelles le jour, mais encore plus particulierement à l'entrée de la nuit, de ne laisser aprocher personne de l'Artillerie, pas même le Géneral pour quelque prétexte que ce soit sans auparavant avoir été bien reconnu & en avoir averti. Il fera des rondes pendant le jour & la nuit & de tems en tems, pour empêcher les Espions ou gens de mauvaise volonté de s'en aprocher avec quelque fois le pernicieux dessein, de mettre le feu aux Poudres si leur est possible, & pour reveiller les Sentinelles & les tenir fort à l'erte: son Poste sera aux trois Pieces d'avis qui seront du calibre de 24. toûjours chargées & postées à 20. pas commun à droit ou à gauche devant la Ligne du Canon, il y aura aussi trois Canoniers de garde avec cet Oficier qui auront leurs Boute feux alumez le jour & la nuit, afin d'être prêts à tirer au premier ordre que l'Oficier en recevra de la part du Géneral d'Armée, ou des Aides de Camps qui viennent de sa part lui donner cet ordre; soit pour donner quelque signal pour faire revenir les Cavaliers, Valets, & Charetiers du Fourage ou de la Pâture, & les Soldats de Maraude lors que l'Armée veut décamper inopinément.

Les Gardes pour la sûreté du Parc étant établies & les Sentinelles posées, le Commissaire General fera visiter en sa presence par les Ouvriers de l'Artillerie & les Oficiers Pointeurs, tous les Affûts, Avantrains, Chariots, Haquets à porter Pontons & autres Voitures qui servent à faire le transport des Munitions pour y faire travailler & re-

(*a*) en 1688.

medier sur le champ, de crainte que l'on ne marche le landemain matin : Il sera aussi visiter fort exactement les Pontons de cuivre par les Chaudroniers, afin de faire les rèparations necessaires & les mettre en ètat de s'en servir en cas qu'on en eût bèsoin dans le moment : il ordonnera dans le même tems au garde du Parc & à ses Oficiers, de visiter avec la derniere exactitude ètant acompagnè des Tonneliers de l'Artillerie les Barils de Poudre, de Plomb, de Mêche, de petits Boulets, de Grenades à main chargèes, & de Fusils ; les Tonnes de cordages, de Sacs à Terre, les Tonnes de Serpes & d'Haches : les Tonnes de Pierres à Fusil : les Tonnes de soulfre & Salpêire, les tonnes où se mettent les lanternes sourdes & claires, & géneralement toutes les tonnes & barils qui sont capables de contenir des munitions de guerre ; afin de remedier à celles qui seroient hors d'ètat de soufrir la marche du lendemain sans craindre de perdre les Munitions dont elles seroient remplies. Ces visites-là, sont de la derniere importance, parce que, s'il se trouvoit quelques voitures de rompuë sans y avoir remediè, on se troveroit dans l'impossibilité de voiturer les Pieces ou Munitions dont ces Voitures rompuës seroient chargèes.

Comme il y a tous les jours dans un Parc quelque nouveau travail à faire, soit pour decharger des Chariots rompus afin de les racommoder ou des Affûts, ou de remplacer une Brigade de Canon legers les Poudres & Munitions que je supose qu'elle aura consommé dans le detachement d'où elle sera revenuë ; alors le Commissaire gèneral ècrira tous les soirs un Billet au Major du Règiment Roïal Artillerie par laquelle il le priera de commander pour le landemain à la pointe du jour le nombre d'hommes dont il aura besoin pour son travail. Autre-fois on païoit ces Soldats lors qu'ils travaloient à l'arangement des Munitions de l'Armèe, & dans les Arcenaux des Places de guerre à raison de cinq sols châcun par jour.

Quand on est ètabli dans un Camp pour quelques tems, le Major de l'Artillerie commande tous les soirs un chef de Brigade avec tous ces Oficiers pour être de Piquet pendant vingt-quatre heures, afin qu'on ne soit point surpris par les ennemis, & cela se pratique aussi en cas que tous les Chevaux & Mulets alassent au fourage pour en avoir quelques-uns au Parc à sa disposition, afin de pouvoir atteler une Brigade de Canon en cas de besoin : Ces Chevaux de Piquet sont toûjours harnachès & ètablis assez près du Parc dans des endroits où les Chevaux ne peuvent causer aucun accident. Le Capitaine du Charoy, Conducteur & Charetiers sont aussi obligèz de rester avec leurs chevaux, desquels on se sert pendant le jour pour faire tous les mouvemens & remuemens du Parc.

Il

Il reste aussi au Piquet pendant vingt quatre heures, trente Mulets tous bâtès pour porter des Munitions à des Postes, lors que le Gèneral d'Armèe l'ordonne ou pour faire quelqu'autre mouvement.

CHAPITRE TREIZIE'ME.

ARGUMENT.

LE Gèneral de l'Artillerie rend compte de sa marche au Gèneral d'Armèe, & lui represente les besoins qu'il y a de faire un fourage pour la subsistance des Chevaux & Mulets: il lui demande aussi l'ordre de ce qu'il y aura à faire pour le travail de la nuit pour la marche du lendemain. De la diferente maniere de faire des Ponts dans des marches, ou pour la communication des Quartiers. Devoir du Major de l'Artillerie touchant l'Ordre, ou le mot, & à qui il le doit donner tous les soirs. Dèpuis quel tems le Marèchal des Logis de l'Artillerie a eu le titre de Major. Devoir de l'Aide-Major de l'Artillerie. Remarque sur la situation des Magazins à Poudres dans les Places de Guerre. On donne tous les soirs au Commissaire d'Artillerie le même ordre que le Gouverneur donne à toutes les Troupes. Le Gouverneur de Philisbourg dècouvre une sedition, & par qui elle est faumentèe. Instruction particuliere pour le parfait Gèneral.



TANDIS que les oficiers du Parc y sont ocupèz à faire leur Visites, le gèneral de l'Artillerie ira rendre comte au Gèneral d'Armèe de sa marche & de la situation dans laquelle se trouvera son Equipage d'Artillerie: il lui demandera une escorte s'il en est de besoin pour faire fourager les Chevaux & Mulets, & ceux des Oficiers, & pour que ce fourage se fasse avec ordre, il fera commander une Brigade d'Oficiers d'Artillerie toute entiere pour la bien conduire avec un dètachement du Règiment Roïal Artillerie; six Capitaines du Charoi, six Conducteurs à la tête desquels sera le Capitaine Gèneral du Charoi.

Il s'informera ensuite du Gèneral d'Armèe, s'il y a pour le present quelques Ponts à faire ou quelqu'autre passage à rètablir pour la marche du lendemain, auquel cas il lui demandera sur le champ un Aide de Camp pour le conduire sur les lieux où il faudra faire travailler, il se fera pour cet efet acompagner par quatre Commissaires & plusieurs Ouvriers d'Artillerie avec des Outils & Clouds qu'il conduira lui-même

au

au travail, & distribuera les Commissaires en tant de parties que leur nombre le permettra pour construire lesdits Ponts, rétablir les chaussées & Passages. Il ordonnera aux uns & aux autres de ne point quiter absolument cet Ouvrage qu'il ne soit achevé; il rendra compte de ce Travail au General d'Armée duquel il prendra l'Ordre en particulier pour la marche du jour suivant.

Les Ponts se font biendiferemment les uns des autres : ceux que l'on construit sur des ruisseaux qui n'ont que 8. 10. à 12. pieds de large, se font avec des corps d'arbres qui se trouvent ordinairement sur les bords de ces mêmes ruisseaux, dans le voisignage, & lors qu'il ne s'i en rencontre pas on prend dans les maisons voisines abandonnees des Poutres, & Solives qui auront dix à douces pouces de gros, desquels on traverse le ruisseau que l'on joint les plus prés qu'il se peut, observant de donner 15. pieds au moins de large à chaque Pont: vous couvrézensuite ces Poutres de 3. lits de fascines bien liées sur lesquels vous arangez quantite de bons Gazons d'un bout à l'autre du Pont, les Fascines & la Terre se lient ensemble en sorte que par ce moien le Pont en est plus assuré & plus solide.

Mais lors que vous avés des Ponts à faire sur des Ruisseaux qui ont 20 à 25 pieds de large, qui n'ont que 4. piés & demi de profondeur on les peut faire sur des Chevalets dont les Corps seront de 10 à 12 pouces d'ecarissage, & les piès à proportion pour pouvoir passer dessus lesdits Ponts toute sorte de fardeaux, & lors que les Ruisseaux ont plus de cinq pieds de profondeur, il faut necessairement de petits Bâteaux pour la construction de ces Ponts attendu qu'un homme n'a pas assez d'hauteur pour porter dans un Ruisseau qui auroit cinq pieds & demi ou six pieds de profondeur un Chevalet, puis que les hommes les plus grans n'ont pas plus de cinq pieds deux ou trois pouces d'hauteur, (quant ils ne sont pas des Geans) c'est pour cette raison que j'emploie dans cet Equipage douze Pontons de cuivre avec leurs haquets, afin de s'en pouvoir prevaloir en de pareilles ocasions.

Par dessus tous les soins que se donne le Gèneral de l'Artillerie pour le rètablissement des Ponts & passages pour favoriser la marche de l'Armèe, le Major ne manquera pas d'aler à l'ordre tous les soirs; il le recevra du General d'Armèe quant il s'imaginera qu'il peut avoir quelque chose de particulier à lui confier, autrement ce sera le Marèchal de Camp ou le Lieutenant Gèneral de jour qui lui donnera le mot, qui ordonnera le fourage, la pâture, ou la route que l'Artillerie tiendra si l'Armèe marche le landemain : il rendra compte trés exactement de l'un & de l'autre au Gèneral d'Artillerie, si Monsieur le Gran Maître n'i est pas après quoi il se portera au Parc ou le même devoir l'engage envers Mrs. les Lieutenans en second, le Commissaire Gèneral & les

au-

autres Commiſſaires Provinciaux commandans les Brigades de Canon & les Commiſſaires ordinaires.

Encore bien que cette charge ait èté crée, dans l'intention que le Major ne ſe pouroit diſpenſer de porter lui-même l'ordre tous les ſoirs aux Oficiers que je viens de nommer, on s'eſt bien voulu rèlacher ſur ce devoir par l'impoſſibilité ou ſeroit une même perſonne de faire tous les jours des fonctions ſi penibles & ſi fatiguantes, c'eſt pour cette raiſon qu'on lui a permis de donner l'ordre à ſon Aide Major qui a èté crée dans le même tems, duquel tous les Oficiers & même le Gêneral le peuvent recevoir comme ſi c'ètoit le Major même.

Autre fois il n'i avoit dans l'Artillerie de France qu'un Marèchal des Logis (a) dont les fonctions n'ètoient autres que d'aler à l'ordre & de diſtribuer le Pain de Munition aux Oficiers, mais dépuis que cette charge eſt devenu à la mode on en a pourvû des perſonnes de diſtinction & de merite, auſquels M. le Marèchal Duc DE HUMIERES, qui ètoit alors le Gran Maître de l'Artillerie donna le titre de Major qui y convient aſſes par raport à l'Infanterie & à la Cavalerie où l'uſage de pareilles charges eſt ètabli, & pour donner plus de relief à ce Titre, on deſtine un Commiſſaire extraordinaire dèz le commencement de la Campagne pour ſervir ſous lui en qualité d'Aide Major; qui a ſoin de prendre du Commis des Vivres le Pain de Munition pour en faire la diſtribution aux Oficiers d'Artillerie, Capitaines du Charoi, Conducteurs, Ouvriers & generalement à tous ceux que Mr. le Gran Maître aura emploiès ſur ſon etat de Campagne, ſans que le Major puiſſe rien exiger d'eux. Ce ſera lui qui ſera le Decompte à chaque Oficier d'Artillerie à la fin de la campagne qui aura ſervi dans ledit Equipage: Il aura pareillement le ſoin de faire les Detachemens d'Oficiers ſuivant leur anciennete & leur tour, tant pour l'Ordonnance du Gèneral d'Armée que pour la Garde du Parc, pour l'Ordonnance du Gèneral de l'Artillerie, que pour tous les autres diferens Commandemens.

Quoi que je me ſois reſervé à parler des Magazins à poudre en ſon lieu, pluſieurs perſonnes de merite & de caractere, m'ont engagè à leur expliquer ce qui ſe pratique en France de plus particulier, lors qu'un ſimple Commiſſaire d'Artillerie qui la commande dans une Place de Guerre à ordre ou de la Cour, ou du Gouverneur de ladite Place, d'entrer dans un Magazin à Poudre pour l'execution des ordres qui lui ſont donnès.

Il faut ſavoir que ces Magazins doivent toûjours être conſtruits & placez en des lieux où ils puiſſent être à couvert du côté de la campag-

(a) en 1693.

pagne du Canon de l'Ennemi, & de celui de la Ville, Citadelle ou Château assèz èloignèz des Casernes des Soldats & des maisons particulieres pour n'être point envelopèz dans les incendies & autres accidents imprevû ; ces sortes d'endroits comme je l'ai fait voir dans la page 24. sont des dèpôts prètieux dont on ne doit s'aprocher qu'avec des mesures bien particulieres. Enfin quelqu'avantageuse que puisse être la situation d'un Magazin à Poudre, il doit être environné d'une bonne muraille, ou à ce defaut d'une Palissade qui sera plantée à la distance de 12. pieds de ce Magazin, devant laquelle & tout au tour il y aura une berme de trois pieds de large au bout de laquelle on ouvrira un Fossè de 6. pieds aussi de large par en haut, de 4. par en bas & de 6. pieds de profondeur; le Terre-plain qui environnera le corps du Magazin sera en talu depuis ledit Magazin jusqu'au bord du Fossè, pour par cette prècaution rendre le Magazin sain & sans aucune humiditè ; devant la porte duquel on laissera un passage de 3. pieds de large qui conduira à la barriere de la Palissade, qui sera fermè par un Veroüil à queüe avec une clef : Et en quelque tems que se soit, le jour ou la nuit, Il y a, à cette Barriere une guerite où l'on met un Sentinel qui n'a pour toute Arme que son èpèe à la main, quant il n'i a point de Sponton.

Le Roi pour être à couvert de toutes les friponeries & malversations que faisoient autre-fois les Gardes Magazins (*a*) ordonna que dans toutes les Places de son obeïssance, tous les Magazins à Poudre fussent fermès avec trois Clefs; que la premiere resteroit entre les mains du Garde-Magazin; que l'on apelle en Italie Monizionere, la seconde en celles du Commissaire qui y commande l'Artillerie, & que la troisième seroit donnè au Gouverneur ou Commandant pour le Roi dans la Place; & si ce Gouverneur ou Commandant ètoit obligè de s'absenter par congè ou autrement, il doit remettre alors les Clefs des Magazins entre les mains du Lieutenant de Roi.

Les choses ètant ainsi ètablies, je supose que le Commissaire d'Artillerie (je ne parle point d'un Commissaire Provincial, ni d'un Commissaire Gèneral) ait ordre de la Cour de visiter les Poudres d'un Magazin comme cela arive tous les jours en France, pour savoir la quantitè qu'il y en peut avoir à rebattre, & à recharger de Salpêtre, ou à resecher, cet Oficier se porte vers le Gouverneur, & lui communique son ordre & lors qu'il est aprouvé ; Il lui demande le nombre de Soldats dont il croit avoir besoin pour travailler le landemain dans le Ma-

(*a*) *Un Garde des Magazins d'Artillerie de la Ville de Fribourg fût pendu & ètranglè à Strasbourg le 8 Avril 1698. pour avoir volè de la Poudre qui ètoit dans 27. Barils pesant chacun 200. l. net, & les avoir remplis de Sable.*

Magazin ; Car ce ne sont point en France des Faquins qui les arrangent, ni qui travaillent au transport des Munitions d'un lieu à un autre, mais bien des Soldats que le Gouverneur fait détacher par le Major de diferens Corps de garde, qui travaillent depuis la naissance du jour jusqu'à la nuit, & pour les récompenser de cette fatigue, le Roi ordonne qu'on les exemte de faction & ils vont dormir dans leurs lits. Ainsi suivant que le Gouverneur est régulier ou relâché sur son devoir, il envoie le landemain matin chercher le Major, ou l'Aide Major auquel il confie sa clef pour aler ouvrir le Magazin avec ordre de n'en point sortir jusqu'à ce que le mouvement ou la visite qu'i doit faire le Commissaire d'Artillerie soit achevée, en suite de quoi châcun ferme sa porte du Magazin ou sa serrure (parce qu'il y en à quelque fois trois sur une même porte) le Major raporte la clef au Gouverneur & châcun se retire, de maniere qu'en presence comme en l'absence des Oficiers, le jour & la nuit le Sentinel a toûjours son épée à la main avec ordre de n'en laisser aprocher personne.

Comme il y a peu d'Oficier dans une Place de guerre qui ait plus de mouvemens à faire que le Commissaire d'Artillerie, soit de jour, soit de de nuit, ce qu'il ne pouroit executer s'il n'avoit l'ordre ni le mot, que le Gouverneur donne tous les soirs SA MAJESTE' pour prevenir le retardement que cet inconvenient pouroit aporter au bien de son service, a ordonné par son Ordonnance du dernier Fevrier 1679. que l'ordre lui soit porté chèz lui tous les soirs. Voiéz la page 45

On peut dire à l'avantage de la France, qu'il n'i a point dans le monde de Troupes militaires qui observent avec plus de regularité l'obeïssance & la subordination, que les François. Les Ordonnances du Roi les instruisent parfaitement de ce qu'ils doivent pratiquer en campagne comme dans les garnisons, aussi bien que des fonctions qui sont atachées au caractere de châque Oficier, sans oser directement ou indirectement s'en écarter, ni anticiper sur le devoir d'un autre qui sera plus éminent en dignité. c'est pour cela qu'on n'i void guere de ces Majors grossiers, étourdis & brutaux, qui voudroient partager avec des Gouverneurs un peu trop pacifiques, l'autorité & commandement, & leurs faire donner tête baissée dans toute sorte de travers pour les faire échoüer dans les ocasions. Ces sortes de gens-là sont redoutables à la verité dans les Armées, mais ils sont encore plus dangereux dans les Places de guerre, où ils peuvent par leur dereglemens causer parmi les Troupes de grands desordres & quelque fois de fâcheuses seditions. M. BORDES Gouverneur de Philisbourg dont j'ai parlé dans la page huit Homme tout des plus severe pour le Service, en évita une très considerable (a) qu'il

Q

(a) en 1689.

qu'il pénetra & détruisit fort a propos dans sa naissance. La Cour alors avoit envoiè sous son commandement 10000. hommes pour reparer les Fortifications de cette Place ; après le Siege que Mr. le DAUPHIN en fit ; Le Major qui ètoit sous ses ordres ètoit un extravagant qui avec toutes les mauvaises qualitéz dont je viens de parler, avoit encore celle d'être l'espion de la Place, en sorte que la Cour adressoit tous les jours des ordres nouveaux au Gouverneur pour mettre en prison tels & tels Oficiers qu'elle nommoit sans aucune distinction, pour avoir manquè châque jour à mener sur le travail leurs Soldats & d'i être reste avec eux pour les faire travailler : Comme la moitié des Oficiers de cette Troupe ètoient arrêtèz sur les fausses relations de cet Ecrivain ; les Colonels de ces Regimens surpris d'un traitement si dur, alerent trouver M. Bordes & le prierent de faire un peu de réflexion sur un tel desordre, que la Cour ètoit mal informèe du zele des Oficiers & de l'empressement qu'ils avoient de se sacrifier tous avec leurs Soldats pour le Service de SA MAJESTE'. M. Bordes qui n'avoit jamais eu de mêcontentement de ces Troupes s'apliqua secretement à decouvrir qui pouvoit être ce donneur d'avis, & pour cet efet fit arrêter à la Poste les Lettres de plusieurs personnes qu'il soupçonnoit assez innocement ; mais cette mèprise lui donna lieu de mieux penser en faisant arrêter celles du Major qui lui firent sur le champ percer le mistere & l'instruisirent à fond du commerce de ce Perturbateur, duquel le cœur etoit devenu si fort enfle, qu'il ne connoissoit plus ni Gouverneur ni Lieutenant de Roi ; Ainsi M. Bordes qui avoit beaucoup de prudence jugea à propos sans se decouvrir de laisser suivre a ce miserable la route qu'il avoit si mal commencée, afin qu'il devint lui mêmé l'instrument de ses malheurs & de sa perte, & voici comme il y reussit. Un soir en lui donnant l'ordre, il lui ordonna d'aler de sa part trouver le Directeur de l'Hôpital pour lui faire prendre des mesures justes pour mieux traiter & secourir à l'avenir les Soldats qui y ètoient malades ; parce que comme l'air de cette Garnison est trés mauvais, le Roi acordoit à châque Soldat par jour un sol d'augmentation pour le faire subsister un peu plus aisèment ; cependant il ne jugea pas à propos d'executer cet ordre atendu qu'il retiroit de ce Directeur quelque retribution, ou pour mieux dire ils ècorchoient tout vif & de concert le pauvre Soldat. Le lendemain ce Major mit en prison de son chef un Capitaine du Règiment d'Auvergne, homme de qualitè & de consideration ; cet emprisonnement fit murmurer toute la garnison dont les Oficiers tous en corps s'en alerent trouver M. Bordes une seconde fois avec chaleur, & lui demanderent pour quelle raison & de quelle autoritè à son insû ce Major avoit mis en prison un homme qui n'avoit jamais manqué à son devoir, à

l'insû

l'instant ce Gouverneur apaisa ces Messieurs avec de belles manieres, & voilà comme il en faut user lors que des Oficiers innocens sont maltraitéz, en leur disant qu'il avoit les yeux ouvert & qu'il leur rendroit justice; En efet il envoia chercher le Major auquel il demanda compte de l'afaire du Directeur de l'Hôpital, aussi bien que de celle du Capitaine prisonnier, il lui dissimula les lettres qu'il avoit surprise à la poste, parce qu'elles s'adressoient au Ministre, mais celui-ci aïant repondu comme un homme qui se croit independant avec un regard plein d'arrogance & d'orgueïl, ce Gouverneur le fit acompagner en prison par un Sergent & six Grenadiers, & en tira le Capitaine innocent: & après y avoir demeuré six mois ou environ il fut chassé de Philisbourg, ainsi il n'i a pas lieu de douter que les hommes de ce caractère ne restent pas long-tems dans le Service, comme je l'ai fait voir dans la page 9: ils sont fort à craindre, leur fin est toûjours malheureuse & on les doit fuïr & éviter comme tout ce qu'il y a de plus execrable dans la Nature humaine, Car les Rois ni les Princes ne sont point à couvert de leurs coups

Voilà ce que j'ai crû devoir expliquer dans ce premier Volume qui est tout ce qu'on peut pratiquer dans la Guerre de Campagne au sujet de la disposition & conduite d'un Equipage d'Artillerie qui doit suivre à la suite d'une Armée: les Tables suivantes ne contribueront pas peu à l'instruction du Parfait Gèneral d'Artillerie, elles conviennent assèz à un homme de dètail & de son caractere, soit qu'il commande l'Artillerie d'une Armée, soit qu'il la commande à l'ataque d'une Place, ou soit qu'il en defende une autre: enfin ce sont des Tables que j'ai suputées avec la derniere exactitude sur le piè que la Poudre se distribue en France, desquelles il se poura servir pour faire faire des distributions de Poudre dans les ocasions à toutes les Troupes qui composent une Armée ou une forte Garnison, aussi bien que pour la distribution des Poudres necessaires pour tirer non seulement les Pieces de Canon ordinaires, mais encore celles de la nouvelle invention & tout cela suivant les Ordonnances du Roi.

TABLES NOUVELLES POUR DISTRIBUER LA Poudre à toute l'Infanterie d'une Armèe ou d'une Place de Guerre, suivant l'Ordonnance du Roi. Voulant SA MAJESTE' qu'avec une Livre de Poudre, qui pese seize Onces, un Soldat puisse tirer vingt-quatre coups de Fusils.

TABLE

TABLE

pour la distribution des Poudres depuis un homme à un coup, jusqu'à mille hommes aussi à un coup châcun.

Hommes à un coup châcun.	Poudre. livres.	onces.	trèfots.	grains.	Hommes à un coup châcun.	Poudre. livres	onces.	trèfots.	grains.
1.			5.	24.	29.	1.	3.	2.	48.
2.		1.	2.	48.	30.	1.	4.		
3.		2.			31.	1.	4.	5.	24.
4.		2.	5.	24.	32.	1.	5.	2.	48.
5.		3.	2.	48.	33.	1.	6.		
6.		4.			34.	1.	6.	5.	24.
7.		4.	5.	24.	35.	1.	7.	2.	48.
8.		5.	2.	48.	36.	1.	8.		
9.		6.			37.	1.	8.	5.	24.
10.		6.	5.	24.	38.	1.	9.	2.	48.
11.		7.	2.	48.	39.	1.	10.		
12.		8.			40.	1.	10.	5.	24.
13.		8.	5.	24.	41.	1.	11.	2.	48.
14.		9.	2.	48.	42.	1.	12.		
15.		10.			43.	1.	12.	6.	24.
16.		10.	5.	24.	44.	1.	13.	2.	48.
17.		11.	2.	48.	45.	1.	14.		
18.		12.			46.	1.	14.	5.	24.
19.		12.	5.	24.	47.	1.	15.	2.	48.
20.		13.	2.	48.	48.	2.			
21.		14.			49.	2.		5.	24.
22.		14.	5.	24.	50.	2.	1.	2.	48.
23.		15.	2.	48.	100.	4.	2.	5.	24.
24.	1.				200.	8.	5.	2.	48.
25.	1.		5.	24.	300.	12.	8.		
26.	1.	1.	2.	48.	400.	16.	10.	5.	24.
27.	1.	2.			500.	20.	13.	2.	48.
28.	1.	2.	5.	24.	1000.	41.	10.	5.	24.

TABLE

TABLE
pour la distribution des Poudres depuis un homme à deux coups jusqu'à mille hommes aussi à deux coups châcun.

Hommes à coups châcun	Poudres liv.	onc.	trézeaux	grains	Coups de Fusil	Hommes à 2. coups châcun	Poudres livs	onces	trezeaux	grains	coups de Fusil
1.		1.	1.	48.	2.	29.	2.	6.	5.	24.	58.
2.		2.	5.	24.	4.	30.	2.	8.			60.
3.		4.			6	31.	2.	9.	2.	48.	62.
4.		5.	2.	48.	8.	32.	2.	10	5.	24.	64.
5.		6.	5.	24.	10.	33.	2.	12.			66.
6.		8.			12.	34.	2.	13.	2.	48.	68.
7.		9.	2.	48.	14.	35.	2.	14.	5.	24.	70.
8.		10.	5.	24.	16.	36.	3.				72.
9.		12.			18.	37.	3.	1.	2.	48.	74.
10.		13.	2.	48.	20.	38.	3.	2.	5.	24.	76.
11.		14.	5.	24.	22.	39.	3.	4.			78.
12.	1.				24.	40.	3.	5.	2.	48.	80.
13.	1.	1.	2.	48.	26.	41.	3.	6.	5.	24.	82.
14.	1.	2.	5.	24.	28	42.	3.	8.			84.
15.	1.	4.			30.	43.	3.	9	2.	48.	86.
16.	1.	5.	2.	48.	32	44.	3.	10.	5.	24.	88.
17.	1.	6.	5.	24.	34.	45.	3.	12.			90.
18.	1.	8.			36.	46.	3.	13.	2.	48.	92.
19.	1.	9.	2.	48.	38.	47.	3.	14.	5.	24.	94.
20.	1.	10.	5.	24.	40.	48.	4.				96.
21.	1.	12.			42.	49.	4	1.	2.	48.	98.
22.	1.	13.	2.	48.	44.	50.	4.	2.	5.	24.	100.
23.	1.	14.	5.	24.	46.	100.	8.	5.	2.	48.	200.
24.	2.				48.	200.	16.	10.	5.	24.	400.
25.	2.	1.	2.	48.	50	300.	25.				600.
26.	2.	2.	5.	24.	52.	400.	33.	5.	2.	48.	800.
27.	2.	4.			54.	500.	41.	10.	5.	24	1000.
28.	2.	5.	2.	48.	56.	1000.	83.	5.	2.	48.	2000.

TABLE

TABLE

pour la distribution des Poudres depuis un homme à trois coups jusqu'à mille hommes aussi à trois coups châcun.

Hommes. à 3. coups châcun.	Poudre. liv.	onc.	trésseaux	grains.	Coups de Fusil.	Hommes. à 3. coups. châcun	Poudre. liv.	onc.	trésseaux	grains.	Coups de Fusil.
1.		2.			3.	29.	3.	10.			87.
2.		4.			6.	30.	3.	12.			90.
3.		6.			9.	31.	3.	14.			93.
4.		8.			12.	32.	4.				96.
5.		10.			15.	33.	4.	2.			99.
6.		12.			18.	34.	4.	4.			102.
7.		14.			21.	35.	4.	6.			105.
8.	1.				24.	36.	4.	8.			108.
9.	1.	2.			27.	37.	4.	10.			111.
10.	1.	4.			30.	38.	4.	12.			114.
11.	1.	6.			33.	39.	4.	14.			117.
12.	1.	8.			36.	40.	5.				120.
13.	1.	10.			39.	41.	5.	2.			123.
14.	1.	12.			42.	42.	5.	4.			126.
15.	1.	14.			45.	43.	5.	6.			129.
16.	2.				48.	44.	5.	8.			132.
17.	2.	2.			51.	45.	5.	10.			135.
18.	2.	4.			54.	46.	5.	12.			138.
19.	2.	6.			57.	47.	5.	14.			141.
20.	2.	8.			60.	48.	6.				144.
21.	2.	10.			63.	49.	6.	2.			147.
22.	2.	12.			66.	50.	6.	4.			150.
23.	2.	14.			69	100.	12.	8.			300.
24.	3.				72.	200.	25.				600.
25.	3.	2.			75	300.	37.	8.			900.
26.	3.	4.			78.	400.	50.				1200.
27.	3.	6.			81.	500.	62.	8.			1500.
28.	3.	8.			84.	1000.	125.				3000.

TABLE

TABLE
pour la distribution des Poudres depuis un homme à quatre coups jusqu'à mille hommes aussi à quatre coups châcun.

Hommes à 4. coups châcun.	Poudre. liv.	onc.	trésels.	grains.	Coups de Fusil	Hommes à 4 coups châcun.	Poudre. liv.	onc.	trésels.	grains.	Coups de Fusil.
1.		2.	5.	24.	4.	29.	4.	13.	2.	48.	116.
2.		5.	2.	48.	8.	30.	5.				120.
3.		8.			12.	31.	5.	2.	5.	24.	124.
4.		10.	5.	24.	16.	32.	5.	5.	2.	48.	128.
5.		13.	2.	48.	20	33.	5.	8.			132.
6.	1.				24	34.	5.	10.	5.	24.	136.
7.	1.	2.	5.	24.	28	35.	5	13.	2.	48.	140.
8.	1.	5.	2.	48.	32.	36.	6.				144.
9.	1.	8.			36	37.	6.	2.	5.	24.	148.
10.	1.	10	5.	24.	40	38.	6.	5	2.	48.	152.
11.	1.	13.	2.	48.	44	39.	6.	8.			156.
12.	2.				48.	40.	6.	10.	5.	24.	160.
13	2.	2.	5.	24.	52.	41.	6.	13.	2.	48.	164.
14.	2.	5.	2.	48.	56.	42.	7.				168.
15.	2.	8.			60.	43.	7.	2.	5.	24.	172.
16.	2.	10.	5.	24.	64.	44.	7.	5.	2.	48.	176.
17.	2.	13.	2.	48.	68.	45.	7.	8.			180.
18.	3.				72.	46.	7.	10.	5.	24.	184.
19.	3.	2.	5.	24.	76.	47.	7.	13.	2.	48.	188.
20.	3.	5.	2.	48.	80.	48.	8.				192.
21.	3.	8.			84.	49.	8.	2.	5.	24.	196.
22.	3.	10.	5.	24.	88.	50.	8.	5.	2.	48.	200.
23.	3	13.	2.	48.	92.	100.	16.	10.	5.	24.	400.
24	4.				96.	200.	33.	5.	2.	48.	800.
25.	4.	2.	5.	24.	100.	300.	50.				1200.
26.	4.	5.	2.	48.	104.	400.	66.	10.	5.	24.	1600.
27.	4.	8.			108.	500.	83.	5.	2.	48.	2000.
28.	4.	10.	5.	24.	112.	1000.	166.	10.	5.	24.	4000.

TABLE

TABLE

pour la diftribution des Poudres depuis un homme à cinq coups jufqu'à mille hommes auffi à cinq coups châcun.

Hommes. à 5. coups châcun.	Poudres liv.	onc.	tréfeaux	grains	Coups de Fufil.
1.		3.	2.	48.	5.
2.		6.	5.	24.	10.
3.		10.			15.
4.		13.	2.	48.	20.
5.	1.		5.	24.	25
6.	1.	4.			30.
7.	1.	7.	2.	48.	35.
8.	1.	10.	5.	24.	40
9.	1.	14.			45.
10.	2.	1.	2.	48.	50.
11.	2.	4.	5.	24.	55.
12.	2.	8.			60.
13.	2.	11.	2.	48.	65.
14.	2.	14.	5.	24.	70.
15.	3.	2.			75.
16.	3.	5.	2.	48.	80.
17.	3.	8.	5.	24.	85
18.	3.	12.			90.
19.	3.	15.	2.	48.	95.
20.	4.	2.	5.	24.	100.
21.	4.	6.			105.
22.	4.	9.	2.	48.	110.
23.	4.	12.	5.	24.	115.
24.	5.				120.
25.	5.	3.	2.	48.	125.
26.	5.	6.	5.	24.	130.
27	5.	10.			135
28.	5.	13.	2.	48.	140.
29.	6.		5.	24.	145.
30.	6.	4.			150.
31.	6.	7.	2.	48.	155.
32.	6.	10.	5.	24.	160.
33.	6.	14.			165.
34.	7.	1.	2.	48.	170.
35.	7.	4.	5.	24.	175.
36.	7.	8.			180.
37.	7.	11.	2.	48.	185.
38.	7.	14.	5.	24.	190.
39.	8.	2.			195.
40.	8.	5.	2.	48.	200.
41.	8.	8.	5.	24.	205.
42.	8.	12.			210.
43.	8.	15.	2.	48.	215.
44.	9.	2.	5.	24.	220.
45.	9.	6.			225.
46.	9.	9.	2.	48.	230.
47.	9.	12.	5.	24.	235.
48.	10.				240.
49.	10.	3.	2.	48.	245.
50.	10.	6.	5.	24.	250.
100.	20.	13.	2.	48.	500.
200.	41.	10.	5.	24.	1000.
300.	62.	8.			1500.
400.	83.	5.	2.	48.	2000.
500.	104.	3.	5.	24.	2500.
1000.	208.	5.	2.	48.	5000.

TABLE

TABLE
pour la distribution des Poudres depuis un homme à six coups jusqu'à mille hommes aussi à six coups châcun.

Hommes. à 6. coups châcun.	*Poudre.* *liv.*	*onc.*	*trèfots.*	*grains.*	*Coups de Fusil.*	*Hommes. à 6 coups. châcun*	*Poudre.* *liv.*	*onc.*	*trèfots.*	*grains.*	*Coups de Fusil.*
1.		4.			6.	29.	7.	4.			174.
2.		8.			12.	30.	7.	8.			180.
3.		12.			18.	31.	7.	12.			186.
4.	1.				24.	32.	8.				192.
5.	1.	4.			30.	33.	8.	4.			198.
6.	1.	8.			36.	34.	8.	8.			204.
7.	1.	12.			42.	35.	8.	12.			210.
8.	2.				48.	36.	9.				216.
9.	2.	4.			54.	37.	9.	4.			222.
10.	2.	8.			60.	38.	9.	8.			228.
11.	2.	12.			66.	39.	9.	12.			234.
12.	3.				72.	40.	10.				240.
13.	3.	4.			78.	41.	10.	4.			246.
14.	3.	8.			84.	42.	10.	8.			252.
15.	3.	12.			90.	43.	10.	12.			258.
16.	4.				96.	44.	11.				264.
17.	4.	4.			102.	45.	11.	4.			270.
18.	4.	8.			108.	46.	11.	8.			276.
19.	4.	12.			114.	47.	11.	12.			282.
20.	5.				120.	48.	12.				288.
21.	5.	4.			126.	49.	12.	4.			294.
22.	5.	8.			132.	50.	12.	8.			300.
23.	5.	12.			138.	100.	25.				600.
24.	6.				144.	200.	50.				1200.
25.	6.	4.			150.	300.	75.				1800.
26.	6.	8.			156.	400	100.				2400.
27.	6.	12.			162.	500.	125.				3000.
28.	7.				168.	1000.	250.				6000.

TABLE

pour la distribution des Poudres depuis un homme à sept coups jusqu'à mille hommes aussi à sept coups châcun.

Hommes. à 7. coups châcun.	Poudre. liv.	onc.	trézeaux	grains	Coups de Fusil.	Hommes. à 7. coups. châcun	Poudre. liv.	onc.	trézeaux	grains.	Coups de Fusil.
1.		4.	5.	24.	7.	29	8.	7.	2.	48.	203.
2.		9.	2.	48.	14	30.	8.	12.			210.
3.		14.			21	31.	9.		5.	24.	217.
4.	1.	2.	5.	24.	28	32.	9.	5.	2.	48.	224.
5.	1.	7.	2.	48.	35	33.	9.	10.			231.
6.	1.	12.			42.	34.	9.	14.	5.	24.	238.
7.	2.		5.	24.	49.	35.	10.	3.	2.	48.	245.
8.	2.	5.	2.	48.	56.	36.	10.	8.			252.
9.	2.	10.			63.	37.	10.	12.	5.	24.	259.
10.	2.	14.	5.	24.	70	38.	11.	1.	2.	48.	266.
11.	3.	3.	2.	48.	77.	39.	11.	6.			273.
12.	3.	8.			84	40.	11.	10.	5.	24.	280.
13.	3.	12.	5.	74.	91.	41.	11.	15.	2.	48.	287.
14.	4.	1.	2.	48.	98.	42.	12.	4.			294.
15.	4.	6.			105.	43.	12.	8.	5.	24.	301.
16.	4.	10.	5.	24.	112.	44.	12.	13.	2.	48.	308.
17.	4.	15.	2.	48.	119.	45.	13.	2.			315.
18.	5.	4.			126.	46.	13.	6.	5.	24.	322.
19.	5.	8.	5.	24.	133.	47.	13.	11.	2.	48.	329.
20.	5.	13.	2.	48.	140.	48.	14.				336.
21.	6.	2.			147.	49.	14.	4.	5.	24.	343.
22.	6.	6.	5.	24.	154.	50.	14.	9.	2.	48.	350.
23.	6.	11.	2.	48.	161.	100.	29.	2.	5.	24.	700.
24.	7.				168.	200.	58	5.	2.	48.	1400.
25.	7.	4.	5.	24.	175.	300.	87.	8.			2100.
26.	7.	9.	2.	48.	182.	400	116.	10.	5.	24.	2800.
27.	7.	14.			189	500.	145.	13.	2.	48.	3500.
28.	8.	2.	5.	24.	196.	1000.	291.	10.	5.	24.	7000.

TABLE

TABLE
pour la distribution des Poudres depuis un homme à huit coups jusqu'à mille hommes aussi à huit coups châcun.

Hommes à 8 coups châcun	*Poudre. livr.*	*onc.*	*trésots.*	*grains.*	*Coups de Fusil.*	*Hommes. à 8 coups châcun.*	*Poudres livr.*	*onc.*	*tresots.*	*grains.*	*coups de Fusil.*
1.		5.	2.	48.	8.	29.	9.	10.	5.	24.	232.
2.		10.	5.	24.	16	30.	10.				240.
3.	1.				24.	31.	10.	5.	2.	48.	248.
4.	1.	5.	2.	48.	32.	32.	10.	10	5.	24.	256.
5.	1.	10.	5.	24.	40.	33	11.				264.
6.	2.				48	34.	11.	5.	2.	48.	272.
7.	2.	5.	2.	48.	56	35.	11.	10.	5.	24.	280.
8.	2.	10.	5.	24.	64	36.	12.				288.
9	3.				72.	37.	12.	5.	2.	48.	296.
10.	3.	5.	2.	48.	80	38.	12.	10.	5.	24	304.
11.	3.	10.	5.	24.	88	39.	13.				312.
12	4				96.	40.	13.	5.	2.	48.	320.
13.	4.	5.	2.	48.	104.	41.	13.	10.	5.	24.	328.
14.	4	10.	5.	24.	112.	42.	14.				336.
15.	5.				120.	43.	14.	5.	2.	48.	344.
16.	5.	5.	2.	48.	128	44.	14.	10.	5.	24.	352.
17	5.	10.	5.	24.	136.	45.	15.				360.
18.	6				144.	46.	15.	5.	2.	48.	368.
19	6.	5.	2.	48.	152.	47.	15.	10.	5.	24.	376.
20	6.	10.	5.	24.	160.	48.	16.				384.
21.	7.				168	49.	16	5.	2.	48.	392.
22.	7.	5.	2.	48.	176.	50.	16	10	5.	24.	400.
23.	7.	10.	5.	24.	184.	100.	33.	5.	2.	48.	800.
24	8.				192.	200.	66.	10.	5.	24.	1600.
25.	8.	5.	2.	48.	200	300.	100.				2400.
26.	8.	10.	5.	24.	208.	400.	133.	5.	2.	48.	3200.
27.	9.				216.	500.	166.	10.	5.	24.	4000.
28.	9.	5.	2.	48.	224.	1000	333.	5.	2.	48.	8000.

TABLE
pour la diſtribution des Poudres depuis un homme à neuf coups juſqu'à mille hommes auſſi à neuf coups châcun.

Hommes. à 9. coups châcun.	Poudre. liv.	onc.	tréſots.	grains.	Coups de Fuſil.	Hommes. à 9. coups châcun.	Poudre. liv.	onc.	tréſots.	grains.	Coups de Fuſil.
1.		6.			9.	29.	10.	14.			261.
2.		12.			18.	30.	11.	4.			270.
3.	1.	2.			27.	31.	11.	10.			279.
4.	1.	8.			36.	32.	12.				288.
5.	1.	14.			45.	33.	12.	6.			297.
6.	2.	4.			54.	34.	12.	12.			306.
7.	2.	10.			63.	35.	13.	2.			315.
8.	3.				72.	36.	13.	8.			324.
9.	3.	6.			81.	37.	13.	14.			333.
10.	3.	12.			90.	38.	14.	4.			342.
11.	4.	2.			99.	39.	14.	10.			351.
12.	4.	8.			108.	40.	15.				360.
13.	4.	14.			117.	41.	15.	6.			369.
14.	5.	4.			126.	42.	15.	12.			378.
15.	5.	10.			135.	43.	16.	2.			387.
16.	6.				144.	44.	16.	8.			396.
17.	6.	6.			153.	45.	16.	14.			405.
18.	6.	12.			162.	46.	17.	4.			414.
19.	7.	2.			171.	47.	17.	10.			423.
20.	7.	8.			180.	48.	18.				432.
21.	7.	14.			189.	49.	18.	6.			441.
22.	8.	4.			198.	50.	18.	12.			450.
23.	8.	10.			207.	100.	37.	8.			900.
24.	9.				216.	200.	75.				1800.
25.	9.	6.			225.	300.	112.	8.			2700.
26.	9.	12.			234.	400.	150.				3600.
27.	10.	2.			243.	500.	187.	8.			4500.
28.	10.	8.			252.	1000.	375.				9000.

TABLE

TABLE
pour la distribution des Poudres depuis un homme à dix coups jusqu'à mille hommes aussi à dix coups châcun.

Hommes à 10 coups châcun	Poudre. liv.	onc.	trésots.	grains.	Coups de Fusil.	Hommes. à 10. coups châcun.	Poudres liv.	onc.	tresots.	grains.	coups de Fusil.
1.		6.	5.	24.	10.	29.	12.	1.	2.	48.	290.
2.		13.	2.	48.	20.	30.	12.	8.			300.
3.	1.	4.			30.	31.	12.	14.	5.	24.	310
4.	1.	10.	5.	24.	40.	32.	13.	5.	2.	48.	320.
5.	2.	1.	2.	48.	50.	33.	13.	12.			330.
6.	2.	8.			60.	34.	14.	2.	5.	24.	340.
7.	2.	14.	5.	24.	70.	35.	14.	9.	2.	48.	350.
8.	3.	5.	2.	48.	80	36.	15.				360.
9.	3.	12.			90.	37.	15.	6.	5.	24.	370.
10.	4.	2.	5.	24.	100.	38.	15.	13.	2.	48.	380.
11.	4.	9.	2.	48.	110.	39.	16.	4.			390.
12.	5.				120.	40.	16.	10.	5.	24.	400.
13.	5.	6.	5.	24.	130	41.	17.	1.	2.	48.	410.
14.	5.	13.	2.	48.	140.	42.	17.	8.			420.
15.	6.	4.			150.	43.	17.	14	5.	24.	430.
16.	6.	10.	5.	24.	160.	44.	18.	5.	2.	48.	440.
17.	7.	1.	2.	48.	170.	45.	18.	12.			450.
18.	7.	8.			180.	46.	19.	2.	5.	24.	460.
19.	7.	14.	5.	24.	190.	47.	19.	9.	2.	48.	470.
20.	8.	5.	2.	48.	200.	48.	20.				480.
21.	8.	12.			210.	49.	20	6.	5.	24.	490.
22.	9.	2.	5.	24.	220.	50.	20.	13.	2.	48.	500.
23.	9.	9.	2.	48.	230.	100.	41.	10.	5.	24.	1000.
24	10.				240.	200.	83.	5.	2.	48.	2000.
25.	10.	6.	5.	24.	250.	300.	125.				3000.
26.	10.	13.	2.	48.	260.	400.	166.	10.	5.	24.	4000.
27.	11.	4.			270.	500.	208.	5.	2.	48.	5000.
28.	11.	10.	5.	24.	280	1000.	416.	10.	5	24.	10000.

REGLEMENT POUR SERVIR AUX OFICIERS D'ARtillerie à charger les Pieces ordinaire ou de l'ancienne maniere dans les afaires militaires, aux deux tiers de Poudre de la pesanteur du Boulet qui est la charge ordinaire de ces Pieces.

PRE-

PREMIERE TABLE.

Pour les Pieces de Canon ordinaire du calibre de 33. livres.

coups aux deux tiers	*liv. de poudre.*	*coups aux deux tiers.*	*liv. de poudre.*
1.	22.	40.	880.
2.	44.	50.	1100.
3.	66.	60.	1320.
4.	88.	70.	1540.
5.	110.	80.	1760.
6.	132.	90.	1980.
7.	154.	100.	2200.
8.	176	200.	4400.
9.	198.	300.	6600.
10.	220.	400.	8800.
20.	440	500	11000.
30.	600.	1000.	22000.

SECONDE TABLE.

POUR les Pieces de Canon ordinaire du calibre de 24. livres.

coups aux 2. tiers.	liv. de poudre.	coups aux 2. tiers	liv. de poudre.
1.	16.	40.	640.
2.	32.	50.	800.
3.	48.	60.	960.
4.	64	70.	1120.
5.	80.	80.	1280.
6.	96.	90.	1440.
7.	112	100.	1600.
8.	128.	200.	3200.
9.	144.	300.	4800.
10.	160.	400.	6400.
20.	320	500.	8000.
30.	480.	1000.	10000.

TROISIEME TABLE.

POUR les Pieces de Canon ordinaire du calibre de 16. livres.

Coups.	Poudre.				Coups.	Poudre.			
aux 2. tiers.	*liv.*	*onc.*	*trésots.*	*grains.*	*aux 2. tiers.*	*liv.*	*onc.*	*tresots.*	*grains.*
1.	10.	10.	5.	24	3.	32.			
2.	21.	5.	2.	48.	4.	42.	10.	5.	24.

5.

Coups. aux 2. tiers.	Poudre. liv.	onc.	tresots.	grains.	Coups. aux 2. tiers.	Poudre. liv.	onc.	tresots.	grains.
5.	53.	5.	2.	48	60.	640.			
6.	64.				70.	746.	10.	5.	24.
7.	74.	10.	5.	24.	80.	853.	5.	2.	48.
8.	85.	5.	2.	48.	90.	960.			
9.	96.				100.	1066.	10.	5.	24.
10.	106.	10.	5.	24.	200	2133.	5.	2.	48.
20.	213.	5.	2.	48.	300.	3200.			
30.	320.				400.	4266.	10.	5.	24.
40.	426.	10.	5.	24.	500.	5333.	5.	2.	48.
50.	533.	5.	2.	48	1000.	10666.	10.	5.	24.

QUATRIE'ME TABLE.

POUR les Pieces de Canon ordinaire du calibre de 12 livres.

Coups. aux 2. tiers.	Poudre. liv.	onc.	tresots.	grains.	Coups. aux 2. tiers.	Poudre. liv.	onc.	tresots.	grains.
1.	8.				40.	320.			
2.	16.				50.	400.			
3.	24.				60.	480.			
4.	32.				70.	560.			
5.	40.				80.	640.			
6.	48.				90.	720.			
7.	56.				100.	800.			
8.	64.				200.	1600.			
9.	72.				300.	2400.			
10.	80.				400.	3200.			
20.	160.				500.	4000.			
30.	240.				1000	8000.			

CINQUIE'ME TABLE.

POUR les Pieces de Canon ordinaire du calibre de 8. livres.

Coups. aux 2. tiers.	Poudre. liv.	onc.	tresots.	grains.	Coups. aux 2. tiers.	Poudre. liv.	onc.	tresots.	grains.
1.	5.	5.	2.	48.	6.	32.			
2.	10.	10.	5.	24.	7.	37.	5.	2.	48.
3.	16.				8.	42.	10.	5.	24.
4.	21.	5.	2.	48	9.	48.			
5.	26.	10.	5.	24.	10.	53.	5.	2.	48.

11.

Coups. aux 2. tiers.	Poudre. liv.	onc.	tresots.	grains.	Coups. aux 2. tiers.	Poudre. liv.	onc.	tresots.	grains.
20.	106.	10.	5.	24.	90.	480.			
30.	160.				100.	533.	5.	2.	48.
40.	213.	5.	2.	48.	200.	1066.	10.	5.	24.
50.	266.	10.	5.	24.	300.	1600.			
60.	320.				400.	2133.	5.	2.	48.
70.	373.	5.	2.	48.	500.	2666.	10.	5.	24.
80.	426.	10.	5.	24	1000.	5333.	5.	2.	48.

SIXIE'ME TABLE.

POUR les Pieces de Canon ordinaire du calibre de 4. livres.

Coups. aux 2. tiers.	Poudre. liv.	onc	tresots.	grains	Coups. aux 2. tiers.	Poudre. liv.	onc.	tresots.	grains.
1.	2.	10.	5.	24	40.	106.	10.	5.	24
2.	5.	5.	2.	48.	50.	133.	5.	2.	48
3.	8.				60.	160.			
4.	10.	10.	5.	24.	70.	186.	10.	5.	24.
5.	13.	5.	2.	48.	80.	213.	5.	2.	48.
6.	16.				90.	240.			
7.	18.	10.	5.	24.	100.	266.	10.	5.	24.
8.	21.	5.	2.	48.	200.	533.	5.	2.	48.
9.	24.				300.	800.			
10.	26.	10.	5.	24.	400.	1066.	10.	5.	24.
20.	53.	5.	2.	48.	500.	1333.	5.	2.	48.
30.	80.				1000.	2666.	10	5.	24.

Toutes les Pieces ci dessus se chargent dans les rejouissances au quart de Poudre de la pesanteur du Boulet, ainsi qu'il suit.

Pieces.	de 33. pour un coup		8. livres 4. onces de Poudre.	
	de 24.	6. livres.	de 8.	2. livres.
	de 16.	4. livres.	de 4.	1. livre.
	de 12.	3. livres		

Ceux qui voudront porter leur curiosité plus loin, ils n'auront qu'à pousser ces nombres jusqu'à ce que leurs desirs soient satisfaits

Il s'est fait en France des Pieces de Canon de la nouvelle Invention dont on s'est servi dans les Armées, elles se chargeoient au tier de Poudre de la pesanteur de leur Boulets. Il y en avoit des cinq calibres ci-aprés.

Pieces de la	de 24. sa charge pour un coup.		8. livres de Poudre.
nouvelle	de 16. 5 l. 5 onc. 2 tre. 48 gr.	de 8	2 l. 10 onc. 5 tre. 24 gr.
Invention.	de 12. 4. liv.	de 4.	1 l. 5 onc. 2 tre. 48 gr.

Je me reserve à parler de la proprieté des Pieces ci-dessus & de leur defaut, dans mon 2. Vol. au chap. 5. où j'en traiterai plus amplement. CHA-

CHAPITRE QUATORZIEME

ARGUMENT.

INSTRUCTION sur l'exercice du Canon & du Mortier à Bombe, laquelle a été dressée & imprimée à Plaisance en Langue Italienne pour la premiere fois par l'Auteur le 24. du mois de Juin 1707 suivant les Ordres de S. A S. MONSEIGNEUR LE DUC DE PARME. Pour être enseignée & pratiquée par les Soldats Canoniers & Bombardiers qui composent les Ecoles de Plaisance & de Parme, suivie d'un Reglement & Tables curieuses, tant pour faire les distributions de Poudre aux Troupes d'Infanterie ou Dragons, que pour le service de l'Artillerie en diverses ocasions.



IL n'i a rien de plus certain qu'entre toutes les Armes de Guerre, le Canon est sans contredit la plus importante & la plus redoutable, mais aussi elle a le des-avantage d'être la plus mal-aisée à conduire & plus dificile à executer. Toutes ces raisons ont donnè lieu ce me semble aux premiers Gèneraux de l'Artillerie qui ont étè destinéz aprés sa formation pour la commander, à faire d'exactes recherches entre les hommes les plus grans, les plus forts, les plus prudens, les plus braves, les plus ingenieux & les plus vigilans pour la conduire, & servir dans les diferentes actions où leurs Princes en avoient besoin, ainsi que nous le voions pratiquer encore aujourd'hui dans tous les Roïaumes, pour mettre un Monarque au dessus de la crainte d'un Voisin inquiet, qui pouroit inopinement à force ouverte penetrer ses Etats & surprendre ses Places. Ainsi suposant pour le Service de l'Artillerie que nous aïons étè assèz heureux pour reussir dans le choix que nous avons fait de Soldats capables & suffisants pour l'èxecution du Canon & Mortier; il faut qu'ils se persuadent que la profession de Canonier & de Bombardier à laquelle ils se destinent, requiert d'eux une aplication continuelle & une ètude serieuse; en sorte que pour commencer à leur en donner la premiere idèe, je leur presente pour leur Instruction une Piece de Canon du calibre de 4. livres poids de Plaisance qui se charge avec deux livres huit onces de Poudre qui sont les deux tiers du poids de la pesanteur de sa bâle, & par consequent la charge ordinaire de cette Piece.

Je ne raporterai point ici les proportions du Canon ni son èpaisseur;

 ren

ron plus que les diferentes manieres dont les plus habiles Fondeurs se servent pour les diviser. Je ne traiterai point des mesures qu'ils observent pour former la hauteur des Astragales & des saillies, non plus que des proportions des Bateries me reservant d'en parler dans le 4 le 26. & le 27. Chapitre du second Volume du Parfait Géneral d'Artillerie que j'ai promis de donner au Public: Je me contenterai donc d'expliquer pour le present les choses qui ont le plus de raport à l'exercice du Canon, & pour cet efet la Piece du calibre de 4. livres proposée, doit avoir l'ame droite, les tourillons égaux, tant en longeur qu'en diametre & bien placéz; elle sera montée sur son affût dont l'ouverture des tourillons en sera percée d'une egale hauteur, les Roües sur lesquelles l'Affût sera monté seront assez bien proportionnées pour étre de la même hauteur lors qu'elles seront ferrées: l'essieu dans l'entaille de l'affût sera en cattré de la derniere justesse, les moïeux en seront ouverts d'une egalité parfaite, en sorte que quand la Piece montée sur son affût, sera placee sur la plateforme, que l'un & l'autre se trouve tout à fait a plomb, ce qu se justifira aisement par le secours d'une regle & d'un niveau.

Une pareille Piece dans sa Baterie sera armée & munie des Armes & attirails suivant;

SAVOIR,

D'une Lanterne.	*D'un Tireboure.*
D'un Refouloir.	*De deux coins de Mire.*
D'un Ecouvillon.	*D'un Chapiteau:*

Et de quatre Leviers qui auront châcun 6 pieds de long.

OVTILS à Pionniers pour les besoins de la Baterie, ou pour son entretient.

Bèches.	2.	
Pic à hoiau.	1.	
Serpes	2.	6. Outils emmanchès.
Hache.	1.	
Sacs à Terre.	10.	

IL faut pour servir cette Piece deux Canoniers & deux Soldats (a)

PREMIER COMMANDEMENT.

LES deux Canoniers seront armès châcun de leur Boutefeu qui auront trois pieds & demi de longeur, qu'ils planteront dans la terre

(a) *Cette Piece est pourvüe à l'Ecole de tous ses Attirails, de même que si elle ètoit en Baterie devant une Place assiegèe, quoique ces petites Pieces ni servent jamais à moins que ce ne soit dans les Bateries à ricochets, ou à boulets rouge où il faut dans cette derniere des attirails diferens. Comme il sera dit en son lieu.*

Terre à quatre pas derriere le bout du recul de la Piece, ils seront aussi munis de châcun un Fourniment rempli de Poudre, & de deux dégorgeoirs, dont l'un sera par l'extremitè terminè à vicefles, & l'autre aura la pointe quarrèe pour dègorger avec plus de facilitè les lumieres des Pieces les plus dificiles, dans lesquelles la poudre, la poussiere, l'humiditè & la chaleur auront par la succession des tems composè un espece de Mastic qu'il est souvent impossible de rompre sans le secours de ces sortes d'instrumens, qui seront formès d'un fer pur sans acier & sans être trempès de crainte qu'en faisant quelque efort dans la lumiere ils ne s'i cassassent, ce qui ôteroit le moien aux Canoniers de se servir de la Piece dans le moment.

SECOND COMMANDEMENT.

LE plus ancien de ces deux Canoniers, sera postè à la droite de la Piece, & l'autre à la gauche; & les deux Soldats seront pareillement partagèz un de châque côtè.

TROISIE'ME COMMANDEMENT.

Ce sera le premier Canonier de la droite qui mettra la Lanterne pleine de Poudre dans l'ame de la Piece, que le Canonier de la gauche lui aura remplie avec un baril à bource, ou un sac de Cuir; après quoi ledit Canonier de la gauche reportera le baril ou sac dans le petit Magasin en sûretè du feu, prenant garde en revenant à son Poste, que son Boute feu soit alumè par deux bons charbons, parce que se sera toûjours lui qui mettra le feu à la Piece.

QUATRIE'ME COMMANDEMENT.

Après que le Canonier de la droite aura mis la Poudre dans l'ame de la Piece, il remettra la lanterne en son lieu ordinaire qui est toûjours la droite.

CINQUIE'ME COMMANDEMENT.

Le Soldat de la droite aura soin de faire des bouchons de fourage d'en mettre un sur la Poudre, & se portera ensuite près la culasse de la Piece & assèz aportèe pour mettre son doigt sur la lumiere, tandis que son camarade de la gauche, prendra le refouloir qui sera de son côtè & refoulera huit coups ègalement batus sur le fourage de la Poudre, & quatre coups batus de même sur le fourage du boulet, il remettra ensuite le refouloir à gauche avec l'ècouvillon qui sera leur poste ordinaire.

SIXIE'ME COMMANDEMENT.

Après que la Piece sera chargèe, le Canonier de la droite, & celui de la gauche prendront leurs Leviers, qu'ils embarreront dans le devant des Roües sous la tête de l'affût, & les deux Soldats pareillement avec châcun leurs Leviers seront postès au bout de derriere pour le porter à droit ou à gauche, afin de donner le moien aux Canoniers de remet-

remettre plus aisément la Piece dans son embrasure : les deux Soldats resteront à ce poste dans la même situation avec chacun leurs Leviers jusqu'à ce que la Piece soit pointée.

SEPTIE'ME COMMANDEMENT.

Lors que la Piece sera mise en baterie, le Canonier de la droite remettra son Levier en son lieu, & entrera dans le Flasque pour l'apointer.

HUITIE'ME COMMANDEMENT.

Le Canonier de la gauche portera son Levier sous la Culasse de la Piece au droit & sous le premier renfort, pour la lever ou abaisser suivant le besoin.

NEUVIE'ME COMMANDEMENT.

Dans le même tems, le Soldat de la droite & celui de la gauche qui seront a leur poste, au bout du Flasque châcun de leur côté avec leurs Leviers, dresseront l'affût à droit ou à gauche, suivant le signe que fera de la main le Canonier de la droite qui pointera la Piece, (parce que) dans ces endroits là, faisant cette maneuvre, il faut observer le silence & entendre par signe.

DIXIE'ME COMMANDEMENT.

Ce sera pareillement le Canonier de la droite qui amorcera la Piece, & qui fera depuis sa lumiere en avant une traînée de Poudre de la longeur de quatre pouces ou environ, sur laquelle il faudra s'acoûtumer de mettre le feu. La Piece étant amorcée, le même Canonier de la droite, avertira l'Oficier qui commande la Baterie, pour qu'il donne l'ordre de la tirer, lors qu'il le jugera à propos.

ONZIE'ME COMMANDEMENT.

Le Canonier de la gauche se tiendra vis à vis la lumiere de la Piece hors du roüage, bien planté sur ses piés & de bonne grace, aiant la main gauche apuiée sur son Boutefeu, le dos directement tourné du côté de l'épaulement; & aussi-tôt que le Commandant criera haut le bra (*a*) le Canonier portera son Boutefeu de la main gauche à la droite à une hauteur raisonnable comme pouroit être celle de la tête; & aussi tôt que le Commandant lui dira feu, il portera son Boute-feu sur l'extremité de la traînée de Poudre & non pas sur la lumiere, mais il faut que ce mouvement se fasse avec beaucoup d'adresse, d'agrement sans crainte ni variation, au contraire il faut marquer de la fermeté & de la resolution. Après avoir donné feu, il se tournera avec la même grace à droit, & ira planter son Boutefeu dans la terre

(*a*) *Lors que le Commendant d'une bateric dit haut le bra, ce n'est que quant il n'i a qu'une Piece à tirer par un seul Canonier. mais quant il y en a* 2. 3. 4. &c. *par plusieurs Canoniers il dit alors haut les bras.*

re au lieu marqué ci devant aprés lui avoir donné à manger. *(b)*

DOUZIE'ME COMMANDEMENT.

Aprés que la Piece aura tiré, ce Canonier prendra l'Ecouvillon qui sera à la gauche qui est son poste, & le portera dans la Piece, & le Soldat de la droite mettra son doigt sur la lumiere pendant tout le tems qu'on l'écouvillonnnera, & après cette maneuvre le Canonier remettra l'ecouvillon à son poste ordinaire.

AVERTISSEMENT.

LORS que j'enseignerai la manière de servir une Piece de Canon du calibre de 14. livres de bale, dans une baterie dresséè devant une Place assiegèe, les deux Canoniers & les deux premiers Soldats l'executeront dans le même ordre & avec les mêmes soins que je viens de faire observer pour la petite piece due. libre de 4. livres aux écoles: la seule diference qu'il y aura ne se rencontrera que dans le manœuvre qui sera plus dificile a cause de la pesanteur extraordinaire de cette Piece en sorte que pour la mettre en baterie & quelques fois l'en retirer, il faudra quatre Soldats d'augmentation & huit Leviers, afin de la pouvoir manier plus facilement: sur ce piè là, il faudra compter sur deux Canoniers des plus habiles & six Soldats experimentès, qui seront partagez les trois plus anciens à droit, & les trois autres à gauche.

REFLXIONS sur le devoir des Canoniers & Bombardiers.

LORS que des Canoniers & Bombardiers sont asséz fortunèz pour naître avec des sentimens d'honneur & quelques merites personnels ils se portent aisèment dans toutes les ocasions où leur devoir les apellent avec beaucoup de fermetè & de prudence : & c'est sans doute par les yeux de cette vertu qu'ils envisagent les perils continuels où leurs fonctions les exposent qui les èlevent au dessus du danger pour leur faire surmonter avec plus de facilitè; mais de quelque bonheur dont ils puissent être acompagnè, il sera bien dificile à quelques uns d'esquiver certain accidens dans lesquels un manque de connoissance & d'experience les fait tomber; que le hazard fait naître communement tous les momens qu'ils se trouvent dans les ocasions, n'i aiant que la longue habitude qu'ils peuvent aquerir dans le Service qui leur puisse ouvrir les yeux afin de les prèvoir & de s'en garentir, c'est pour cette raison que quand le sort les conduit, soit sur un champ de Bataille, devant une Place

(b) Donner à manger à un Boutefeu veut dire, alonger les deux bouts de la mèche pour qu'elle brûle sans endommager le corps du Boutefeu & pour que le charbon soit en état de s'en pouvoir servir d'un moment à l'autre.

Place assiegée, ou à la defense d'une Ville où ils sont obligèz de dresser une Baterie, il faut que les Oficiers qui les commandent & les Sergens qui sont dêtachèz avec eux, s'apliquent à veiller serieusement sur leur conduite, pour ne les pas abandonner tout à fait à suivre leurs caprices ni leurs volontèz, dans les actions les plus delicates & le plus serieuses qu'ils auront à executer dans une baterie, au sujet de leur pieces: Ainsi lors qu'ils se trouveront obligèz de les charger soit en y mettant la Poudre avec la lanterne, soit en la refoulant ensuite avec le refouloir, ces Oficiers & Sergens leur feront observer, d'alonger leurs bras de bonne grace, & de retirer de même leurs corps en arriere assès èloigné de la bouche du Canon pour en èviter la perte qui sans cette prèvoïance me paroîtroit inevitable: Ces Messieurs les commandans les instruiront lors qu'ils feront ècouvillonner les Pieces après avoir tirè, que le Soldat commandé s'atache bien soigneusement à boucher la lumiere avec son doigt, pour ètoufer le feu qui se peut facilement conserver dans l'angle droit que forme la ligne de l'ame du Canon avec la Culasse; à moins qu'ils ne veulent s'exposer à perdre les bras comme il arive tous les jours dans ces sortes d'ocasions.

Les Oficiers seront aussi avertis de bien prendre garde quand toutes les Pieces sont chargées qu'aucun Canoniers ni Soldats, n'entrent dans les embrasures, soit pour les dègorger, pour les piquer, ou pour les rètablir pendant le cours de la journèe, aïant ètè present à divers accidens qui sont arivèz, mais particulierement au Siege de *Mons* (*a*) où le Sieur EMONIN Commissaire de l'Artillerie eût l'imprudence d'entrer en plein midi avec un Canonier dans l'embraseure de sa Piece qui ètoit chargèe & amorcèe, le vent alors ètoit frais qui porta le feu de la Piece de la droite sur celle de cet Oficier qui ètoit sur la gauche en sorte que lui & le Canonier furent emportès & mis en pieces.

On met le feu ordinairement aux Pieces de Canon qui sont ètablies dans une Baterie par celles de la droite lors qu'il n'i a point de vent qui en empêche, mais quant une fois le vent vient de la droite, il est bon de le mettre par la gauche & de ne se point arrêter à cette ceremonie, car si vous en usiez autrement, il ariveroit que le vent porteroit le feu de la premiere Piece sur la seconde, sur la troisième, & par consequent sur toutes les autres à moins que ces pieces ne fussent couvertes de Chapiteaux.

Il est assèz important pour le bien du Service du Roi ou du Prince que l'on a l'honneur de servir & de l'interêt commun de tous les Canoniers & Bombardiers, de ne leur laisser jamais mettre le feu aux Pieces & Mortiers directement sur la lumiere, dont la vèhemence du feu produit un certain vent, qui ne manque pas d'arracher de la main

(*a*) *En* 1691.

du Canonier le plus robuste le Boute feu, & le porte souvent dans les petits Magasins à Poudre que l'on fait quelque fois à côte des bateries, ou sur les Bombes chargées que les Bombardiers ont préparées pour charger leurs Mortiers, ces accidens arivent immanquablement lors que les lumieres des Pieces & Mortiers commencent à s'évaser, ainsi qu' il ariva au Siege de *Luxembourg* (*a*) où un Bombardier ancien, mais imprudent mettant le feu sur la lumiere de son Mortier lui aracha de la main son boute-feu, & le porta sur des Bombes chargées qui étoient à cinquante pas de lui qui prirent feu, tuerent ou estropierent plusieurs personnes & ruinerent entierement la Baterie ; C'est pour éviter de pareils malheurs que j'exhorte les Canoniers & Bombardiers à faire la trainée de Poudre sufisamment expliquée.

Il est aussi très important de faire entendre aux Canoniers & Soldats qu'aussi tôt qu'une baterie est construite devant une Place assiégée, que les Pieces y sont remises & que vous avez à tirer pendant un jour entier, comme dans ceux d'été entre deux Soleil 90. ou 100. coups par Piece, ou dans les jours d'hiver 60. à 70. coups, il se faut pourvoir d'un Baquet rempli d'eau que l'on place entre deux Pieces afin que quand châcune aura tire 10. à 12. coups tout au plus, on puisse tremper l'écouvillon dans l'eau & l'insinuer jusqu'au fond de l'ame de la Piece pour la rafraichir, & par dessus tout cela, si vous vous apercevéz que vôtre Piece s'échaufe un peu trop, il sera fort à propos d'en diminuer la charge à proportion : De toutes ces observations vous en tirerèz des avantages qui me paroissent assèz considérable ; car en menageant vôtre Piece par le rafraichissement & la diminution de sa charge, vous l'empêcherèz de crever, vous en tirerèz plus juste quand elle sera froide, & la lumiere s'en èvasera beaucoup moins.

INSTRUCTION SUR L'EXERCICE D'UN GROS MORtier, *propre à bombarder une Place assiègée, qui doit servir à l'Ecole de Plaisance & de Parme.*

ENCORE qu'il y ait une grande diference entre l'usage du Canon, qui n'est destinè dans un Siege que pour détruire exterieurement les Remparts, & autres Ouvrages d'une Place, à celui du Mortier qui au contraire dètruit non seulement exterieurement, mais encore interieurement les Ouvrages les plus cachèz, & les mieux dèrobèz de la vûë du Canon de l'assiegeant, on ne laisse pas pour le mettre en baterie, afin de s'en servir utilement dans ces ocasions, de le prècautionner de la même maniere que l'on fait les Pieces, par de bons

(*a*) En 1684.

bons èpaulemens à l'èpreuve du gros Canon sans embrasures, d'une hauteur assèz raisonnable pour qu'un homme quelque gran qu'il puisse être soit à couvert du feu du parapet de la Place, lors qu'il se trouvera postè au bout de la plateforme tant du Mortier que de la Piece; ainsi ce sera à l'Oficier des Bombardiers qui sera prèposé pour faire la Baterie de prendre les mesures les plus justes pour l'établir avantageusement, comme je le raporterai en son lieu lors que je parlerai de la construction des Bateries.

Mais pour entrer dans le dètail du Mortier destinè au service de l'école; sa bouche aura 12. pouces de diametre, l'ame en aura 18. de longeur, sa chambre qui sera Cilindrique aura 9 pouces 6 lignes de longeur, & de diametre 5. pouces 3. lignes : elle contiendra 6. livres de Poudre poids de France ou environ.

La Bombe qui servira à ce Mortier aura 11. pouces huit lignes de diametre, elle contiendra 13. livres & demie de Poudre aussi poids de France ou environ.

Ce Mortier sera servi en Baterie par deux Bombardiers experimentèz en cet art, & six Soldats des plus capables : le Poste des uns & des autres sera marquè & expliquè dans le dètail suivant.

POSTES des deux Bombardiers, des six Soldats. Ustensiles & Outils dont ils doivent être pourvùs, pour le retablissement & l'utilite de la Baterie du Mortier preposé.

LES deux Bombardiers seront postèz le plus ancien à la droite du Mortier, & l'autre à la gauche, ils seront munis châcun d'une huitiéme partie de cercle qui sera divisée en 45. degrèz, afin de pouvoir donner à leur Mortier telle èlevation qu'il sera necessaire suivant l'èloignement qu'il y aura de leur Baterie à la Place assiegèe, ou à l'objet qui leur sera donnè.

Ils seront aussi pourvûs d'une regle & d'un niveau pour dresser leur plateforme & leur Mortier.

Ils seront armèz châcun d'un boutefeu qui aura trois pieds & demi de long, qui ètant alumè par les deux bouts sera plantèe dans la terre au bout de la plateforme à quatre pas derriere le recul du mortier.

Ils seront munis châcun d'un fourniment plein de Poudre & de deux Dègorgeoirs, qui seront faits, l'un a vicesses, & l'autre à pointe quarrèe tous les deux sans acier ni sans être aucunement trempez.

Il faudra les prècautionner de diferentes mesures de fer blanc, afin qu'ils puissent tirer suivant les distances qui leur seront donnees.

Il leur faudra fournir deux lanternes dont une sourde garnie de cor-

ne

ne bien nette & bien claire, & une autre de toile avec de la bougie pour les éclairer pendant la nuit.

Ils auront besoin d'un antonnoir de fer blanc dont le canal aura 5. pouces de long sur 12. lignes de diametre.

Il les faudra pourvoir de quatre crochets de fer faits en forme d'S pour porter les Bombes du Magasin à la Baterie.

Il ne faut pas oublier de leur donner huit petits coins de fer long châcun de 3 pouces & demi, larges de 14. lignes, qui auront d'épaisseur à la tête 2. lignes & demie finissant à rien par l'autre bout : ces petits coins lá, servent à dresser un Mortier lors qu'on a de la peine à le mettre à plomb, ou de niveau sur la plateforme, en les chassant adroitement sous le côté de l'affût que l'on veut dresser.

On leur fournira aussi

Un Pic boiau.
Une Hache. Ces 6. Outils seront emmanchez
Deux Serpes.
Une Bèche. pour avoir de la terre grasse & liante sans sable ni graviè: Cette Terre servira à charger le Mortier.

Il faudra leur donner un panier d'Osier avec deux ances pour porter la dite terre. On joindra à tout cela *dix Sacs á Terre.*

Ils auront aussi besoin d'une petite palette de bois de la largeur de 3. pouces èpaisse d'une ligne & demie ou environ a son extremitè, & longue de 14. pouces; elle est fort commode pour insinüer la terre dans le vüide ou le vent qui reste entre le Mortier & la Bombe, afin de l'empêcher de varier à la sortie du Mortier.

Il faudra aussi les pourvoir d'une Dame de Bois ou Demoiselle dont le calibre sera de celui de la chambre du Mortier, pour pouvoir bâtre la terre sur le fourage que l'on met sur la poudre pour empêcher qu'elle n'en recoive l'humidité.

La Curette de fer dont ils ne se pouront passer, sera large par un bout de 3. pouces & demi faite en forme rotonde, & par l'autre bout en forme d'une petite cuilliere, qui aura seulement un pouce de diametre; elle servira à netoier la petite chambre qui est ordinairement dans le fond de la culasse du Mortier dans laquelle corespond la lumiere : l'autre bout servira à nètoier la grande chambre & l'ame du Mortier, cet instrument aura un pied & demi de long.

L'Ecouvillon sera garni d'une peau de Mouton à gran poil, il sera assèz gros pour entrer un peu ètroitement dans la chambre du Mortier: sa tête & sa hampe auront ensemble 4. pieds de longeur ou environ.

Il faudra pareillement deux coins de mire pour châque Mortier, de la hauteur d'un pied châcun par la tête, suposant que l'affût qui doit

T fer

servir au Mortier soit garni d'un coussinet.

Il ne faudra pas oublier sur toute chose les huit Leviers long de six pieds châcun qui seront mis moitié à la droite & moitié à la gauche.

Tous ces Attirails & Ustensiles seront postez sous la main des Bombardiers & Soldats pour qu'ils s'en puissent servir dans le besoin

Les six Soldats seront pareillement munis de châcun un fourniment plein de Poudre & de deux dègorgeoirs : le Commandant de la Baterie les partagera trois à droit, & trois à gauche. (*a*)

PREMIER COMMANDEMENT.

CE sera le Bombardier de la droite qui mettra son Dègorgeoir dans la lumiere du Mortier, jusqu'au fond de la petite chambre dans laquelle elle corespond avant de le charger, & qui aprés avoir vû & examinè si la lumiere est nette l'i laissera jusqu'à ce que le Mortier soit chargè & amorcè dans la crainte qu'en l'ôtant, il n'entra de la terre, du sable ou d'autres ordures semblables dans ladite lumiere, ce qui pouroit empêcher au Mortier de prendre feu, aprés l'avoir donnè auparavant à la fusée de la Bombe qui se consummant & se trouvant à sa fin donneroit inmanquablement feu a ladite Bombe laquelle venant à crever dans le Mortier, ne manqueroit pas de tuer & d'estropier ceux qui seroient dans la Baterie qui n'en seroient point avertis ; C'est à quoi j'exhorte Messieurs les Oficiers de faire atention.

Le Dègorgeoir du premier Bombardier ètant resté dans la lumiere du Mortier, les six Soldats le dresseront bien perpendiculairement sur son afût la bouche en haut pour avoir plus de facilitè à le charger, suposant toutes fois que les Bombardiers l'aient flambè & nétoiè auparavant, ainsi que l'on flambe les Pieces avant de les tirer.

Ce sera aussi le Bombardier de la droite qui mettra la Poudre dans la chambre du Mortier qui lui serà aportèe dans une mesure de fer blanc par le Bombardier de la gauche, qui auparavant de l'aler chercher demandera à son Oficier à combien de Poudre il souhaite charger le Mortier : la Poudre ètant dans la chambre la mesure se remettra à gauche à son Poste.

SECOND COMMANDEMENT.

Le premier Soldat de la droite fera un bouchon avec du fourage, dont le Bombardier de la droite couvrira soigneusement la Poudre pour empêcher qu'elle ne recoive l'humiditè de la terre que le premier Soldat de la gauche presentera dans un panier au Bombardier de la droite, qui aura soin à mesure qu'il la mettra de la bien ègalizer dans la cham-

(*a*) *Ce Mortier est pourvû à l'Ecole de tous ses Ustensiles, de même que s'il ètoit en baterie devant une Place assiegèe.*

chambre sur le fourage & de la bâtre également avec la Dame, jusqu'à ce que la terre ainsi bâtuë surpasse d'environ trois ou quatre lignes l'angle de l'Orifice exterieur où se termine l'ame du Mortier, & qui commence la naissance de sa chambre.

TROISIE'ME COMMANDEMENT.

Le second Soldat de la droite avec le second de la gauche, iront chercher dans le petit Magasin une Bombe chargée & l'aporteront prés du Mortier par le secours d'un Levier dans le milieu duquel ils mettront un crochet de fer en forme d'S. avec lequel ils accrocheront la Bombe par une des ances, & la presenteront aux deux Bombardiers, qui la mettront dans le Mortier bien assize à plomb, & bien droite.

Ledit Bombardier de la droite, aura soin d'introduire de la terre avec sa palette de bois dans le vüide ou le vent qui se trouve entre le Mortier & la Bombe, afin de la pouvoir contenir sans varier à la sortie du Mortier.

La Terre dont on se servira doit être grasse un peu humide, fort liante sans pierrailles ni gravier.

QUATRIE'ME COMMANDEMENT.

Le Mortier étant chargé & la Bombe posée bien perpendiculairement sur son lit; le Bombardier de la droite examinera avec sa regle & son niveau si son Mortier est à plomb sur sa plateforme, & s'il ne l'étoit pas, il faut avoir huit ou dix petits coins de fer avec un Marteau pour le dresser en les introduisant entre l'affût & la plateforme aux endroits qu'il faut redresser: mais suposant qu'il soit droit, le Bombardier de la gauche prendra les deux coins de mire tandis que les six Soldats abaisseront le Mortier sur le coussinet sur lequel reposeront lesdits coins de mire, & ne quiteront point ce poste que le Mortier ne soit mis par le Bombardier de la droite au point de l'elevation de sirée, à laquelle ledit Bombardier aura reglè la charge du Mortier pour faire tomber la Bombe autant qu'il sera possible dans l'ouvrage qui lui aura été indiqué.

CINQUIE'ME COMMANDEMENT.

Toutes ces mesures etant prises, le Bombardier de la droite retirera son Dégorgeoir de la lumiere du Mortier & l'amorcera, pendant que le Bombardier de la gauche amorcera la fusée de la Bombe, à laquelle ce dernier donnera feu aussi tôt qu'il en aura reçû l'ordre de son Commandant, & celui de la droite le mettra au Mortier. Ils remettront l'un & l'autre leur boutefeu à quatre pas au bout de la plateforme du côté du recul du Mortier ou à droit ou à gauche contre l'épaulement.

SIXIE'ME COMMANDEMENT.

Les six Soldats ensemble prendront leurs Leviers pour remettre diligeamment leur Mortier en baterie, puis après en dresseront la bou-

che en haut perpendiculairement sur son affût, comme il a été dit ci-devant, & le Bombardier de la gauche prendra la curette pour le nétoier.

AVERTISSEMENT.

LES Magasins à Poudre, tant pour les Pieces d'Artillerie que pour les Mortiers qui sont en Baterie devant une Place assiegée, seront construits à vingt ou vingt-cinq pas derriere le bout des Bateries du côté du recul des Pieces ou des Mortiers, ou bien à côté dans la suite ou continuation de l'epaulement, afin qu'ils en soient mieux éparlèz du Canon des ennemi.: Et toutes les Bombes chargées se rangeront un peu plus à côté couvertes de planches de Sapin ou autres, & par dessus des gasons ou des peaux de Bœufs fraichés pour les garentir du feu.

REMARQUE sur le premier Commandement de l'exercice du Mortier pour trouver un moien sûr, pour que la lumiere d'un Mortier ou d'une Piece de Canon s'amorce par elle même.

IL faut savoir que quand un Bombardier a mis la poudre dans la chambre du Mortier pour le charger & qu'il la veut refouler, il doit retirer le dégorgeoir de sa lumiere, & donner ordre à son camarade de poser son doigt dessus pour la bien boucher, lequel doigt il prendra soin de relever & de remettre alternativement sur ladite lumiere suivant les diferens coups de refouloir que son camarade sera obligé de donner sur la Poudre, & jusqu'a ce qu'on s'aperçoive que par le vent que produit dans la lumiere le refoulement de la charge par le moïen de l'air que la levée & la remise du doigt y atire, introduise & soufle la Poudre dehors par le canal de ladite lumiere, qui se trouvera alors remplie & amorcee, par elle même: on ne doit point aprèhender qu'une Piece de Canon, ou un Mortier dont les lumieres seront amorcées d'une maniere si naturelle, puissent jamais manquer, ni craindre par consequent que la Bombe creve dans le Mortier par ce defaut.

REMARQUE sur le cinquième Commandement de l'Exercice du Mortier.

CE n'est pas une regle génerale ni indispensable d'emploier toûjours deux Bombardiers pour le service d'un Mortier, ni deux Canoniers pour servir une Piece de Canon dans une Baterie dressée devant une Place assiegée, lors que sur la fin d'un Siege long & penible, les Bombardiers & Canoniers deviennent rares, soit par mortalité, maladie ou désertion, on est trop heureux lors qu'on en peut avoir un par Piece, ou un pour deux, & de même pour les Mortiers; ainsi il faut accû-

acoûtumer les Bombardiers dans les écoles à être si intelligens & si adroits pour qu'un seul dans l'ocasion fasse les maneuvres de ceux de trois & de quatre, mais particulierement quand-il s'agit de donner feu à la fusée de la Bombe & à la lumiere du Mortier, où j'emploie dans mon exercice deux personnes, il convient mieux & il est plus à propos que ce Commandement s'execute par un seul Bombardier; je me souviens (*a*) lors que j'étois cadet Bombardier dans la Compagnie de M. CAMELIN. Nous n'en usions pas autrement dans les Ecoles, ni dans les Bombardemens qui se font faits a *Alger*, (*b*) *Lukembourg*, & autres où nous avons été emploiez.

Enfin je ne parlerai pas d'avantage des mesures qu'il faut prendre pour se garentir des accidens imprevûs aïant raporté dans l'Instruction que j'ai donnée aux Canoniers dans le commencement de ce chapitre des exemples évidens & capables de persuader; Ainsi il ne me reste plus qu'a les exhorter tous à faire d'assèz serieuses reflexions pour en bien profiter, & se rendre dignes de servir fidelement leur Prince dans toutes sortes d'ocasions.

REGOLAMENTO

QUALE SERVE A' CADAUNO MONIZIONERE PER LA DISTRIBUZIONE DI POLVERE, CHE GLI SARA' ORDINATO DI FARE SI' PER INFANTERIA, E DRAGONI, COME PER L'ARTIGLIERIA DI S. A. S.

(*a*) *En* 1678.
(*b*) *En* 1683.

FRANCESCO FARNESE

Per Grazia di Dio Duca di Parma, Piacenza, e di Castro &c. Confaloniero perpetuo di Santa Chiesa.



ESSENDO NOI pienamente informati, che in tutte le Piazze da Guerra di Nostra Ubbidienza si sono fatte delle Salue di Moschetto, e di Cannone per le Feste Solenni, e d'Allegrezza, ad ogni modo perche questi affari dispendiosi permetteuano vna eccessiua consumazione di Polvere, abbenche gl' Ufficiali imporeuano il caricare troppo le Cane da Fucile, e li Pezzi senza necessita, e che direttamente sono contrarij alla Nostra intenzione, e al Nostro buon Seruigio; ed anche per rimediare à questi inconvenienti, NOI abbiamo stimato à proposito di fare un Regolamento per impedire in auvenire tutti gli abusi, che à poco à poco si commetteuano dentro le Fortezze con le distribuzioni. A quest' effetto NOI ORDINIAMO à tutti li Monizioneri, che per l'auvenire auranno ocasione di distribuire le Polveri per le Nostre Truppe d'Infanteria, ò Dragoni il dargli per cadauno Soldato una libra, e denari dodeci di Polvere per tirare venti colpi di Fucile, e li soddetti pure distribuiranno per tirare con il Cannone li giorni delle Feste Solenni, come in quello della Nostra Nascita in ragione, che tutti li Pezzi siano caricati ad un terzo di Polvere del peso della sua balla; E quando saranno obbligati per Nostro Ordine di tirare con li Cannoni per gl' Affari Militari, ove si tratterà di sostenere gloriosamente li Nostri Interessi, allora tutti li Pezzi saranno caricati alli due terzi di Polvere del peso della sua Balla, come stà descritto nelle Tavole qui appresso; proibendo il non darne di più espressamente a tutti li Monizioneri, Capi, Luogotenenti delle Compagnie de' Bombardieri, Sargenti, Caporali; Sottocaporali, e Bombardieri destinati per caricare il Canone di non fare più consumo di Polvere sotto quale pretesto possi essere, sotto pena di rimettere quella che sarà stata consumata di più. ORDINIAMO à tutti li Governatori, Comandanti delle Piazze, & à tutti gli Uffiziali Generali della Nostra Artiglieria di stare occulati per l'esecuzione del presente; sotto pena d'esser dichiarati disubbidienti.

Dat. in Piacenza li 24. Giugno l'Anno 1707.

TAVOLA

TAVOLA

Per servire ad un Monizionere à fare la distribuzione della Polvere per le Truppe di S. A. S. che in avanti con una libra, e dodici denari di peso di Polvere un Soldato, ò Dragone possi tirare 20. colpi in ragione di 15. denari à peso di Polvere per cadaun colpo.

Colpi	*Peso della Polvere.* lib.	onc.	den.	Colpi.	*Peso della Polvere.* lib.	onc.	den.
1.			15.	60.	3.	1.	12.
2.		1.	5.	70.	3.	7.	18.
3.		1.	21.	80.	4.	2.	
4.		2.	12.	90.	4.	8.	6.
5.		3.	3.	100.	5.	2.	12.
6.		3.	18.	200.	10.	5.	
7.		4.	9.	300.	15.	7.	12.
8.		5		400.	20.	10.	
9.		5.	15.	500.	26.		12.
10.		6.	6.	600.	31.	3.	
20.	1.		12.	700.	36.	5.	12.
30.	1.	6.	18.	800.	41.	8.	
40.	2.	1.		00.	46.	10.	12.
50.	2.	7.	6.	1000.	52.	1.	

TAVOLA

Quale serve à caricare gli Canoni di S. A. S. in regola delli due terzi di Polvere del peso della Balla all' uso di guerra, quale è la carica ordinaria.

Pezzo da lib. 70 che si carica con lib. 46. & onc. 8 di polvere, che sono due terzi del peso della sua balla.

Pezzo da lib. 60. quale si carica con lib. 40 di polvere, che sono due terzi del peso della sua balla.

Colpi.	*Peso della Polvere.* lib.	onc.	Colpi.	*Peso della Polvere.* lib.	onc.
1.	46.	8.	1.	40.	
2.	93.	4.	2.	80.	
3.	140.		3.	120.	
4.	186.	8.	4.	160.	
5.	233.	4.	5.	200.	
6.	280.		6.	240.	
7.	326.	8.	7.	280.	
8.	373.	4.	8.	320.	
9.	420.		9.	360.	

Col.

Colpi.	lib.	onc.	Colpi.	lib.	onc.
10.	466.	8.	10.	400.	
20.	933.	4	20.	800.	
30	1400.		30.	1200.	
40.	1866.	8.	40.	1600.	
50.	2333.	4.	50.	2000.	
100.	4666.	8	100.	4000.	
1000.	46666.	8.	1000.	40000.	

Pezzo da lib. 30. quale si carica con lib 20 di polvere, che sono due terzi del peso della sua balla.

	Peso della Polvere.	
Colpi.	lib.	onc.
1.	20.	
2.	40.	
3.	60.	
4.	80.	
5.	100.	
6.	120.	
7.	140.	
8.	160.	
9.	180.	
10.	200.	
20.	400.	
30.	600.	
40.	800.	
50.	1000.	
100.	2000.	
1000.	20000.	

Pezzo da lib. 15. quale si carica con lib 10. di polvere, che sono due terzi del peso della sua balla.

	Peso della Polvere.	
Colpi.	lib.	onc.
1.	10.	
2.	20.	
3.	30.	
4.	40.	
5.	50.	
6.	60.	
7.	70.	
8.	80.	
9.	90.	
10.	100.	
20.	200.	
30.	300.	
40.	400.	
50.	500.	
100.	1000.	
1000.	10000.	

Pezzo da lib. 10. quale si carica con lib 6. onc. 8. di polvere, che sono due terzi del peso della sua balla.

	Peso della Polvere.	
Colpi	lib.	onc.
1.	6.	8.
2.	13.	4.
3.	20.	
4.	26.	8
5.	33.	4.

Pezzo da lib. 8. quale si carica con lib. 5. onc 4 di polvere, che sono due terzi del peso della sua balla.

	Peso della Polvere.	
Colpi.	lib.	onc.
1.	5.	4.
2.	10.	8.
3.	16.	
4.	21.	4.
5.	26.	8.

Col-

Colpi.	lib.	onc.	Colpi.	lib.	onc.
6.	40.		6.	32.	
7.	46.	8.	7.	37.	4.
8.	53.	4.	8.	42.	8.
9.	60.		9.	48.	
10.	66.	8.	10.	53.	4.
20.	133.	4.	20.	106.	8.
30.	200.		30.	160.	
40.	266.	8.	40.	213.	4.
50.	333.	4.	50.	266.	8.
100.	666.	8.	100.	533.	4.
1000.	6666.	8.	1000	5333.	4.

Pezzo da lib. 4 quale si carica con lib. 2. & onc. 8 di polvere, che sono due terzi del peso della sua balla.

Peso della Polvere.

Pezzo da lib. 3. quale si carica con lib. 2. di Polvere, che sono due terzi del peso della sua balla.

Peso della Polvere.

Colpi.	lib.	onc.	Colpi.	lib.	onc.
1.	2.	8.	1.	2.	
2.	5.	4.	2.	4.	
3.	8.		3.	6.	
4.	10.	8.	4.	8.	
5.	13.	4.	5.	10.	
6.	16.		6.	12.	
7.	18.	8.	7.	14.	
8.	21.	4.	8.	16.	
9.	24.		9.	18.	
10.	26.	8	10.	20.	
20.	53.	4	20.	40.	
30.	80.		30.	60.	
40.	106.	8	40.	80.	
50.	133.	4.	50.	100.	
100.	266.	8.	100.	200.	
1000.	2666.	8.	1000	2000.	

TAVOLA. *Quale serve à caricare li Canoni in regola d'uno terzo di Polvere del peso della balla li giorni delle Feste Solenni*

Pezzo da l. 70. per uno col. l. 23 on. 4.			Pezzo da l. 10. per uno col. l. 3. onc. 4.		
Pezzo da l. 60.	20.		Pezzo da l. 8.	2.	8.
Pezzo da l. 30.	10.		Pezzo da l. 4.	1.	4.
Pezzo da l. 15.	5.		Pezzo da l 3.	1.	

Fine delle Tavole concernenti le diferenti charicature quali si donnano à questi Pezzi. Al non dipendera che da curiosita di portare le loro idee più lõtano d'auanti una multiplicazione di queste numerazioni fino à tanto che siano contenti, e satisfatti.

V



ABLES nouvellement imaginèes & calculèez par l'Auteur par le moïen desquelles on peut compter sans aucune suputation toute sorte de Piles de Boulets ; Bombes & Grenades de quelque maniere qu'elles puissent être construites, ainsi qu'il est raportè par les vingt Tables ci aprés qui contiennent ensemble 1680. *Piles diferentes. Et pour donner une parfaite Instruction sur ces Tables, Il faut savoir si la Pile que l'on veut compter est formèe par un quarrè parfait, alors on peut compter indiferemment deux côtèz de la Base en disant* 21. *sur* 21. *font* 3311. *Voïez à la fin de ces Tables celle des Piles quarrèes à la Lettre* A. *qui vous donnera ce nombre ; cet èclaircissement est necessaire pour la connoissance des Piles ainsi construites.*

Mais si les Piles que l'on voudra compter sont formèes par des quarrès plus ou moins longs, dont deux côtèz seront superieurs en nombres aux deux autres, vous compterèz un des côtèz inferieur & un des plus grands, & vous dirèz comme en la Table premiere à la Lettre A. 2. *sur* 3 *font* 8. *& à la même Table à la Lettre* B. 2. *sur* 50. *font* 149 *& ainsi des autres Piles dont les côtèz sont inègaux. Comme ces Tables s'entendent assez d'elles mêmes, voilà l'Instruction que j'ai crû devoir donner aux personnes les moins intelligentes afin de s'en pouvoir servir utilement.*

TABLE PREMIE'ME.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
2. sur	2. font	5.	2.	20.	59.
A. 2.	3.	8.	2.	21.	62.
2.	4.	11.	2.	22.	65.
2.	5.	14.	2.	23.	68.
2.	6.	17	2.	24.	71.
2.	7.	20	2.	25.	74.
2.	8.	23.	2.	26.	77.
2.	9.	26.	2.	27.	80.
2.	10.	29	2.	28.	83.
2.	11.	32	2.	29.	86.
2.	12.	35.	2.	30.	89.
2.	13.	38.	2.	31.	92.
2.	14.	41.	2.	32.	95.
2.	15.	44.	2.	33.	98.
2.	16.	47.	2.	34.	101.
2.	17.	50	2.	35.	104.
2.	18.	53	2.	36.	107.
2.	19.	56	2.	37.	110.

pre.

premier côté de la Base.	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
2. sur	38. font	113.	2. sur	45. font	134.
2.	39.	116.	2.	46.	137.
2.	40.	119.	2.	47.	140.
2.	41.	122.	2.	48.	143.
2.	42.	125.	2.	49.	146.
2.	43.	128.	B. 2.	50.	149.
2.	44.	131.			

TABLE SECONDE.

premier côté de la Base.	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
3. sur	3. font	14.	3 sur	32. font	188.
3.	4.	20.	3.	33.	194.
3.	5.	26.	3.	34.	200.
3.	6.	32.	3.	35.	206.
3.	7.	38.	3.	36.	212.
3.	8.	44.	3.	37.	218.
3.	9.	50.	3.	38.	224.
3.	10.	56.	3.	39.	230.
3.	11.	62	3.	40.	236.
3.	12.	68.	3.	41.	242.
3.	13.	74.	3.	42.	248.
3.	14.	80.	3.	43.	254.
3.	15.	86.	3.	44.	260.
3.	16.	92.	3.	45.	266.
3.	17.	98.	3.	46.	272.
3.	18.	104.	3.	47.	278.
3.	19.	110.	3.	48.	184.
3.	20.	116.	3.	49.	290.
3.	21.	122.	3.	50.	296.
3.	22.	128.	3.	51.	302.
3.	23.	134.	3.	52.	308.
3.	24.	140	3.	53.	314.
3.	25.	146	3.	54.	320.
3.	26.	152	3.	55.	326.
3.	27.	158.	3.	56:	332.
3.	28.	164.	3.	57.	338.
3.	29.	170.	3.	58.	344.
3.	30.	176.	3.	59.	350.
3.	31.	182.	3.	60.	356.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
3. sur	61. font	362.	3. sur	81. font	482.
3.	62.	368.	3.	82.	488.
3.	63.	374.	3.	83.	494.
3.	64.	380.	3.	84.	500.
3.	65.	386.	3.	85.	506.
3.	66.	392.	3.	86.	512.
3	67.	398	3.	87.	518.
3.	68.	404.	3.	88.	524.
3.	69.	410.	3.	89.	530.
3.	70.	416.	3.	90.	536.
3.	71.	422.	3.	91.	542.
3.	72.	428.	3.	92.	548.
3.	73.	434.	3.	93.	554
3.	74.	440.	3.	94.	560.
3.	75.	446.	3.	95.	566.
3.	76.	452.	3.	96.	572.
3.	77.	458.	3.	97.	578.
3.	78.	464.	3.	98.	584.
3.	79.	470.	3.	98.	590.
3.	80.	476.	3.	100.	596.

TABLE TROISIE'ME.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
4. sur	4. font	30.	4.	20.	190.
4.	5.	40.	4.	21.	200.
4.	6.	50.	4.	22.	210.
4.	7.	60.	4.	23.	220.
4.	8.	70.	4.	24.	230.
4.	9.	80.	4.	25.	240.
4.	10.	90	4.	26.	250.
4.	11.	100	4.	27.	260.
4.	12.	110.	4.	28.	270.
4.	13.	120.	4.	29.	280.
4.	14.	130.	4.	30.	290.
4.	15.	140.	4.	31.	300.
4.	16.	150.	4.	32.	310.
4.	17.	160	4.	33.	320.
4.	18.	170.	4.	34.	330.
4.	19.	180.	4.	35.	340.

pre-

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
4. sur	36. font	350.	4 sur	69 font	680.
4.	37.	360.	4.	70.	690.
4.	38.	370.	4.	71.	700.
4.	39.	380.	4.	72.	710.
4.	40.	390.	4.	73.	720.
4.	41.	400.	4.	74.	730.
4.	42.	410.	4.	75.	740.
4.	43.	420	4.	76.	750.
4.	44.	430	4.	77.	760.
4.	45.	440	4.	78.	770.
4.	46.	450.	4.	79.	780.
4.	47.	460.	4.	80.	790.
4.	48.	470.	4.	81.	800.
4.	49.	480.	4.	82.	810.
4.	50.	490	4.	83.	820.
4.	51.	500	4.	84.	830.
4.	52.	510.	4.	85.	840.
4.	53.	520.	4.	86.	850.
4.	54.	530	4.	87.	860.
4.	55.	540	4.	88.	870.
4.	56.	550	4.	89.	880.
4.	57.	560.	4.	90.	890.
4.	58.	570.	4.	91.	900.
4.	59.	580.	4.	92.	910.
4.	60.	590.	4.	93.	920.
4.	61.	600.	4.	94.	930.
4.	62.	610.	4.	95.	940.
4.	63.	620.	4.	96.	950.
4.	64.	630.	4.	97.	960.
4.	65.	640	4.	98.	970.
4.	66.	650.	4.	99.	980.
4.	67.	660.	4.	100.	960.
4.	68.	670.			

TABLE QUATRIE'ME.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
5. sur	5. font	55.	5.	8.	100.
5.	6.	70.	5.	9.	115.
5.	7.	85.	5.	10.	130.

pre.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
5. sur	11. font	145.	5. sur	50. font	730.
5.	12.	160.	5.	51.	745.
5.	13.	175.	5.	52.	760.
5.	14.	190.	5.	53.	775.
5.	15.	205.	5.	54.	790.
5.	16.	220.	5.	55.	805.
5.	17.	235.	5.	56.	820.
5.	18.	250.	5.	57.	835.
5.	19.	265.	5.	58.	850.
5.	20.	280.	5.	59.	865.
5.	21.	295.	5.	60.	880.
5.	22.	310.	5.	61.	895.
5.	23.	325.	5.	62.	910.
5.	24.	340.	5.	63.	925.
5.	25.	355.	5.	64.	940.
5.	26.	370.	5.	65.	955.
5.	27.	385.	5.	66.	970.
5.	28.	400.	5.	67.	985.
5.	29.	415.	5.	68.	1000.
5.	30.	430.	5.	69.	1015.
5.	31.	445.	5.	70.	1030.
5.	32.	460.	5.	71.	1045.
5.	33.	475.	5.	72.	1060.
5.	34.	490.	5.	73.	1075.
5.	35.	505.	5.	74.	1090.
5.	36.	520.	5.	75.	1105.
5.	37.	535.	5.	76.	1120.
5.	38.	550.	5.	77.	1135.
5.	39.	565.	5.	78.	1150.
5.	40.	580.	5.	79.	1165.
5.	41.	595.	5.	80.	1180.
5.	42.	610	5.	81.	1195.
5.	43.	625.	5.	82.	1210.
5.	44.	640	5.	83.	1225.
5.	45.	655.	5.	84.	1240.
5.	46.	670.	5.	85.	1255.
5.	47.	685.	5.	86.	1270.
5.	48.	700.	5.	87.	1285.
5.	49.	715.	5.	88.	1300.

pro-

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
5. sur	89. sont	1315.	5. sur	95. sont	1405.
5.	90.	1330.	5.	96.	1420.
5.	91.	1345.	5.	97.	1435.
5.	92.	1360.	5.	98.	1450.
5.	93.	1375.	5.	99.	1465.
5.	94.	1390.	5.	100.	1480.

TABLE CINQUIE'ME.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
6. sur	6. sont	91.	6. sur	35, sont	700.
6.	7.	112.	6.	36,	721.
6.	8.	133.	6.	37.	742.
6.	9.	154.	6.	38.	763.
6.	10.	175.	6.	39.	784.
6.	11.	196.	6.	40.	805.
6.	12.	217.	6.	41.	826.
6.	13.	238.	6.	42.	847.
6.	14.	259.	6.	43.	868.
6.	15.	280.	6.	44.	889.
6.	16.	301.	6.	45.	910.
6.	17.	322.	6.	46.	931.
6.	18.	343.	6.	47.	952.
6.	19.	364.	6.	48.	973.
6.	20.	385.	6.	49.	994.
6.	21.	406.	6.	50.	1015.
6.	22.	427.	6.	51.	1046.
6.	23.	448.	6.	32.	1057.
6.	24.	469.	6.	53.	1078.
6.	25.	490.	6.	54.	1099.
6.	26.	511.	6.	55.	1120.
6.	27.	532.	6.	56.	1141.
6.	28.	553.	6.	57.	1162.
6.	29.	574.	6.	58.	1183.
6.	30.	595.	6.	59.	1204.
6.	31.	616.	6.	60.	1225.
6.	32.	637.	6.	61.	1246.
6.	33.	658.	6.	62.	1267.
6.	34.	679.	6.	63.	1288.

prem.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
6. fur	64. font	1309.	6. fur	83. font	1708.
6.	65.	1330.	6.	84.	1729.
6.	66.	1351.	6.	85.	1750.
6.	67.	1372.	6.	86.	1771.
6.	68.	1393.	6.	87.	1792.
6.	69.	1414.	6.	88.	1813.
6.	70.	1435.	6.	89.	1834.
6.	71.	1456.	6.	90.	1855.
6.	72.	1477.	6.	91.	1876.
6.	73.	1498.	6.	92.	1897.
6.	74.	1519.	6.	93.	1918.
6.	75.	1540.	6.	94.	1939.
6.	76.	1561.	6.	95.	1960.
6.	77.	1582.	6.	96.	1981.
6.	78.	1603.	6.	97.	2002.
6.	79.	1674.	6.	98.	2023.
6.	80.	1645.	6.	99.	2044.
6.	81.	1666.	6.	100.	2065.
6.	82.	1687.			

TABLE SIXIE'ME.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
7. fur	7. font	140.	7. fur	24. font	616.
7.	8.	168.	7.	25.	644.
7.	9.	196.	7.	26.	672.
7.	10.	224.	7.	27.	700.
7.	11.	252.	7.	28.	728.
7.	12.	280.	7.	29.	756.
7.	13.	308.	7.	30.	784.
7.	14.	336.	7.	31.	812.
7.	15.	364.	7.	32.	840.
7.	16.	392.	7.	33.	868.
7.	17.	420.	7,	34,	896.
7.	18.	448	7.	35,	924.
7.	19.	476.	7,	36,	952.
7.	20.	504.	7,	37.	980.
7.	21.	532.	7,	38:	1008.
7.	22.	560	7:	39.	1036
7.	23.	588.	7:	40.	1064.

prem-

premier côtè de la Baſe.	ſecond côtè de la Baſe.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Baſe.	ſecond côtè de la Baſe.	Piles de Boulets.
7. ſur	41. ſont	1092.	7. ſur	71. ſont	1932.
7.	42.	1120.	7.	72.	1960.
7.	43.	1148.	7.	73.	1988.
7.	44.	1176.	7.	74.	2016.
7.	45.	1204.	7.	75.	2044.
7.	46.	1232.	7.	76.	2072.
7.	47.	1260	7.	77.	2100.
7.	48.	1288.	7.	78.	2128.
7.	49.	1316.	7.	79.	2156.
7.	50.	1344.	7.	80.	2184.
7.	51.	1372.	7.	81.	2212.
7.	52.	1400.	7.	82.	2240.
7.	53.	1428.	7.	83.	2268.
7.	54.	1456.	7.	84.	2296.
7.	55.	1484.	7.	85.	2324.
7.	56.	1512.	7.	86.	2352.
7.	57.	1540.	7.	87.	2380.
7.	58.	1568.	7.	88.	2408.
7.	59.	1596.	7.	89.	2436.
7.	60.	1624.	7.	90.	2464.
7.	61.	1652.	7.	91.	2492.
7.	62.	1680.	7.	92.	2520.
7.	63.	1708.	7.	93.	2548.
7.	64.	1736.	7.	94.	2576.
7.	65.	1764.	7.	95.	2604.
7.	66.	1792.	7.	96.	2632.
7.	67.	1820.	7.	97.	2660.
7.	68.	1848.	7.	98.	2688.
7.	69.	1879.	7.	99.	2716.
7.	70.	1904.	7.	100.	2744.

TABLE HUITIE'ME.

premier côtè de la Baſe.	ſecond côtè de la Baſe.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Baſe.	ſecond côtè de la Baſe.	Piles de Boulets.
8. ſur	8. ſont	204.	8. ſur	15. ſont	456.
8.	9.	240.	8.	16.	492.
8.	10.	276.	8.	17.	528.
8.	11.	312.	8.	18.	564.
8.	12.	348.	8.	19.	600.
8.	13.	384.	8.	20.	636.
8.	14.	420.	8.	21.	672.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
8. sur	22. font	708.	8 sur	62. font	2148.
8.	23.	744	8.	63.	2184.
8.	24.	780	8.	64.	2220.
8.	25.	816.	8.	65.	2256.
8.	26.	852.	8.	66.	2292.
8.	27.	888.	8.	67.	2328.
8.	28.	924.	8.	68.	2364.
8.	29.	960	8.	69.	2400.
8.	30.	936	8.	70.	2436.
8.	31.	1032.	8.	71.	2472.
8.	32.	1068.	8.	72.	2508.
8.	33.	1104.	8.	73.	2544.
8.	34.	1140	8.	74.	2580.
8.	35.	1176.	8.	75.	2616.
8.	36.	1212.	8.	76.	2652.
8.	37.	1248.	8.	77.	2688.
8.	38.	1284.	8.	78.	2724.
8.	39.	1320.	8.	79.	2760.
8.	40.	1356.	8.	80.	2796.
8.	41.	1392.	8.	81.	2832.
8.	42.	1428.	8.	82.	2868.
8.	43.	1464.	8.	83.	2904.
8.	44.	1500.	8.	84.	2940.
8.	45.	1536.	8.	85.	2976.
8.	46.	1572.	8.	86.	3012.
8.	47.	1608.	8.	87.	3048.
8.	48.	1644.	8.	88.	3084.
8.	49.	1680.	8.	89.	3120.
8.	50.	1716.	8.	90.	3156.
8.	51.	1752.	8.	91.	3192.
8.	52.	1788.	8.	92.	3228.
8.	53.	1824.	8.	93.	3264.
8.	54.	1860.	8.	94.	3300.
8.	55.	1896.	8.	95.	3336.
8.	56.	1932.	8.	96.	3372.
8.	57.	1968.	8.	97.	3408.
8.	58.	2004.	8.	98.	3444.
8.	59.	2040.	8.	99.	3480.
8.	60.	2076	8.	100.	3516.
8.	61.	2112.			

prem.

TABLE HUITIE'ME.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
9. sur	9. font	285.	9. sur	47. font	1995.
9.	10.	330.	9.	48.	2040.
9.	11.	375.	9.	49.	2085.
9.	12.	420.	9.	50.	2130.
9.	13.	465.	9.	51.	2175.
9.	14.	510	9.	52.	2220.
9.	15.	555.	9.	53.	2265.
9.	16.	600.	9.	54.	2310.
9.	17.	645.	9.	55.	2355.
9.	18.	690.	9.	56.	2400.
9.	19.	735.	9.	57.	2445.
9.	20.	780.	9.	58.	2490.
9.	21.	825.	9.	59.	2535.
9.	22.	870.	9.	60.	2580.
9.	23.	915.	9.	61.	2625.
9.	24.	960	9.	62.	2670.
9.	25.	1005.	9.	63.	2715.
9.	26.	1050.	9.	64.	2760.
9.	27.	1095.	9.	65.	2805.
9.	28.	1140.	9.	66.	2850.
9.	29.	1185.	9.	67.	2895.
9.	30.	1230.	9.	68.	2940.
9.	31.	1275.	9.	69.	2985.
9.	32.	1320.	9.	70.	3030.
9.	33.	1365.	9.	71.	3075.
9.	34.	1410.	9.	72.	3120.
9.	35.	1455.	9.	73.	3165.
6.	36,	1500	9.	74.	3210.
9.	37.	1545.	9.	75.	3255.
9.	38:	1590.	9.	76.	3300.
9.	39.	1635.	9.	77.	3345.
9.	40.	1680.	9.	78.	3390.
9.	41.	1725.	9.	79.	3435.
9.	42.	1770.	9.	80.	3480.
9.	43.	1815.	9.	81.	3525.
9.	44.	1860.	9.	82.	3570.
9.	45.	1905.	9.	83.	3615.
9.	46.	1950.	9.	84.	3660.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
9. sur	85 font	3705	9. sur	93 font	4065.
9.	86.	3750.	9.	94.	4110.
9.	87.	3795.	9.	95.	4155.
9.	88.	3840	9.	96.	4200.
9.	89.	3885.	9.	97.	4245.
9.	90.	3930	9.	98.	4290.
9.	91.	3975.	9.	99.	4335.
9.	92.	4020.	9.	100.	4380.

TABLE CINQUIE'ME.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
10. sur	10. font	385.	10. sur	38. font	1925.
10.	11.	440.	10.	39.	1980.
10.	12.	495.	10.	40.	2035.
10.	13.	550.	10.	41.	2090.
10.	14.	6 5.	10.	42.	2145.
10.	15.	660.	10.	43.	2200.
10.	16.	715.	10.	44.	2255.
10.	17.	770	10.	45.	2310.
10.	18.	825	10.	46.	2365.
10.	19.	880	10.	47.	2420.
10.	20.	935.	10.	48.	2475.
10.	21.	990	10.	49.	2530.
10.	22.	1046	10.	50.	2585.
10.	23.	1100.	10.	51.	2640.
10.	24.	1155.	10.	52.	2695.
10.	25.	1210.	10.	53.	2750.
10.	26.	1265.	10.	54.	2805.
10.	27.	1320.	10.	55.	2860.
10.	28.	1375.	10.	56.	29'5.
10.	29.	1430.	10.	57.	2970.
10.	30.	1485.	10.	58.	3025.
10.	31.	1540.	10.	59.	3080.
10.	32.	1595.	10.	60.	3135.
10.	33.	1650.	10.	61.	3190.
10.	34.	1705.	10.	62.	3245.
10.	35.	1760.	10.	63.	3300.
10.	36.	18 5	10.	64.	3355.
10.	37.	1870.	10.	65.	3410.

pre.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.	premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.
10. sur	66. font	3465.	10. sur	84. font	4455.
10.	67.	3520	10.	85.	4510.
10.	68.	3575	10.	86.	4565.
10.	69.	3620	10.	87.	4620.
10.	70.	3685.	10.	88.	4675.
10.	71.	3740.	10.	89.	4730.
10.	72.	3795	10.	90.	4785.
10.	73.	3850	10.	91.	4840.
10.	74.	3905.	10.	92.	4895.
10.	75.	3960	10.	93.	4950.
10.	76.	4015	10.	94.	5005.
10.	77.	4070.	10.	95.	5060.
10.	78.	4125	10.	96.	5115.
10.	79.	4180.	10.	97.	5170.
10.	80.	4235.	10.	98.	5225.
10.	81.	4290.	10.	99.	5280.
10.	82.	4345.	10.	100.	5335.
10.	83.	4400.			

TABLE DIXIE'ME.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.	premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.
11. sur	11. font	506	11. sur	29 font	1694.
11.	12.	572	11.	30.	1760.
11.	13.	638.	11.	31.	1826.
11.	14.	704.	11.	32.	1892.
11.	15.	770	11.	33.	1958.
11.	16.	836.	11.	34.	2024.
11.	17.	902.	11.	35.	2090.
11.	18.	968.	11.	36.	2156.
11.	19.	1034.	11.	37.	2222.
11.	20.	1100.	11.	38.	2288.
11.	21.	1166.	11.	39.	2354.
11.	22.	1232.	11.	40.	2410.
11.	23.	1298.	11.	41.	2486.
11.	24.	1364.	11.	42.	2552.
11.	25.	1430.	11.	43.	2618.
11.	26.	1496.	11.	44.	2684.
11.	27.	1562.	11.	45.	2750.
11.	28.	1628.	11.	46.	2816.

pre-

premier côté de la Base.	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
11. sur	47. font	2882.	11. sur	74. font	4664.
11.	48.	2948.	11.	75.	4730.
11.	49.	3014	11.	76.	4796.
11.	50.	3080.	11.	77.	4862.
11.	51.	3146.	11.	78.	4928.
11.	52.	3212.	11.	79.	4994.
11.	53.	2278.	11.	80.	5060.
11.	54.	3344.	11.	81.	5126.
11.	55.	3410.	11.	82.	5192.
11.	56.	3476.	11.	83.	5258.
11.	57.	3542.	11.	84.	5324.
11.	58.	3608.	11.	85.	5390.
11.	59.	3674	11.	86.	5456.
11.	60.	3740.	11.	87.	5522.
11.	61.	3806.	11.	88.	5588.
11.	62.	3872.	11.	89.	5654.
11.	63.	3938.	11.	90.	5720.
11.	64.	4004.	11.	91.	5786.
11.	65.	4070.	11.	92.	5852.
11.	66.	4136.	11.	93.	5918.
11.	67.	4202.	11.	94.	5984.
11.	68.	4268.	11.	95.	6050.
11.	69.	4334.	11.	96.	6116.
11.	70.	4400.	11.	97.	6182.
11.	71.	4466.	11.	98.	6248.
11.	72.	4532.	11.	99.	6314.
11.	73.	4598.	11.	100.	6380.

TABLE UNZIE'ME.

premier côté de la Base.	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
12. sur	12. font	650.	12. sur	23. font	1508.
12.	13.	728.	12.	24.	1586.
12.	14.	806.	12.	25.	1664.
12.	15.	884.	12.	26.	1742.
12.	16.	962.	12.	27.	1820.
12.	17.	1040.	12.	28.	1898.
12.	18.	1118.	12.	29.	1976.
12.	19.	1196.	12.	30.	2054.
12.	20.	1274	12.	31.	2132.
12.	21.	1352.	12.	32.	2210.
12.	22.	1430.	12.	35.	2288.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
12. sur	34. sont	2365	12. sur	68. sont	5018.
12.	35.	2444.	12.	69.	5096.
12.	36.	2522.	12.	70.	5174.
12.	37.	2600.	12.	71.	5252.
12.	38.	2678.	12.	72.	5330.
12.	39.	2756.	12.	73.	5408.
12.	40.	2834.	12.	74.	5480.
12.	41.	2912.	12.	75.	5564.
12.	42.	3990.	12.	76.	5642.
12.	43.	3068.	12.	77.	5720.
12.	44.	3146.	12.	78.	5798.
12.	45.	3224.	12.	79.	5876.
12.	46.	3302.	12.	80.	5954.
12.	47.	3380.	12.	81.	6032.
12.	48.	3458.	12.	82.	6110.
12.	49.	3536.	12.	83.	6188.
12.	50.	3614.	12.	84.	6265.
12.	51.	3792.	12.	85.	6344.
12.	52.	3770.	12.	86.	6422.
12.	53.	3848.	12.	87.	6500.
12.	54.	3926.	12.	88.	6578.
12.	55.	4004.	12.	89.	6656.
12.	56.	4082.	12.	90.	6734.
12.	57.	4160.	12.	91.	6812.
12.	58.	4238.	12.	92.	6890.
12.	59.	4316	12.	93.	6968.
12.	60.	4394.	12.	94.	7046.
12.	61.	4472.	12.	95.	7124.
12.	62.	4550.	12.	96.	7202.
12.	63.	4628.	12.	97.	7280.
12.	64.	4706.	12.	98.	7358.
12.	65.	4784.	12.	99.	7436.
12.	66.	4862.	12.	100.	7514.
12.	67.	4940.			

TABLE DOUZIE'ME.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
13. sur	13. sont	819.	13. sur	16. sont	1092.
13.	14.	910.	13.	17.	1183.
13.	15.	1001.	13.	18.	1274.

pre.

premier côtè de la Baſe.	ſecond côtè de la Baſe.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Baſe.	ſecond côtè de la Baſe.	Piles de Boulets.
13. ſur	19. ſont	1365.	13 ſur	60. ſont	5096.
13.	20.	1456.	13.	61.	5187.
13.	21.	1547.	13.	62.	5278.
13.	22.	1638	13.	63.	5369.
13.	23.	1729	13.	64.	5460.
13.	24.	1820.	13.	65.	5551.
13.	25.	1911.	13.	66.	5642.
13.	26.	2002	13.	67.	5733.
13.	27.	2093.	13.	68.	5824.
13.	28.	2184.	13.	69.	5915.
13.	29.	2275.	13.	70.	6006.
13.	30.	2366.	13.	71.	6097.
13.	31.	2457.	13.	72.	6188.
13.	32.	2548.	13.	73.	6276.
13.	33.	2639.	13.	74.	6370.
13.	34.	2730.	13.	75.	6461.
13.	35.	2821.	13.	76.	6552.
13.	36.	2912.	13.	77.	6643.
13.	37.	3003.	13.	78.	6734.
13.	38.	3094.	13.	79.	6825.
13.	39.	3185	13.	80.	6916.
13.	40.	3276.	13.	81.	7007.
13.	41.	3307.	13.	82.	7098.
13.	42.	3458.	13.	83.	7189.
13.	43.	3549.	18.	84.	7280.
13.	44.	3640	13.	85.	7371.
13.	45.	3731.	13.	86.	7462.
13.	46.	3822	13.	87.	7553.
13.	47.	3913	13.	88.	7644.
13.	48.	4004.	13.	89.	7735.
13.	49.	4095	13.	90.	7826.
13.	50.	4186.	13.	91.	7917.
13.	51.	4277.	13.	92	8008.
13.	52.	4368.	13.	93.	8099.
13.	53.	4459	13.	94.	8190.
13.	54.	4550.	13.	95.	8281.
13.	55.	4641.	13.	96.	8372.
13.	56.	4732.	13.	97.	8463.
13.	57.	4823.	13.	98.	8554.
13.	58.	4914.	13.	99.	8645.
13.	59.	5005.	13.	100.	8736.

TABLE TRE'ZIE'ME.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
14. sur	14. sont	1015	14. sur	52. sont	5005.
14.	15.	1120.	14.	53.	5110.
14.	16.	1225.	14.	54.	5215.
14.	17.	1330.	14.	55.	5320.
14.	18.	1435.	14.	56.	5425.
14.	19.	1540.	14.	57.	5530.
14.	20.	1645.	14.	58.	5635.
14.	21.	1750.	14.	59.	5740.
14.	22.	1855.	14.	60.	5845.
14.	23.	1960.	14.	61.	5950.
14.	24.	2065.	14.	62.	6055.
14.	25.	2170.	14.	63.	6160.
14.	26.	2275.	14.	64.	6265.
14.	27.	2380.	14.	65.	6370.
14.	28.	2485.	14.	66.	6475.
14.	29.	2590.	14.	67.	6580.
14.	30.	2695.	14.	68.	6685.
14.	31.	2800	14.	69.	6790.
14.	32.	2905	14.	70.	6895.
14.	33.	3010.	14.	71.	7000.
14.	34.	3115	14.	72.	7105.
14.	35.	3220	14.	73.	7210.
14.	36.	3325.	14.	74.	7315.
14.	37.	3430.	14.	75.	7420.
14.	38.	3535.	14.	76.	7525.
14.	39.	3640	14.	77.	7630.
14.	40.	3745.	14.	78.	7735.
14.	41.	3850.	14.	79.	7840.
14.	42.	3955.	14.	80.	7945.
14.	43.	4060.	14.	81.	8050.
14.	44.	4165	14.	82.	8155.
14.	45	4270.	14.	83.	8260.
14.	46	4375.	14.	84.	8365.
14.	47.	4480.	14.	85.	8470.
14.	48.	4585.	14.	86.	8575.
14.	49.	4690.	14.	87.	8680.
14.	50.	4795.	14.	88.	8785.
14.	51.	4900.	14.	89.	8890.

premier côté de la Base.	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
14. sur	90. sont	8995	14. sur	96.	9615.
14.	91.	9100.	14.	97.	9730.
14.	92.	9205.	14.	98.	9835.
14.	93.	9310.	14.	99.	9940.
14.	94.	9415.	14.	100.	10045.
14.	95.	9520			

TABLE QUATORZIE'ME.

premier côté de la Base.	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
15. sur	15. sont	1240.	15 sur	46. sont	4960
15.	16.	1360.	15.	47.	5080.
15.	17.	1480.	15.	48.	5200.
15.	18.	1600.	15.	49.	5320.
15.	19.	1720.	15.	50.	5440.
15.	20.	1840.	15.	51.	5560.
15.	21.	1960	15.	52.	5680.
15.	22.	2080.	15.	53.	5800.
15.	23.	2200.	15.	54.	5920.
15.	24.	2320.	15.	55.	6040.
15.	25.	2440.	15.	56.	6160.
15.	26.	2560.	15.	57.	6280.
15.	27.	2680.	15.	58.	6400.
15.	28.	2800.	15.	59.	6520.
15.	29.	2920.	15.	60.	6640.
15.	30.	3040.	15.	61.	6760.
15.	31.	3160.	15.	62.	6880.
15.	32.	3280	15.	63.	7000.
15.	33.	3400.	15.	64.	7120.
15.	34.	3520.	15.	65.	7240.
15.	35.	3640.	15.	66.	7360.
15.	36.	3760	15.	67.	7480.
15.	37.	3880.	15.	68.	7600.
15.	38.	4000	15.	69.	7720.
15.	39.	4120.	15.	70.	7840.
15.	40.	4240.	15.	71.	7960.
15.	41.	4360.	15.	72.	8080.
15.	42.	4480.	15.	73.	8200.
15.	43.	4600.	15.	74.	8320.
15.	44.	4720.	15.	75.	8440.
15.	45.	4840	15.	76.	8560.

prem.

premier côté de la Base.	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
15 sur	77. font	8680.	15. sur	89. font	10120.
15	78.	8800.	15.	90.	10240.
15.	79.	8920.	15.	91.	10360.
15.	80.	9040.	15.	92.	10480.
15.	81.	9160.	15.	93.	10600.
15.	82.	9280.	15.	94.	10720.
15.	83.	9400.	15.	95.	10840.
15.	84.	9520.	15.	96.	10960.
15.	85.	9640.	15.	97.	11080.
15.	86.	9760	15.	98.	11200.
15.	87.	9880.	15.	99.	11320.
15.	88.	10000.	15.	100.	11440.

TABLE QUINZIE'ME.

premier côté de la Base.	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
16. sur	16. font	1496.	16. sur	42. font	5032.
16.	17.	1632.	16.	43.	5168.
16.	18.	1768.	16.	44.	5304.
16.	19.	1904.	16.	45.	5440.
16.	20.	2040.	16.	46.	5576.
16.	21.	2176.	16.	47.	5712.
16.	22.	2312.	16.	48.	5848.
16.	23.	2448.	16.	49.	5984.
16.	24.	2584.	16.	50.	6120.
16.	25.	2720.	16.	51.	6256.
16.	26.	2856.	16.	52.	6392.
16.	27.	2992.	16.	53.	6528.
16.	28.	3128.	16.	54.	6664.
16.	29.	3264	16.	55.	6800.
16.	30.	3400.	16.	56.	6936.
16.	31.	3536.	16.	57.	7072.
15.	32.	3672.	16.	58.	7208.
16.	33.	3808	16.	59.	7344.
16.	34.	3944	16.	60.	7480.
16.	35.	4080.	16.	61.	7616.
16.	36.	4216	16.	62.	7752.
16.	37.	4352.	16.	63.	7888.
16.	38.	4488.	15.	64.	8024.
16.	39.	4624.	16.	65.	8160.
16.	40.	4760	16.	66.	8296.
16.	41.	4895.	16.	67.	8432.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.	premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.
16. sur	68. font	8568.	16. sur	85. font	10880.
16.	69.	8704.	16.	86.	11016.
16.	70.	8840.	16.	87.	11152.
16.	71.	8976.	16.	88.	11288.
16.	72.	9112.	16.	89.	11424.
16.	73.	9248.	15.	90.	11560.
16.	74.	9384.	16.	91.	11696.
16.	75.	9520.	16.	92.	11832.
16.	76.	9656	16.	93.	11968.
16.	77.	9792	16.	94.	12104.
16.	78.	9928.	16.	95.	12240.
16.	79.	10064.	16.	96.	12376.
16.	80.	10200.	16.	97.	12512.
16.	81.	10336.	16.	98.	12648.
16.	82.	10472.	16.	99.	12784.
16.	83.	10608.	16.	100.	12920.
16.	84.	10744.			

TABLE XVI.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.	premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.
17. sur	17. font	1785.	17. sur	39. font	5151.
17.	18.	1938.	17.	40.	5304.
17.	19.	2091.	17.	41.	5457.
17.	20.	2244	17.	42.	5610.
17.	21.	2397.	17.	43.	5763.
17.	22.	2550.	17.	44.	5916.
17.	23.	2703.	17.	45.	6069.
17.	24.	2856.	17.	46.	6222.
17.	25.	3009	17.	47.	6375.
17.	26.	3162.	17.	48.	6528.
17.	27.	3315.	17.	49.	6681.
17.	28.	3468.	17.	50.	6834.
17.	29.	3621	17.	51.	6987.
17.	30.	3774.	17.	52.	7140.
17.	31	3927.	17.	53.	7293.
17.	32.	4080	17.	54.	7446.
17.	33.	4233.	17.	55.	7599.
17.	34.	4386	17.	56.	7752.
17.	35.	4539	17.	57.	7905.
17.	36.	4692	17.	58.	8058.
17.	37.	4845	17.	59.	8211.
17.	38.	4998.	17.	60.	8364.

premier côtè de la Baſe.	ſecond côtè de la Baſe.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Baſe.	ſecond côtè de la Baſe.	Piles de Boulets.
17. ſur	61. ſont	8517	17. ſur	81. ſont	11577.
17.	62.	8670.	17.	82.	11730.
17.	63.	8823	17.	83.	11883.
17.	64.	8976	17.	84.	12036.
17.	65.	9129.	17.	85.	12189.
17.	66.	9282.	17.	86.	12342.
17.	67.	9435.	17.	87.	12495.
17.	68.	9588.	17.	88.	12648.
17.	69.	9741.	17.	89.	12801.
17.	70.	9894.	17.	90.	12954.
17.	71.	10047.	17.	91.	13107.
17.	72.	10200.	17.	92.	13260.
17.	73.	10353.	17.	93.	13413.
17.	74.	10506.	17.	94.	13566.
17.	75.	10659.	17.	95.	13719.
17.	76.	10812.	17.	96.	13872.
17.	77.	10965.	17.	97.	14025.
17.	78.	11118.	17.	98.	14178.
17.	79.	11271.	17.	99.	14331.
17.	80.	11424.	17.	100.	14484.

TABLE DIX-SEPTIE'ME.

premier côtè de la Baſe.	ſecond côtè de la Baſe.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Baſe.	ſecond côtè de la Baſe.	Piles de Boulets.
18. ſur	18. ſont	2109	18. ſur	36. ſont	5187.
18.	19.	2280.	18.	37.	5358.
18.	20.	2451.	18.	38.	5529.
18.	21.	2622.	18.	39.	5700.
18.	22.	2793.	18.	40.	5871.
18.	23.	2964.	18.	41.	6042.
18.	24.	3135.	18.	42.	6213.
18.	25.	3306.	18.	43.	6384.
18.	26.	3477.	18.	44.	6555.
18.	27.	3648.	18.	45.	6726.
18.	28.	3819.	18.	46.	6897.
18.	29.	3990.	18.	47.	7068.
18.	30.	4161.	18.	48.	7239.
18.	31.	4332.	18.	49.	7410.
18.	32.	4503.	18.	50.	7581.
18.	33.	4674.	18.	51.	7752.
18.	34.	4845	18.	52.	7923.
18.	35.	5016.	18.	53.	8094.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
18. fur	54. font	8265.	18. fur	78. font	12369.
18.	55.	8436.	18.	79.	12540.
18.	56.	8607.	18.	80.	12711.
18.	57.	8778.	18.	81.	12882.
18.	58.	8649.	18.	82.	13053.
18.	59.	9120.	18.	83.	13224.
18.	60.	9291.	18.	84.	13395.
18.	61.	9462.	18.	85.	13566.
18.	62.	9633.	18.	86.	13737.
18.	63.	9804.	18.	87.	13908.
18.	64.	9975.	18.	88.	14079.
18.	65.	10146.	18.	89.	14250.
18.	66.	10317.	18.	90.	14421.
18.	67.	10488.	18.	91.	14592.
18.	68.	10659.	18.	92.	14767.
18.	69.	10830.	18.	93	14934.
18.	70.	11001.	18.	94.	15105.
18.	71.	11172.	18.	95.	15276.
18.	72.	11343.	18.	96.	15447.
18.	73.	11514	18.	97.	15618.
18.	74.	11685.	18.	98.	15789.
18.	75.	11856.	18.	99.	15960.
18.	76.	12027.	18.	100.	16131.
18.	77.	12198.			

TABLE DIX-HUITIE'ME.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
19. fur	19. font	2470.	19. fur	33 font	5130.
19.	20.	2660.	19.	34.	5320.
19.	21.	2850.	19.	35.	5510.
19.	22.	3040.	19.	36.	5700.
19.	23.	3230	19.	37.	5890.
19.	24.	3420.	19.	38.	6080.
19.	25.	3610.	19.	39.	6270.
19.	26.	3800	19	40.	6460.
19.	27.	3990	19.	41.	6650.
19.	28.	4180.	19.	42.	6840.
19.	29.	4370	19.	43.	7030.
19.	30.	4560	19	44.	7220.
19.	31.	4750	19.	45.	7410.
19.	32.	4940.	19.	46.	7600.

premier côtè de la Base	second côtè de la Base	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets
19. sur	47. sont	7790.	19 sur	74. sont	12920.
19.	48.	7980.	19	75.	13110.
19.	49.	8170.	19.	76.	13300.
19.	50.	8360.	16.	77.	13490.
19.	51.	8550.	19.	78.	13680.
19.	52.	8740.	19.	79.	13870.
19.	53.	8930	19.	80.	14060.
19.	54.	9120.	19.	81.	14250.
19.	55.	9310.	19.	82.	14440.
19.	56.	9500	16.	83.	14630.
19.	57.	9690.	19.	84.	14820.
19.	58.	9830.	19.	85.	15010.
19.	59.	10070	19.	86.	15200.
19.	60.	10260	19.	87.	15390.
19.	61.	10450	19.	88.	15580.
19.	62.	10640	19.	89.	15770.
19.	63.	10830.	19.	90.	15960.
19.	64.	11020.	19.	91.	16150.
19.	65.	11210.	19.	92.	16340.
19.	66.	11400.	19.	93.	16530.
19.	67.	11590.	19.	94.	16720.
19.	68.	11780	19.	95.	16910.
19.	69.	11976	19.	96.	17100.
19.	70.	12160.	19.	97.	17290.
19.	71.	12350.	19.	98.	17480.
19.	72.	12540.	19	99.	17670.
19.	73.	12730	19.	100.	17860.

TABLE DIX-NEUVIE'ME.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base	Piles de Boulets.
20. sur	20. sont	2870	20. sur	31. sont	5180.
20.	21.	3080.	20.	32.	5390.
20.	22.	3290.	20.	33.	5600.
20.	23.	3500.	20.	34.	5810.
20.	24.	3710	20.	35.	6020.
20.	25.	3920	20.	36.	6230.
20.	26.	4130	20.	37.	6440.
20.	27.	4340.	20	38.	6650.
20.	28	4550.	20.	39.	6860.
20.	29	4760.	20.	40.	7070.
20.	30.	4970.	20.	41.	7280.

premier côté de la Base.	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
8. sur	22. font	708.	8 sur	62. font	2148.
8.	23.	744	8.	63.	2184.
8.	24.	780.	8.	64.	2220.
8.	25.	816.	8.	65.	2256.
8.	26.	852.	8.	66.	2292.
8.	27.	888.	8.	67.	2328.
8.	28.	924.	8.	68.	2364.
8.	29.	960	8.	69.	2400.
8.	30.	996	8.	70.	2436.
8.	31.	1032.	8.	71.	2472.
8.	32.	1068.	8.	72.	2508.
8.	33.	1104.	8.	73.	2544.
8.	34.	1140	8.	74.	2580.
8.	35.	1176.	8.	75.	2616.
8.	36.	1212.	8.	76.	2652.
8.	37.	1248.	8.	77.	2688.
8.	38.	1284.	8.	78.	2724.
8.	39.	1320.	8.	79.	2760.
8.	40.	1356.	8.	80.	2796.
8.	41.	1392.	8.	81.	2832.
8.	42.	1428.	8.	82.	2868.
8.	43.	1464.	8.	83.	2904.
8.	44.	1500.	8.	84.	2940.
8.	45.	1536.	8.	85.	2976.
8.	46.	1572.	8.	86.	3012.
8.	47.	1608.	8.	87.	3048.
8.	48.	1644.	8.	88.	3084.
8.	49.	1680.	8.	89.	3120.
8.	50.	1716.	8.	90.	3156.
8.	51.	1752.	8.	91.	3192.
8.	52.	1788.	8.	92.	3228.
8.	53.	1824.	8.	93.	3264.
8.	54.	1860.	8.	94.	3300.
8.	55.	1896.	8.	95.	3336.
8.	56.	1932.	8.	96.	3372.
8.	57.	1968.	8.	97.	3408.
8.	58.	2004.	8.	98.	3444.
8.	59.	2040.	8.	99.	3480.
r.	60.	2076	8.	100.	3516.
8.	61.	2112.			

prem.

TABLE HUITIE'ME.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.	premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.
9. sur	9. font	285.	9. sur	47. font	1995.
9.	10.	330.	9.	48.	2040.
9.	11.	375.	9.	49.	2085.
9.	12.	420.	9.	50.	2130.
9.	13.	465.	9.	51.	2175.
9.	14.	510.	9.	52.	2220.
9.	15.	555.	9.	53.	2265.
9.	16.	600.	9.	54.	2310.
9.	17.	645.	9.	55.	2355.
9.	18.	690.	9.	56.	2400.
9.	19.	735.	9.	57.	2445.
9.	20.	780.	9.	58.	2490.
9.	21.	825.	9.	59.	2535.
9.	22.	870.	9.	60.	2580.
9.	23.	915.	9.	61.	2625.
9.	24.	960	9.	62.	2670.
9.	25.	1005.	9.	63.	2715.
9.	26.	1050.	9.	64.	2760.
9.	27.	1095.	9.	65.	2805.
9.	28.	1140.	9.	66.	2850.
9.	29.	1185.	9.	67.	2895.
9.	30.	1230.	9.	68.	2940.
9.	31.	1275.	9.	69.	2985.
9.	32.	1320.	9.	70.	3030.
9.	33.	1365.	9.	71.	3075.
9.	34.	1410.	9.	72.	3120.
9.	35.	1455.	9.	73.	3165.
6.	36,	1500	9.	74.	3210.
9.	37.	1545.	9.	75.	3255.
9.	38:	1590.	9.	76.	3300.
9.	39.	1635.	9.	77.	3345.
9.	40.	1680.	9.	78.	3390.
9.	41.	1725.	9.	79.	3435.
9.	42.	1770.	9.	80.	3480.
9.	43.	1815.	9.	81.	3525.
9.	44.	1860.	9.	82.	3570.
9.	45.	1905.	9.	83.	3615.
9.	46.	1950.	9.	84.	3660.

premier côté de la Base	*second côté de la Base*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
9. sur	85. font	3705	9. sur	93 font	4065.
9.	86.	3750.	9.	94.	4110.
9.	87.	3795.	9.	95.	4155.
9.	88.	3840	9.	96.	4200.
9	89.	3885.	9.	97.	4245.
9.	90.	3930	9.	98.	4290.
9.	91.	3975.	9.	99.	4335.
9.	92.	4020.	9	100.	4380.

TABLE CINQUIE'ME.

premier côté de la Base.	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
10. sur	10. font	385.	10. sur	38. font	1925.
10.	11.	440.	10.	39.	1980.
10.	12.	495.	10.	40.	2035.
10.	13.	550.	10.	41.	2090.
10.	14.	6 5.	10.	42.	2145.
10.	15.	660.	10.	43.	2200.
10.	16.	715.	10.	44.	2255.
10.	17.	770	10.	45.	2310.
10.	18.	825	10.	46.	2365.
10.	19.	880	10.	47.	2420.
10.	20.	935.	10.	48.	2475.
10.	21.	990	10.	49.	2530.
10.	22.	1046	10.	50.	2585.
10.	23.	1100.	10.	51.	2640.
10.	24.	1155.	10.	52.	2695.
10.	25.	1210.	10.	53.	2750.
10.	26.	1265.	10.	54.	2805.
10.	27.	1320.	10.	55.	2860.
10.	28.	1375.	10.	56.	29 5.
10.	29.	1430.	10.	57.	2970.
10.	30.	1485.	10.	58.	3025.
10.	31.	1540.	10.	59.	3080.
10.	32.	1595.	10.	60.	3135.
10.	33.	1650.	10.	61.	3190.
10.	34.	1705.	10.	62.	3245.
10.	35.	1760.	10.	63.	3300.
10.	36.	18 5	10.	64.	3355.
10.	37.	1870.	10.	65.	3410.

pre.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
10. sur	66. font	3465.	10. sur	84. font	4455.
10.	67.	3520	10.	85.	4510.
10.	68.	3575	10.	86.	4565.
10.	69.	3630	10.	87.	4620.
10.	70.	3685.	10.	88.	4675.
10.	71.	3740.	10.	89.	4730.
10.	72.	3795	10.	90.	4785.
10.	73.	3850	10.	91.	4840.
10.	74.	3905.	10.	92.	4895.
10.	75.	3960	10.	93.	4950.
10.	76.	4015	10.	94.	5005.
10.	77.	4070.	10.	95.	5060.
10.	78.	4125	10.	96.	5115.
10.	79.	4180.	10.	97.	5170.
10.	80.	4235	10.	98.	5225.
10.	81.	4290.	10.	99.	5280.
10.	82.	4345.	10.	100.	5335.
10.	83.	4400			

TABLE DIXIE'ME.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
11. sur	11. font.	506	11. sur	29 font	1694.
11.	12.	572	11.	30.	1760.
11.	13.	638.	11.	31.	1826.
11.	14.	704.	11.	32.	1892.
11.	15.	770	11.	33.	1958.
11.	16.	836.	11.	34.	2024.
11.	17.	902.	11.	35.	2090.
11.	18.	968.	11.	36.	2156.
11.	19.	1034.	11.	37.	2222.
11.	20.	1100.	11.	38.	2288.
11.	21.	1166.	11.	39.	2354.
11.	22.	1232.	11.	40.	2420.
11.	23.	1298.	11.	41.	2486.
11.	24.	1364.	11.	42.	2552.
11.	25.	1430.	11.	43.	2618.
11.	26.	1496.	11.	44.	2684.
11.	27.	1562.	11.	45.	2750.
11.	28.	1628.	11.	46.	2816.

pre-

premier côté de la Base.	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
11. sur	47. font	2882.	11. sur	74. font	4664.
11.	48.	2948.	11.	75.	4730.
11.	49.	3014	11.	76.	4796.
11.	50.	3080.	11.	77.	4862.
11.	51.	3146.	11.	78.	4928.
11.	52.	3212.	11.	79.	4994.
11.	53.	2278.	11.	80.	5060.
11.	54.	3344.	11.	81.	5126.
11.	55.	3410.	11.	82.	5192.
11.	56.	3476.	11.	83.	5258.
11.	57.	3542.	11.	84.	5324.
11.	58.	3608.	11.	85.	5390.
11.	59.	3674	11.	86.	5456.
11.	60.	3740.	11.	87.	5522.
11.	61.	3806.	11.	88.	5588.
11.	62.	3872.	11.	89.	5654.
11.	63.	3938.	11.	90.	5720.
11.	64.	4004.	11.	91.	5786.
11.	65.	4070.	11.	92.	5852.
11.	66.	4136.	11.	93.	5918.
11.	67.	4202.	11.	94.	5984.
11.	68.	4268.	11.	95.	6050.
11.	69.	4334.	11.	96.	6116.
11.	70.	4400.	11.	97.	6182.
11.	71.	4466	11.	98.	6248.
11.	72.	4532.	11.	99.	6314.
11.	73.	4598.	11	100.	6380.

TABLE UNZIE'ME.

premier côté de la Base.	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côté de la Base.*	*second côté de la Base.*	*Piles de Boulets.*
12. sur	12. font	650.	12 sur	23. font	1508.
12.	13.	728.	12.	24.	1586.
12.	14.	806.	12.	25.	1664.
12.	15.	884.	12.	26.	1742.
12.	16.	962.	12.	27.	1820.
12.	17.	1040.	12.	28.	1898.
12.	18.	1118.	12.	29.	1976.
12.	19.	1196.	12.	30.	2054.
12.	20.	1274	12	31.	2132.
12.	21.	1352.	12.	32.	2210.
12.	22.	1430.	12.	33.	2288.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
12. sur	34. font	2365	12. sur	68. font	5018.
12.	35.	2444.	12.	69.	5096.
12.	36.	2522.	12.	70.	5174.
12.	37.	2600.	12.	71.	5252.
12.	38.	2678.	12.	72.	5330.
12.	39.	2756.	12.	73.	5408.
12.	40.	2834.	12.	74.	5480.
12.	41.	2912.	12.	75.	5564.
12.	42.	3990.	12.	76.	5642.
12.	43.	3068.	12.	77.	5720.
12.	44.	3146.	12.	78.	5798.
12.	45.	3224.	12.	79.	5876.
12.	46.	3302.	12.	80.	5954.
12.	47.	3380.	12.	81.	6032.
12.	48.	3458.	12.	82.	6110.
12.	49.	3536.	12.	83.	6188.
12.	50.	3614.	12.	84.	6265.
12.	51.	3792.	12.	85.	6344.
12.	52.	3770.	12.	86.	6422.
12.	53.	3848.	12.	87.	6500.
12.	54.	3926.	12.	88.	6578.
12.	55.	4004.	12.	89.	6656.
12.	56.	4082.	12.	90.	6734.
12.	57.	4160.	12.	91.	6812.
12.	58.	4238.	12.	92.	6890.
12.	59.	4316	12.	93.	6968.
12.	60.	4394.	12.	94.	7046.
12.	61.	4472.	12.	95.	7124.
12.	62.	4550.	12.	96.	7202.
12.	63.	4628.	12.	97.	7280.
12.	64.	4706.	12.	98.	7358.
12.	65.	4784.	12.	99.	7436.
12.	66.	4862.	12.	100.	7514.
12.	67.	4940.			

TABLE DOUZIE'ME.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
13. sur	13. font	819.	13. sur	16. font	1092.
13.	14.	910.	13.	17.	1183.
13.	15.	1001.	13.	18.	1274.

pre.

premier côtè de la Base.	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*	*premier côtè de la Base.*	*second côtè de la Base.*	*Piles de Boulets.*
13. sur	19. sont	1365.	13 sur	60. sont	5096.
13.	20.	1456.	13.	61.	5187.
13.	21.	1547.	13.	62.	5278.
13.	22.	1638	13.	63.	5369.
13.	23.	1729	13.	64.	5460.
13.	24.	1820.	13.	65.	5551.
13.	25.	1911.	13.	66.	5642.
13.	26.	2002	13.	67.	5733.
13.	27.	2093.	13.	68.	5824.
13.	28.	2184.	13.	69.	5915.
13.	29.	2275.	13.	70.	6006.
13.	30.	2366.	13.	71.	6097.
13.	31.	2457.	13.	72.	6188.
13.	32.	2548.	13.	73.	6276.
13.	33.	2639.	13.	74.	6370.
13.	34.	2730.	13.	75.	6461.
13.	35.	2821.	13.	76.	6552.
13.	36.	2912.	13.	77.	6643.
13.	37.	3003.	13.	78.	6734.
13.	38.	3094.	13.	79.	6825.
13.	39.	3185	13.	80.	6916.
13.	40.	3276.	13.	81.	7007.
13.	41.	3307.	13.	82.	7098.
13.	42.	3458.	13.	83.	7189.
13.	43.	3549.	18.	84.	7280.
13.	44.	3640	13.	85.	7371.
13.	45.	3731.	13.	86.	7462.
13.	46.	3822	13.	87.	7553.
13.	47.	3913	13.	88.	7644.
13.	48.	4004.	13.	89.	7735.
13.	49.	4095	13.	90.	7826.
13.	50.	4186.	13.	91.	7917.
13.	51.	4277.	13.	92	8008.
13.	52.	4368.	13.	93.	8099.
13.	53.	4459	13.	94.	8190.
13.	54.	4550.	13.	95.	8281.
13.	55.	4641.	13.	96.	8372.
13.	56;	4732.	13.	97.	8463.
13.	57.	4823.	13.	98.	8554.
13.	58.	4914.	13.	99.	8645.
13.	59.	5005.	13.	100.	8736.

TABLE TRE'ZIE'ME.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
14. sur	14. font	1015	14. sur	52. font	5005.
14.	15.	1120.	14.	53.	5110.
14.	16.	1225.	14.	54.	5215.
14.	17.	1330.	14.	55.	5320.
14.	18.	1435.	14.	56.	5425.
14.	19.	1540.	14.	57.	5530.
14.	20.	1645.	14.	58.	5635.
14.	21.	1750.	14.	59.	5740.
14.	22.	1855.	14.	60.	5845.
14.	23.	1960.	14.	61.	5950.
14.	24.	2065.	14.	62.	6055.
14.	25.	2170.	14.	63.	6160.
14.	26.	2275.	14.	64.	6265.
14.	27.	2380.	14.	65.	6370.
14.	28.	2485.	14.	66.	6475.
14.	29.	2590.	14.	67.	6580.
14.	30.	2695.	14.	68.	6685.
14.	31.	2800	14.	69.	6790.
14.	32.	2905	14.	70.	6895.
14.	33.	3010.	14.	71.	7000.
14.	34.	3115	14.	72.	7105.
14.	35.	3220	14.	73.	7210.
14.	36.	3325.	14.	74.	7315.
14.	37.	3430.	14.	75.	7420.
14.	38.	3535.	14.	76.	7525.
14.	39.	3640	14.	77.	7630.
14.	40.	3745.	14.	78.	7735.
14.	41.	3850.	14.	79.	7840.
14.	42.	3955.	14.	80.	7945.
14.	43.	4060.	14.	81.	8050.
14.	44.	4165	14.	82.	8155.
14.	45	4270.	14.	83.	8260.
14.	46	4375.	14.	84.	8365.
14.	47.	4480.	14.	85.	8470.
14.	48.	4585.	14.	86.	8575.
14.	49.	4690.	14.	87.	8680.
14.	50.	4795.	14.	88.	8785.
14.	51.	4900.	14.	89.	8890.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.	premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.
14. sur	90. font	8995	14. sur	96.	9615.
14.	91.	9100.	14.	97.	9730.
14.	92.	9205.	14.	98.	9835.
14.	93.	9310.	14.	99.	9940.
14.	94.	9415.	14.	100.	10045.
14.	95.	9520			

TABLE QUATORZIE'ME.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.	premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.
15. sur	15. font	1240.	15. sur	46. font	4960
15.	16.	1360.	15.	47.	5080
15.	17.	1480.	15.	48.	5200
15.	18.	1600.	15.	49.	5320
15.	19.	1720.	15.	50.	5440
15.	20.	1840.	15.	51.	5560
15.	21.	1960	15.	52.	5680
15.	22.	2080.	15.	53.	5800
15.	23.	2200.	15.	54.	5920
15.	24.	2320.	15.	55.	6040
15.	25.	2440.	15.	56.	6160.
15.	26.	2560.	15.	57.	6280.
15.	27.	2680.	15.	58.	6400.
15.	28.	2800.	15.	59.	6520.
15.	29.	2920.	15.	60.	6640.
15.	30.	3040.	15.	61.	6760.
15.	31.	3160.	15.	62.	6880.
15.	32.	3280	15.	63.	7000.
15.	33.	3400.	15.	64.	7120.
15.	34.	3520.	15.	65.	2240.
15.	35.	3640.	15.	66.	7360.
15.	36.	3760	15.	67.	7480.
15.	37.	3880.	15.	68.	7000.
15.	38.	4000	15.	69.	7720.
15.	39.	4120.	15.	70.	7840.
15.	40.	4240.	15.	71.	7960.
15.	41.	4360.	15.	72.	8080.
15.	42.	4480.	15.	73.	8200.
15.	43.	4600.	15.	74.	8320.
15.	44.	4720.	15.	75.	8440.
15.	45.	4840	15.	76.	8560.

prem.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
15 sur	77. font	8680.	15. sur	89. font	10120.
15	78.	8800.	15.	90.	10240.
15.	79.	8920.	15.	91.	10360.
15.	80.	9040.	15.	92.	10480.
15.	81.	9160.	15.	93.	10600.
15.	82.	9280.	15.	94.	10720.
15.	83.	9400.	15.	95.	10840.
15.	84.	9520.	15.	96.	10960.
15.	85.	9640.	15.	97.	11080.
15.	86.	9760.	15.	98.	11200.
15.	87.	9880.	15.	99.	11320.
15.	88.	10000.	15.	100.	11440.

TABLE QUINZIE'ME.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
16. sur	16. font	1496.	16. sur	42. font	5032.
16.	17.	1632.	16.	43.	5168.
16.	18.	1768.	16.	44.	5304.
16.	19.	1904.	16.	45.	5440.
16.	20.	2040.	16.	46.	5576.
16.	21.	2176.	16.	47.	5712.
16.	22.	2312.	16.	48.	5848.
16.	23.	2448.	16.	49.	5984.
16.	24.	2584.	16.	50.	6120.
16.	25.	2720.	16.	51.	6256.
16.	26.	2856.	16.	52.	6392.
16.	27.	2992.	16.	53.	6528.
16.	28.	3128.	16.	54.	6664.
16.	29.	3264	16.	55.	6800.
16.	30.	3400.	16.	56.	6936.
16.	31.	3536.	16.	57.	7072.
16.	32.	3672.	16.	58.	7208.
16.	33.	3808	16.	59.	7344.
16.	34.	3944	16.	60.	7480.
16.	35.	4080	16.	61.	7616.
16.	36.	4216	16.	62.	7752.
16.	37.	4352.	16.	63.	7888.
16.	38.	4488.	15.	64.	8024.
16.	39.	4624.	16.	65.	8160.
16.	40.	4760	16.	66.	8296.
16.	41.	4896.	16.	67.	8432.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.
16. sur	68. sont	8568.
16.	69.	8704.
16.	70.	8840.
16.	71.	8976.
16.	72.	9112.
16.	73.	9248.
16.	74.	9384.
16.	75.	9520.
16.	76.	9656
16.	77.	9792
16.	78.	9928.
16.	79.	10064.
16.	80.	10200.
16.	81.	10336.
16.	82.	10472.
16.	83.	10608.
16.	84.	10744.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.
16. sur	85. sont	10880.
16.	86.	11016.
16.	87.	11152.
16.	88.	11288.
16.	89.	11424.
16.	90.	11560.
16.	91.	11696.
16.	92.	11832.
16.	93.	11968.
16.	94.	12104.
16.	95.	12240.
16.	96.	12376.
16.	97.	12512.
16.	98.	12648.
16.	99.	12784.
16.	100.	12920.

TABLE XVI.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.
17. sur	17. sont	1785.
17.	18.	1938.
17.	19.	2091.
17.	20.	2244
17.	21.	2397.
17.	22.	2550.
17.	23.	2703.
17.	24.	2856.
17.	25.	3009
17.	26.	3162.
17.	27.	3315.
17.	28.	3468.
17.	29.	3621
17.	30.	3774
17.	31	3927.
17.	32.	4080
17.	33.	4233.
17.	34.	4386
17.	35.	4539
17.	36.	4692
17.	37.	4845.
17.	38.	4998.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.
17. sur	39. sont	5151.
17.	40.	5304.
17.	41.	5457.
17.	42.	5610.
17.	43.	5763.
17.	44.	5916.
17.	45.	6069.
17.	46.	6222.
17.	47.	6375.
17.	48.	6528.
17.	49.	6681.
17.	50.	6834.
17.	51.	6987.
17.	52.	7140.
17.	53.	7293.
17.	54.	7446.
17.	55.	7599.
17.	56.	7752.
17.	57.	7905.
17.	58.	8058.
17.	59.	8211.
17.	60.	8364.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.	premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets
17. sur	61. font	8517	17. sur	81. font	11577.
17.	62.	8670.	17.	82.	11730.
17.	63.	8823	17.	83.	11883.
17.	64.	8976	17.	84.	12036.
17.	65.	9129.	17.	85.	12189.
17.	66.	9282.	17.	86.	12342.
17.	67.	9435.	17.	87.	12495.
17.	68.	9588.	17.	88.	12648.
17.	69.	9741.	17.	89.	12801.
17.	70.	9894.	17.	90.	12954.
17.	71.	10047.	17.	91.	13107.
17.	72.	10200.	17.	92.	13260.
17.	73.	10353.	17.	93.	13413.
17.	74.	10506.	17.	94.	13566.
17.	75.	10659.	17.	95.	13719.
17.	76.	10812.	17.	96.	13872.
17.	77.	10965.	17.	97.	14025.
17.	78.	11118.	17.	98.	14178.
17.	79.	11271.	17.	99.	14331.
17.	80.	11424.	17.	100.	14484.

TABLE DIX-SEPTIE'ME.

premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.	premier côté de la Base.	second côté de la Base.	Piles de Boulets.
18. sur	18. font	2109	18. sur	36. font	5187.
18.	19.	2280.	18.	37.	5358.
18.	20.	2451.	18.	38.	5529.
18.	21.	2622.	18.	39.	5700.
18.	22.	2793.	18.	40.	5871.
18.	23.	2964.	18.	41.	6042.
18.	24.	3135.	18.	42.	6213.
18.	25.	3306.	18.	43.	6384.
18.	26.	3477.	18.	44.	6555.
18.	27.	3648.	18.	45.	6726.
18.	28.	3819.	18.	46.	6897.
18.	29.	3990.	18.	47.	7068.
18.	30.	4161.	18.	48.	7239.
18.	31.	4332.	18.	49.	7410.
18.	32.	4503.	18.	50.	7581.
18.	33.	4674.	18.	51.	7752.
18.	34.	4345	18.	52.	7423.
18.	35.	5016.	18.	53.	8094.

premier côtè de la Base	second côtè de la Base	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets
19. sur	47. sont	7790.	19 sur	74. sont	12920.
19.	48.	7980.	19	75.	13110.
19.	49.	8170.	19.	76.	13300.
19.	50.	8360.	16.	77.	13490.
19.	51.	8550.	19.	78.	13680.
19.	52.	8740.	19.	79.	13870.
19.	53.	8930	19.	80.	14060.
19.	54.	9120.	19.	81.	14250.
19.	55.	9310.	19.	82.	14440.
19.	56.	9500	16.	83.	14630.
19.	57.	9690.	19.	84.	14820.
19.	58.	9880.	19.	85.	15010.
19.	59.	10070	19.	86.	15200.
19.	60.	10260	19.	87.	15390.
19.	61.	10450	19.	88.	15580.
19.	62.	10640	19.	89.	15770.
19.	63.	10830.	19.	90.	15960.
19.	64.	11020.	19.	91.	16150.
19.	65.	11210.	19.	92.	16340.
19.	66.	11400.	19.	93.	16530.
19.	67.	11590.	19.	94.	16720.
19.	68.	11780	19.	95.	16910.
19.	69.	11976	19.	96.	17100.
19.	70.	12160.	19.	97.	17290.
19.	71.	12350.	19.	98.	17480.
19.	72.	12540.	19	99.	17670.
19.	73.	12730	19.	100.	17860.

TABLE DIX-NEUVIE'ME.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
20. sur	20. sont	2870	20. sur	31. sont	5180.
20.	21.	3080.	20.	32.	5390.
20.	22.	3290.	20.	33.	5600.
20.	23.	3500.	20.	34.	5810.
20.	24.	3710	20.	35.	6020.
20.	25.	3920	20.	36.	6230.
20.	26.	4130	20.	37.	6440.
20.	27.	4340.	20	38.	6650.
20.	28	4550.	20.	39.	6860.
20.	29	4760.	20.	40.	7070.
20.	30.	4970.	20.	41.	7280.

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
20. sur	43. font	7700.	20. sur	73. font	14000.
20.	44.	7910.	20.	74.	14210.
20.	45.	8120.	20.	75.	14420.
20.	46.	8330.	20.	76.	14630.
20.	47.	8540	20.	77.	14840.
20.	48.	8750.	20.	78.	15050.
20.	49.	8960	20.	79.	15260.
20.	50.	9170.	20.	80.	15470.
20.	51.	9380.	20.	81.	15680.
20.	52.	9590.	20.	82.	15890.
20.	53.	9800	20.	83.	16100.
20.	54.	10010.	20.	84.	16310.
20.	55.	10220.	20.	85.	16520.
20.	56.	10430.	20.	86.	16730.
20.	57.	10640.	20.	87.	16940.
20.	58.	10850.	20.	88.	17150.
20.	59.	11060.	20.	89.	17360.
20.	60.	11270.	20.	90.	17570.
20.	61.	11480.	20.	91.	17780.
20.	62.	11690.	20.	92.	17990.
20.	63.	11900.	20.	93.	18200.
20.	64.	12110.	20.	94.	18410.
20.	65.	12320.	20.	95.	18620.
20.	66.	12530.	20.	96.	18830.
20.	67.	12740.	20.	97.	19040.
20.	68.	12950.	20.	98.	19250.
20.	69.	13160.	20.	99.	19460.
20.	70.	13370	20.	100	19670
20.	71.	13580.	TABLE	de 20 Piles quarrées.	

premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.	premier côtè de la Base.	second côtè de la Base.	Piles de Boulets.
A 21.	sur 21. font	3311.	31. sur	31. font	10416
22.	22	3795.	32.	32.	11440
23.	23.	4324.	33.	33.	12529
24.	24.	4900.	34.	34.	13685
25.	25.	5525	35.	35.	14910
26.	26.	6201.	36.	36.	16206
27.	27.	6930.	37.	37.	17575
28.	28.	7714.	38.	38.	19019
29.	29.	8555	39.	39.	20540
30.	30.	9455.	40.	40.	22140

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN.

TABLES des fautes survenues à l'Impression.

Pages.	*Lignes.*	*Fautes.*	*Il faut dire.*
5. de la Preface.	21.	il se fonde	on se fonde
25.	33.	rèdulsit	rèduisit.
32.	10.	vage Mestre.	vague Mestre.
40.	21.	Gargatiers.	Gargotiers.
51.	18.	& 200.	de 200.
86.	26.	q'on	qu'on.
107. notation (*a*)		le 12. Avril 1706.	le 22. Avril 1706.
110.	4.	füit.	fruit.
111.	7.	ennemis.	ennemi.
111.	20.	rapandront.	rèpandront.
117.	18.	faumentèe.	fomentèe.
121.	39.	page 8.	page 28.
155. à la lettre B.		2. sur 44. font 131.	2. sur 50. font 149.
159.	28.	1046.	1036.
164.	26.	1046.	1045.
173.	37.	3690.	3990.
176.	10.	8970.	9170.

Aproba-

APROBATION de Monsieur le Comte de Pallastrelli, Docteur en Droit Civil & Canon; Juge de Plaisance, Protonotaire Apostolique, Prevô. de Saint Antonin Patron de la même Ville, & Consulteur du Saint Ofice.

NOUS avons vû & attentivement lû par l'Ordre du Reverendissime Pere Inquisiteur de Plaisance, le Livre qui porte le Titre *du Parfait Gèneral de l'Artillerie*, composé par Monsieur Florentin de Perceval, dans lequel nous n'avons rien trouvè qui ne soit Catholique Ortodoxe, bien au contriare, Nous avons vû qu'avec les Maximes les mieux ètablies de Nôtre Sainte Religion, il forme son Parfait Gèneral. Il ni èclate pas moins d'esprit que de bon sens, du Christianisme, & de la veritable Morale; Ainsi nous croïons qu'il merite le jour. Fait à Plaisance le 5. Novembre 1714. PALLASTRELLI.

Stante præfata attestatione.
Imprimatur.

Fr. Bonaventura Maria Grossi, Inquisitor Generalis Placentiæ.

Jacobus Brugnatellus P. Vicarius Generalis.

S. Sempronij P. Præses S. D. C.





